

- STATION DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP-

COMMUNE DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP

---

UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE  
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
DE LA STATION DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP  
- LA LAUZIÈRE -

---

N°11TEC0003-A

Janvier 2011





PREAMBULE ..... 7

**1.** L'ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT ..... 11

**2.** LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET ..... 103

**3.** LES RISQUES NATURELS..... 143

**4.** LES EFFETS PREVISIBLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DETERMINATION DES MESURES DE REDUCTION..... 167

**5.** LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER..... 229

**6.** ANNEXES ..... 255



**INSERER DELIBERATION**



## PREAMBULE

Le SIVOM de Saint François Longchamp souhaite renforcer son parc d'hébergements touristiques sur le pôle Saint François Longchamp 1650 secteur Lauzière en accès direct sur le domaine skiable.

Ce projet figurant dans les **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU PLU** dés 2006 répond à un besoin économique pour la station d'atteindre un parc d'hébergements de **13 500 lits**.

L'objectif de la commune est de **FINALISER LE DEVELOPPEMENT DE LA STATION** pour atteindre son équilibre de fonctionnement par la mise à niveau de la station de Saint François Longchamp en termes d'équipements (domaine skiable, animations, services...), d'urbanisations (densification en cohérence avec l'existant) et de fonctionnalité (déplacement dans la station, stationnement).

**Le seuil de 13 500 lits conditionne l'équilibre financier du dispositif de restructuration et de mise à niveau qualitatif de la station.**

**LA DEMANDE UTN PORTE SUR LA CREATION DE 36 750 M<sup>2</sup> DE SHON POUR LA CREATION D'HEBERGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES SUR LE SITE DE LA LAUZIERE.**

A ces 36 750 m<sup>2</sup> de SHON s'ajoute 400 m<sup>2</sup> pour le logement des saisonniers (hors demande UTN). La SHON correspondant aux logements saisonniers est éclatée dans l'ensemble du projet.

**Le projet global totalise donc une SHON de 37 150 m<sup>2</sup>**

Le positionnement du projet cible une clientèle haute de gamme et présente **2 400 lits** dont 1 750 lits 4 étoiles et 650 lits 3 étoiles

Etabli en pied de piste, entre le secteur du Mollaret et le secteur de la Lune Bleue, ce projet desservi par une piste, vient en prolongement du centre de mise en forme qui se situe en contrebas.

Le secteur de la Lune Bleue profite également du remplacement de son télésiège qui, l'hiver prochain, sera à même de desservir 3 000 personnes/heure (contre 2 200 actuellement).

Ces équipements touristiques de qualité seront proposés sous forme de :

- § *résidences de tourisme (2350 lits)*
- § *complexe hôtelier (50 lits maximum)*
- § *services de type SPA, piscines-830 m<sup>2</sup>*
- § *pôle commercial en amont-2000 m<sup>2</sup> soit 10 unités environ.*

Selon la procédure UTN, et conformément à la Loi Montagne et au code de l'urbanisme modifié par le décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006, le présent dossier examine :

- « 1. **L'état des milieux naturels, des paysages, du site et de son environnement**, comprenant le cas échéant l'historique de l'enneigement local, l'état du bâti, des infrastructures et des équipements touristiques existants avec leurs conditions de fréquentation, ainsi que les principales caractéristiques de l'économie locale ;
- « 2. **Les caractéristiques principales du projet** et, notamment, de la demande à satisfaire, des modes d'exploitation et de promotion des hébergements et des équipements, ainsi que, lorsque le projet porte sur la création ou l'extension de remontées mécaniques, les caractéristiques du domaine skiable, faisant apparaître les pistes nouvelles susceptibles d'être créées ;
- « 3. **Les risques naturels** auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir ;
- « 4. **Les effets prévisibles du projet** sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, notamment la ressource en eau et la qualité des eaux, ainsi que **les mesures de suppression, compensation et réhabilitation** à prévoir, et l'estimation de leur coût ;
- « 5. Les conditions générales de **l'équilibre économique et financier** du projet. ».

La commission spécialisée des UTN du Comité de Massif des Alpes s'est réunie lors de la séance du 14 décembre 2009 pour l'examen de ce dossier déposé pour instruction début septembre 2009. La demande d'aménagement du secteur Lauzière a été ajournée en raison de :

1. « *L'absence de garantie d'un approvisionnement en eau potable et le besoin de valider techniquement le scénario avancé de renforcement et de sécurisation par prélèvement dans les ruisseaux de Colombe et de Cochinière présenté au pétitionnaire le 22 octobre 2009.*
2. *L'absence de garantie dans un avenir proche du respect de la directive « eaux résiduaires urbaines » résultant du fait nouveau que le SIEPAB, délégataire de la compétence d'assainissement du SIVOM de St François Longchamp-Montgellafrey, a délibéré le 8 décembre 2009 sur un nouveau site d'implantation des équipements d'assainissement préférant en définitive une localisation à Notre Dame du Cruet en substitution du site de St Etienne de Cuines, figurant au dossier de demande d'autorisation UTN soumis à la consultation publique qui s'est déroulée du 5 octobre au 6 novembre 2009. »*



C'est pourquoi, le nouveau dossier UTN répondra à ces 2 questions fondamentales sur :

1. **L'adéquation des nouveaux besoins aux nouvelles ressources disponibles en matière d'eau potable** d'une part. A cet effet, les parties 1 et 4 de ce dossier ont été mises à jour sur ce volet. Les études et demande d'autorisation de prélèvement d'eau potable ainsi que les dossiers d'enquête publique relatifs à la mise en place des périmètres de protection sur les prises d'eau des ruisseaux Cochinières et Colombes d'une part et des sources des Ruines, Pérelles basses, des Fées et d'Ancenay d'autre part, sont portés en annexes de ce dossier (partie 6).
2. **L'adéquation du projet avec les nouveaux besoins en termes d'assainissement** d'autre part. A cet effet, les parties 1 et 4 de ce dossier ont été mises à jour sur ce volet. Les décisions du Conseil Syndical du SIEPAB sont portées en annexes de ce dossier.

Par ailleurs, à la demande de la DDT et d'ATOOUT France, **une étude de marché** focalisée sur la question du réel besoin de nouveaux lits touristiques sur la station de Saint François Longchamp a été réalisée. Celle-ci figure en partie 2 du dossier.

Enfin, le dossier général a été actualisé- *les données Insee, l'évolution de la fréquentation et du Chiffre d'Affaires, les nouveaux projets et notamment l'ouverture récente du Forum des eaux Bernard Hinaut-centre de remise en forme-*.

Les parties 3 (risques naturels) et 5 (éléments financiers) du dossier UTN initial restent inchangées.

**1.**

**L'ETAT DES MILIEUX  
NATURELS, DES  
PAYSAGES, DU SITE  
ET DE SON  
ENVIRONNEMENT**



## SOMMAIRE

<b>1. L'ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>11</b>
1.1 CONTEXTE GENERAL.....	15
1.1.1 La situation géographique.....	15
1.1.2 Les accès.....	17
1.1.3 La composition du territoire.....	18
1.1.4 Note historique.....	19
1.2 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE.....	20
1.2.1 Une population jeune et dynamique.....	20
1.2.2 Une population active.....	21
1.2.3 Une prédominance des activités tertiaires et du tourisme.....	22
1.2.4 Des services et commerces de proximité.....	23
1.2.5 Une agriculture déclinante.....	24
1.2.6 Un dynamisme économique à maîtriser dans les choix d'aménagement.....	26
1.3 L'HEBERGEMENT, LA CONSTRUCTION ET LA FREQUENTATION.....	28
1.3.1 La construction immobilière.....	28
1.3.2 L'offre en hébergements touristiques.....	29
1.3.3 Les éléments de fréquentation.....	32
1.4 LE DOMAINE SKIABLE.....	37
1.4.1 L'exploitant.....	39
1.4.2 Le parc de remontées mécaniques.....	40
1.4.3 Le parc de pistes.....	42
1.4.4 L'enneigement artificiel.....	43
1.4.5 Le diagnostic du domaine skiable.....	44
1.4.6 Bilan des capacités du domaine skiable face aux structures d'accueil.....	48
1.5 LES AUTRES ACTIVITES TOURISTIQUES.....	50
1.5.1 Promotion et gestion du tourisme.....	50
1.5.2 Les autres activités hivernales.....	50
1.5.3 Les activités estivales.....	54
1.5.4 Les animations.....	56
1.6 LES INFRASTRUCTURES.....	57
1.6.1 L'alimentation en eau potable.....	57
1.6.2 L'assainissement.....	60
1.6.3 La collecte et le traitement des ordures ménagères.....	61
1.6.4 Le stationnement.....	62
1.6.5 Les circulations.....	63
1.7 LES ELEMENTS D'ENVIRONNEMENT.....	64
1.7.1 Le cadre géologique.....	64
1.7.2 Les éléments d'hydrographie.....	66
1.7.3 Les facteurs climatiques.....	68
1.7.4 L'historique de l'enneigement local.....	72

1.7.5	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	74
1.7.6	Les zones humides .....	75
1.7.7	Les sites archéologiques.....	78
1.7.8	La végétation .....	79
1.7.9	La faune.....	82
1.7.10	Les éléments du paysage .....	84
1.8	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	86
1.8.1	Le Plan Local d'Urbanisme – PLU.....	86
1.8.2	Les servitudes.....	86
1.8.3	La Loi « Montagne » .....	87
1.8.4	La Loi Paysage .....	87
1.8.5	La Loi sur l'Eau .....	87
1.9	LES ELEMENTS FINANCIERS .....	88
1.9.1	Préambule .....	88
1.9.2	Situation économique du tourisme .....	89
1.9.3	Situation financière du SIVOM .....	96
1.9.4	Analyse des ratios financiers Commune et SIVOM .....	100
1.9.5	Conclusion .....	102

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

### 1.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE



La commune de Saint François-Longchamp est située en Maurienne dans le département de la Savoie, dans la vallée du Bugeon. Sur le plan administratif, Saint François-Longchamp appartient au canton de La Chambre. La commune s'étend sur 1297 ha, les habitants de cette commune s'appellent les Inversaires.

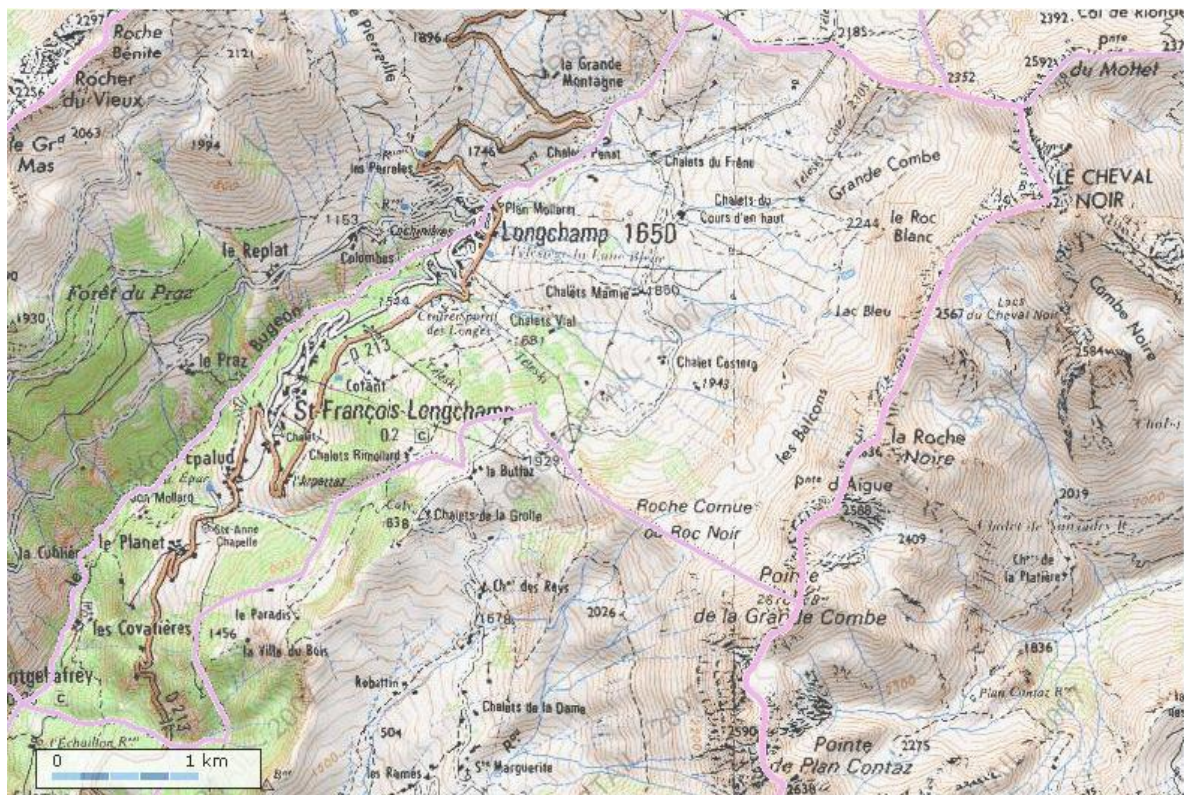
La vallée du Bugeon s'ouvre vers le Sud-Ouest sur la vallée de l'Arc au niveau de la Chambre. Elle est délimitée à l'Ouest par le massif de la Lauzière et à l'Est par le Massif du Cheval Noir qui débute le massif de la Vanoise. La commune occupe donc le versant mauriennais du massif du Cheval Noir et du massif de la Lauzière. C'est une vallée de liaison entre la Maurienne et la Tarentaise par la route départementale 213 via le Col de la Madeleine (fermée en hiver). En hiver, la station est reliée en Tarentaise à Valmorel, commune des Avanchers.

La Commune de Saint François Longchamp a développé un domaine skiable depuis le village lui-même (1450 m) et depuis la station « Longchamp 1650 ». La liaison avec Valmorel forme le « Grand Domaine ».

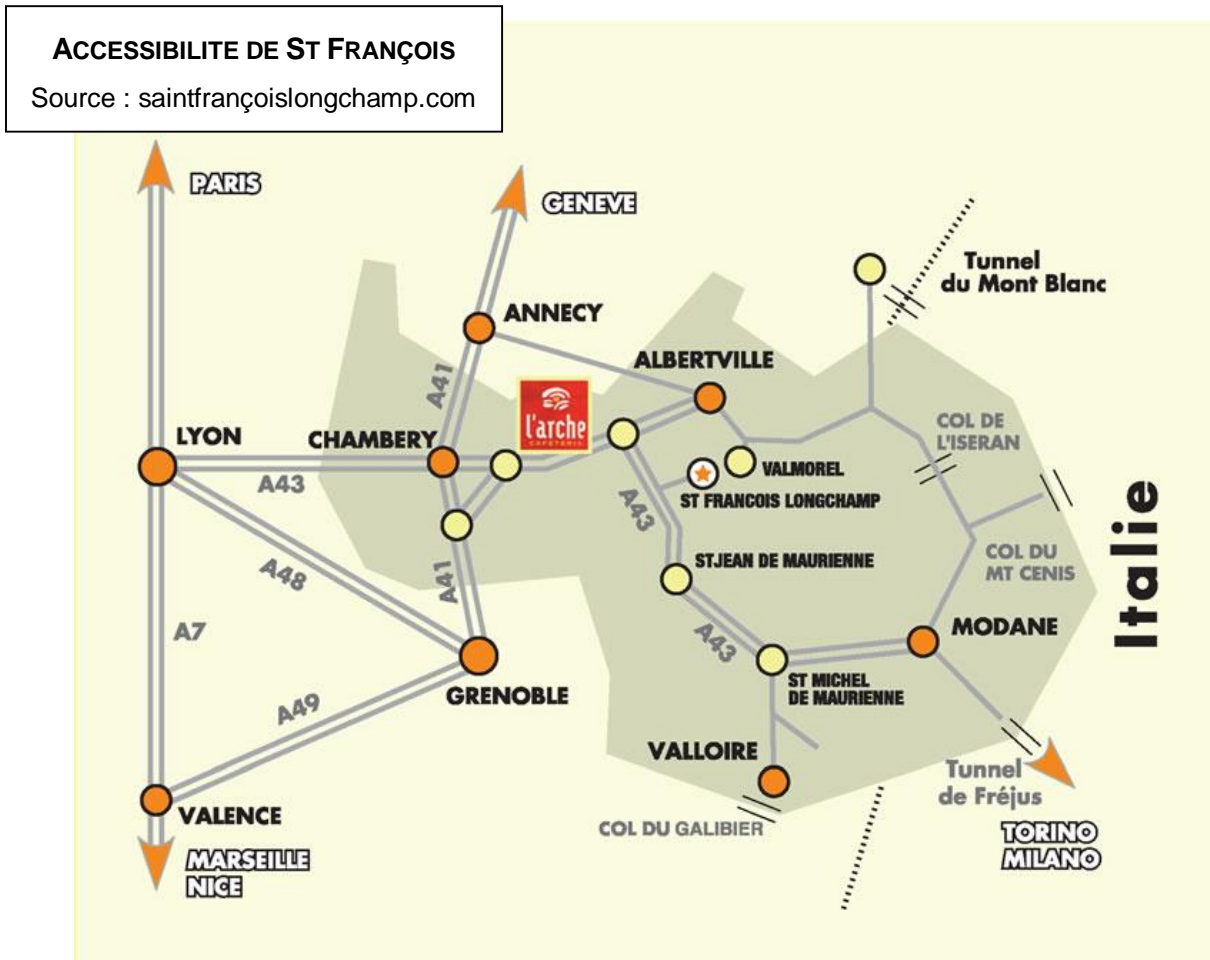
Le territoire de cette station s'étend sur les versants de part et d'autre du Col de la Madeleine et surtout, sur le versant orienté Ouest sous les sommets du Cheval Noir jusqu'à la Pointe de la Grande Combe.

**LIMITES COMMUNALES DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP**

Fond cartographique : IGN TOP 25 (3433 ET) et photo aérienne



## 1.1.2 LES ACCES



### .. PAR LA ROUTE

**Depuis la Maurienne**, Saint François Longchamp est la première station desservie par l'autoroute A 43 ; on accède alors à St François par la route départementale 213 qui relie La Chambre au Col de la Madeleine.

**Depuis la Tarentaise**, on accède à St François par le Col de la Madeleine via Valmorel (uniquement en été).

### .. PAR LE TRAIN

Le TGV en provenance de Paris, dessert La Chambre à 12 km de St François

### .. PAR L'AVION

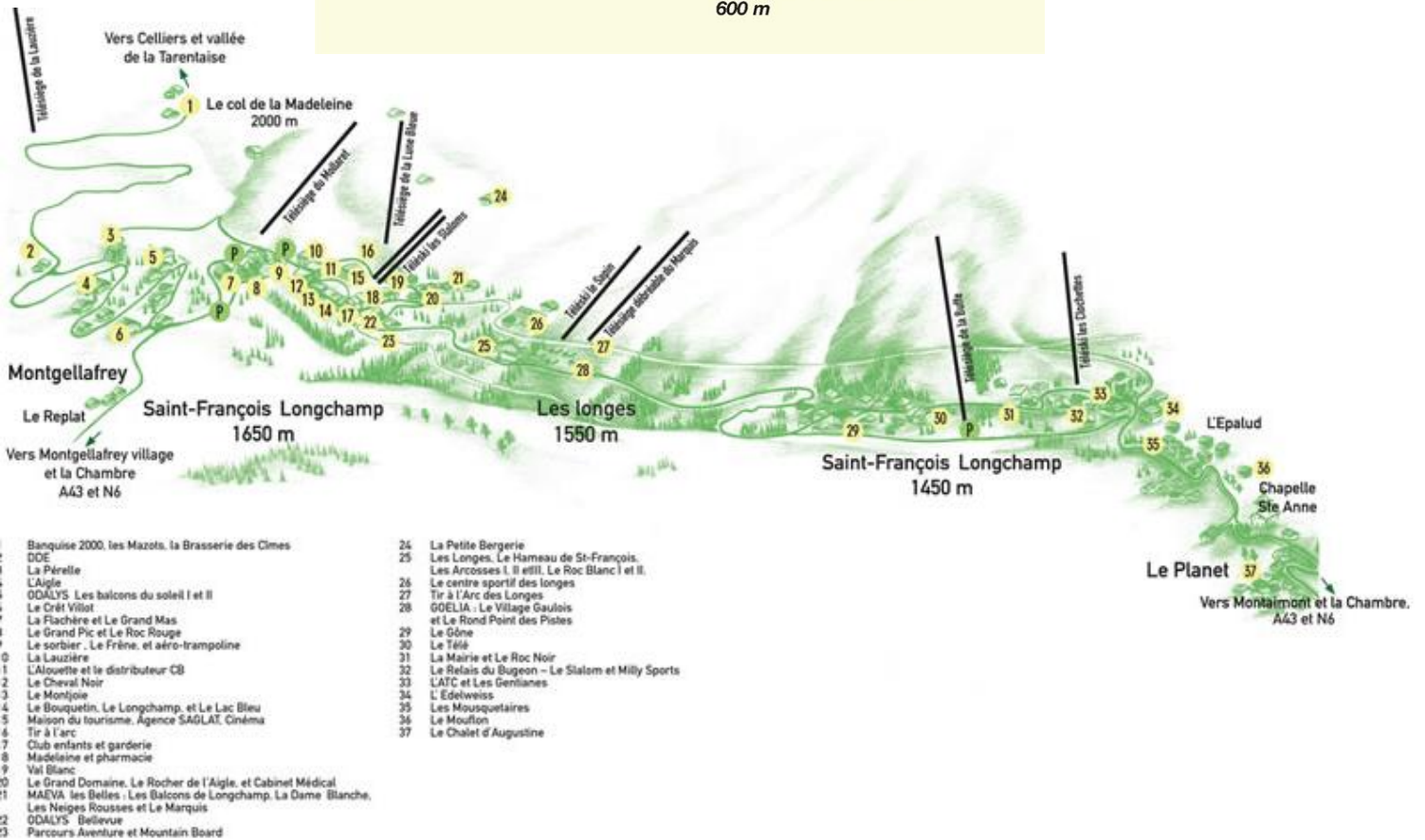
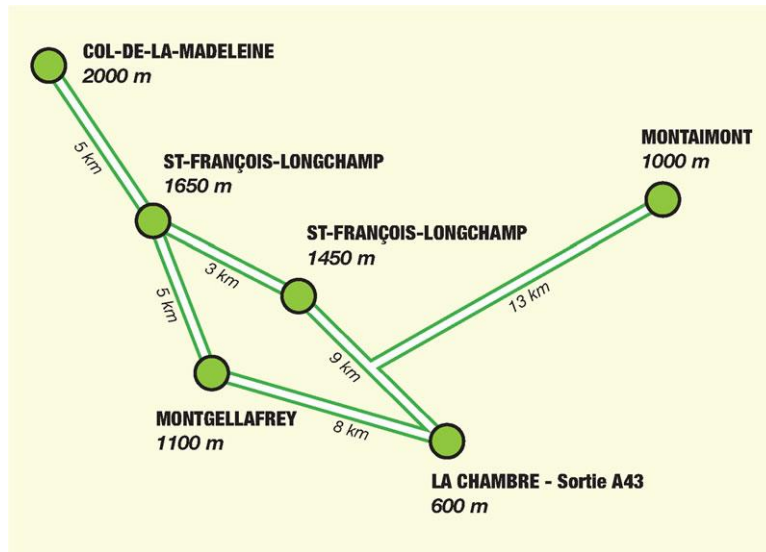
Il existe 3 aéroports internationaux à proximité de St François-Longchamp :

- Aéroport International de Lyon-**Saint Exupéry** (165 km)
- Aéroport International de **Genève-Cointrin** (170 km)
- Aéroport **Chambéry-Aix-les Bains** (90 km)

Ces aéroports sont desservis par des lignes intérieures et européennes.



### 1.1.3 LA COMPOSITION DU TERRITOIRE



Le territoire communal est composé de 2 pôles d'urbanisation principaux et de 2 hameaux :

- ◆ St François Longchamp 1400
- ◆ St François Longchamp 1650
- ◆ Hameau du Planet
- ◆ Hameau de l'Epalud

En amont, le territoire communal est dominé par le cheval Noir à 2 832 m. La route du col de la Madeleine culmine à 1 993 m. En aval, le torrent du Bugeon constitue le point le plus bas de la commune à 810 m. Le domaine skiable s'étage de 1 450 m à 2 550 m.

#### **1.1.4 NOTE HISTORIQUE**

---

La commune de St François sur Bugeon est créée en 1904 par la séparation de 5 villages (l'Epalud, le Planet, les Covatières, le Bon Mollard et la Cublière) de Mongellafrey.

La vocation hivernale de la station se dessine dès 1936 avec la construction d'un premier téléski et d'un chalet de sport d'hiver puis se confirme avec l'avènement de la SCI St François Longchamp, aménageur et constructeur en 1943.

La station se développe alors, devient Saint François Longchamp en 1969, réalise son premier télésiège en 1972, et se relie à Valmorel en 1983.

La liaison TGV créée en 1982 est confortée en 1998 par l'autoroute qui arrive jusque La Chambre.

Depuis 1996, la société Rémy Loisirs « Labelle Montagne » assure la gestion du domaine skiable et des remontées dans le cadre d'une délégation de service public.

## 1.2 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

### 1.2.1 UNE POPULATION JEUNE ET DYNAMIQUE

#### Evolution de la population de Saint François Longchamp

Source : INSEE, RGP 1999-2008.

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2008
PSDC	132	223	159	221	236	194	215
$\Delta$	-	+69%	-28.7%	+38.9%	+6.7%	-17.8%	+10.8%

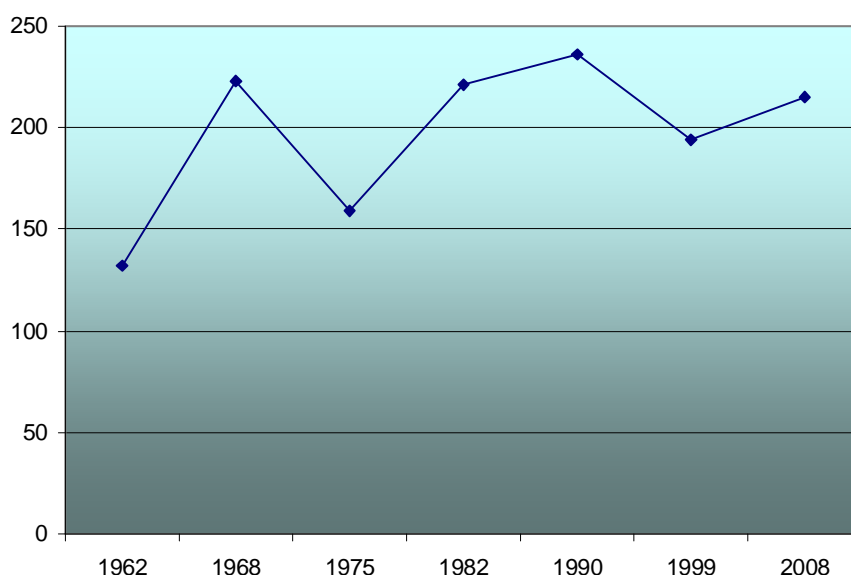
La population de Saint François Longchamp affiche une relative stabilité depuis plus de 25 ans. A noter cependant, qu'entre 1990 et 1999, malgré un solde naturel positif (+15 personnes), la population affiche une baisse importante de la population, due à un solde migratoire largement négatif (-50 personnes).

Entre les 2 derniers recensements, une progression de près de 11% de la population marque un nouvel élan de dynamisme pour la commune.

Sur 91 ménages, les familles avec enfant(s) sont au nombre de 48, soit plus de 53%, les personnes vivant seules représentant près de 48% de la population.

La population est jeune puisque près de 40% a moins de 30 ans et 70% a moins de 45 ans. Les + de 75 ans représentent moins de 3% de la population.

#### Population de Saint François



**La population de Saint François Longchamp affiche une relative stabilité depuis 25 ans, marquée toutefois par un nouveau dynamisme en 2008. C'est une population particulièrement jeune puisque 70% d'entre elle a moins de 45 ans.**

**1.2.2 UNE POPULATION ACTIVE****Population active en 1999**

Source : INSEE, RGP 1999.

	$\Sigma$	Ayant un emploi	Chômeurs
<b>Ensemble</b>	<b>117</b>	<b>98,3 %</b>	<b>1,7 %</b>
de 15 à 24 ans	12	100,0 %	0,0 %
de 25 à 49 ans	90	97,8 %	2,2 %
de 50 ans ou plus	15	100,0 %	0,0 %
<b>Hommes</b>	<b>57</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Femmes</b>	<b>60</b>	<b>96,7 %</b>	<b>3,3 %</b>

En 1999, pour 194 habitants, les actifs, au nombre de 117, représentent plus de 60% de la population totale. A noter toutefois un net recul de l'activité entre 1990 et 1999 de l'ordre de 25,3%.

Le chômage particulièrement faible au global est nul chez les hommes et assez faible chez les femmes (3,3%).

92% de cette population réside en permanence sur Saint François Longchamp.

	Salariés	Non salariés	Total
<b>Ensemble</b>	<b>68</b>	<b>40</b>	<b>108</b>
Agriculture	4	0	4
Industrie	0	8	8
Construction	0	0	0
Tertiaire	64	32	108
<b>Hommes</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>52</b>
<b>Femmes</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>56</b>

Activité économique	Catégorie socio-professionnelles						Total
	Agriculteurs	Artisans commerç.	Cadres prof intel	Prof. Interm.	Employés	Ouvriers	
Agriculture	0	0	0	0	0	4	4
Industrie	0	8	0	0	0	0	8
Construction	0	0	0	0	0	0	0
Tertiaire	0	28	4	24	20	20	96
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>108</b>

L'activité salariée concerne 59% de la population active.

Les secteurs d'activité représentés sont l'industrie, qui représente 7,4% de l'activité, l'agriculture, qui représente 3,7% de l'activité et le TOURISME (secteur tertiaire) qui occupe près de 89% des actifs.

**La commune de Saint François Longchamp abrite une population active importante, malgré une nette baisse de l'activité entre 1990 et 1999. Le secteur d'activité prédominant est le tourisme qui emploie près de 89% de la population. Le chômage est faible avec un taux de 1,7%.**

### 1.2.3 UNE PREDOMINANCE DES ACTIVITES TERTIAIRES ET DU TOURISME

La quasi-totalité des activités de la station est consacrée au tourisme. Les emplois sont pour partie permanents mais en grande partie saisonniers (75%).

Le PLU de décembre 1999 fait état d'un volume total des emplois de l'ordre de 400, dont environ 300 sont saisonniers.

Les plus gros employeurs de la station sont :

Employeurs	Ensemble	Permanents	Saisonniers hiver	Saisonniers été
Remontées mécaniques	50	10	40	/
L'école de ski	41	2	39	/
Mairie	13	3	10	/
Sivom	10	3	5	2
Office du tourisme	8	3	3	2
L'hôtellerie et la restauration	80	38	60	25
Les centres de vacances	129	15	114	74
Les commerces	33	18	15	/
Les services	25	13	12	/
<b>TOTAL</b>	<b>389</b>	<b>105</b>	<b>298</b>	<b>103</b>

**Le tourisme occupe une part prédominante de l'activité sur la station. Pour une population permanente de 215 habitants, cette seule activité occupe près de 400 personnes.**

**1.2.4 DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITE**

	<b>Saint François Longchamp</b>	<b>alentours</b>	
<b>Administrations et Services</b>	Mairie Office de Tourisme Remontées mécaniques Ramassage scolaire 1 école maternelle et primaire 1 halte garderie 1 club enfants	Collège-Lycée  Gendarmerie SNCF	19 km - St Jean de Maurienne  18 km - La Chambre
<b>Services</b>	1 banque 1 cinéma 1 piscine 1 salle polyvalente 7 courts de tennis 1 aire de volley 1 mini golf 9 trous	Taxis bus	18 km - La Chambre
<b>Médical</b>	1 infirmier 1 médecin généraliste 1 pharmacie	Dentiste  Hôpital	18 km - La Chambre  St jean de Maurienne
<b>Commerces et Artisans</b>	1 pub 14 restaurants 7 magasins de sports 1 alimentation 1 fromagerie 2 enseignes produits régionaux 3 boulangeries 1 coiffeur 2 bureaux de tabac	Coopérative laitière de la Chambre	18 km
<b>Artisans</b>	Plomberie-chauffage Electroménager Pressing Isolation		
<b>Sports et loisirs</b>	Guide indépendant haute montagne club VTT parcours aventure bureau de la montagne	Ecole de Ski Français	

## 1.2.5 UNE AGRICULTURE DECLINANTE

### 1.2.5.1 *La situation agricole sur le territoire communal*

Le recensement agricole de 2000 donne quelques chiffres-clés :

RECENSEMENT AGRICOLE 1988-2000	1988	2000
Nombre d'exploitations	150	95
<i>dont nombre d'exploitations professionnelles</i>	25	30
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	41	27
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	240	149
Nombre total d'actifs sur les exploitations	425	270
Superficie agricole utilisée des exploitations SAU (ha)	2475	3345
Terres labourables	85	73
Superficie toujours en herbe	2377	3269
Nombre total de bovins	1577	1709
Nombre total de vaches	654	848
Nombre total de volailles	1303	484
Nombre total des équidés	40	96
Nombre total de caprins	477	286
Utilisation de pacages collectifs	34	24
Activités liées au tourisme	1	2
Production sous signe qualité	0	24
Chefs ou co-exploitants pluri-actifs	45	48
Age moyen des chefs d'exploitation		
♦ Moins de 40 ans	20%	20%
♦ Moins de 50 ans	23%	44%
♦ Plus de 55	56%	35%

La déprise agricole est bien marquée sur la commune de Saint François Longchamp avec une diminution du nombre d'exploitants de 150 à 95 entre les 2 recensements (-37%). Cette tendance se retrouve sur le nombre de chefs d'exploitation et sur le nombre d'actifs.

En revanche, sur la même période, la SAU passe de 2 377 à 3 269 ha, affichant une progression de l'ordre de 37%. Le nombre total de bovins et d'équidés progresse nettement,

sans doute en raison du tourisme (fromage à la vente pour les vaches laitières et utilisation des chevaux pour les randonnées équestres).

2 tendances majeures se dégagent de ce nouveau recensement, la certification qualitative de l'ensemble des exploitations (mise aux normes obligatoire) et le net rajeunissement de la profession.

St François Longchamp appartient à la zone d'appellation d'origine contrôlée Beaufort. Même s'il n'existe plus de siège d'exploitation agricole installé sur la commune de St François, l'agriculture se maintient essentiellement sur les 1 100 ha d'alpages, utilisés par 6 alpagistes qui sont regroupés en « SICA d'alpage du col de la Madeleine » dont le but est de regrouper et coordonner l'action des agriculteurs en montagne et des communes afin d'améliorer et entretenir les alpages.

5 exploitations perdurent en raison de l'appellation Beaufort. Ce sont donc uniquement des troupeaux de bovins et vaches laitières (700 têtes) qui utilisent les pâturages de la commune. 2 exploitations ramassent le lait et fabriquent le fromage sur place alors que les 3 autres fabriquent le fromage dans la vallée.

A ces 5 exploitations de bovins, une exploitation d'ovins (1000 têtes) est installée sur Montgelafrey.

Un magasin coopérative vient de s'ouvrir sur la station et met en vente les produits agricoles fabriqués sur la commune.

#### 1.2.5.2 Les actions communales en faveur de l'agriculture

Activité indispensable à gestion de l'espace d'altitude et à la vie économique locale, l'agriculture est un enjeu prioritaire de la politique communale.

La commune a entrepris des actions visant à pérenniser l'activité agricole :

- ◆ mise à disposition gratuite d'alpages communaux,
- ◆ création et entretien des accès aux zones de pâtures,
- ◆ création et gestion des dessertes des alpages.

Cette activité participe pleinement à l'entretien des paysages montagnards traditionnels, à lutter contre l'enfrichement et la fermeture du milieu par la forêt. Il permet d'assurer une mixité des espaces, permettant à la faune sensible de mieux subsister. Son maintien va de pair avec le développement du tourisme, dans le souci de répondre au mieux à la demande de la clientèle touristique en quête d'authenticité, de nature aménagée et de paysage entretenu.

**L'agriculture se maintient timidement sur Saint François en particulier grâce à l'appellation Beaufort, qui lui permet une valorisation forte et une image de qualité dans ce territoire, où quasi seule l'activité autour des alpages perdure.**



## 1.2.6 UN DYNAMISME ECONOMIQUE A MAITRISER DANS LES CHOIX D'AMENAGEMENT<sup>1</sup>

### 1.2.6.1 Développement urbain

Le développement urbain prévu dans le cadre du PLU portera le parc de logements de la station à 13 500 lits à horizon 2020. Ce développement vise à la fois à répondre aux besoins :

- ◆ d'augmenter la taille du parc de lits permanents, demande forte sur la commune,
- ◆ d'augmenter la taille du parc de lits touristiques banalisés sur la commune
- ◆ de bénéficier d'un parc de lits correspondant aux normes actuelles et aux attentes de la clientèle touristique,

Le secteur de l'Epalud est un vieux village à réhabiliter avec pour objectif de recréer un village artisanal et des habitations permanentes (accession à la propriété).

POLE	SECTEUR	NOMBRE DE LITS	NATURE DES LITS
St François 1650	Zone AU de la Lauzière	1200 lits	Lits touristiques
	Zone AU des Longes	1200 lits	Lits touristiques
	Zone INAb des Raisins	Réalisés ou en cours	Lits permanents
St François 1450	Mollard Mognian UZd	400 lits	Lits permanents
	Mollard Mognian UZe	120 lits	Lits permanents
L'Epalud	Zone AU entre l'Epalud et les Rottes	400 lits	Lits permanents

### 1.2.6.2 Amélioration du stationnement

Le manque de stationnement sur les deux principaux pôles de la station (Saint François 1450 et 1650) induit un encombrement du bord de voirie, qui entraîne une gêne de la circulation et une atmosphère d'ensemble très encombrée.

De ce fait le PLU a pris des dispositions pour que toute nouvelle construction individuelle prévoie 50% de ses places couvertes et que toute nouvelle construction collective construise 2/3 de ses places en souterrain.

Un parking souterrain sera donc réalisé à l'amont de la ZAC des Raisins, sous les 17 chalets projetés. Il aura une capacité de 360 places environ (dont 100 places pour les 17 chalets et le reste pour le public) répartie sur 4 niveaux. Ce parking permettra de supprimer les places de stationnements de la place de la Madeleine.

La requalification urbaine de la place de la Madeleine prévoit la valorisation des cheminements piétons qui induit la suppression d'une part importante des places de stationnements existantes. La réalisation d'un parking souterrain sous la place de la Madeleine permettra de requalifier cet espace en place piétonne, de palier au manque de places de stationnements à l'abord de la grenouillère et de limiter l'impact visuel engendré par les véhicules.

<sup>1</sup> Diagnostic du PLU.

La réalisation des parkings s'accompagnera de cheminements piétons qui permettront l'accès à ces parkings mais également aux différents espaces publics.

La route longeant les bâtiments de la grenouillère de 1650, qui est actuellement en partie sécurisée pour les piétons et ouverte à la circulation, sera fermée et réservée aux piétons.

A 1650, 2 tracés piétons sont prévus :

- une liaison entre les Raisins et la grenouillère
- une liaison entre Plan Mollaret et la grenouillère
- une liaison entre la zone de loisirs et la grenouillère.

### 1.2.6.3 Amélioration des espaces publics, sportifs et de loisirs

La collectivité souhaite compléter son offre de loisirs sur Saint François Longchamp 1650 : à proximité de la grenouillère avec des espaces de jeux pour enfants en été, un stade de neige pour enfants l'hiver.

De plus, en prolongement de l'espace de loisirs existant des Longes, le PLU prévoit au sud la mise en place de loisirs été-hiver de manière à satisfaire la demande de ce nouveau secteur d'hébergements touristiques.

Des infrastructures de loisirs après-ski telles qu'un centre « balnéo » et des équipements de service du type garderie et espace culturel sont également prévu.

Enfin, une zone Nc -au lieu dit les Rottes sur St François 1450- dévolue à un camping pour la saison estivale permettra une connexion entre les villages et la station.

## 1.3 L'HEBERGEMENT, LA CONSTRUCTION ET LA FREQUENTATION

### 1.3.1 LA CONSTRUCTION IMMOBILIERE

	< 1915	1915- 1948	1949- 1967	1968- 1974	1975- 1981	1982- 1989	> 1990	Total 99	Total 08
Résidences principales	4	2	31	4	24	19	7	91	<b>96</b>
Logements occasionnels	6	2	14	0	10	4	4	40	<b>NC</b>
Résidences secondaires	18	3	110	89	148	228	75	671	<b>NC</b>
Logements vacants	4	0	2	0	0	6	3	15	<b>NC</b>
Total logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants	28	5	126	89	158	238	82	726	<b>1318</b>
<b>Total</b>	32	7	157	93	182	257	89	817	<b>1414</b>

Sources : RGP 99 et enquête de recensement 2008

L'ensemble de la construction immobilière connaît une longue inactivité entre les 2 guerres mondiales avant de connaître un fort développement à la fin des années 1960.

On constate que les résidences secondaires connaissent un « boom immobilier » dans les années 1980 avant de retomber dans des proportions plus raisonnables.

Entre les 2 derniers recensements, le parc de logements évolue de +58% soit 597 logements supplémentaires, qui sont principalement résidences principales.

Afin de satisfaire aux besoins en logement à destination de la population permanente, la commune envisage deux opérations sous maîtrise d'ouvrage publique:

- ◆ à Saint François 1450, au lieu dit «les Décombats», la commune souhaite réaliser un lotissement de 9 lots, à vocation d'habitat individuel en accession à la propriété.
- ◆ à l'Epalud, la commune envisage la réhabilitation de bâtiments vacants dans le village. Il s'agit de réaliser une opération mixte regroupant des activités d'artisanat, des logements permanents en accession et/ou en location ainsi que des logements à destination des travailleurs saisonniers.

**Le parc d'hébergements de Saint François Longchamp se développe en particulier à partir des années 60 où l'on enregistre une forte progression des résidences secondaires, affirmation de la vocation touristique de ce territoire.**

### 1.3.2 L'OFFRE EN HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

#### 1.3.2.1 Le parc d'hébergements touristiques de Saint François Longchamp

Source : Comptage mairie au 31 décembre 2007

Le parc d'hébergements touristiques de Saint François Longchamp fait état de **6 916 lits touristiques** auxquels s'ajoutent **2 790** lits de la commune de Mongellafrey, soit une capacité totale de près de **9 706 lits**.

	Catégorie	Etablissements	Nb lits	%
LITS TOURISTIQUES	Hôtels	5	180	1.8
	Résidences de tourisme classées	5	997	10.3
	Résidences de tourisme non classées	4	1 132	11.7
	Meublés	/	6 723	69.3
	Villages Vacances	ATC	204	2.1
	Centres de vacances	Edelweiss-Gône	165	1.7
	Résidences secondaires dans immeubles ou chalets		305	3.1
	<b>TOTAL LITS TOURISTIQUES</b>			<b>9 706</b>

Les résidences de tourisme représentent plus de 22% de la **capacité** globale des lits touristiques de la station. La totalité de ces lits est située à Saint François 1650, au pied des pistes.

Les 5 hôtels de la station ont une capacité d'accueil réduite, représentant tout juste 1.8% du parc d'hébergements touristiques de Saint François Longchamp. De plus, seuls 3 hôtels sont classés 2 étoiles.

La banalisation des lits sur la station est faible : le parc d'hébergements actuel fait état de 7 863 lits non classés, ce qui représente 81% du parc global.

1.3.2.2 Le parc d'hébergements touristiques de Valmorel

La station voisine de Valmorel reliée à Saint François Longchamp par le domaine skiable appartient au massif de la Tarentaise. Le parc de lits de cette station compte aujourd'hui 11 500 lits.

	Catégorie	Nb lits	%
LITS TOURISTIQUES	Hôtels	260	2.3
	Centre de Vacances	540	4.7
	Résidences de tourisme	4 590	39.9
	Meublés agences et gîtes	1 860	16.2
	<b>Total lits marchands</b>	<b>7 250</b>	<b>63</b>
	<b>Lits en secteur diffus</b>	<b>4 250</b>	<b>37</b>
	<b>TOTAL LITS TOURISTIQUES</b>	<b>11 500</b>	<b>100</b>

63% des lits de Valmorel sont des lits marchands contre à peine 57% sur l'ensemble des stations de la Tarentaise.

Le taux de fréquentation des lits marchands de Valmorel atteint 66% en hiver et 45%, en été mais ce parc se présente comme trop monolithique, très standardisé et pas assez diversifié. L'offre locative est vieillissante.

### 1.3.2.3 Bilan des ZAC

La ZAC privée multisites de 1980 regroupe 6 sites totalisant 43 000 m<sup>2</sup> de SHON est entièrement réalisée.

La ZAC publique des Raisins de 1990 regroupe 4 sites totalisant 10 000 m<sup>2</sup> de SHON, dont le solde est de 3 255 m<sup>2</sup>.

La ZAC de Pré-Villot sur la commune de Mongellafrey, dont le solde est de 12 514 m<sup>2</sup>.

### 1.3.2.4 Rendement des lits touristiques

Années	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08
Lits	5917	6583	7600	8850	8950	9706
CA	5091023	5664255	6163721	6403280	5575732	6886665
CA/lits	860	860	811	724	623	709

Sur les 6 dernières années le rendement des lits touristiques oscille entre 623 € et 860 €.

**Le parc d'hébergements touristiques de la station de Saint François Longchamp est estimé à 9 706 lits.**

**La station voisine et reliée de Valmorel compte 11 500 lits touristiques, soit un volume de 21 200 lits pour les 2 stations reliées du « Grand Domaine ».**

**Le parc de Saint François Longchamp fait état d'un manque de lits hôteliers mais d'une bonne représentation des lits en résidences de tourisme.**

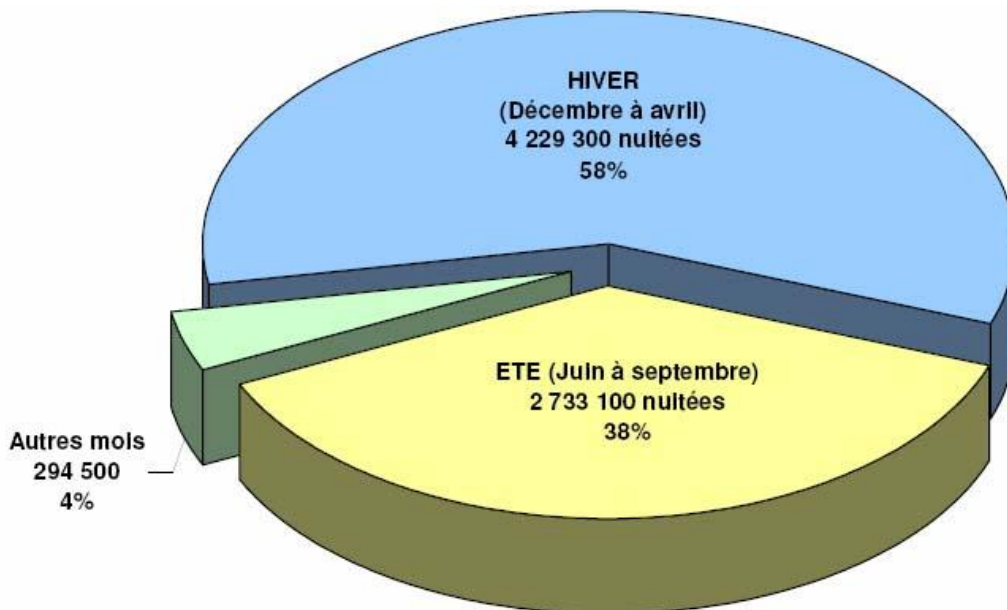
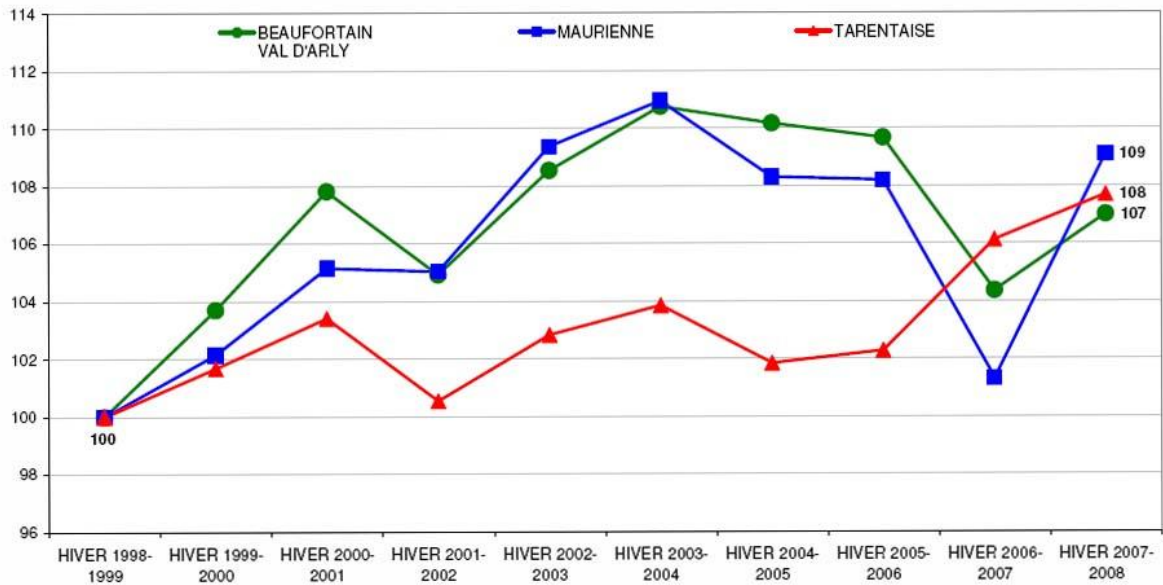
**Seuls, 19% des lits touristiques de la station sont classés, ce qui indique une faible attractivité du parc actuel.**

### 1.3.3 LES ELEMENTS DE FREQUENTATION

#### 1.3.3.1 La fréquentation touristique de la Maurienne

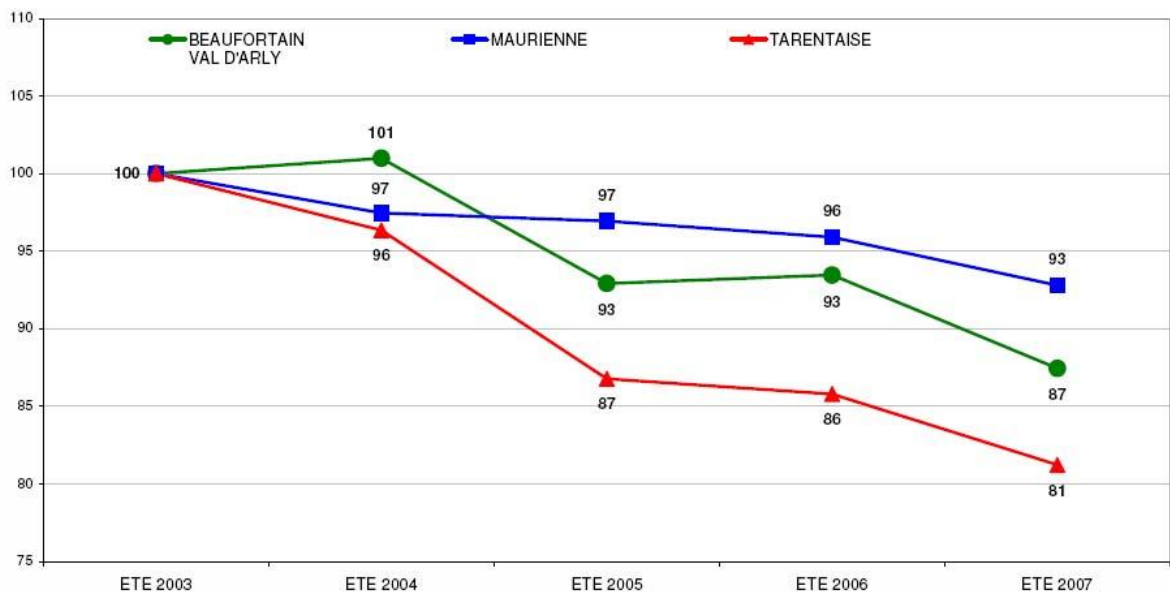
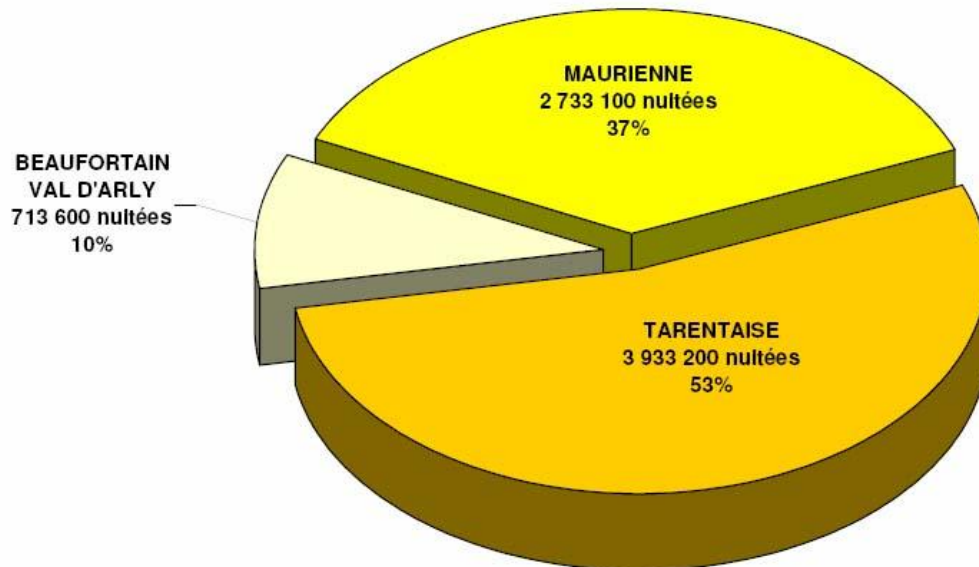
Source : Fréquentation touristique en Savoie-zoom Maurienne-observatoire Savoie Mont-Blanc Tourisme-2008

La saison d'hiver 2007-2008 en Maurienne marque un retour à la normale, après «l'accident» de la saison précédente. La progression est de + 8 % par rapport à l'hiver 2006-2007, et + 3 % par rapport à la moyenne des saisons précédentes. Avec 21,5 millions de nuitées, les massifs qui constituent le « périmètre à neige » de la Savoie enregistrent une progression de 3 % par rapport à l'hiver précédent. La Maurienne maintient sa part de marché avec 21 % des nuitées.



La Maurienne est le secteur pour lequel la part de marché de l'été est la plus forte par rapport à la fréquentation annuelle ; elle est de 38 %, contre 29 % en Beaufortain-Val d'Arly et 20 % en Tarentaise.

En saison estivale, Si tous les secteurs accusent une baisse de fréquentation durant l'été 2007, la Maurienne voit sa part de marché se développer : 37 % des nuitées totales estivales contre 35 % en moyenne depuis 2003.



Si l'on ramène à un niveau 100 le nombre de nuitées de l'été 2003 sur les 3 secteurs, la Maurienne se maintient mieux que la Tarentaise et le Beaufortain-Val d'Arly.

**La fréquentation touristique de la Maurienne représente environ 4 230 000 nuitées en hiver pour 5 mois d'exploitation et 2 730 000 nuitées en été pour 2 mois d'exploitation.**

**L'hiver fait état d'une fréquentation relativement stable. En revanche, alors que la fréquentation estivale de la montagne chute à l'échelle nationale, la Maurienne n'enregistre qu'une faible baisse.**



### 1.3.3.2 La fréquentation d'après le comptage routier

Sur l'axe autoroutier entre La Chambre et St Jean de Maurienne, la moyenne par jour en 2006 comptait 8 703 véhicules contre 8 768 en 2007, soit une évolution de +0.7%.

La RD213 entre St Avre et La Chambre comptait 5 704 personnes jours en 2006 et 5 623 en 2007 soit une baisse de 1.4%. Sur le même axe routier entre La Chambre et le Col de la Madeleine en traversant St François, le comptage 2006 fait état d'une moyenne journalière de 1 428 personnes contre 1 407 en 2007.

En revanche sur l'axe RN90 jusqu'au Col de la Madeleine, la tendance s'inverse puisque le comptage routier 2006 fait état de 429 personnes jour contre 451 en 2007 (+5.1%).

**Les comptages routiers réalisés sur les voies d'accès à Saint François indiquent une relative stabilité des passages en hiver et d'une légère progression en été (+5.1%)**

### 1.3.3.3 La fréquentation de St François Longchamp d'après le tonnage des ordures ménagères<sup>2</sup>

Mois	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
01	2306	2561	2735	2843	3627	0	3722	3277	3411
02	3241	3240	3373	3671	4553	0	4335	3997	4657
03	2625	2666	2982	3714	4010	0	4309	4185	4524
04	1335	1199	1341	1609	1799	0	2040	2373	1566
05	335	267	355	341	0	0	606	649	518
06	410	<b>503</b>	419	498	0	0	757	547	473
07	1359	1224	1615	0	<b>2010</b>	0	1822	1525	602
08	1565	1627	1992	0	<b>2714</b>	0	2400	2202	2151
09	258	361	435	0	0	0	602	776	0
10	275	392	<b>442</b>	0	384	0	551	556	0
11	157	463	<b>492</b>	0	0	0	611	482	0
12	1245	1545	1654	<b>1944</b>	0	0	1928	1756	0
TOTAL	15110	16049	17835	14620	19098	0	23683	22325	17902

<sup>2</sup> Méthode de calcul, tonnage / nombre de jours par mois : 0,8 kg par jour et par personne.

Sur la base des tonnages des ordures ménagères fournis par le SIRTOMM, nous constatons une fréquentation ponctuée sur 2 saisons : la saison hivernale qui s'étale sur 5 mois et une saison estivale concentrée sur juillet et août.

Les pointes de fréquentation hivernales se concentrent au mois de février avec près de 4 700 personnes par jour. Les pointes de fréquentation estivales se concentrent au mois d'août avec plus de 2 700 personnes par jour.

**Le tonnage des ordures ménagères nous confirme la vocation touristique de la station de Saint François Longchamp dont l'essentiel de la fréquentation se concentre sur les 5 mois d'hiver avec des pointes mensuelles de 4 700 personnes par jour en février et une activité estivale non négligeable pouvant attirer jusqu'à 2 700 personnes par jour au mois d'août.**

#### 1.3.3.4 La fréquentation des hébergements

La station de Saint François Longchamp est dépourvue de centrale de réservation.

Une partie des lits de la station est directement gérée par les gestionnaires des lits des résidences de vacances, soit 5 282 lits, représentant 55% du parc d'hébergements global (9706 lits).

En moyenne ce parc de lits est rempli à 76% sur les 4 mois d'hiver (du 20 décembre au 20 avril en 2007-2008) et entre 30% et 50% sur les 2 mois d'été.

GESTIONNAIRE	LES RESIDENCES	NOMBRE DE LITS	TAUX DE REMPLISSAGE
ODALYS	Arcosses-1-2-3 Bellevue Balcon du soleil	2116 lits	75% l'hiver 48% l'été
MAEVA	Zac des raisins	625 lits	NC
GOELIA	Le village gaulois Le rond point des pistes Les 4 vallées	1376 lits	NC
LABELLE MONTAGNE		1650 lits dont 970 partagés avec Odalys = environ 1165 lits	76% en hiver sur toute la saison- soit 4 mois plein 30% l'été

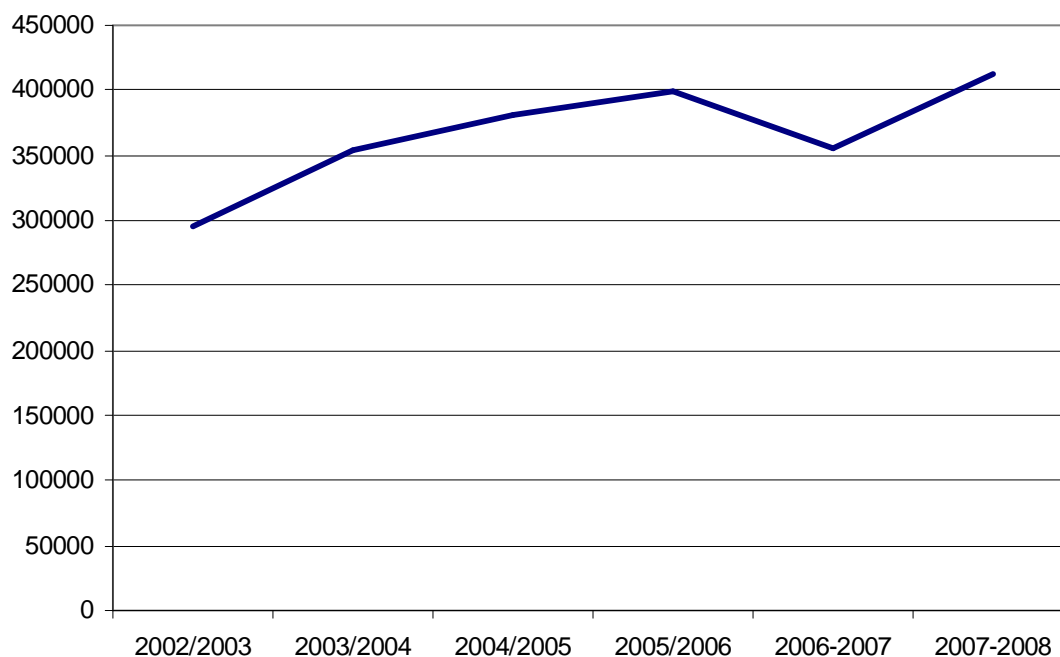
**Le parc de lits des résidences de tourisme de Saint François Longchamp est rempli à 76% sur le 4 mois d'hiver et entre 30% et 50% sur les 2 mois d'été.**

1.3.3.5 La fréquentation du domaine skiable

Simulation schéma de restructuration concerté DEATM 2004

Saisons	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006-2007	2007-2008
Lits touristiques en services	7600	8850	9270	9270	9706	9706
Total journées skieurs saison	<b>294 900</b>	<b>353 530</b>	<b>381 365</b>	<b>398 648</b>	<b>355 898</b>	<b>412 144</b>
Total journées skieurs février par jour	4724	5599	5893	5893	6313	NC
Nuitées produites	3950	4888	5203	5203	5653	NC

EVOLUTION DES JOURNEES SKIEURS



**En dehors des épisodes climatiques particuliers (année 2006-2007), la fréquentation du domaine skiable de Saint François Longchamp affiche une hausse constante. L'attractivité de ce domaine est à la hausse.**

## **1.4 LE DOMAINE SKIABLE**

---

Le domaine skiable de St François Longchamp est relié à celui de Valmorel par le col de la Madeleine et constitue « le Grand Domaine », sur 1300 m de dénivelée et 160 km de pistes de la vallée de la Maurienne à celle de la Tarentaise en Savoie.

Le grand domaine est doté de 54 remontées mécaniques dont :

- ◆ 2 télécabines,
- ◆ 16 télésièges
- ◆ 36 téléskis

Et de 83 pistes dont :

- ◆ 8 noires
- ◆ 15 rouges
- ◆ 32 bleues
- ◆ 28 vertes



# LE DOMAINE SKABLE



## 1.4.1 L'EXPLOITANT

### 1.4.1.1 Saint François LabelleMontagne



Rémy Loisirs, s'est imposée au fil des années dans le paysage des remontées mécaniques comme un des tout premiers opérateurs français en développant sa stratégie propre. Le groupe emploie aujourd'hui plus de 1100 personnes en saison, dont 16 personnes au siège, 210 permanents en station et 900 saisonniers. Le chiffre d'affaires consolidé estimé pour 2007 est estimé à 36 millions d'euros hors taxes.

1967 : Création par Jean-Marie Remy de la station de La Bresse-Hohneck (Vosges), avec l'ouverture du premier télési.

1970 : Réalisation d'un vaste complexe d'infrastructures touristiques à la Bresse : restaurant, selfservice (1.100 places), garderie d'enfants, poste de secours, magasins de sport - location de 1 000 paires de chaussures et skis. Depuis, la Bresse demeure la station emblématique du Groupe : station qui le vit naître, station qui ose, aussi bien en termes d'investissements et de projets d'envergure, que de marketing produit. La Bresse est aussi le symbole de l'ensemble des métiers du Groupe : remontées mécaniques, hébergements, restauration, location de skis et activités de loisirs.

1996 : Le groupe Remy Loisirs devient une SA à Directoire, Jean-Marie Remy est Président du Conseil de Surveillance et Jean-Yves Remy est Président du Directoire.

1996 : Reprise de la station de Saint-François Longchamp (Savoie), reliée à Valmorel.

2000 : Reprise de la station de Val d'Allos 1500 et 1800 (Alpes de Haute-Provence), reliée à Pra Loup.

2001 : Reprise de la station de Crest-Voland-Cohennoz (Savoie), reliée aux Saisies.

2003 : Reprise de la station d'Orcières 1850 (Hautes-Alpes), et de ses activités touristiques (domaine skiable, palais des sports et activités touristiques).

2003 : Lancement de la démarche LABELLEMONTAGNE.

2004 : Le Groupe Remy Loisirs obtient la certification de Groupe ISO 9001 pour la gestion de ses remontées mécaniques et domaines skiables.

2005 : Reprise de la station de Pralognan-la-Vanoise (Savoie), remontées mécaniques, centrale de réservation, complexe sportif.

2006 : Saint-François-Longchamp, contrat reconduit pour 26 années.

Reprise de Notre-Dame de Bellecombe /Flumet (Savoie), et de Praz-sur-Arly (Haute-Savoie): avec Crest-Voland/Cohennoz, LABELLEMONTAGNE gère ainsi l'ensemble des stations du Val d'Arly au sein du nouvel Espace Diamant.

2007 : Renouvellement de la certification ISO 9001 de Groupe.

## 1.4.2 LE PARC DE REMONTEES MECANIQUES

### 1.4.2.1 Le parc de remontées mécaniques de Saint François Longchamp

Sur la station de St François Longchamp, le parc de remontées mécaniques dispose de 15 appareils dont

- § 2 télésièges débrayables 6 places,
- § 4 télésièges fixes 4 places,
- § 7 téléskis
- § 2 tapis.

RM	TYPE	DEBIT	DENIV	PUISSANCE	ANNEE	LONG en m	ALT DEP	ALT ARR
Clochettes	TSF4	1500	180	4230	2007	717	1400	1580
Marquis	TSD6	2400	435	20880	2001	1543	1500	1985
Schuss	TK	800	194	1552	1972	564	1970	2125
Sapin	TK	900	165	1485	1982	653	1500	1730
Slalom 1	TK	460	67	308.2	1976	335	1590	1655
Slalom 2	TK	785	67	525.95	1976	355	1590	1655
Rocher blanc	TK	900	199	1791	1996	1018	1920	2120
Le Frêne	TSD6	2800	423	13688	2005	1871	1763	2186
Côte 2305	TK	780	313	2441.4	1977	1225	2010	2305
Mollaret	TSF4	1800	313.5	8464.5	2006	1322	1625	1938
Lauzière	TSF4	1250	624	11700	1987	1651	1896	2525
Lune bleue	TSF4	2200	383	12639	1996	1677	1600	1990
T 1450	TAPIS	/	7	/	2007	/	/	/
T 1650	TAPIS	500	50	250	1985	/	1600	1600
T Mollaret	TAPIS	/	5	/	2006	/	1625	1625

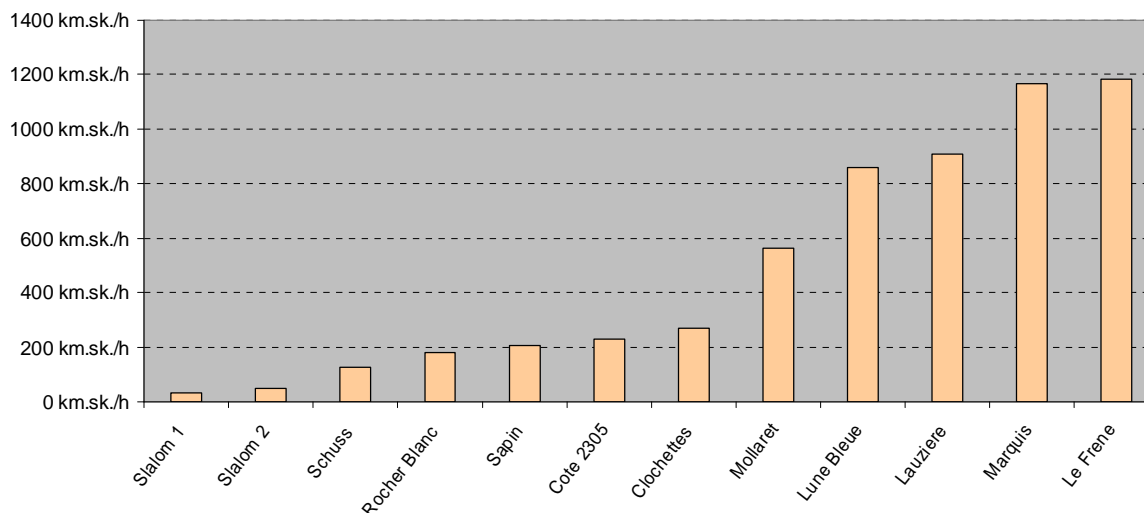
Ce qui correspond à :

- § Dénivelée cumulée de 3 112 m,
- § Débit cumulé de 17 075 skieurs/heure
- § Puissance SNTF 68 215

L'âge moyen des appareils est de 17 ans. Cependant, le parc se renouvelle régulièrement : les 6 téléportés de la station, affichent une moyenne d'âge de 8 années.

**Moment de puissance des appareils**

Total : 6540 km.sk/h

**1.4.2.2 Le parc de remontées mécaniques de Valmorel**

Le domaine skiable de Valmorel couvre : 1600 ha et dispose de 225 ha de pistes balisées desservies par 34 remontées mécaniques, dont :

- § 22 téléskis,
- § 3 télésièges débrayables,
- § 7 télésièges fixes
- § 1 téléporté de liaison urbaine

Ce qui correspond à :

- § Dénivelée cumulée de 8 094 m,
- § Débit cumulé de 35 025 skieurs/heure
- § Puissance SNTF de 146 759

L'âge moyen des appareils est de 20 ans.



### 1.4.3 LE PARC DE PISTES

Le parc de pistes fait état de 30 pistes totalisant 167.915 ha réparties sur 11 pistes vertes, 10 bleues, 6 rouges et 3 noires sur 3 secteurs différenciés.

Piste	Sect	Coul	Exp	Long	Larg	Alt H	Alt B	Pente%	Ha	Déniv
Baby 1450	Roc Noir	V	W	50	20	1450	1440	10	0.1	5
Clochettes		V	NW	700	40	1510	1440	10	2.8	70
Rimollard		B	NW	2400	40	1930	1490	18.33	9.6	440
Les Coqs		R	NW	1600	40	1930	1545	24.06	6.4	385
L'Aigle		N	N	1300	40	1930	1545	29.62	5.2	385
Le stade		/	NW	800	75	1720	1545	21.88	6	175
Le Loup		N	NW	700	50	2125	1930	27.86	3.5	195
Les crèches		R	N	1300	40	2125	1830	22.69	5.2	295
La Cornue		V	NE	900	40	1930	1820	12.22	3.6	110
Le Marquis		B	NW	2100	50	1930	1545	18.33	10.5	385
variante Marquis		B	N	800	40	1850	1630	27.50	3.2	220
chemin 1450		V	NE	3000	7	1610	1450	5.33	2.1	160
Retour bergerie		V	NE	400	20	1720	1655	16.25	0.8	65
Baby 1650		V	W	50	20	1620	1615	10	0.1	5
Le Lièvre		V	NW	390	50	1655	1590	16.67	1.95	65
La Tortue	V	NW	390	15	1655	1590	16.67	0.585	65	
le soleil	V	NW	2300	60	2120	1610	22.17	13.8	510	
Le lac blanc	B	NW	800	30	2120	1980	17.50	2.4	140	
La Platière	B	W	3250	35	2185	1650	16.46	11.375	535	
La Bartavelle	B	NW	2125	30	2120	1750	17.41	6.375	370	
Le Renard	R	SW	1400	35	2305	1980	23.21	4.9	325	
Le Mur	R	NW	500	25	2305	2185	24	1.25	120	
Rocher Frêne 2	B	NW	400	30	1920	1850	17.50	1.2	70	
Le Frêne	B	W	2300	60	2185	1750	18.91	13.8	435	
Le Col	B	W	1750	35	2185	2000	10.57	6.125	185	
Frêne 2 route tour	V	W	450	7	1840	1800	8.89	0.315	40	
Boarder cross	/	W	950	7	2120	1900	23.16	0.665	220	
Combe de bal	B	SW	1250	35	2000	1750	20	4.375	250	
La Longchamp	B	W	1750	50	1750	1610	8	8.75	140	
La Lauzière	N	S	1800	40	2525	1895	35	7.2	630	
Colombe	R	SE	2250	50	2525	2000	23.33	11.25	525	
Reverdy	R	SW	1100	50	2268		33.91	5.5	373	
Route du Tour	V	SW	5000	7		1895	7.8	3.5	390	
Perelle	B	S	1000	35	2000	1610	20.50	3.5	205	
Divers	/	/	17000	/	1895	1690	/	/	/	

### 1.4.4 L'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL

Le réseau actuellement en place date de 1996, il est constitué de réseaux de type "bi-fluide" (mélange d'eau et d'air). Il permet de fiabiliser l'enneigement de certaines pistes notamment sur le secteur bas de la station.

Ainsi, les retours skis aux pieds en bas de station sont partiellement garantis ; toutefois de nombreux secteurs restent dépourvus de neige de culture, ce qui nuit notablement à la circulation de la clientèle d'un secteur à un autre.

D'autre part, le faible enneigement de début de saison pénalise le fonctionnement de certaines remontées mécaniques puisque celles-ci ne sont pas pourvues d'un enneigement de culture.

Enfin, la fabrication de neige de culture permet non seulement de fiabiliser l'activité ski mais diminue notablement le nombre d'accidents graves dus au manque de neige. Le tableau ci-dessous récapitule les pistes enneigées actuellement :

Nom de piste – Situation	Difficulté	Longueur	Surface
<b>Le Soleil</b> en vitrine par rapport au pied de piste	Verte (très facile), piste « commerciale »	2100 ml	5,7 ha
<b>Le Lièvre et la Tortue</b> (secteur des TK Slalom sur front de neige)	Vertes (très faciles), permettant un meilleur retour au pied des pistes depuis le secteur du Marquis	330 ml	1,6 ha
<b>Le Marquis</b> (piste de liaison) - en direction du secteur du Marquis	Bleue (facile), permettant une liaison plus fiable vers le TSD du Marquis	857 ml	1,4 ha
<b>TOTAL</b>	/	3287 ml	8,7 ha



### 1.4.5 LE DIAGNOSTIC DU DOMAINE SKIABLE

Le diagnostic du domaine skiable est plus précisément axé sur le secteur de Saint François Longchamp où se situent les projets dont il est question dans ce dossier.

L'étude du domaine skiable de Saint François Longchamp s'articule autour de 3 secteurs :

- ◆ le secteur Lauzière,
- ◆ le secteur 2305,
- ◆ le secteur Roc Noir.

Les niveaux de difficulté des pistes sont bien répartis (proche de la répartition moyenne nationale).

Niveaux	Pentes moyennes	Superficies (ha.)	% station	% national
Débutants	0 à 15 %	27	16,0%	15%
Débrouillés	16 à 29 %	128	76,2%	65%
Moyens	30 à 35 %	6	3,4%	15%
Bons	> 35 %	7	4,4%	5%
Totaux		168	100%	100%

La dénivelée cumulée atteint 8 493 m

La longueur cumulée des pistes est de 64 km pour une surface totale de 168 ha.

### 1.4.5.1 Capacité d'accueil des pistes

Sur l'ensemble du domaine, la capacité d'accueil des pistes se situe dans une fourchette de 3 500 skieurs (densité de confort) à 5 900 skieurs (densité élevée, limite de saturation et de sentiment de gêne).

De manière globale, cette capacité d'accueil est loin d'être atteinte car le débit des appareils est inférieur au débit de confort des pistes qu'ils desservent.

Débit accepté par les pistes : 21 000 sk/h (confort) à 35 000 sk/h (saturation)

Débit appliqué par les remontées mécaniques : 15 000 sk/h.

En appliquant ce débit de 15 000 sk/h sur les pistes, la capacité effective sur les pistes est d'environ 2 500 skieurs.

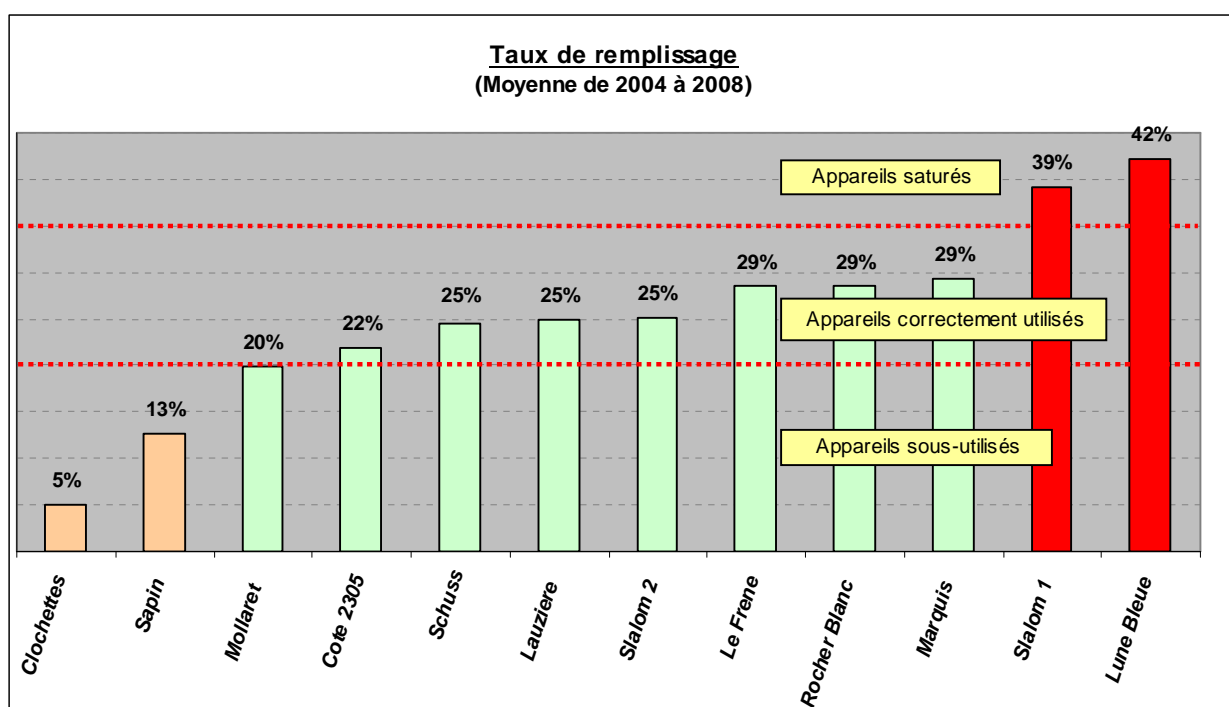
Nom de piste	Longueur (m)	Largeur moy. (m)	Surf réelle (Ha)	Cap conf. sk	Débit conf. piste (sk./h)	Cap max. skieurs	Débit max. piste (sk./h)
Baby 1450	50	20	0,10	2	300	3	450
Clochettes	696	40	2,76	72	1543	123	2636
Rimollard	2416	40	9,56	249	849	422	1439
Les Coqs	1629	40	6,45	140	545	243	947
L'Aigle	1342	40	5,31	114	444	197	768
Le Stade	811	75	6,02	132	1131	228	1954
Le Loup	719	50	3,56	77	592	133	1023
Les Crèches	1320	40	5,23	114	580	197	1002
La Cornue	898	40	3,55	93	1268	158	2155
Le Marquis	2114	50	10,46	273	1064	462	1800
Variante Marquis	821	40	3,25	70	477	121	825
Chemin de 1450	2974	7	2,06	63	591	94	881
Retour Bergerie	401	20	0,79	20	462	35	808
Baby 1650	50	20	0,10	2	600	4	1200
Le Lièvre	391	50	1,94	50	1154	85	1962
La Tortue	391	15	0,58	15	346	25	577
Le Soleil	2332	60	13,85	303	891	524	1541
Le Lac Blanc	804	30	2,39	62	664	105	1125
La Platière	3261	35	11,30	295	827	500	1402
La Bartavelle	2135	30	6,34	165	669	280	1135
Le Renard	1423	35	4,93	107	494	186	858
Le Mur	509	25	1,26	27	338	47	588
Rocher frene 2	402	30	1,19	31	664	52	1114
Le Frêne	2317	60	13,76	358	1234	607	2093
Le Col	1742	35	6,04	159	1289	269	2181
Frene 2 Route tour	447	7	0,31	9	338	14	525
Boarder Cross	965	7	0,67	14	95	25	170
Combe de bal	1262	35	4,37	96	576	166	996
La Longchamp	1738	50	8,60	262	2807	393	4211
La lauzière	1888	40	7,48	129	307	201	479
Colombe	2287	50	11,32	247	706	427	1220
Reverdy	1150	50	5,69	99	398	154	619
Route du tour	4965	7	3,44	105	404	157	604
Perelle	1011	35	3,50	77	563	133	973
Divers jonction, grenouillère,...	16830						
<b>ENSEMBLE</b>	<b>64,49 km</b>	<b>/</b>	<b>168,2 ha.</b>	<b>3510 sk</b>	<b>20967 sk./h</b>	<b>5875 sk.</b>	<b>34939 sk./h</b>

### 1.4.5.2

1.4.5.3 Capacité d'accueil des remontées mécaniques

La capacité d'accueil totale des remontées mécaniques s'élève à **3 300 skieurs** (y-compris les files d'attente attenantes).

	Type	Débit horaire théorique max.	Débit horaire réel max.	Temps parcours	Nb. skieurs max. présents sur RM+file d'attente	Vitesse (m/s)	Temps d'attente maxi. en min.	Age	Moment de puissance (km.sk/h)
Clochettes	TSF 4	1500	1350	5'15"	229	2,3	5'	1	270
Marquis	TSD 6	2400	2160	5'10"	437	5	7'	7	1164
Schuss	TK	800	720	2'45"	92	3,5	5'	36	124
Sapin	TK	900	810	3'40"	116	3	5'	26	207
Slalom 1	TK	460	414	2'30"	37	2,27	3'	32	30
Slalom 2	TK	785	706,5	1'40"	54	3,68	3'	32	51
Rocher Blanc	TK	900	810	4'55"	159	3,5	7'	12	180
Le Frene	TSD 6	2800	2520	6'15"	555	5	7'	3	1184
Cote 2305	TK	780	702	5'50"	150	3,5	7'	31	230
Mollaret	TSF 4	1800	1620	9'40"	447	2,3	7'	2	563
Lauziere	TSF 4	1250	1125	12'00"	355	2,3	7'	21	911
Lune Bleue	TSF 4	2200	1980	12'10"	632	2,3	7'	12	858
Tapis 1450	TAPIS		0		0	0,8	3'	1	0
Ecole 2	TK	500	450		22	1,2	3'	23	0
Tapis Mollaret	TAPIS		0		0	0,8	3'	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>17 075 sk/h</b>	<b>15 368 sk/h</b>	<b>/</b>	<b>3285 skieurs</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>5773</b>



Appareils / Saisons	Type	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	Moyenne sur 5 saisons	% station
Clochettes	TSF 4					68 602	68 602	2%
Marquis	TSD 6	672 661	641 096	723 438	521 429	726 266	656 978	20,4%
Schuss	TK	186 656	158 620	157 957	138 603	174 095	163 186	5,1%
Sapin	TK	124 108	105 950	125 157	45 032	95 268	99 103	3,1%
Slalom 1	TK	207 992	219 585	162 455	155 793	116 388	172 443	5%
Slalom 2	TK	190 580	178 319	170 982	226 606	116 704	176 638	5%
Rocher Blanc	TK	213 255	212 044	185 859	241 394	259 639	222 438	7%
Le Frene	TSD 6			769 886	495 135	766 774	677 265	21%
Cote 2305	TK	147 437	124 226	102 443	110 142	148 818	126 613	4%
Mollaret	TSF 4	125 160	172 566	144 766	136 393	341 792	184 135	6%
Lauziere	TSF 4	218 469	253 670	259 604	172 918	179 990	216 930	7%
Lune Bleue	TSF 4	852 920	902 446	780 477	634 689	718 211	777 749	24%
<b>Total Domaine skiable</b>	<b>/</b>	<b>2 939 238</b>	<b>2 968 522</b>	<b>3 583 024</b>	<b>2 878 134</b>	<b>3 712 547</b>	<b>3 216 293</b>	<b>/</b>

Les remontées mécaniques de Saint François présentent un parc bien dimensionné et correspondant au volume moyen des skieurs fréquentant la station. Néanmoins, deux appareils apparaissent saturés, le TS de la lune bleue et le TS du Slalom.

Cependant, ces appareils sont réellement saturés en période de haute fréquentation, ce qui engendre des files d'attente sur ces 2 appareils lors des week-ends de février.

Les projets à court et moyen terme programmés sur le domaine skiable devraient résoudre intégralement ces problèmes (se reporter au calendrier d'investissement ci-après).

Le domaine skiable de Saint François Longchamp, lors d'une journée de forte fréquentation, accueille jusqu'à 76 682 passages aux remontées mécaniques (saison 2007-2008), soit un taux de fréquentation général du domaine skiable de 53.06%

Sur la dernière saison, la station a enregistré 412 144 journées skieurs pour 120 jours d'ouverture soit une moyenne de 3434 journées skieurs par jour.

#### 1.4.5.4 Les débits départ

3 appareils constituent les débits départ de la station :

REMONTÉES MÉCANIQUES	DEBIT PRATIQUE	%
Marquis	2160 p/h	38%
Mollaret	1620 p/h	28%
Lune Bleue	1980 p/h	34%
/	<b>5760 p/h</b>	100%

A noter que le TS Marquis, situé au pied des Longes a par sa position une fonction d'appareil départ station, mais se trouve aujourd'hui plus utilisé comme appareil de

délestage. Le projet immobilier des Longes et le projet de télésiège des Balcons situé entre le TS Lune bleue et le TS Marquis permettra de renforcer cette fonction débit départ.

Comme nous l'avons souligné précédemment, le télésiège de la Lune bleue qui présente un débit théorique de 2200 personnes-heure et un débit réel de 1980 est aujourd'hui saturé.

Le remplacement de cet appareil en débrayable prévu pour Noël 2009 permettra d'enrayer ce problème grâce à un débit de 3000 personnes-heure.

#### 1.4.5.5 Capacité d'accueil du domaine skiable

La capacité d'accueil instantanée totale du domaine est :

- calculée pour les **remontées mécaniques à 3 300 skieurs** (somme des skieurs sur les appareils et dans les files d'attente)
- estimée pour les **pistes à 2 500 skieurs** (limitée par le débit de distribution des remontées mécaniques de 15 000 skieurs/h).

Au total, **5 800 skieurs** peuvent donc être accueillis simultanément sur le domaine skiable de **Saint François Longchamp**.

Sur 100 journées skieurs dans la station, 30 % ne sont pas présents sur le domaine skiable *stricto sensu* (skieurs dans les cafés, commerces, logements, routes d'accès...). En d'autres termes, 70 skieurs sur le domaine skiable correspondent à 100 journées skieurs achetées.

**Le site de Saint François Longchamp présente donc une capacité d'accueil totale de 8 300 journées skieur.**

### 1.4.6 BILAN DES CAPACITES DU DOMAINE SKIABLE FACE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

#### 1.4.6.1 Schéma de restructuration concerté DEATM-2004

Le schéma de massif de décembre 1986 a défini une capacité d'accueil maximum du site de St François Longchamp à hauteur de 13 500 lits (125 000 m<sup>2</sup> de SHON) en lien avec la modernisation des remontées mécaniques.

En 2004, le DEATM réalise un schéma de restructuration concerté sur le domaine relié de Saint François Longchamp-Valmorel. Ce schéma indique que la capacité de confort du domaine skiable est liée au remplacement du télésiège du Mollaret.

Le renouvellement de la délégation de services publics de la station de Saint François Longchamp prévoit la rénovation et l'amélioration du parc de remontées mécaniques, ses principaux axes sont :

- L'amélioration du lien entre la station et le domaine d'altitude : amélioration du débit de l'axe du Mollaret ; désengorgement et remplacement de la Lune Bleue, maillon stratégique du domaine.
- L'amélioration de la connexion des pôles d'urbanisation renforcés (Longes Sud / Lauzière / Saint François 1450) au domaine skiable.
- Le renforcement du positionnement ski facile de la station (mise en place d'une liaison basse vers le secteur du Marquis, en lien avec un secteur de d'apprentissage du ski / renforcement des débits des secteurs d'apprentissage existants sur les Slalom).

Une partie de ce programme a été réalisée

- - 2005 - création du TSD des Frênes,
- - 2006 - création du TS de Plan Mollaret + création d'une piste supplémentaire,
- - 2007 - création du TS des Clochettes à 1450.

Le calendrier d'investissement de Labelle Montagne :

A court terme :

- Noël 2009 remplacement du TS de la Lune Bleue sur le même axe par un télésiège débrayable de 3000 personnes/heure de débit
- Création du télésiège des Balcons entre les TS lune bleue et Marquis permettant la création de ski propre desservi par 3 pistes (bleue-rouge et noire) avec programme de sécurisation de ce secteur sur le plan avalancheux par gazex.
- Poursuite de l'enneigement artificiel et création d'une retenue collinaire.

A moyen terme :

- Création du télésiège du rocher blanc entre les TS Frêne et Rocher Blanc,
- Création du télésiège de la bosse à Hélène jusqu'au col de la Madeleine.



## 1.5 LES AUTRES ACTIVITES TOURISTIQUES

---

### 1.5.1 PROMOTION ET GESTION DU TOURISME

---

L'office du tourisme de Saint François Longchamp emploie 3 permanents auxquels se rajoutent les 3 emplois saisonniers en hiver et les 2 emplois saisonniers en été.

Il participe à quelques salons chaque année (3 à 4) et assure surtout un rôle d'information du public.

Il ne gère pas de centrale de réservation. Chaque résidence de tourisme disposant d'une propre centrale de réservation.

Un système de réservation en ligne ou « open system » est en cours de mise en place.

Toutes les actions de communication sont sous-traitées à une entreprise de communication extérieure.

### 1.5.2 LES AUTRES ACTIVITES HIVERNALES

---

#### 1.5.2.1 Ski de Fond

**Le Syndicat Intercommunal du Grand Coin** qui regroupe les communes de Montaimont, Pontamafrey-Montpascal, Montvernier et Le Châtel, a pour mission de promouvoir la pratique du ski nordique et d'activités sportives annexes. Ce site labellisé et homologué comporte 40 kms de pistes balisées.

Localisation : Basse Maurienne en rive droite de l'Arc. Située à 8 kms de La Chambre et à 17 kms de Saint-Jean-de-Maurienne

Altitude : 1250 m / 1533 m

Surface domaine skiable : 300 hectares

Topographie : plateaux et versants

Enneigement : 4 mois

Positionnement : site labellisé et bien fréquenté grâce aux efforts des collectivités adhérentes au syndicat (Montaimont, Pontamafrey-Montpascal, Montvernier et Le Châtel)

Points forts : le cadre et paysage agréable, la mise en commun des moyens des communes du syndicat, la complémentarité avec la proximité de la station alpine de St-François-Longchamp

Objectifs : amélioration et diversification vers le tourisme « nature » développement des activités nordiques et raquettes

Projets : liaison avec St-François-Longchamp, création pistes à thèmes structure d'accueil au Chaussy

Sur le domaine nordique du Grand Coin, il existe 2 structures d'accueil au départ des pistes :

- ◆ L'une se situe à Bonvillard, commune de Montaimont,
- ◆ l'autre se situe au col du Chaussy, commune de Pontamafrey-Montpascal

**Foyer de Bonvillard** : Il est situé dans un bâtiment communal aménagé en foyer de fond. Il a une surface de 30 m<sup>2</sup>. On y trouve : l'accueil de la clientèle, le point de vente des billets, le plan des pistes, une salle hors sac, une salle de fartage, le matériel de location (100 paires de skis, 120 paires de chaussures, 30 paires de raquettes), les toilettes, le matériel et le poste de secours, un service de boissons chaudes.

**Chalet du Chaussy** : Il est situé sur le col du même nom. Il s'agit d'un petit chalet en bois de 20 m<sup>2</sup> installé en 1991 par la commune de Pontamafrey-Montpascal. C'est le point central de la zone nordique. On y trouve : l'accueil de la clientèle, le point de vente des billets, le plan des pistes, le matériel de location, les toilettes, le matériel et le poste de secours, un service de boissons chaudes.

### 1.5.2.2 Ski de randonnée

Depuis Saint François Longchamp 1650, l'ascension au Cheval Noir est possible en ski de randonnée



### 1.5.2.3 Promenades à Pied - Raquettes

De nombreuses balades hivernales sont possibles à pied ou en raquettes mais celles-ci ne disposent pas de balisage spécifique.

### 1.5.2.4 Divers

Le bureau de la montagne organise de nombreuses activités tout au long de la saison hivernale (nuit en igloo, marche nordique, etc.).



La station propose également des balades en chiens de traineaux et des vols en parapente, activités encadrées par des prestataires indépendants.



## Deux DÉPARTS ●

### ● MONTAIMONT (Bonvillard)

Accès depuis La Chambre /  
route du Col de La Madeleine.

#### Foyer de ski de fond.

Accueil, renseignements,  
location de matériel, redevances,  
salle hors sac, boissons,  
toilettes, parking.

1 pisteusecouriste.

Tél. 04.79.59.47.93

### ● MONTASCAL (Col du Chaussy)

Accès depuis St-Jean-de-Maurienne/Hermillon

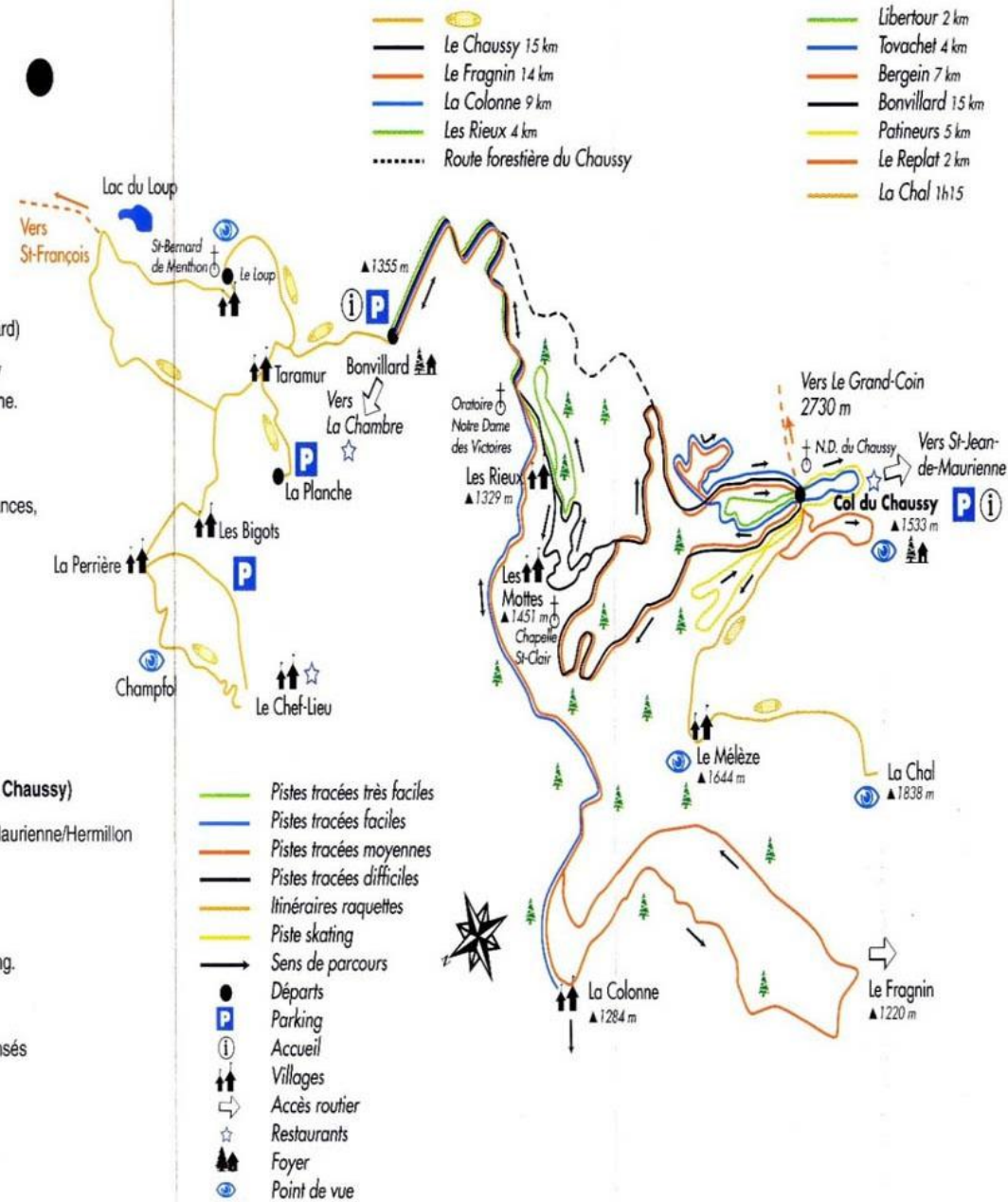
Chalet accueil

Accueil, renseignements,  
location de matériel,  
redevances, toilettes, parking.

Tél. 04.79.64.41.40

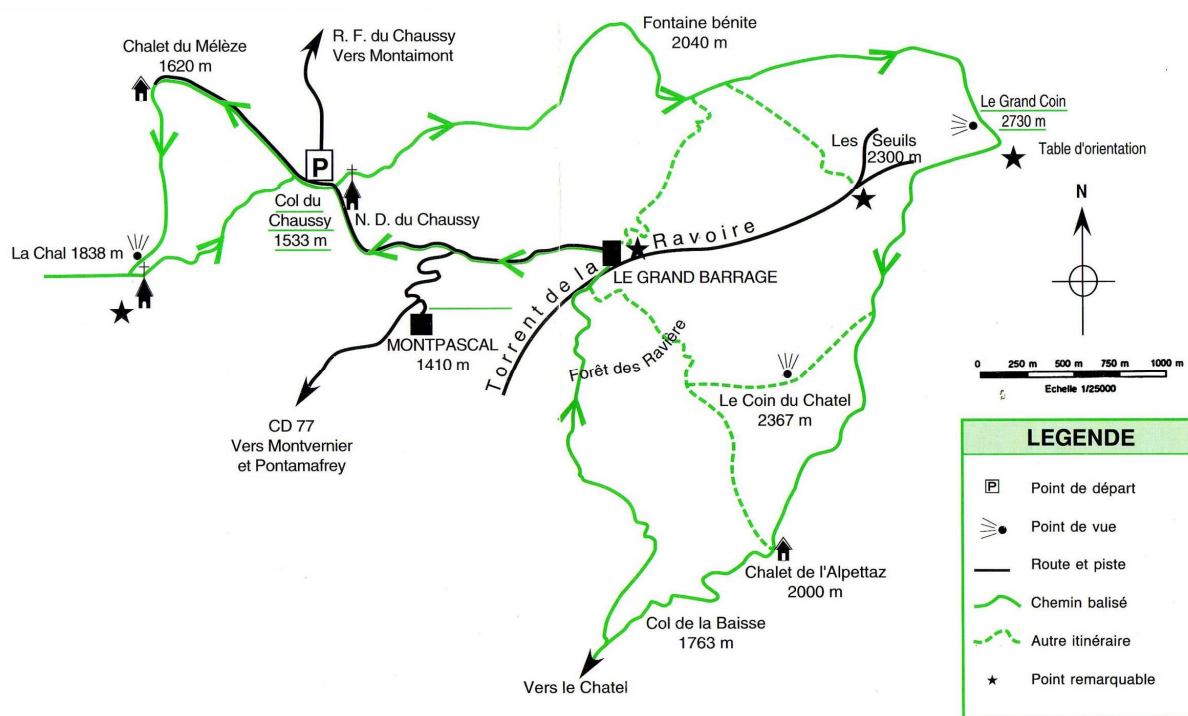
Cours de ski de fond dispensés  
par un moniteur diplômé.

Tél. 04.79.64.42.02



### 1.5.3 LES ACTIVITES ESTIVALES

#### 1.5.3.1 Randonnées pédestres au départ de Saint François Longchamp



Plusieurs randonnées pédestres sont possibles en été autour de la station.

Un plan des différents circuits est en vente à l'office du tourisme.

1.5.3.2 Activités disponibles sur place ou à l'extérieur

ACTIVITES/SAISONS	TYPES D'ACTIVITE	SUR PLACE OU A L'EXTERIEUR
Activités toute l'année	Cinéma	Sur place
Activités hivernales	Ski alpin	Sur place
	Ski de fond	A l'extérieur
	Ski de randonnée	Sur place
	Sentiers raquettes	Sur place
	Sentiers piétons	Sur place
	Chiens de traîneaux	Sur place
	Parapente	Sur place
Activités estivales	Piscine découverte	Sur place
	Tennis	Sur place
	Pêche	Sur place
	Centre équestre	Sur place
	Tir à l'arc	Sur place
	Randonnée pédestres	Sur place
	Escalade	Sur place
	Vias ferratas	A l'extérieur
	Vélo et VTT	Sur place
	Canyoning	A l'extérieur
	Rafting	A l'extérieur
	Parapente et deltaplane	Sur place
	Minigolf	Sur place
Parcours aventure	Sur place	

## 1.5.4 LES ANIMATIONS

---

### 1.5.4.1 Les animations hivernales

Pour les enfants

- ◆ La semaine des enfants
- ◆ La semaine magique, deuxième édition
- ◆ Le SFL kid contest

Pour les familles :

- ◆ La 12ème Taimonaiche, balade nocturne en raquettes
- ◆ La journée nationale de la raquette à neige

Pour les sportifs :

- ◆ Le Shooting col de la Madeleine : compétition 100% freestyle
- ◆ La coupe de France de ski alpin « Handisport » et 8ème journée « handiski » et « handisport » de montagne
- ◆ La 5<sup>ème</sup> semaine des sports extrêmes
- ◆ Le challenge vol et ski
- ◆ Le derby de fin de saison,

### 1.5.4.2 Les animations estivales

Autour du célèbre col de la Madeleine, de nombreuses animations ponctuent la saison estivale.

- ◆ La Transmontjoie-course pédestre traversant le col de la Madeleine
- ◆ Rallye touristique de la Madeleine-rassemblement de voitures anciennes et de prestige
- ◆ Fête du Col de la Madeleine du week-end du 14 juillet autour de la vie des alpages
- ◆ L'ascension du Col de la Madeleine entre St François et Celliers

De nombreuses fêtes et festivals participent également à la vie des villages et de la station tout au long de l'été.

- ◆ Festival de musique traditionnelle « la Lune bleue »
- ◆ Fête du village de SFL 1450 avec marché artisanal et foire
- ◆ Course cyclo de St François autour du Plan Mollaret qui achève la semaine du vélo et du VTT dans le cœur de la station.
- ◆ Fête des costumes à Montaimont
- ◆ Fête du pain et course pédestre challenge « Michel Chevessend »
- ◆ Foire du village de Montaimont-marché artisanal et foire
- ◆ Festival SFL'art de rue

## 1.6 LES INFRASTRUCTURES

### 1.6.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La Grande Pierraille est une montagne aquifère abritant de nombreuses sources qui servent à l'approvisionnement en eau des ouvrages, permettant la distribution d'eau potable sur St-François Longchamp.

Ces ressources en eau se trouvent sur le territoire de la commune de Montgellafrey et la principale source est utilisée pour l'alimentation en eau de St-François Longchamp, des hameaux du haut de la commune de Montgellafrey et des autres communes situées au pied du massif montagneux.

Suite à l'évolution des normes sur les eaux de consommation, et notamment sur le paramètre Arsenic (10µg/l), un traitement a été mis en place au niveau du réservoir des Pérelles.

Néanmoins le paramètre quantitatif reste une préoccupation fondamentale. En effet, la demande en eau potable est maximale en période de pointe entre décembre et mars lorsque la population touristique afflue à la station, cette période correspond également à l'étiage des sources.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de St-François Longchamp - Montgellafrey (SIVOM), la commune de Montgellafrey et le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Bugeon (SIEPAB) ont mis en œuvre leur schéma directeur d'alimentation en eau potable en janvier 2006. Ce schéma directeur a permis d'établir les actions à mettre en œuvre pour garantir la production et la distribution en eau, tant en situation actuelle que pour la situation future.

L'étude a orienté ses réflexions sur les différents problèmes des collectivités :

- § · l'aspect qualitatif des ressources,
- § · la qualité de l'eau distribuée d'une manière générale,
- § · l'équilibre du bilan besoins/ressources en période de forte fréquentation touristique,
- § · le développement et l'évolution des syndicats (urbanisation envisagée),
- § · l'entretien et le renouvellement des infrastructures en eau potable,
- § · le respect des normes sécuritaires (défense incendie, qualité, ...).

#### 1.6.1.1 L'organisation générale

Toutes les habitations de Saint François Longchamp sont raccordées au réseau d'eau potable à l'exception des chalets d'alpages. La gestion de la ressource en eau est assurée par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. La mise en place de ce schéma a été engagée par la réalisation :

- ◆ des périmètres de captages des sources en 2007,
- ◆ une unité de traitement à l'arsenic,
- ◆ la création d'un nouveau réservoir.

Les installations d'alimentation en eau potable du SIVOM sont exploitées par La Lyonnaise des Eaux.



### 1.6.1.2 Les ressources

La majorité des ressources en eau de la collectivité se trouve principalement sur le territoire de la commune de Montgellafrey. On en dénombre 4 principales qui se situent sur le versant rive droite du torrent du Bugeon, affluent de l'Arc, qui jaillit sous le col de la Madeleine :

- § · **LA SOURCE DES PERELLES HAUTES** (partagée avec le SIEPAB, appelée encore la Syndicale ou conduite syndicale. Le droit d'eau accordé au SIVOM est de 2/17ème du débit de la source),
- § · **LA SOURCE DES PERELLES BASSES,**
- § **LE FORAGE DES PERELLES**
- § · **LE CAPTAGE DES RUINES**
- § · **LA RESSOURCE DES FEES** : avec le captage des Fées n° 1, n° 2 et 3.

On dénombre également une ressource en eau qui se situe sur le territoire de St-François Longchamp :

- § · **LA SOURCE ANCENAY** dont le raccordement est récent.

L'ancienne prise d'eau sur le Ruisseau du Cours d'en Haut n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable du territoire.

Actuellement, le SIVOM possède l'autorisation de prélever de l'eau seulement dans 4 de ces ressources du fait e leur qualité :

- § · le captage des Ruines
- § la source des Pérelles hautes et la source des Pérelles basses,
- § · le captage des Ruines,
- § · la source des Fées n° 1.
- § · la source Ancenay.

Par ailleurs, les captages des Fées 2&3 sont actuellement potentiellement utilisées pour passer les pointes hivernales d'étiage les plus sévères selon les conditions rencontrées.

La commune dispose également de 3 réservoirs :

- § **LE RESERVOIR DES PERELLES** est le réservoir principal, il a une capacité de 600 m<sup>3</sup> dont 120 m<sup>3</sup> pour la réserve incendie. Il reçoit les eaux du captage des Pérelles hautes après la chambre de répartition, des Pérelles basses, du captage des Ruines, de la station de pompage des Fées, et de la source Ancenay. Sur le site du réservoir des Pérelles, les eaux provenant du captage des Ruines et du pompage des Fées subissent un traitement de l'arsenic par filtration sur G.E.H. (granule d'hydroxyde ferrique) avant d'être conduit dans le réservoir. Il alimente la station de ski de Saint-François-Longchamp : Longchamp 1650.
- § **LE RESERVOIR DE COTANT** a une capacité de 300 m<sup>3</sup> dont 120 m<sup>3</sup> consacrés à la réserve incendie. Il est approvisionné par le réservoir des Pérelles. Il permet de tamponner la demande du chef lieu de Saint-François Longchamp et des hameaux du bas de la commune : L'Epalud et Le Planet. Le remplissage se fait par l'intermédiaire d'un robinet à flotteur.
- § **LE RESERVOIR (ET STATION DE POMPAGE) DES FEES** a une capacité de 200 m<sup>3</sup> et il reçoit l'eau du captage des Fées n°1 et celle des Fées n° 2 et 3. Il dessert gravitairement les hameaux du haut de la commune de Mongellafrey. La station de pompage des Fées remonte l'eau des sources des Fées n°1 au réservoir principal des Pérelles.

### 1.6.1.3 L'adéquation des besoins et des ressources

Source : Dossier d'enquête publique pour la mise en place des périmètres de protection des sources des Ruines, des Pérelles basses, des Fées et d'Ancenay

Ressources actuelles	Ressources	Dates	Etiages l/s	m <sup>3</sup> /j
	Pérelles Hautes	20/02/1986	10,0 l/s*	101,6 m <sup>3</sup> /j
	Ruines	24/02/1986	0,12 l/s	10,4 m <sup>3</sup> /j
	Pérelles Basses	13/03/2009	0,59 l/s	51,0 m <sup>3</sup> /j
	Ancenay	14/03/2009	1,84 l/s	159,0 m <sup>3</sup> /j
	Fées 1	16/02/1990	10,00 l/s	864,0 m <sup>3</sup> /j
	Fées 2 & 3	30/01/2010	6,60 l/s	570,2 m <sup>3</sup> /j
	<b>Ressources Totales Mobilisables</b>			

Besoins actuels	Désignation	Eq Habitants Actuels (taux 100%)	Demande Actuelle moyenne	
	Population permanente	285	42,75 m <sup>3</sup> /j	
	Saisonniers	50	7,50 m <sup>3</sup> /j	
	Lits Touristiques	9 700	1 455,0 m <sup>3</sup> /j	
	Industriels	0	0,0 m <sup>3</sup> /j	
	Linéaire de distribution			12 kml
	Indice Linéaire de Fuites	Données SDAEP et projetée exploitant	2,50 m <sup>3</sup> /j/km	
	Fuites		30,0 m <sup>3</sup> /j	
	Ecoulements permanents		0,0 m <sup>3</sup> /j	
	<b>Besoins actuels totaux</b>			<b>1535,25 m<sup>3</sup>/j</b>

<b>BILAN BESOINS RESSOURCES</b>	<b>215,98 m<sup>3</sup>/j</b>
---------------------------------	-------------------------------

Les besoins actuels en période de pointe hivernale sont évalués à 1 535 m<sup>3</sup> jour pour 9 700 lits pour des ressources mobilisables de 1795,9 m<sup>3</sup> jour. Le bilan besoins-ressources est donc à ce jour équilibré.

Le SIVOM prévoit un développement de la station à 13 500 lits, ce qui engendrera selon le taux de remplissage des hébergements, de nouveaux besoins en eau potable. La prise en compte des nouveaux besoins est détaillée dans la partie 4 de ce dossier.

### 1.6.1.4 La défense incendie

La commune dispose de 2 réservoirs de 120 m<sup>3</sup> - Pérelles et Cotant- et de 24 bornes incendie réparties sur le territoire communal.

### **1.6.2 L'ASSAINISSEMENT**

---

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Bugeon (SIEPAB) est composé de La Chambre, de Notre Dame du Cruet, de Saint Avre et de Saint Martin sur La Chambre.

Dés 2004, le SIVOM de Saint François Longchamp adhère au Syndicat pour l'assainissement uniquement. A partir du 31 mars 2005, le SIEPAB gère donc les réseaux d'assainissement et la station d'épuration de Saint François Longchamp.

Aujourd'hui, les effluents collectés sur le SIVOM de Saint François Longchamp sont traités par la station d'épuration située à l'Epalud d'une capacité totale de 2 500 équivalents-habitants en ce qui concerne le dégrilleur et le bassin d'épuration alors que le clarificateur est dimensionné pour 1 500 équivalents-habitants face à une population touristique en pointe évaluée à 10 000 habitants. Le rejet des effluents bruts ou traités est effectué dans l'Ourtier, affluent du Bugeon.

Le schéma directeur d'assainissement approuvé en 2000 par le SIEPAB a pris en compte les besoins de la collectivité de Saint François Longchamp. A cet effet, le SIEPAB a projeté, outre la poursuite des travaux relatifs à l'extension et à la réhabilitation des réseaux de collecte, la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale d'une capacité de 18 000 équivalents habitants sur le territoire de Notre Dame de Cruet, à proximité de la microcentrale hydroélectrique de cette commune.

Cette station d'épuration sera conçue pour assurer le traitement d'un débit d'eaux usées de référence de 2 700 m<sup>3</sup>/jour et la charge polluante associée correspondant à 18 000 EH. Les performances épuratoires retenues permettront de répondre aux dispositions réglementaires en vigueur et aux objectifs de préservation de l'Arc en conditions hydrologiques normales et en période d'étiage. La mise en service générale de l'installation est programmée pour juillet 2012.

### **1.6.3 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

---

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par le SIRTOMM, installé aujourd'hui dans la zone d'activités commerciales de Saint Jean de Maurienne. D'ici 2 ans, le SIRTOMM prévoit de s'installer sur Saint Julien Mont Denis.

Le tri effectué sur la station de St François Longchamp est **sélectif** :

- ◆ Les ordures ménagères,
- ◆ Les recyclables,
- ◆ Le verre.

Un tri spécifique « cartons des commerçants » est mis en place quotidiennement par le SIVOM qui se charge du compactage et de la dépose dans une benne spécifique. Le ramassage est effectué 2 fois par mois par le SIRTOMM.

Pour les encombrants, une déchetterie est installée à La Chambre et le SIRTOMM loue à la collectivité des bennes sur demande.

Le SIRTOMM a mis en place dès l'hiver 2008, 75 conteneurs semi-enterrés de 5 m<sup>3</sup> répartis sur 20 points du territoire de la station, permettant de réduire le passage en pleine saison à 3 fois par semaine, et à réduire le personnel nécessaire de 3 à 1. Une tournée hebdomadaire supplémentaire pour les recyclables est également effective.

Le traitement est assuré par le SIRTOMM qui procède au :

- ◆ Transfert par quai de transfert,
- ◆ Compactage
- ◆ Ferroutage

Les OM sont acheminées à Chambéry Métropole pour y être incinérées. L'énergie produite permet de faire fonctionner cette installation et de chauffer quelques quartiers alentours.

Les recyclables sont acheminées jusqu'à Val Espace à Chambéry,

Le verre est acheminé par l'entreprise Guerrin vers différentes usines situées en Loire et en Ardèche.

### 1.6.4 LE STATIONNEMENT

Secteurs	Parking (Px)	Nombre de places
Les hameaux et SFL 1450	Le Planet	29
	L'Épalud	5
	St François Longchamp 1450	120
St François Longchamp 1650	Les Longes	254
	Arcoussiers-Bellevue	65
	Les Raisins	158
	Madeleine-Val Blanc	140
	Lauzière-Alouette	235
	Frêne-Sorbier-Rocher Blanc	52
Mongellafrey	Bugeon	189
	Plan Mollaret	165
	Les 4 vallées	108
	Pré Villot	193
<b>Total</b>	/	<b>1713</b>

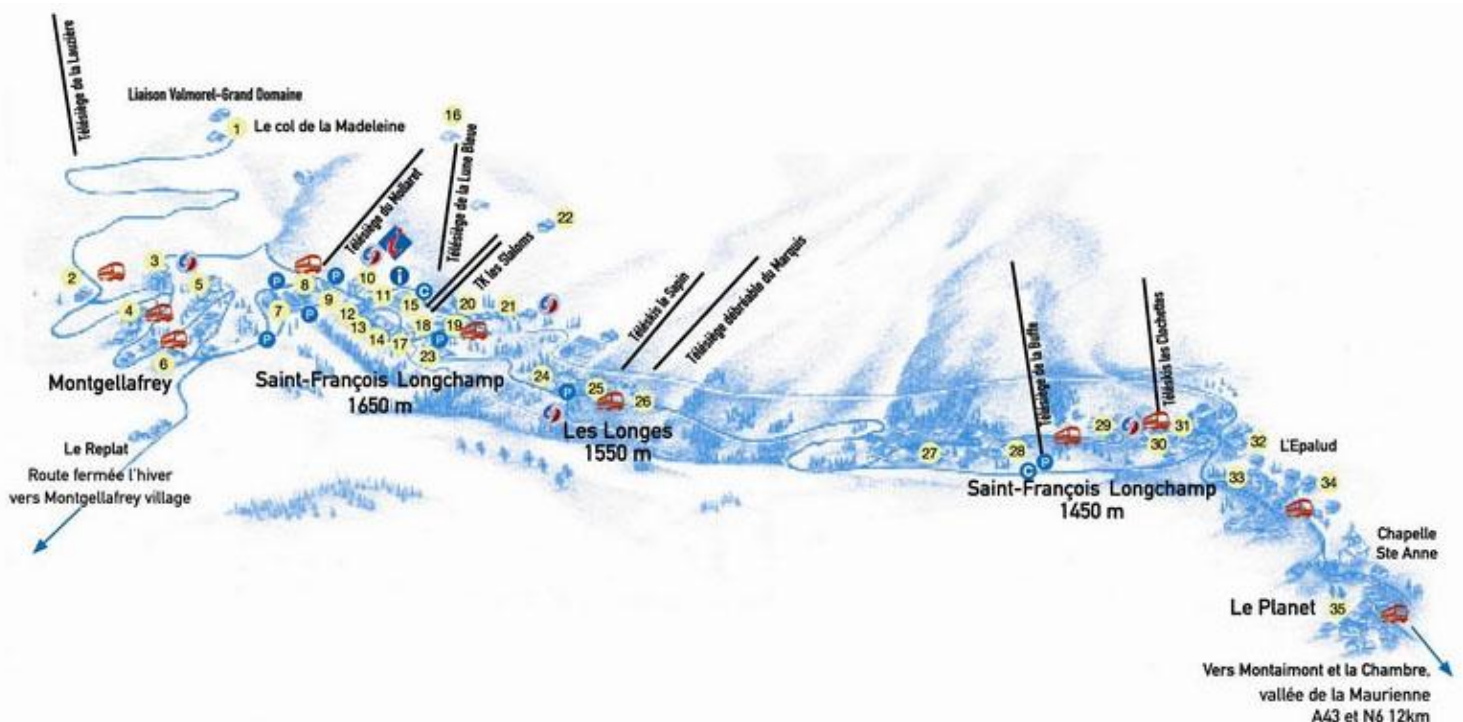
Le stationnement sur la station s'organise le long de la route départementale 213.

Les hameaux du Planet et de l'Épalud, situés à l'entrée de Saint François disposent d'une zone de stationnement de très faible capacité.

St François Longchamp 1450 fait état de plusieurs zones de stationnement totalisant 120 places.

Sur Saint François Longchamp 1650, 6 zones de stationnement sont disponibles depuis la route départementale 213 et totalisent 904 places.

Le PLU fait état d'une insuffisance de places de stationnement et de leur manque de fonctionnalité : certaines zones sont complètement saturées alors que d'autres sont totalement inexploitées en raison de leur éloignement par rapport au pied de pistes et aux zones de vie. Un parc de stationnement couvert est en projet sur le secteur « le haut des Raisins » et devrait résorber les problèmes sur ce secteur avec une capacité de 250 places.



## 1.6.5 LES CIRCULATIONS

### 1.6.5.1 L'armature routière

La route départementale 213 qui relie La Chambre au Col de la Madeleine, traverse la commune. Depuis cet axe principal qui distribue les 2 principaux pôles urbains, se raccordent les routes communales qui desservent les autres zones urbanisées. Plusieurs chemins d'accès praticables uniquement l'été mènent aux chalets d'alpages.

### 1.6.5.2 Les transports en commun

Un service de car assure la liaison entre St Jean de Maurienne St Avre la Chambre et la station.

Un système de navettes est mis en place l'hiver et dessert les différents secteurs clé de la station.

Un ramassage scolaire est mis en place matin midi et soir. Il est effectué par le SIRS de St Jean de Maurienne.

### 1.6.5.3 Les circulations piétonnes

Il n'existe aucune liaison piétonne entre Saint François 1450 et Saint François 1650 en raison de la distance et de la dénivelée.

En hiver, sur Saint François 1650, il existe un cheminement piéton le long de la grenouillère.

En été, un cheminement piéton dessert Saint François 1650 depuis les différents pôles urbains jusqu'à la grenouillère.

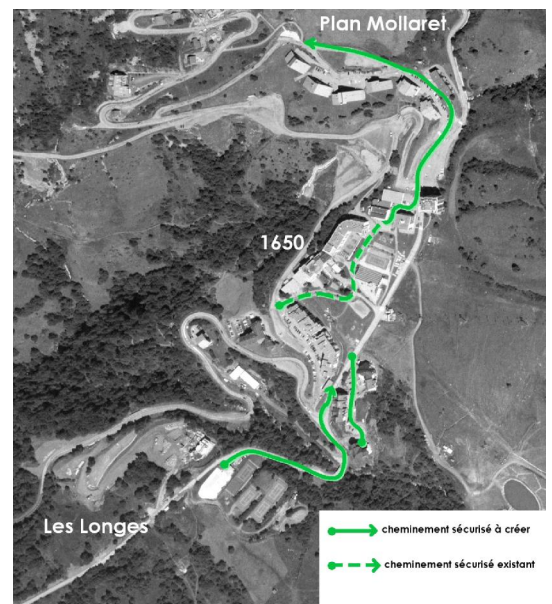
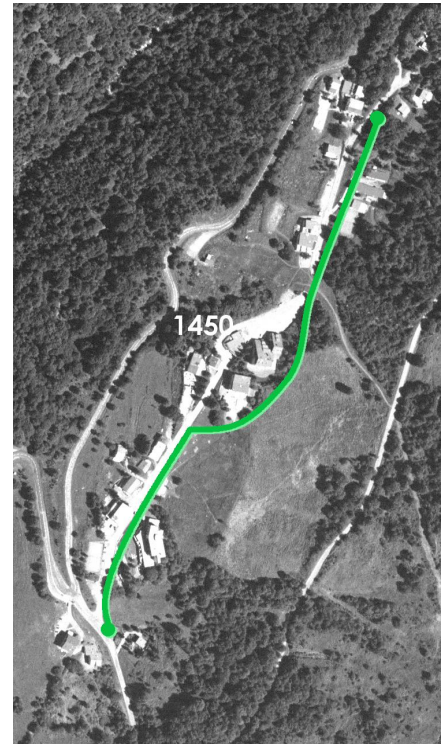
Le PLU de Saint François Longchamp prévoit une densification d'un réseau sécurisé de cheminements piétons.

La route longeant les bâtiments de la grenouillère de 1650, actuellement en partie sécurisée pour les piétons et ouverte à la circulation, sera fermée et réservée uniquement aux piétons.

A 1450 un cheminement piéton sécurisé sera réalisé entre les constructions amont et l'Edelweiss. Cette liaison desservira les différentes résidences, la mairie, les logements pour travailleurs saisonniers, les remontées mécaniques et les différents commerces.

A 1650, 2 tracés de cheminements piétons sont prévus :

- une liaison entre les Raisins et la grenouillère
- une liaison entre Plan Mollaret et la grenouillère
- une liaison entre la zone de loisirs et la grenouillère.



## 1.7 LES ELEMENTS D'ENVIRONNEMENT

---

### 1.7.1 LE CADRE GEOLOGIQUE

---

Le grand vallon du torrent du Bugeon, qui culmine au col la Madeleine, abrite la station de ski de Saint-François-Longchamp. Il est relativement ouvert car il suit la bande de terrains tendres constitués par les schistes argileux du Lias supérieur et du Jurassique moyen de la zone dauphinoise orientale.

La rive droite (occidentale) de la vallée du Bugeon est parcourue, à mi-pente, par la limite orientale des affleurements du socle cristallin de la chaîne de Belledonne (massif de la Lauzière). Cette ligne semble correspondre à un contact stratigraphique, car elle est jalonnée par des couches du Trias. Mais l'interface socle - couverture sédimentaire y est très redressée, parfois basculée vers l'est et montre de multiples indices d'un jeu tectonique en coulissement dextre, notamment l'indentation, dans la base de la couverture, de lames de cristallin qui s'effilent vers le sud et se rattachent au reste du massif cristallin du côté nord. En fait, elle correspond au passage de la faille bordière orientale de la chaîne de Belledonne, prolongement septentrional de la faille du col d'Ornon, créée par l'extension jurassique

En rive gauche (orientale) du Bugeon la structure de la zone dauphinoise se lit difficilement, du fait de la monotonie et du peu de différenciation des faciès des roches de sa succession stratigraphique. Elle est assez compliquée et surtout caractérisée par la répétition alternante, au sein d'un ensemble schisteux formé par le Lias supérieur et l'Aalénien, de bandes plus calcaires. Celles-ci représentent, dans les hautes pentes (au dessus de Saint-François-Longchamp), le cœur bajocien de synclinaux (dont la charnière est localement visible) et, dans les basses pentes (qui dominent La Chambre) le Lias calcaire, sans doute ployé en anticlinaux aplatis dont les charnières ne sont guère visibles.

La vallée du Bugeon s'inscrit dans un synclinal compris entre l'extrémité nord du massif de Belledonne (massif du Grand Arc et de la Lauzière : granite et gneiss), et le massif du Cheval Noir (grès), qui sont deux arêtes cristallines parallèles.

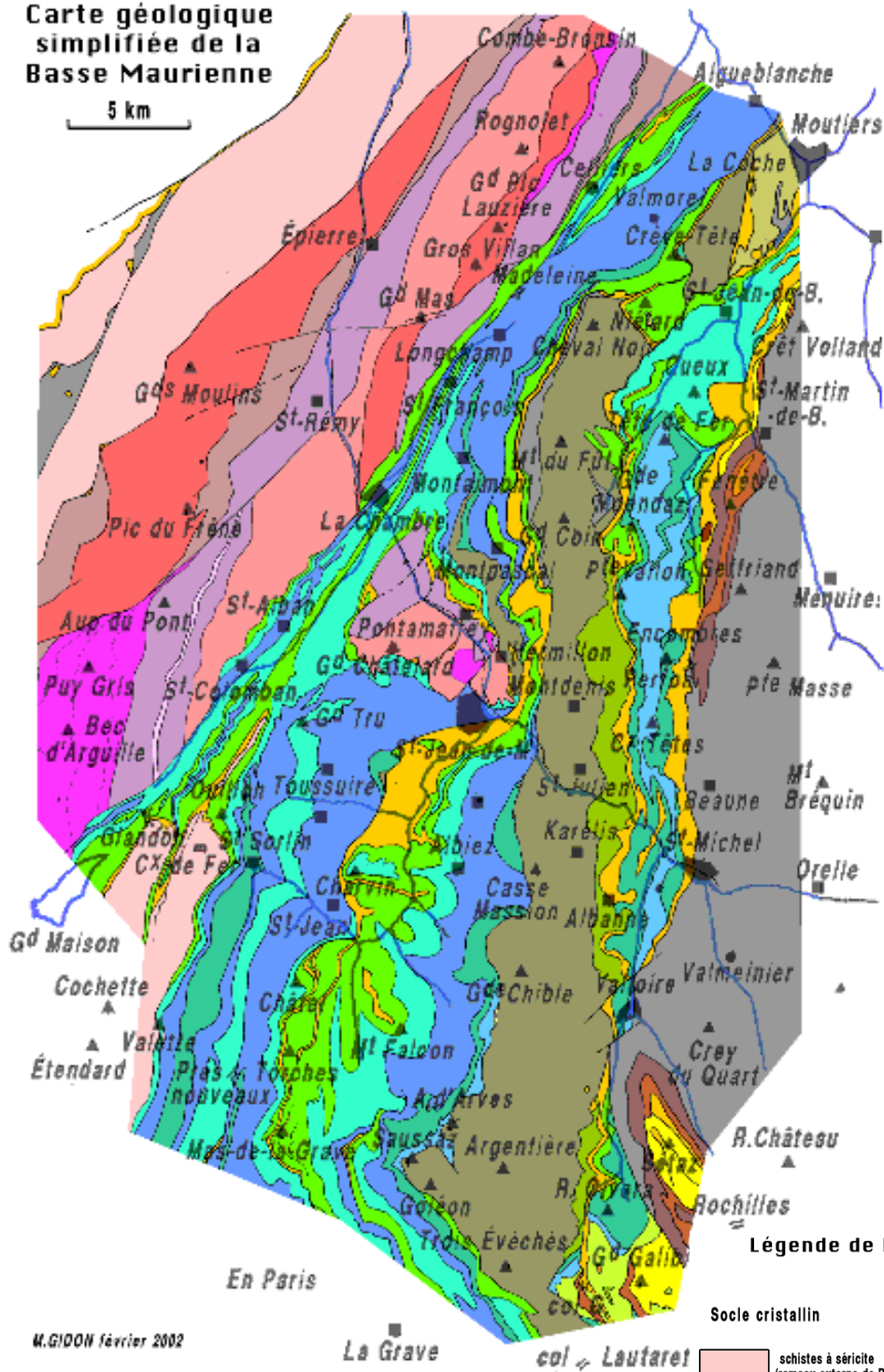
La vallée du Bugeon renferme en effet un noyau de calcaire du Bajocien. En remontant les pentes de chaque côté, on rencontre des schistes du Trias avec présence de gypse sur la rive gauche du Bugeon (massif du Cheval Noir).

Le versant étudié présente des terrains de nature **argilo-schisteux** issus de l'association des **moraines** (würmiennes) couvrant les terrains schisteux.

Cette association moraines-schistes est peu favorable à la stabilité des pentes. Des mouvements superficiels de solifluxion ou reptation sont fréquemment observés.

**Carte géologique simplifiée de la Basse Maurienne**

5 km



**Légende de la carte géologique simplifiée de la Basse MAURIENNE**

Socle cristallin		couverture sédimentaire			
	schistes à séricite (rameau externe de B.)		Lias schisteux (Domérien-Toarcién)		Conglomérats, calcaires et flysch nummulitique
	micaschistes et gneiss à deux micas ± granitisés		Lias calcaire (Hettangien-Carixien)		Conglomérats, calcaires et flysch des Unités valaisanes
	niveau à conglomérats		Dolomies et calcaires du Trias briançonnais		Calcschistes crétacés et formation olistolitique ultra-dauphinoise
	Gneiss leptyno-amphiboliques schistes verts (chloriteux)		Dolomies triasiques cagneules et gypses		Calcaires du Jurassique supérieur
	Gneiss amphiboliques		Quartzites permo-triasiques		Terres Noires (Callovien-Oxfordien)
	Granite à septa de gneiss de St Colomban		Permien schisto-gréseux		Calcaires argileux : Bajocien dauphinois Lias-Dogger sub-briançonnais
	Granite à biotite des sept Laux Granite porphyroïde de la Lauzière		Houiller		schistes argileux aaliéniens

M.GIDON février 2002

M.GIDON février 2002



## **1.7.2 LES ELEMENTS D'HYDROGRAPHIE**

---

### **▼ Le réseau hydrologique**

Les formations géologiques des abords du col de la Madeleine et de la vallée du Bugeon comprennent d'Est en Ouest :

- § La nappe du flysch des Aiguilles d'Arves (zone ultra-dauphinoise),
- § La zone Delphino-helvétique orientale,
- § Le massif cristallin externe de Belledonne

Les terrains argilo-schisteux sont globalement imperméables. Recouverts par des moraines, ils donnent à leur contact de nombreuses sources provenant d'écoulements superficiels. L'eau s'infiltré dans les moraines et circule sur le toit des schistes. Ces écoulements superficiels ont un rôle fondamental dans la stabilité des terrains de couverture.

Sous le sommet de Cheval Noir, un vaste versant orienté Ouest accueille de nombreux ruisseaux, affluents du Bugeon rejoignant lui-même l'Arc.

Au pied des falaises de grès des Crêtes du Cheval Noir, les lacs Blanc et Bleu trouvent leur lit à la faveur d'une rupture de pente annonçant les reliefs doux et vallonnés du versant étudié.

Les sources émergentes des glaciers rocheux sont souvent douces et agressives. La composition chimique des eaux du secteur du Cours d'en haut est en partie influencée par l'existence d'un niveau de gypse à la base de la nappe des Aiguilles d'Arves. Les gypses constituent fréquemment un horizon de décollement par les nappes lors des phases de plissements. Les eaux en contact avec ces formations ont fréquemment des teneurs en sulfate dépassant les valeurs fixées par la norme de potabilité. Les émergences issues du glacier rocheux de la Grande Pierraille sont, quant à elles, chargées en arsenic.

### **▼ Les eaux de ruissellement**

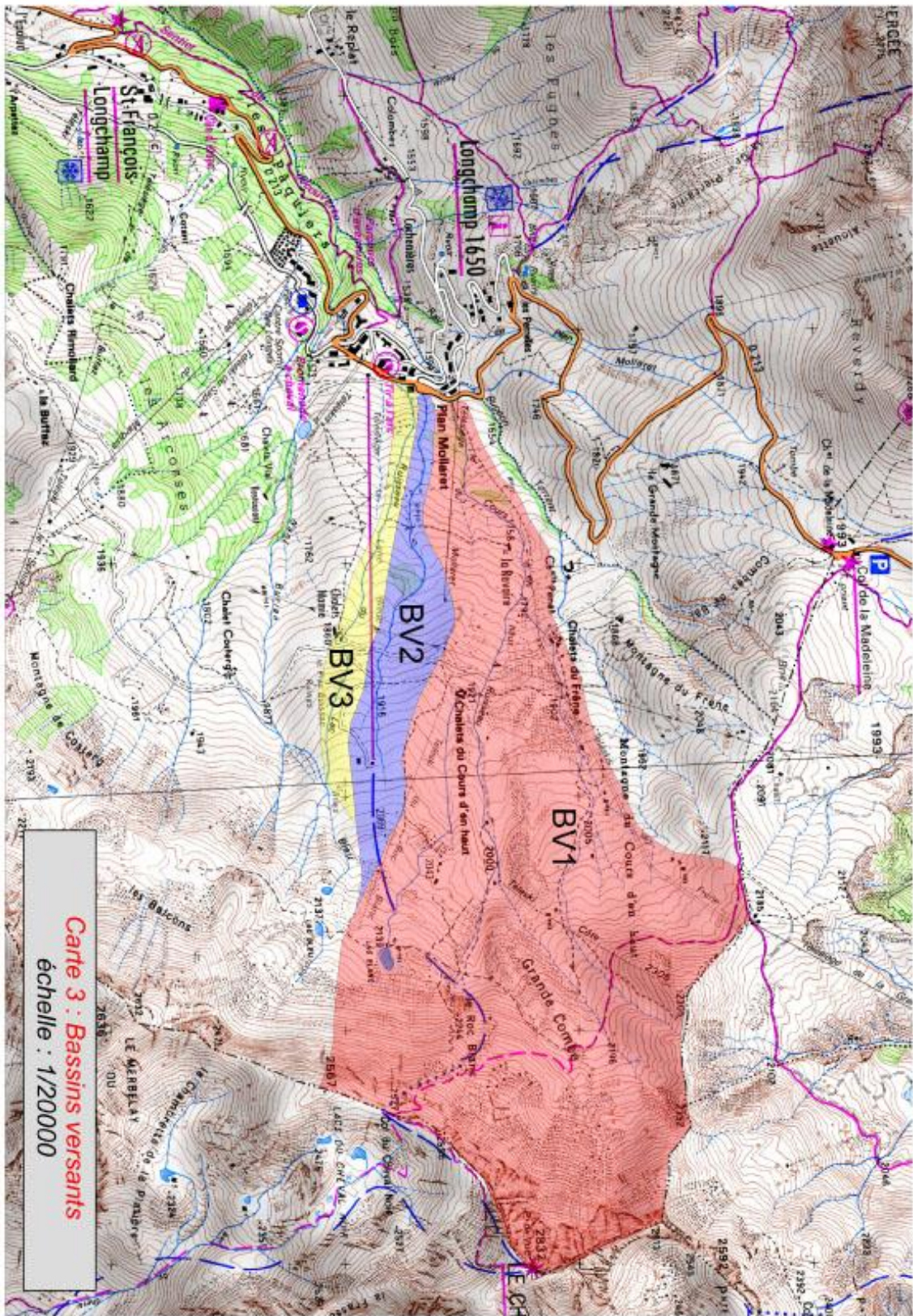
La nature imperméable des terrains favorise les écoulements de surfaces notamment à la fonte des neiges.

### **▼ L'alimentation en eau potable et les périmètres de protection de captages**

La commune de Saint François Longchamp fait partie du SIVOM de Saint François Longchamp-Montgellafrey.

La majorité des ressources en eau du SIVOM se trouve principalement sur le territoire de la commune de Montgellafrey. Deux ressources en eau se situent sur le territoire de Saint François Longchamp :

- une prise d'eau sur le ruisseau du cours d'en haut, utilisée uniquement en secours.
- la source Ancenay dont le raccordement a été réalisé en décembre 2005.



Sources : Hydrétudes rapport hydrologique

### **1.7.3 LES FACTEURS CLIMATIQUES**

---

#### **1.7.3.1 Généralités**

Le climat de Saint François Longchamp s'apparente à un climat de montagne. L'action du relief y joue en effet un rôle capital :

Tantôt le soulèvement orographique marqué accentue notablement l'activité des perturbations ; c'est le cas des régimes perturbés d'ouest nord-ouest très humides qui provoquent les chutes de neige importantes.

Tantôt, un affaissement généralisé de l'air au contraire atténue sensiblement l'activité des perturbations mais s'accompagne de vents violents sur les régions frontalières ; c'est le cas des régimes de sud appelés en Maurienne situation de lombarde.

La lombarde : vent violent venant d'Italie qui redescend la vallée de la Maurienne.

Le relief, particulièrement sensible à la moindre fluctuation du mouvement, présente alors une grande variabilité de temps d'un massif à l'autre :

C'est ainsi qu'un régime légèrement Sud-Est favorisera le retour du mauvais temps d'Italie vers nos régions frontalières : ce phénomène encore appelé retour d'Est (cas peu fréquent) est capable de provoquer des épisodes neigeux marqués mais limités à la Haute-Maurienne et Haute-Tarentaise.

De même un régime de Sud-Ouest favorisera le blocage du mauvais temps le long de la chaîne Préalpine (cas fréquent) alors que la lombarde sévit vers l'intérieur des massifs de Maurienne.

Côté températures, la dimension montagne accentue encore davantage cet aspect contrasté du climat et s'accompagne d'une variabilité importante liée bien évidemment à l'altitude, mais également à l'environnement du site : vallée, cuvette (de véritables " fosses " à froid l'hiver !), versant exposés ou non.

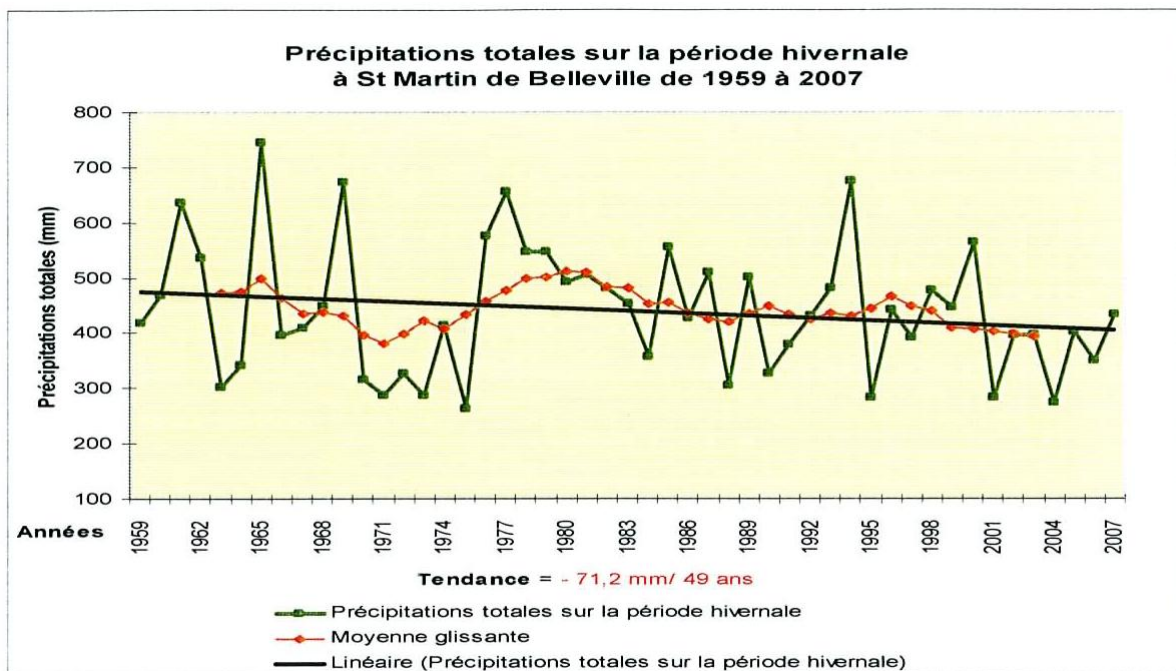
### 1.7.3.2 Les précipitations pluvieuses

La donnée étudiée dans cette partie correspond à la lame d'eau de toutes les précipitations (pluie et neige). Sur les six mois de la saison hivernale, nous observons une tendance à la baisse des cumuls des quantités de précipitations. La grande variation des quantités de précipitations d'une année sur l'autre témoigne de la variabilité naturelle du climat. La moyenne glissante sur 9 ans et la régression linéaire permettent de s'affranchir de la variabilité naturelle du climat et de déceler d'éventuelles tendances.

La baisse avoisine 10% sur les 49 saisons hivernales. Cependant, des disparités existent en fonction de la situation géographique des postes. La baisse atteint 15% en Vanoise et jusqu'à 36% en Haute Maurienne à la station de Bessans.

Pour référence, les cumuls annuels sont beaucoup plus stables avec une variation de plus ou moins 3% en moyenne avec le cas particulier de Bessans (-17%).

La courbe moyenne glissante montre que cette baisse des précipitations hivernales n'a pas été régulière sur les 49 dernières saisons. Au début des années 60, la diminution a été progressive puis elle s'est accentuée vers le tout début des années 70. Une hausse non négligeable des cumuls a eu lieu à la fin des années 70 et au début des années 80. Puis nous relevons une baisse lente et régulière depuis le milieu des années 80 en pleine saison et une nouvelle baisse de 30 mm en arrière saison.



### 1.7.3.3 Les températures

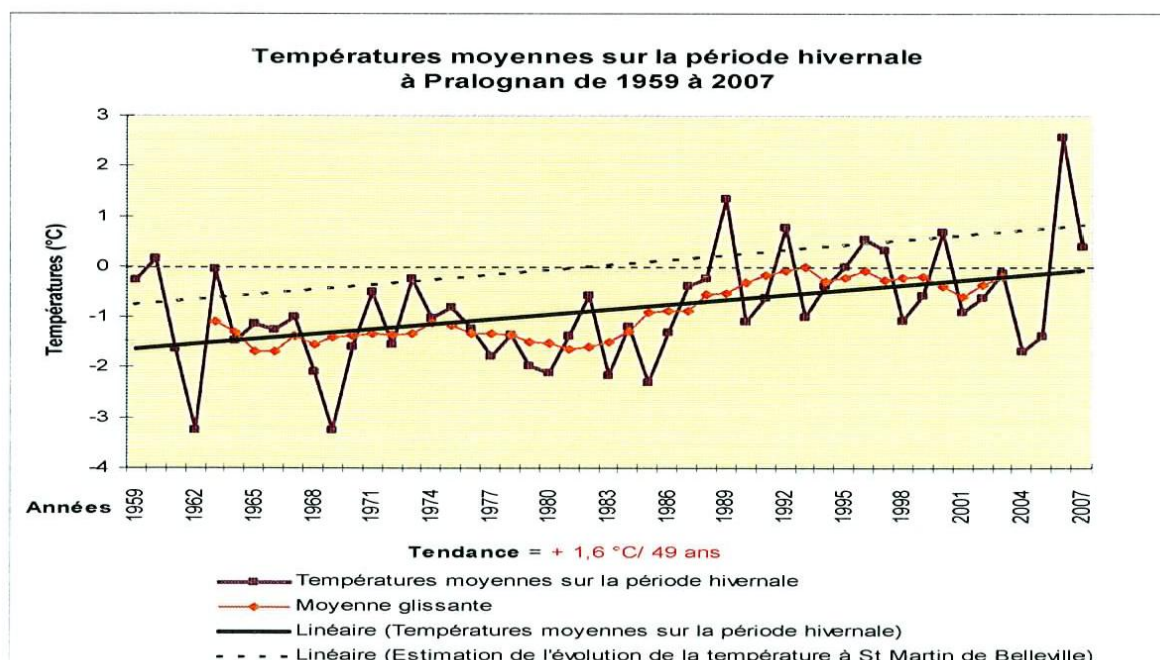
L'observation de ce paramètre s'avère capitale pour étudier le manteau neigeux. Les variations de la température dans le temps ont une influence au niveau de la différence entre pluie et neige mais également dans la conservation du manteau neigeux.

De toute évidence ce paramètre est directement lié à l'altitude mais subit également l'influence de la topographie locale du poste, telle que les versants adrets ou les fosses à froid.

La moyenne de la période hivernale (de novembre à avril) peut englober de grandes disparités d'un mois à l'autre mais elle permet toutefois de comparer les variations d'une saison sur l'autre.

Durant la période étudiée cette température moyenne saisonnière subit une augmentation. De l'ordre de 1,6°C (station de Pralognan).

Cette évolution des températures s'est faite très progressivement tout au long de la période. Nous pouvons toutefois noter deux grandes phases durant ces 49 saisons hivernales. La coupure se trouve au milieu des années 80. Dans la première partie de la période étudiée les températures moyennes augmentent légèrement jusqu'au début des années 70 puis nous assistons à une baisse de ces températures à la fin des années 70 et au début des années 80. Dans la seconde période étudiée l'augmentation est très rapide de la fin des années 80 au début des années 90. Depuis, l'augmentation des températures continue mais avec une croissance moins élevée.



#### 1.7.3.4 L'influence du vent

C'est généralement par flux généraux d'Ouest (Sud-Ouest à Nord-Ouest) que le massif de Maurienne reçoit des précipitations significatives. Mais, en fait, tous les régimes de vent, sauf Est, peuvent être plus ou moins actifs. Les plus actifs sont :

- Le courant d'Ouest, qui oscille bien souvent entre Ouest-Sud-Ouest et Ouest-Nord-Ouest, apporte souvent une lame d'eau comprise entre 20 et 40 mm d'eau en 24 h, et cela parfois plusieurs jours de suite, en particulier de l'est du massif de Belledonne aux Aiguilles d'Arves. En revanche, les précipitations sont un peu plus faibles dans le secteur Galibier/Mont Thabor (15 à 20 mm).
- Le courant de Nord-ouest est aussi actif, 20 à 40 mm en 24 h, mais avec toujours quelques poches moins arrosées à l'est des Aiguilles d'Arves.
- Le courant de Sud-Ouest est plus complexe. Il varie beaucoup d'une situation à l'autre, car il peut s'accompagner d'un effet de foehn (vent de "Lombarde"), alors particulièrement marqué de Valmeinier aux Karellis ; les précipitations sont dans ce cas retardées et/ou en partie atténuées (moins de 10 mm en 24 h), sauf en bordure de la Lauzière et dans l'est de Belledonne (10 à 20 mm en 24 h). Dans le cas d'un courant de Sud-Ouest sans foehn, les précipitations sont plus uniformes (10 à 20 mm en 24 h), en particulier du nord des Grandes Rousses à la Lauzière.
- Le courant de Sud s'accompagne systématiquement de foehn ("Lombarde"), avec un affaiblissement très net de l'activité sur ce massif. Seule la zone Galibier/Mont-Thabor peut alors recevoir des précipitations modérées (10 à 20 mm en 24 h).
- Le courant de Sud-Est donne lieu, lui aussi, à un phénomène de foehn (rafales de "Lombarde"). Il n'occasionne que peu de précipitations, sauf localement près du Galibier (Valloire), par débordements. Mais si le vent est faible, les précipitations, de l'ordre de 10 à 20 mm en 24 h, sont plus homogènes, du Thabor jusqu'à l'est de Belledonne.
- Le courant de Nord est peu actif, même avec le passage d'une perturbation. Seules les zones Grand Arc-Lauzière, l'est de Belledonne et la vallée des Villards sont réellement concernées : jusqu'à 10 à 20 mm en 24 h. Partout ailleurs, la lame d'eau en 24 h est inférieure à 10 mm. Si une traîne s'installe (régime d'averses), elle dure moins d'une journée, quand elle n'est pas totalement asséchée.

## **1.7.4 L'HISTORIQUE DE L'ENNEIGEMENT LOCAL**

---

### **1.7.4.1 Les précipitations neigeuses**

*Sources : Climatologie et enneigement massif de la Maurienne-Cemagref-ONF*

L'enneigement est globalement correct sur l'ensemble du massif hétérogène de la Maurienne, avec en moyenne 20 à 40 jours de neige au sol dès 500 m d'altitude, 70 à 120 jours entre 1000 et 1500 m, et plus de 120 jours au-dessus.

La neige apparaît en moyenne dans la deuxième partie de novembre, plutôt à la fin du mois au-dessous de 1000 m, et autour du 20 à partir de 1300/1500 m d'altitude. Elle disparaît avant la fin mars au-dessous de 1000 m, mais seulement entre le 1er et le 20 avril de 1200 à 1800 m, et courant mai plus haut. Les cumuls de neige fraîche sur la saison d'hiver varient entre 40 et 100 cm vers 500/600 m (20 à 40 cm seulement une année sur deux dans la vallée de l'Arc), tandis qu'ils atteignent déjà 200 à 300 cm vers 1000/1200 m (et un peu plus de 400 cm un hiver sur cinq, les deux derniers étant 2005-2006 et 1998-1999).

Plus haut, on atteint généralement 300 à 400 cm entre 1300 et 1800 m d'altitude, localement plus de 500 cm un hiver sur cinq dans le secteur des Aiguilles d'Arves. Malgré ces chutes de neige non négligeables, les épaisseurs de neige au sol restent assez modestes : elles ne sont que de 10 à 30 cm vers 500/600 m, et ce durant à peine une dizaine de jours, 50 à 80 cm vers 1000/1200 m, pendant 15 à 30 jours. Dans cette tranche d'altitude, le seuil de 1 m est rarement atteint, sauf dans le secteur des Villards, où la fréquence est voisine d'une année sur sept. Ces 1 m sont en revanche plus franchement dépassés entre 1500 et 1800 m, mais seulement durant 10 à 20 jours. Il faut dépasser 2000 m d'altitude pour avoir chaque hiver 1,50 m (ou plus) de neige au sol, et pendant une période d'au moins 15 à 30 jours (entre février et avril).

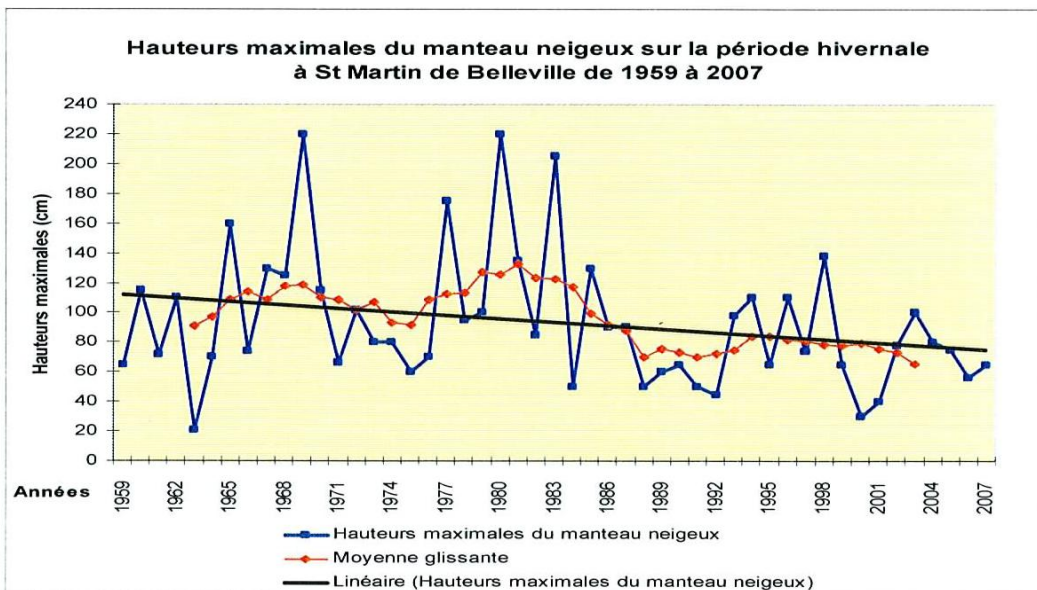
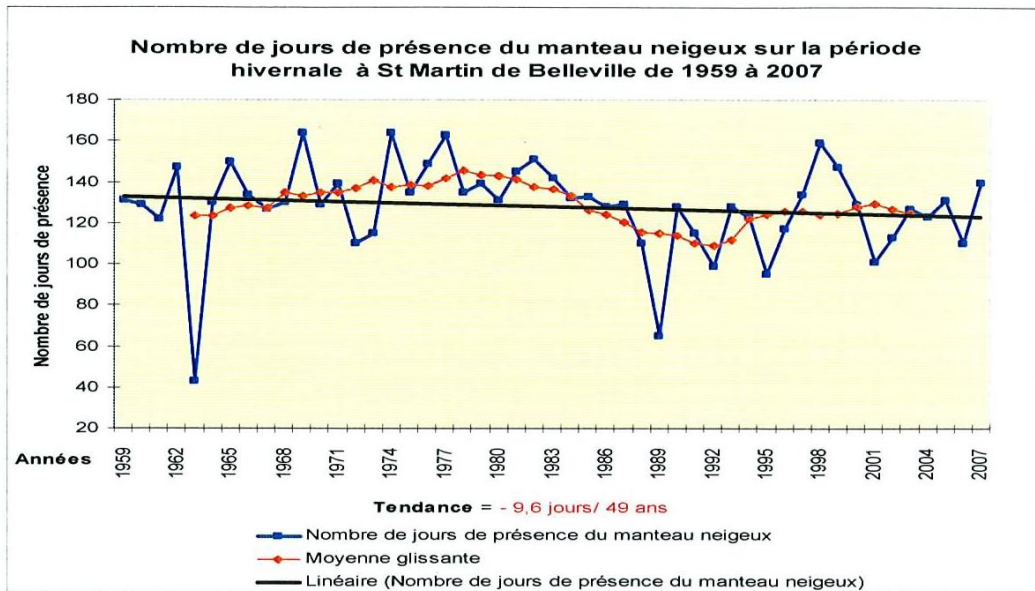
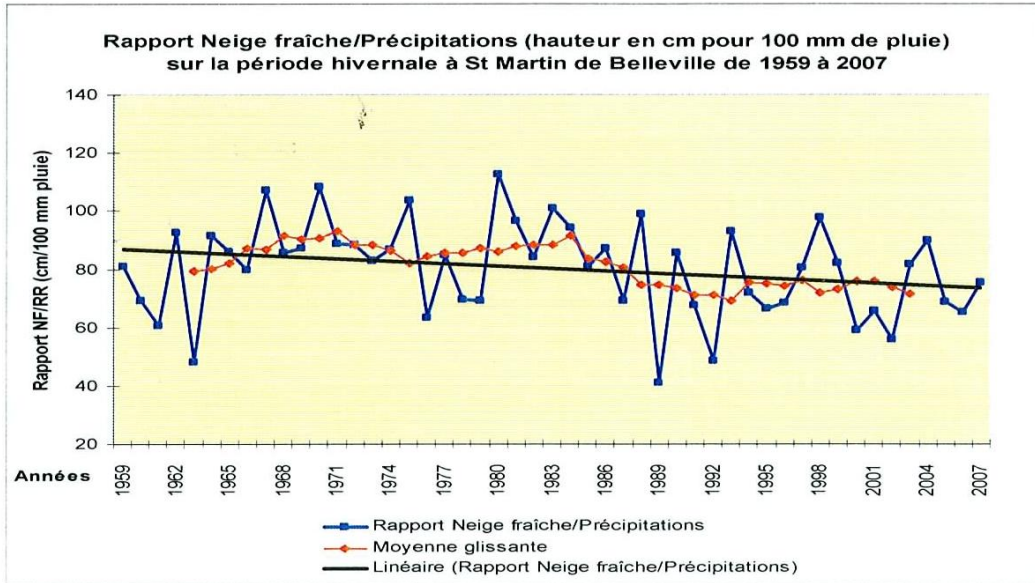
### **1.7.4.2 L'évolution de l'enneigement sur 50 ans**

Les données climatiques sont calculées à partir du poste de St Martin de Belleville, site de St Marcel, à l'altitude de 1500 m. Il se trouve en Vanoise, en situation de versant. Les données concernant les précipitations et l'enneigement sont disponibles depuis 1959.

Les jours de présence du manteau neigeux sont définis par les jours où l'on peut mesurer au moins 1 cm de neige au sol le matin. Ces nombres de jours varient avec l'altitude, le massif et la position dans celui-ci (versant ou vallée encaissée).

Au début de la période étudiée, il est de l'ordre de 130 jours sur tout l'hiver à St Martin de Belleville. Sur les 49 dernières saisons hivernales, ce nombre de jours de présence du manteau neigeux diminue de 10 jours.

La baisse observée sur certains postes n'a pas été régulière tout au long de ces 49 saisons. En lien avec les chutes de neige plus importantes à la fin des années 70 et au début des années 80, nous constatons une augmentation de ces nombres de jours pouvant atteindre 20 jours. A partir de la fin des années 80, la baisse qui s'est amorcée a continué jusqu'en fin de période étudiée avec une grande disparité d'une saison sur l'autre. Les écarts peuvent en effet avoisiner les 100 jours entre les années les plus favorables et les plus défavorables.





### 1.7.5 LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

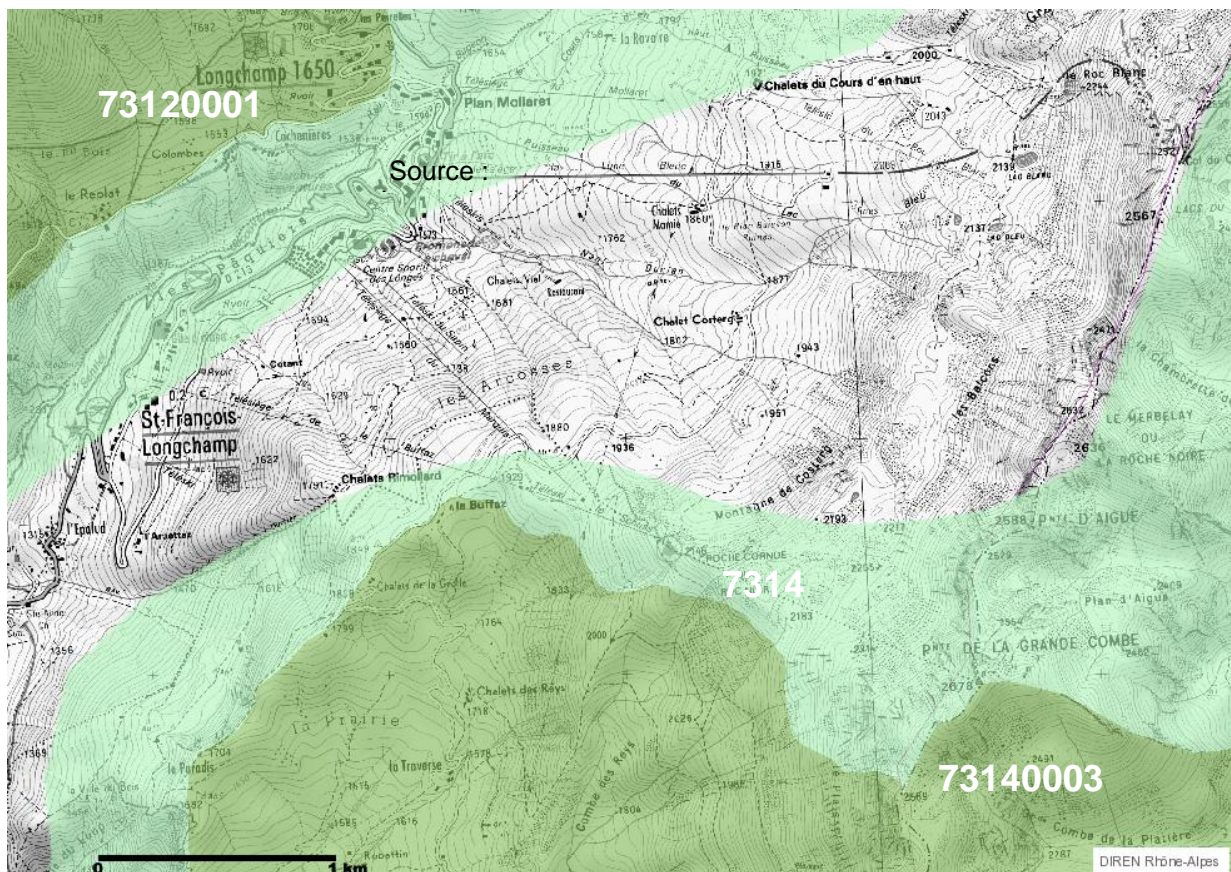
Le territoire communal de St François Longchamp est couvert par **3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**, l'une de type 1 et deux de type 2. L'inventaire des ZNIEFF est une banque de données relative au patrimoine naturel français.

Il s'agit d'un document d'alerte n'ayant pas de valeur réglementaire. Néanmoins, il convient d'en prendre connaissance et de veiller à respecter ces richesses naturelles dans le cadre d'aménagements.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les études d'impact.

#### ▼ INVENTAIRES

ZNIEFF DE TYPE II	7312	MASSIFS DE LA LAUZIERE ET DU GRAND ARC	23 405 ha
	7314	MASSIF DU PERRON DES ENCOMBRES	23 780 ha
ZNIEFF DE TYPE I	73120001	MASSIF DE LA LAUZIERE	10 259,70 ha



<sup>1</sup> ZNIEFF de type I : de superficie limitée, zone caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel

<sup>2</sup> ZNIEFF de type II : grand ensemble naturel riche et peu modifié offrant des potentialités biologiques importantes.

# MASSIFS DE LA LAUZIÈRE ET DU GRAND ARC

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 23 405 ha

## Savoie

AITON, ALBERTVILLE, ARGENTINE, LES AVANCHERS-VALMOREL, BONNEVAL, BONVILLARD, BONVILLARET, LA CHAPELLE, LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE, EPIERRE, ESSERTS-BLAY, FEISSONS-SUR-ISÈRE, GRIGNON, MONTGELLAFREY, MONTHION, MONTSAPÉY, LA LECHÈRE, NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES, NOTRE-DAME-DU-CRUET, RANDENS, ROGNAIX, SAINT-FRANÇOIS-LONGCHAMP, SAINTE-HELENE-SUR-ISÈRE, SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE, SAINT-PAUL-SUR-ISÈRE,

## ZNIEFF de type I concernées par cette zone

73120001,73120002

## Description et intérêt du site

Cet ensemble montagneux forme une entité bien individualisée, clairement circonscrite à l'ouest, au nord et à l'est par les vallées de l'Isère et de l'Arc, et séparée au sud du massif du Perron des Encombres et de l'ensemble de la Vanoise par le Col de la Madeleine.

Il culmine à plus de 2800 m d'altitude au Grand Pic de la Lauzière.

Le Grand Arc a l'aspect d'une crête unique d'orientation nord-sud, sur laquelle ne se greffent que peu de rameaux secondaires. La Lauzière forme une chaîne d'orientation similaire, étirée sur près de trente kilomètres.

Géologiquement, l'ensemble se rattache à la Chaîne de Belledonne, et appartient ainsi aux massifs cristallins externe.

Une distinction existe cependant entre le Grand Arc, appartenant totalement au « rameau externe » de Belledonne (et dont les roches dominantes sont des micaschistes) et la Lauzière rattachée à son « rameau interne », de constitution beaucoup plus variée (gneiss, amphibolites, gabbros, granites...).

L'ensemble reste peu perturbé par les activités humaines et les grands aménagements, et conserve un caractère très naturel.

Le Grand-Arc, fortement boisé, abrite une flore et une faune de montagne très riches, associées au grand développement des landes à Rhododendron, des brousses à Aulne vert et des landes sommitales ; il compte en outre plusieurs zones humides de grand intérêt.

La dimension sauvage est également présente à la Lauzière, qui procure sur son versant mauriennais une saisissante vision de l'étagement de la végétation, de la chênaie pubescente jusqu'à l'étage alpin, en passant par les forêts de ravins... On observe également des forêts de pins de montagne sur substrats secs.

Parmi les éléments de grand intérêt, citons en matière de flore des espèces alpines (androsaces, Clématite et Ancolie des Alpes, Chardon bleu, Stemmacanthe rhapsodique...) et un beau cortège de plantes caractéristiques des zones humides d'altitude (Lycopode inondé, Swertie vivace, Scirpe de Hudson...).

En matière de faune, les galliformes de montagne sont très bien représentés, ainsi que l'entomofaune (libellules, papillons Damier de la succise, Petit Apollon, Solitaire...).

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers un fort pourcentage de zones de type I (principaux massifs) au fonctionnement fortement interdépendant.

En dehors de ces dernières, il existe par ailleurs souvent des indices forts de présences d'espèces ou d'habitats déterminants. De nombreuses combes, éperons rocheux, vastes éboulis, vires herbeuses restent ainsi encore à inventorier, afin de mieux connaître et protéger ce massif exceptionnel.

Le zonage de type II englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés

Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Aigle royal...);

- à travers les connections existant avec d'autres massifs voisins (Vanoise, Belledonne...).

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager.

## 1.7.6 LES ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement (art. L.211-1) définit des zones humides comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire", dans lesquels "la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'appellation zone humide regroupe donc une multitude de lieux d'interpénétration de la terre et de l'eau.

Le rôle qu'elles jouent dans les divers écosystèmes est indéniable.

La présence d'eau et de nutriments entraîne dans ces milieux une forte croissance des êtres vivants. Ils présentent également une **forte biodiversité** : ce sont des lieux de vie, des sites de reproduction, d'hivernage, de halte migratoire...

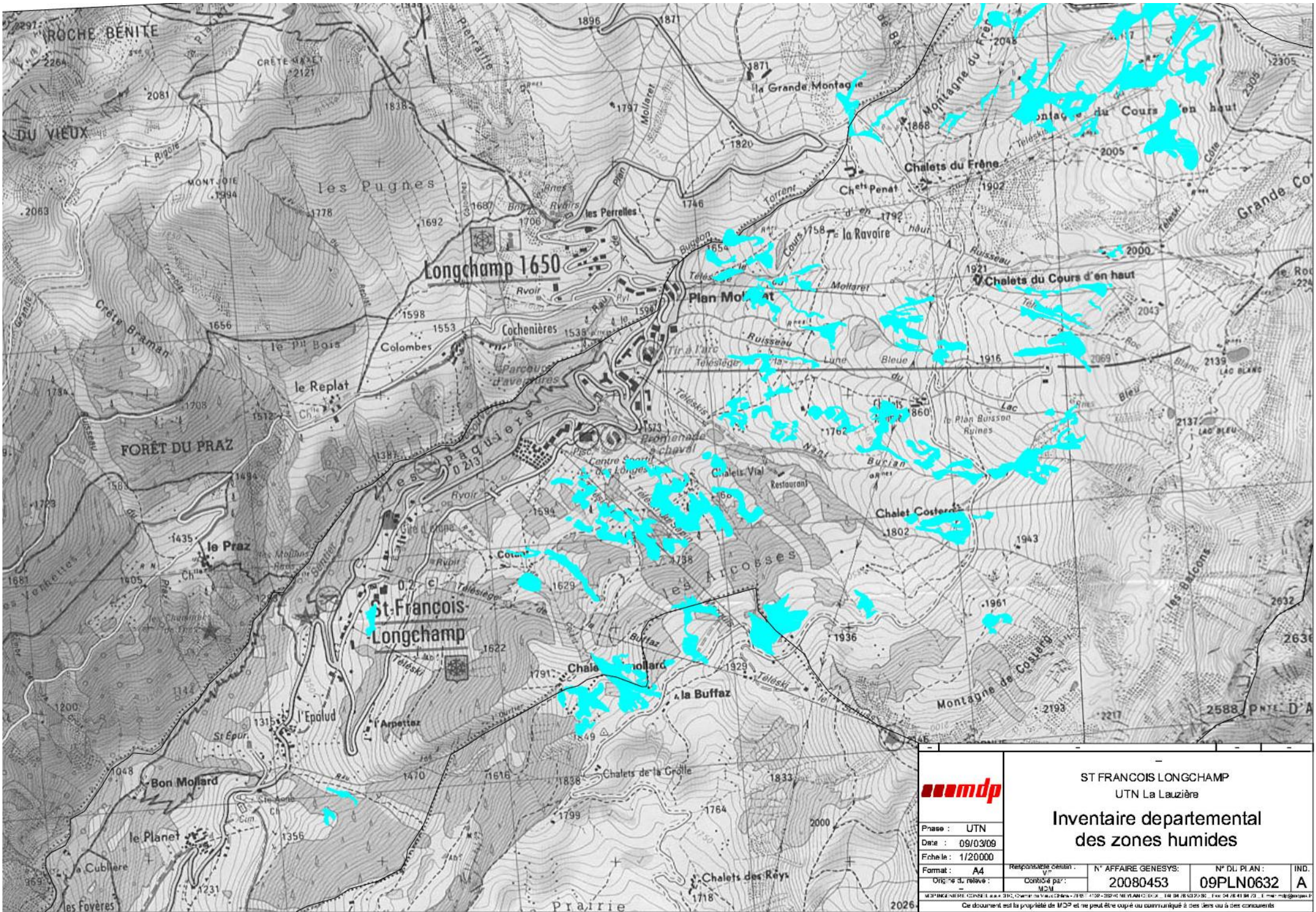
On estime qu'en moyenne 50% des espèces d'oiseaux et 30% des espèces végétales menacées dépendent directement de l'existence des zones humides.

Les fonctions attribuées aux zones humides ne s'arrêtent pas à ces aspects de biodiversité. Les **enjeux hydrauliques** liés aux zones humides sont eux aussi essentiels puisque ces milieux :

- § jouent un rôle sur le débit des rivières (véritables "éponges", elles ont une capacité de stockage des eaux supérieures et profondes qui permet un écrêtage des crues),
- § peuvent assurer un soutien des débits d'étiage,
- § permettent de préserver et d'améliorer la qualité des eaux par rétention ou piégeage des sédiments, par filtration biologique (micro-organismes alimentés en oxygène par les racines de certains macrophytes).

L'inventaire des zones humides du CPNS (non exhaustif) a répertorié les 22 zones humides suivantes sur le territoire de Saint François Longchamp

<b>NOM DE LA ZONE</b>	<b>SURFACE INDICATIVE</b>
1. Belle Plagne	0.36 ha
2. Chalet Costerg	1.80 ha
3. Chalet de Fontagnol	0.33 ha
4. Chalet de l'Arc	1.58 ha
5. Chalet du Bettex	1.51 ha
6. Chalets du Cours d'en Haut	1.54 ha
7. Chalets Vial	8.54 ha
8. Chapelle Ste-Anne	0.36 ha
9. Cotant	1.51 ha
10. L'Arpettaz	0.33 ha
11. L'Isère et annexes humides à Centron	0.43 ha
12. La Cour	8.54 ha
13. Le Chomieu	1.80 ha
14. Les Frasses	8.74 ha
15. Les Pierre Blanches	0.12 ha
16. Montagne de Costerg	0.48 ha
17. Nant Burian	8.74 ha
18. Quarante Planes	0.48 ha
19. Ruisseau de Sangot	1.54 ha
20. Télési Côte 2305	0.12 ha
21. Télési du Marquis	0.43 ha
22. Télési du Roc Blanc	1.58 ha



ST FRANCOIS LONGCHAMP  
UTN La Lauzière

**Inventaire départemental  
des zones humides**

Phase : UTN  
Date : 09/03/09  
Echelle : 1/20000

Responsable dessin :  
Contrôle par :

N° AFFAIRE GENESYS:  
20080453

N° DU PLAN :  
09PLN0632

IND.  
A

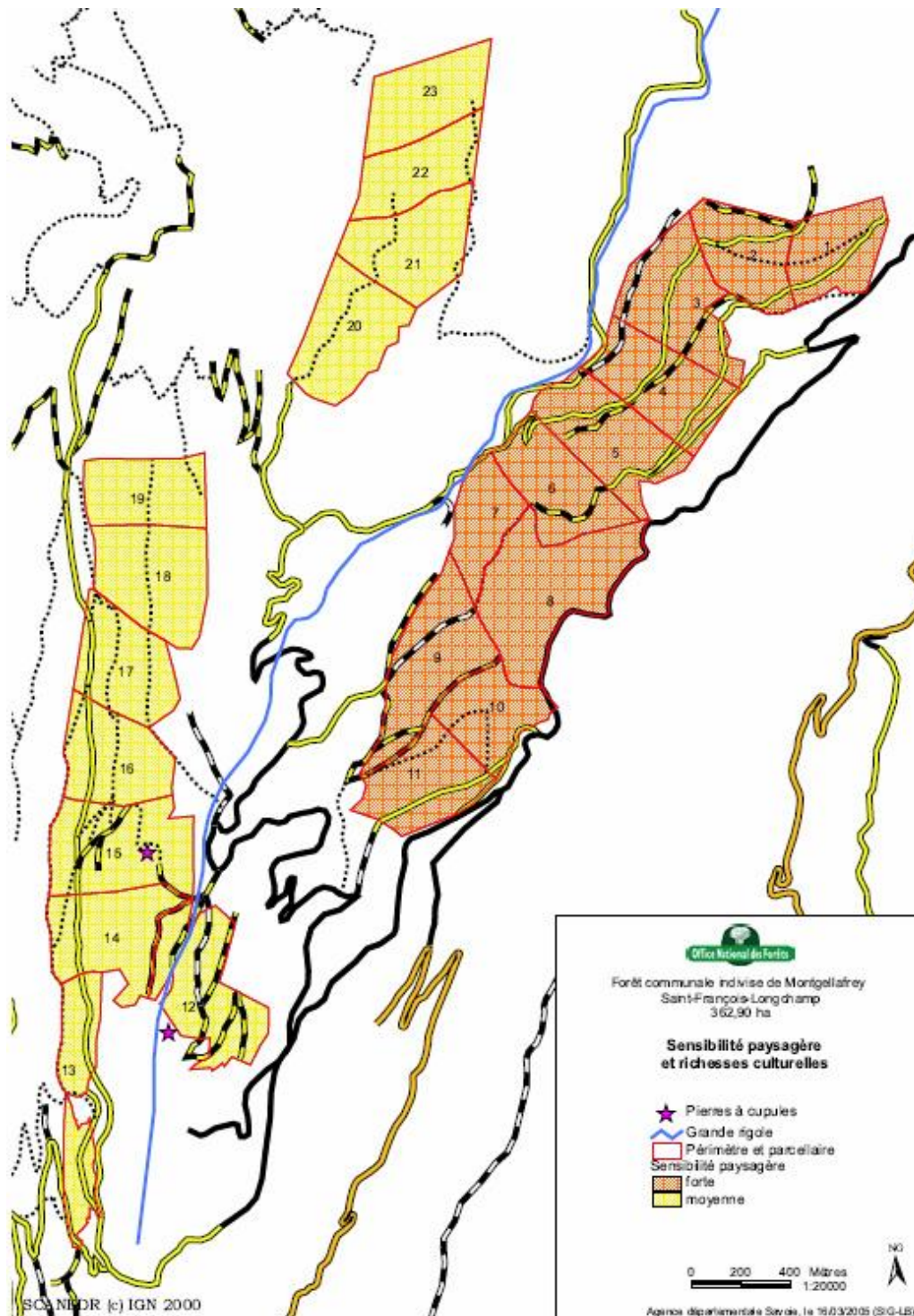
Marsouin Départemental de Protection - 1129 - 33510 Marsouin - France - Tél. 04 33 43 23 23 - Fax 04 33 43 23 23 - E-mail : marsouin@mdp.fr  
Ce document est la propriété de MDP et ne peut être copié ou communiqué à des tiers ou à des concurrents

### 1.7.7 LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Sources : DRAC Rhône Alpes -Lyon-

Un site archéologique est répertorié sur la carte archéologique de la commune de Saint-François-Longchamp : il s'agit de la Chapelle Sainte-Anne, d'époque moderne, qui figure sur la carte IGN.

Par ailleurs, le document forestier intitulé « révision d'aménagement forestier 2006-2020 » fait référence à une pierre à cupules, vestige de la période néolithique, connue en parcelle 15 ainsi qu'un canal d'amenée d'eau datant du XIII dont on peut suivre le tracé en parcelle 12.



## 1.7.8 LA VEGETATION

---

### 1.7.8.1 Les groupements de végétation

La station de Saint François Longchamp est étagée de 808 m en partie basse à 2832 m en partie haute. Ainsi se déclinent principalement quatre étages de végétation :

- ◆ **L'étage montagnard** de 900 à 1600 m où les feuillus dominent largement autour des hameaux du Planet, de l'Épalud et de Saint François 1450 m,
- ◆ **L'étage subalpin** entre 1600 et 2200 m, où les boisements offrent un mélange de résineux et de feuillus en alternance avec des pelouses alpines. Cet étage abrite sur Saint François une large aunaie verte associée à un mélange de feuillus type alisiers, sorbiers des oiseleurs, frênes, saules, noisetiers et des pelouses humides de type megaphorbiaies.
- ◆ **L'étage alpin** de 2200 à 3000 m environ où démarre la zone de combat et où l'on constate nettement la transition entre les zones forestières qui disparaissent au profit de la pelouse alpine. Le paysage s'ouvre plus nettement.

1.7.8.2 La forêt

La surface boisée de Saint François Longchamp représente 274 ha 50, soit près de 21% de la surface totale de la commune (1 297 ha).

La forêt communale soumise au régime forestier représente 172 ha soit 63 % et les boisements privés 100 ha soit 36.5%. Le territoire communal compte également 2 ha 50 sur les 158 ha de la forêt domaniale de la Madeleine. Celle-ci est localisée le long du torrent de la Madeleine.

D'après le document d'aménagement de la forêt communale, la forêt publique est constituée par une futaie irrégulière par bouquets et parquets.

Elle se compose en surface de :

- Résineux : 2%
- Erables : 31%
- Frênes : 14%
- aulnes verts : 11%
- divers : 42%

Le bois de la forêt communale est exploité pour le chauffage

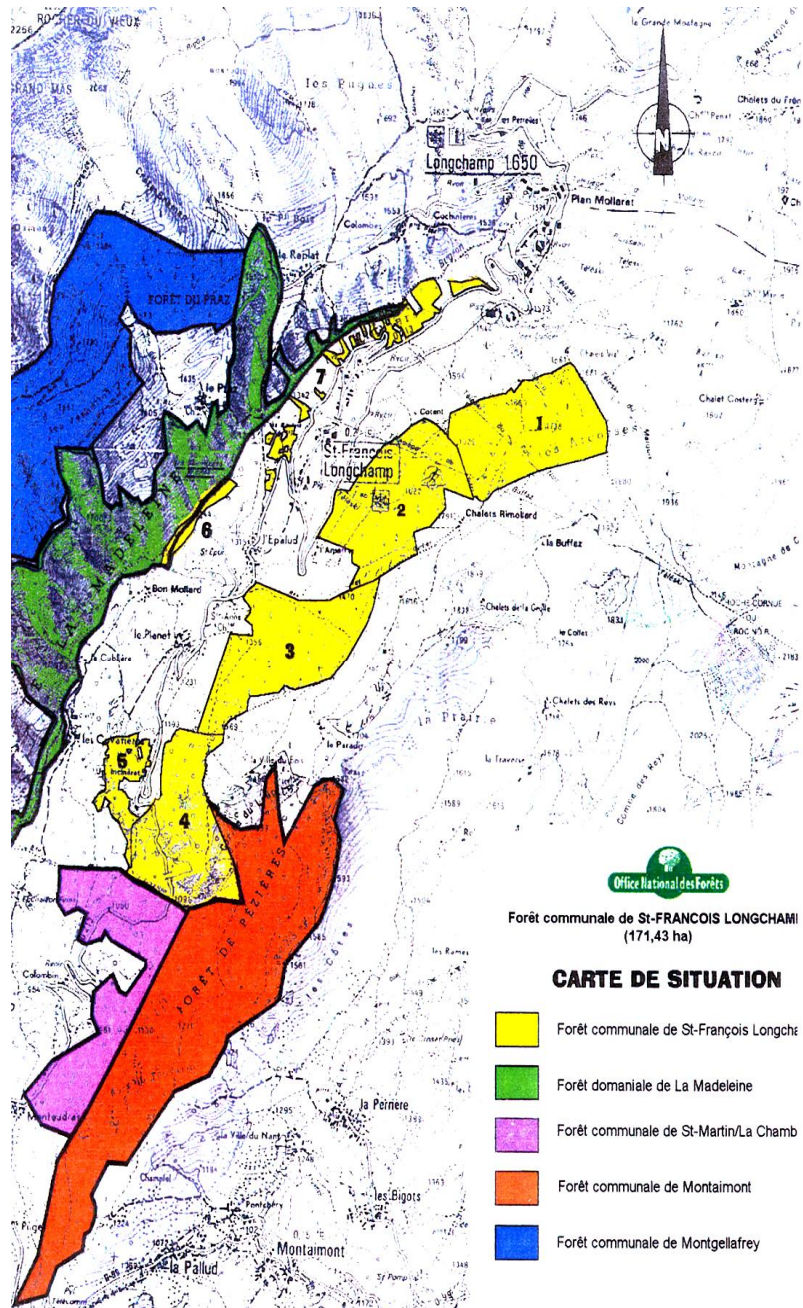
D'après les observations de terrain, la forêt privée se compose de :

- Erables : 25%
- Frênes : 20%
- aulnes verts : 5%
- divers : 55%

La forêt privée est peu ou pas exploitée.

La production ligneuse est faible et profite essentiellement à la filière régionale et à l'Italie. La qualité de type charpente comporte des problèmes de pourriture liés à la présence de fomes.

L'enjeu de la production est moyen au regard de la filière mais reste important pour la commune qui est attachée à sa forêt. Le prix de vente moyen est de 17€/m<sup>3</sup>.

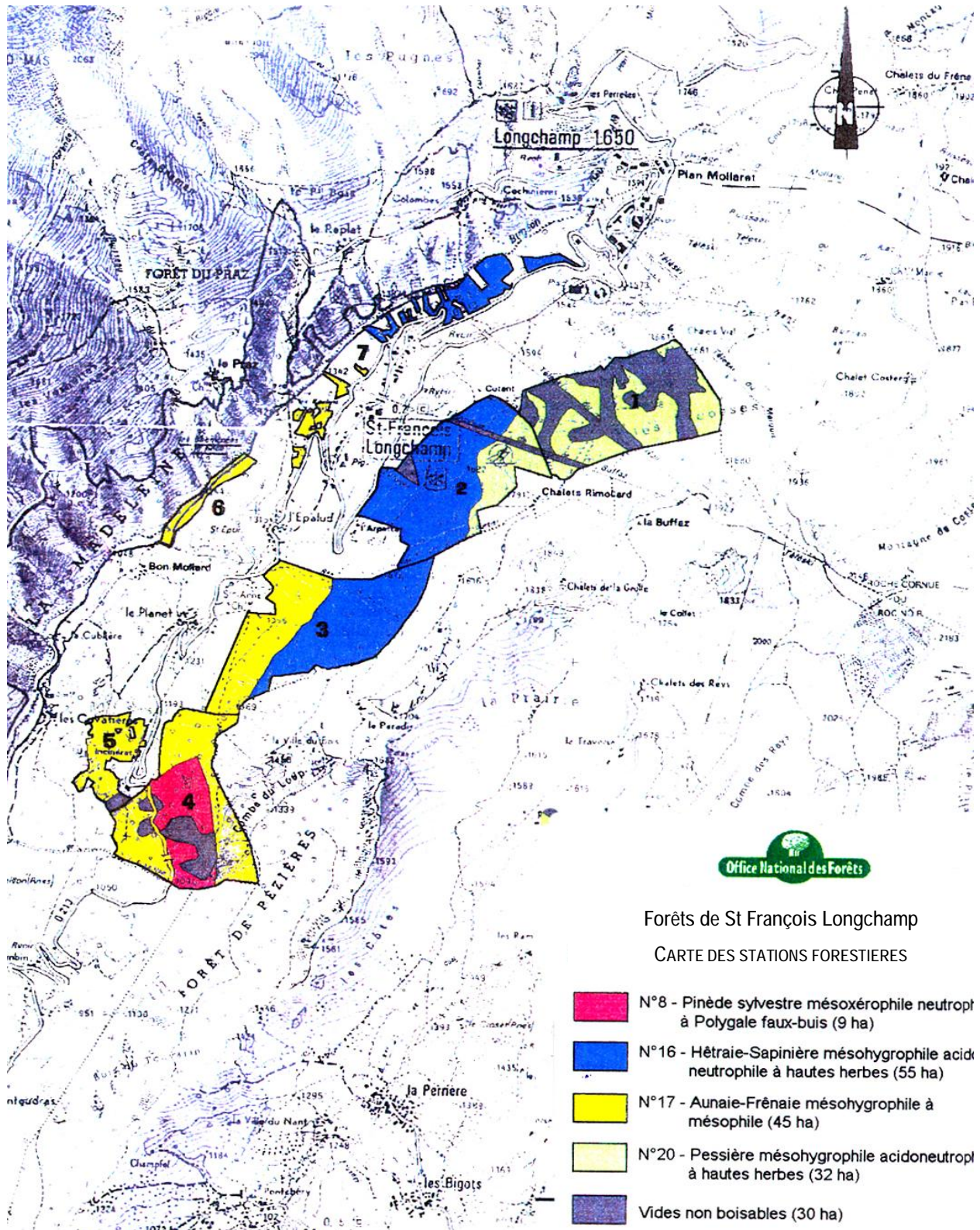


Office National des Forêts  
Forêt communale de St-FRANCOIS LONGCHAMP  
(171,43 ha)

**CARTE DE SITUATION**

- Forêt communale de St-François Longchamp
- Forêt domaniale de La Madeleine
- Forêt communale de St-Martin/La Chamb
- Forêt communale de Montaimont
- Forêt communale de Montgellafrey

Forêts de St François  
Longchamp





## 1.7.9 LA FAUNE

### 1.7.9.1 Les espèces faunistiques recensées

La faune de Saint François Longchamp est banale et assez peu diversifiée.

Cependant, certains de ces milieux en dépit de leur faible diversité faunistique, présentent l'intérêt d'abriter très localement quelques espèces notables (en voie de raréfaction dans les Alpes).

#### Pelouses :

Ce milieu, de vaste extension, monostratifié (strate herbacée uniquement) est dans l'ensemble pauvre en espèces : On y rencontre notamment le **Pipit Spioncelle**, l'**Alouette des Champs**, le **Traquet Motteux**, la **Bergeronnette Grise**, le **Faucon Crécerelle**, la **Buse Variable** et le **Chocard**, parmi les oiseaux.

Le cortège s'enrichit localement de diverses autres espèces de passereaux dans les zones de contact pâturage/ripisylve et pâturage/aulnaie verte.

L'**Aigle Royal** dont les alpages du col de la Madeleine constituent une portion de son territoire de chasse (couple nicheur dans la vallée du Nant brun) est assez fréquemment observé en vol.

La faune des petits mammifères présents est limitée à la présence de **Campagnol**, **Renard**, **Blaireau**, **Lièvre commun** et **Lièvre variable**.

Les grands mammifères sont représentés par le **Sanglier**, le **Chevreuil**, le **Cerf**, le **Chamois** sur les hauteurs. Quelques **bouquetins** sont présents l'été autour du sommet du Cheval Noir. La présence d'un **Lynx** a été signalée récemment sur le territoire ainsi que quelques **Loups**.

#### Landes :

Ce milieu accueille une avifaune plus diversifiée qui trouve ici, dans un environnement fortement herbacé, alimentation et abris.

On y rencontre notamment :

- l'**Accenteur moucheté**, le **Troglodyte**, le **Pinson des arbres**, la **Gélinotte** et la **Fauvette à tête noire**.



FAUVETTE A TETE NOIRE

La Gelinotte des bois, *Bonasa bonasia* (Oiseau-I et II/2\*, Berne-III\*, N-Ois-5\*).

Comme l'indique son nom, la Gelinotte des bois est un oiseau des forêts pourvues d'un sous-bois dense de quelques mètres de hauteur, riches en nourriture et en refuges. La Gelinotte est le témoin de zones forestières particulièrement riches et diversifiées en espèces arbustives.



GELINOTTE DES BOIS

- Le **Tétras-lyre** est également installé sur la combe de Bal, la piste du marquis et aux abords du télésiège du Frêne.

**Tétras-lyre**, *Tetrao tetrix* (Oiseau-I, II/2 et III/2\*, Berne-III\*, N-Ois-5\*).

Les menaces qui pèsent sur cette espèce vivant dans les landes boisées sont le morcellement et la destruction de l'habitat, la chasse abusive et les dérangements.



TETRAS-LYRE

Le Lagopède, la Perdrix blanche et la Bécasse sont également observée sur le territoire.

Le Lagopède alpin, *Lagopus mutus* (Oiseau-I\*, II/2\* et Oiseau-III/2\*, Berne-III\*, N-Ois-5\*).

Il se cantonne en été au voisinage des sommets, dans les éboulis et les lambeaux de végétation rase. Même si l'éloignement de son habitat limite les dérangements liés aux activités humaines, l'aménagement des domaines skiables, le surpâturage des zones de reproduction par les troupeaux d'ovins et la pression de chasse excessive peuvent avoir localement un impact sur cette espèce. Aussi, chasseurs, pastoralistes et aménageurs doivent veiller à préserver sa tranquillité et ses habitats (*source ONCFS*).



LAGOPEDE ALPIN

Les autres espèces recensées sur Saint François Longchamp s'accommodent de la présence de l'homme et présentent une faible sensibilité.

### 1.7.9.2 La chasse

La chasse sur le territoire de Saint François Longchamp concerne le Chamois, le Chevreuil (densité de 1 à 2 têtes pour 100 ha) et le Sanglier. La chasse au Chamois s'exerce à l'approche alors que les autres gibiers sont chassés en battue avec des chiens. L'Association Communale de Chasse de Saint François utilise son droit de chasse sur 1 200ha. La réserve communale de chasse et de faune sauvage de St François représente 365,56 ha.

## **1.7.10 LES ELEMENTS DU PAYSAGE**

---

### **1.7.10.1 Le grand paysage**

La route qui mène à St François Longchamp depuis la vallée de la Maurienne ne permet pas de découvrir de vue élargie du territoire de Saint François Longchamp. En revanche, depuis la route du col de la Madeleine, entre le col et St François 1650, le champ de vision s'élargit sur l'ensemble du territoire.

### **1.7.10.2 Les unités paysagères**

#### **LES ESPACES BOISES**

En deçà de Saint François 1450, l'espace boisé est omniprésent, présentant un paysage fermé accueillant uniquement des hameaux du Planet et de l'Epalud. Le relief peu abrupt et les textures sombres ne permettent pas de larges vues.

C'est essentiellement les parties basses de la commune du Planet à SFL 1450 où le paysage de moyenne montagne au relief peu abrupt présente un couvert majoritairement arboré.

#### **LES ALPAGES**

Les alpages s'étendent de SFL 1650 du massif du Cheval Noir jusqu'au col de la Madeleine, qui forme une véritable ligne de bascule entre les massifs de la Maurienne et de la Tarentaise.

#### **LES URBANISATIONS**

**Le Planet** se présente comme un hameau traditionnel à la forme arrondie, organisé autour d'un espace central à forte densité bâtie en retrait de la route principale.

**L'Epalud** combine une organisation traditionnelle comme le Planet et un mitage récent formé de constructions satellites masquées dans le couvert arboré.

**Saint François 1450** présente une organisation spatiale à la fois linéaire en bord de route départementale et éclatée, témoignage d'une évolution au coup par coup. Ce hameau présente une faible densité bâtie. Ce hameau s'insère dans un environnement où alternent espaces ouverts agricoles et espaces boisés.

**Saint François 1650** démarre avec les Longes dans un site à la limite des alpages et des espaces boisés. La limite d'urbanisation de ce pôle n'est pas nette et l'entrée dans l'urbanisation n'est pas réellement marquée. Se mélangent sur ce site, les bâtiments, les infrastructures du domaine skiable, différents départs skieurs et les différents secteurs de commerces. Il en ressort une impression d'éclatement et d'éparpillement dans l'espace.

## LES LIGNES DE CRETES

Dominé par le massif du Cheval noir, le domaine d'altitude, dépouillé de végétation se développe jusqu'à 2832 m d'altitude.



### 1.7.10.3 Les orientations du PLU en matière paysagère

Le PLU de SFL a pour objectif de préserver les paysages naturels et de densifier l'urbanisation en respectant les limites urbaines actuelles et le bâti remarquable. C'est pourquoi, une étude paysagère a permis de distinguer :

LES PAYSAGES NATURELS A PRESERVER :

- ◆ les espaces paysagers remarquables,
- ◆ les espaces paysagers intéressants,
- ◆ les espaces boisés,
- ◆ les éléments remarquables du paysage,
- ◆ les perspectives visuelles du paysage,
- ◆ les axes vitrine.

LES PAYSAGES URBAINS A SURVEILLER :

- ◆ Les enveloppes urbaines actuelles.
- ◆ Les écarts d'urbanisation à interdire à l'avenir
- ◆ Les fronts bâtis remarquables à protéger,
- ◆ Les limites d'urbanisation à conserver,
- ◆ Le bâti remarquable à protéger.

## 1.8 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### 1.8.1 LE PLAN LOCAL D'URBANISME – PLU

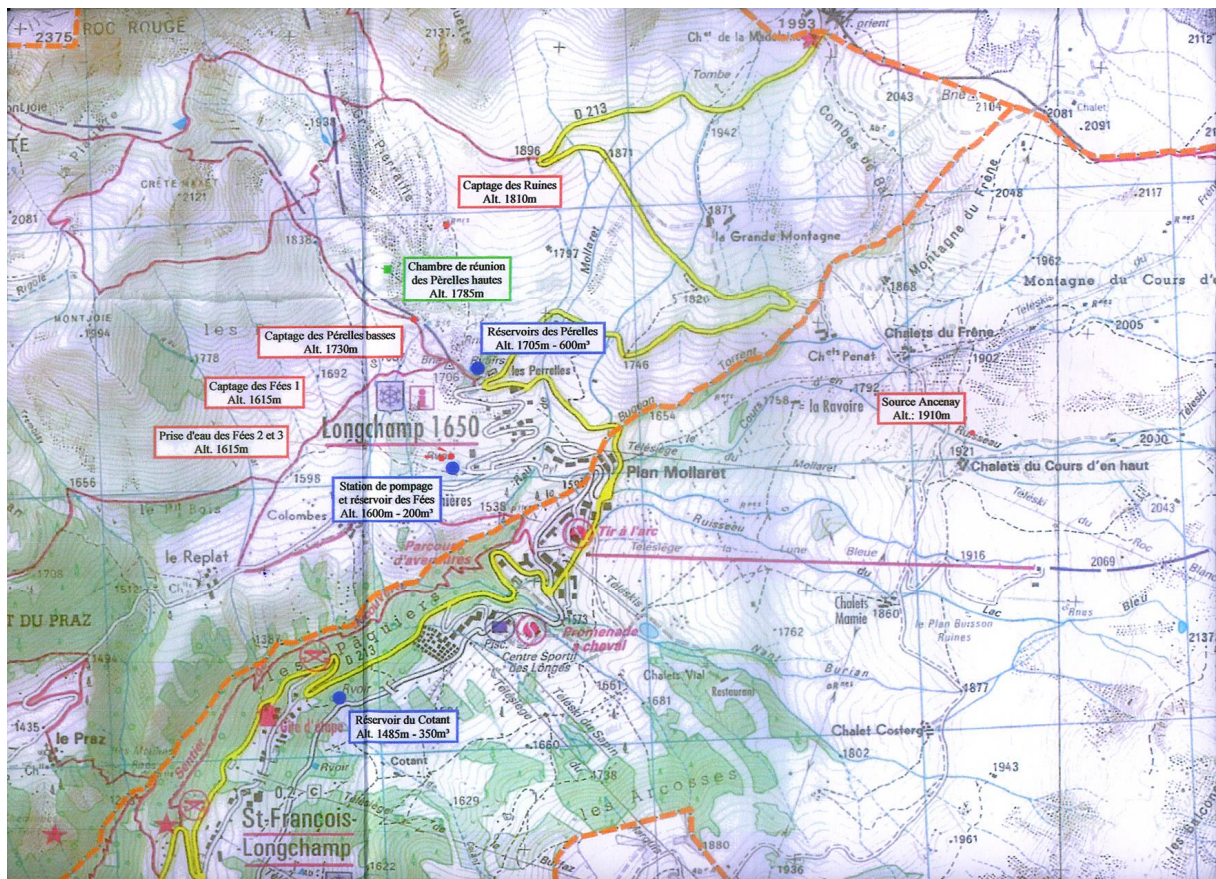
Le Plan Local d'Urbanisme de Saint François Longchamp a été arrêté le 1er décembre 2006 et approuvé le 6 août 2006.

### 1.8.2 LES SERVITUDES

#### 1.8.2.1 Les Espaces Boisés Classés – EBC

Tout le milieu forestier est classé en zone naturelle N au PLU de SFL. En revanche, le territoire ne présente aucun espace boisé classé.

#### 1.8.2.2 Les périmètres de protection des captages d'eau potable



En respect de la législation en vigueur, afin de pérenniser la qualité de la ressource en eau et de réduire au mieux les risques de pollution des eaux captées, des périmètres de protection des captages et prises d'eau de la commune ont été mis en œuvre en juin 2008 après expertise hydrogéologique. De nouvelles ressources ont également fait l'objet de périmètres de protection pour les prises d'eau des ruisseaux de Colombes et de Cochinières et des sources des Ruines, des Pérelles basses, des Fées et d'Ancenay début 2010. L'enquête publique s'est achevée le 17 décembre 2010 et le commissaire enquêteur doit émettre prochainement son rapport.

### **1.8.3 LA LOI « MONTAGNE »**

---

L'ensemble du territoire communal de Saint François Longchamp se trouve dans l'aire d'application de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « Loi Montagne ».

Cette loi a des implications importantes en matière d'aménagement et d'urbanisme. C'est au regard de cette loi que la procédure d'Unité Touristique Nouvelle prend place.

### **1.8.4 LA LOI PAYSAGE**

---

La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993, dite « Loi Paysage », relative à la protection et à la mise en valeur des paysages est en vigueur sur la commune de Saint François Longchamp.

Cette loi donne un statut officiel au paysage puisque le Plan Local d'Urbanisme des communes doit désormais prendre en compte le paysage. Elle modifie les dispositions législatives en matière d'enquête d'utilité publique afin de proposer une meilleure concertation autour des projets d'aménagement. Elle complète le code d'urbanisme en matière de permis de construire, demandant une étude de l'insertion dans l'environnement et de l'impact visuel des nouveaux bâtiments et de leurs abords.

### **1.8.5 LA LOI SUR L'EAU**

---

La loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 a consacré, dans la réglementation française, la notion de gestion globale de la ressource en eau, basée sur le principe de solidarité entre les usagers et la prise en compte de l'eau sous toutes ses formes : ressource vitale, écosystème, support d'activités, etc.

**Les différentes lois et réglementations en vigueur sur la commune de Saint François Longchamp contribuent et encadrent la prise en compte des principes de respect de la montagne, du paysage et de l'eau dans les aménagements.**

## 1.9 LES ELEMENTS FINANCIERS

---

### 1.9.1 PREAMBULE

---

En ce qui concerne les finances communales, l'analyse est conduite à partir des comptes administratifs transmis par la commune. Il s'agit d'une analyse du budget principal.

L'analyse financière est effectuée de manière rétrospective. Afin d'évaluer objectivement les comptes administratifs annuels, les recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement seront mentionnées par rapport aux opérations réelles (opérations totales diminuées des résultats reportés).

Les ratios calculés à partir des recettes et dépenses sont très élevés en comparaison avec d'autres communes qui n'ont pas d'activité ski sur leur territoire. En effet, les finances des communes de montagne sont en grande partie liées aux activités touristiques, par conséquent, les dépenses sont très importantes par rapport au nombre d'habitants, et sont donc difficilement comparables aux moyennes nationales.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS SONT :

- **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)** : capacité courante de financement diminuée de l'annuité de la dette. En théorie, ce montant doit permettre de couvrir toute ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité l'emprunt puis les dépenses d'équipement) ;
- **L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)** : solde des recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement. Indicateur révélateur de la "richesse" ;
- **L'EXCEDENT NET DE GESTION** : EBE diminué de l'annuité de la dette (capital + intérêts). Détermine les conditions d'autofinancement des investissements. Appelée aussi marge d'autofinancement courant (MAC) par le trésor ;
- **LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT** : excédent net de gestion augmenté des fonds de compensation (FCTVA + TLE), véritable indicateur des ressources propres disponibles pour financer les investissements.

## 1.9.2 SITUATION ECONOMIQUE DU TOURISME

### 1.9.2.1 La « Station » de St François Longchamp

Pour cette analyse, nous avons utilisé des taux moyens issus du panel Comète.

La station de St François Longchamp repose de manière importante sur l'activité touristique de séjours.

Cette répartition (lits marchands / non-marchands) est proche de celle des grandes stations intégrées, ce qui donne à la station un taux élevé de remplissage.

TYPE DE LITS	NB LITS	REPLISSAGE HIVER	REPLISSAGE ETE ET HORS SAISON	% HIVER	% ÉTE	% HORS SAISON
Lits touristiques au total	9 710 lits			18 semaines	12 semaines	22 semaines
Lits résidence secondaire non mis en marché	305	7 625	5 795	25	15	4
Lits marchands	9 401 lits					
	Dont					
Hôtels **	180	14 742	13 104	65%	50%	20%
Villages vacances et résidences ** hôtelières	1201	105 928	87 433	70%	50%	20%
Agences ** immobilières	4723	309 451	271 100	52%	50%	10%
Gîtes, meublés	2000	118 440	98 000	47%	40%	10%
Centre de vacances	165	12 474	10 857	60%	60%	10%
Camping	0	0	0	10%	50%	0%
Lits marchands non professionnels ****	1132	57 053	45 959	40%	30%	10%
Total marchand	9401	<b>618 088</b>	<b>526 453</b>	/	/	/7



- CA HT estimé : 65 M € en dépenses globales
  - 1 M€ issus des résidences secondaires pour 305 lits
  - 64 M€ issus des 9 401 lits marchands

Le marché excursionniste (clients à la journée, sans hébergement été et hiver) n'a pas pu être évalué de manière précise. Il pourrait représenter 10 à 15% du CA des remontées mécaniques.

### 1.9.2.2 Situation financière de la commune

Ce tableau de synthèse a été réalisé sur la base des documents administratifs

Les éléments calculés :

- ÉPARGNE GESTION = RECETTES COURANTES DE FONCT. - DEPENSES DE GESTION
- EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION - INTERETS DE LA DETTE
- EPARGNE DISPONIBLE = EPARGNE BRUTE - REMBOURSEMENT EN CAPITAL (HORS RA)
- BESOIN DE FINANCEMENT = DEPENSES D'INVESTISSEMENT-RECETTES D'INVESTISSEMENT

Commune de St François Longchamp	Réalisé 2003	N/N- 1 (%)	Réalisé 2004	N/N- 1 (%)	Réalisé 2005	N/N- 1 (%)	Réalisé 2006	N/N- 1 (%)	Réalisé 2007	N/N- 1 (%)	2008
<b>RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 200</b>		<b>1 443</b>		<b>1 801</b>		<b>8 215</b>		<b>1 718</b>		<b>1 726</b>
Atténuation de charges	1		0	0%	0	2%	0	2%	0	2%	0
Produits des services	67	2%	68	-6%	64	2%	286	2%	68	2%	71
Impôts et taxes	735	14%	851	44%	1 228	3%	1 147	3%	1 163	6%	1 220
TLE, TF, TH, TP, du projet							0		0		0
Dotations et participations	269	9%	296	3%	305	-14%	261	20%	314	-5%	300
Autres produits de gestion courante	129	31%	187	8%	202	-20%	161	-3%	157	-14%	135
Autre	1		42		1		6 359		17		0
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>701</b>		<b>898</b>		<b>557</b>		<b>558</b>		<b>1 520</b>		<b>766</b>
Charges à caractère général	359	25%	479	-12%	422	-3%	409	16%	472	22%	576
Frais de personnel	160	15%	188	-28%	135	10%	148	15%	171	11%	190
Dépense gestion du projet											0
Autres charges de gestion courante, atténuation	182	21%	231		0		0		877		0
Charges exceptionnelles			0		0		2		0		0
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>499</b>		<b>545</b>		<b>1 244</b>		<b>7 657</b>		<b>198</b>		<b>960</b>

### 1.9.2.3 Évolution du Fonctionnement

Les recettes courantes de fonctionnement de la commune croissent de manière significative sur la période considérée de 44%

Les recettes issues des impôts & taxes augmentent fortement sur les cinq dernières années en volume. Les nouveaux équipements permettent une large augmentation de l'assiette en 2003-2005 (TLE) avec une augmentation globale de 67%. Les recettes se stabilisent ensuite et conservent une évolution de 65% sur ces cinq années. Ces augmentations ne sont pas liées à une élévation du taux d'imposition qui est resté stable depuis 2003 et n'a évolué qu'en 2008 de manière marginale. L'évolution repose donc bien sur la dynamique des investissements et de l'activité économique de la commune.

La fluctuation des dotations et des participations est liée au développement des nouveaux projets et ne présente pas de caractère significatif.

La cession de matériel (TS le Frêne) aux remontées mécaniques donne lieu sur 2006 à un fort accroissement des recettes courantes de fonctionnement qui sont compensées par le remboursement de l'emprunt associé. Cette opération a dégagé un profit de 740 K€ qui a permis de renforcer les fonds propres de la commune et de transférer des moyens au SIVOM pour sa politique d'investissement dans les années suivantes.

Les dépenses de gestion augmentent de +90% sur la période considérée. Elles évoluent deux fois plus vite que les recettes. Elles maintiennent cependant un potentiel d'épargne de gestion significatif à 413 K€ en 2008.

Ce sont essentiellement les charges à caractère général qui augmentent avec un pic de croissance 60% et qui correspondent à l'octroi de moyens au SIVOM

- Dotation en 2007 de 800 K€ pour réaliser les investissements : réhabilitation de la maison du tourisme, réfection de la voirie et autres travaux d'aménagement
- Dotation prévue en 2009 pour la participation à des événements de communication

Les frais de personnel présentent une bonne maîtrise sur la période (+3,5%/an) ce qui indique un maintien du nombre de salariés dans un périmètre de croissance de l'activité de la municipalité.

L'épargne de gestion est donc directement affectée par les transferts de ressources au SIVOM. La capacité de mobilisation de moyens par la mairie en épargne directe est de l'ordre de

- 300 à 400 K€ pour conserver une solide base d'autofinancement et faire face à des aléas, dans une logique de préservation des moyens propres à la commune,
- 700 K€ au maximum sous réserve de ne pas couvrir ses remboursements d'emprunts.

**Au global, la commune assure une bonne gestion de ses ressources en engageant des projets proportionnés à ses moyens après le déséquilibre de 2005.**

Commune de St François Longchamp	Réalisé 2003	N/N- 1 (%)	Réalisé 2004	N/N- 1 (%)	Réalisé 2005	N/N- 1 (%)	Réalisé 2006	N/N-1 (%)	Réalisé 2007	N/N- 1 (%)	2008
<b>1) EPARGNE GESTION</b>	<b>499</b>		<b>545</b>		<b>1 244</b>		<b>7 657</b>		<b>198</b>		<b>960</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>78</b>	18%	<b>95</b>	1%	<b>96</b>	69%	<b>307</b>	-196%	<b>104</b>	-4%	<b>100</b>
Intérêts de la dette ancienne	78	18%	95	1%	96	69%	307	-196%	104	-4%	100
Intérêts de la dette nouvelle	0		0		0		0		0		
<b>2) ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>422</b>		<b>451</b>		<b>1 148</b>		<b>7 349</b>		<b>94</b>		<b>860</b>
<b>Remboursement en capital</b>	<b>170</b>	5%	<b>179</b>	8%	<b>195</b>	97%	<b>5 619</b>	-4517%	<b>122</b>	5%	<b>128</b>
Remboursement dette ancienne	170	5%	179	8%	195	97%	5 619	-4517%	122	5%	128
Remboursement dette nouvelle	0		0		0		0		0		0
<b>3) ÉPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>251</b>		<b>272</b>		<b>953</b>		<b>1 731</b>		<b>-28</b>		<b>732</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 051</b>	-108%	<b>504</b>		<b>7 130</b>		<b>768</b>		<b>358</b>		<b>1 150</b>
Acquisitions et travaux (21 et 23)	1 044	-107%	504		7 130		768		339		1 150
Investissements net du projet							0		0		0
Autres dépenses d'investissement (20)	7		0		0		0		19		0
Autres	0		0		0		0		0		0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>855</b>	-85%	<b>463</b>	35%	<b>714</b>	-2%	<b>697</b>	22%	<b>897</b>	1%	<b>903</b>
Fonctionnement, dotations diverses, autres	668	-79%	374	46%	699	-2%	685	19%	844	6%	903
Subventions d'investissement reçues	188	-110%	89		15	-26%	12	78%	53		
<b>4) BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>195</b>		<b>41</b>		<b>6 416</b>		<b>71</b>		<b>-540</b>		<b>247</b>
<b>Emprunt (hors refinancement de dette)</b>	<b>700</b>		<b>0</b>		<b>6 490</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
Emprunt autres projets	0		0		0				0		1
Emprunt du projet									0		0
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>1 904</b>		<b>1 725</b>		<b>8 020</b>		<b>2 402</b>		<b>2 280</b>		<b>2 153</b>

L'épargne de gestion présente des fluctuations fortes : un pic haut lié à la cession des matériels aux RM en 2006, un point bas en 2007 lié à une forte contribution au SIVOM.

L'intérêt de la dette ne progresse que très peu sur la période et la municipalité a donc préservé un statut quo auprès de ses débiteurs. Cependant, la croissance supérieure de ses charges de gestion a entraîné un léger déséquilibre en 2007 de l'épargne disponible (-28K), auquel la trésorerie de la municipalité a pu faire face.

La municipalité n'arrivait plus à faire face à ses remboursements d'emprunts de manière structurelle. La baisse des contributions au SIVOM (autres charges de gestion courante) en 2008 va permettre de compenser cela et de redonner une capacité d'épargne et donc d'autofinancement pour des projets futurs.

#### 1.9.2.4 Taux d'imposition

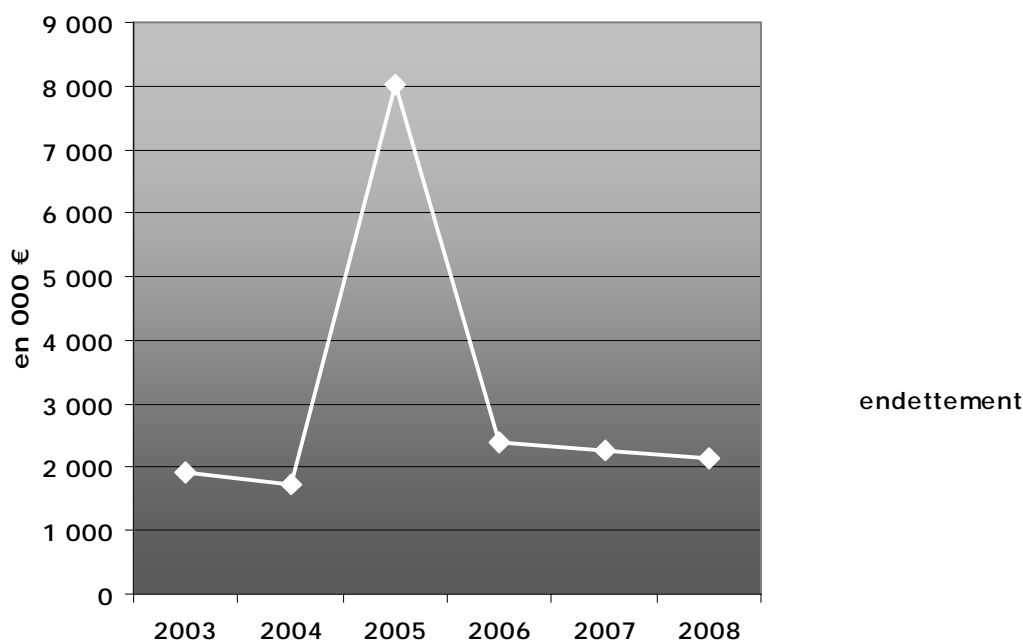
Les taux sont stables depuis 2001.

Taxes	Taux national	Département	St François Longchamp	Taux plafonds
Habitation	14,48%	11,39%	17,42%	36,20%
Foncière	18,60%	19,74%	22,59%	49,35%
Foncier non bâti	44,43%	87,19%	34,64%	217,98%
Professionnelle	15,80%		24,92%	31,60%

Le taux de prélèvement se situe au-dessus de la moyenne nationale et du niveau départemental. Elle reste loin des taux plafonds. Nous constatons que des choix de taxation supérieure pour la partie professionnelle ont été faits. Elle s'approche en cela du taux plafond. La municipalité capitalise sur son rôle de promoteur de l'activité économique par la mise en place de lits touristique. Elle reste ainsi dans le modèle français de développement des stations.

La municipalité possède un champ d'action fiscal limité (sur le plan politique) qui lui permettrait, si nécessaire, d'augmenter ses recettes pour assurer le financement de ses projets.

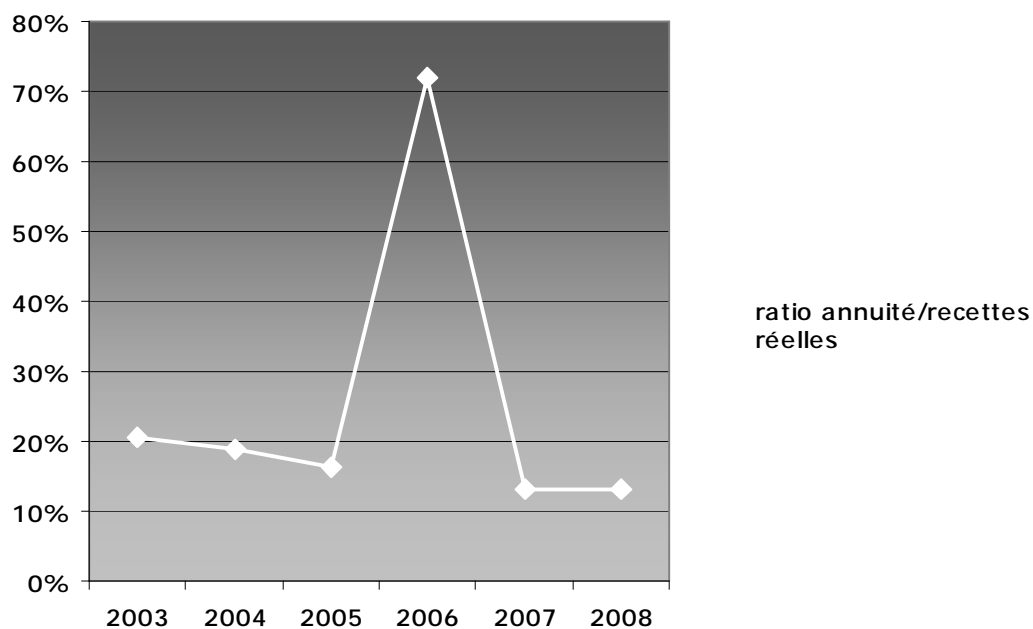
L'augmentation de l'assiette d'imposition (logements et nouvelles activités) assure la mise à disposition de moyens croissants à la mairie. Le dynamisme des initiatives privées doit assurer la poursuite de ces moyens. Nous suggérons à la mairie une politique plus différée dans le temps et proportionnée aux engagements du secteur privé.

1.9.2.5 Endettement**Évolution endettement Commune**

La mairie de St François Longchamp a vu sa dette légèrement augmenter depuis 2003. L'année 2005 marque un pic le temps de céder des matériels à la société des Remontées mécaniques (TS le Freine) qui a repris la charge de l'appareil. La hausse des charges de gestion courante, qui semble enrayée en 2008, freine la capacité d'investissement de la commune.

Son potentiel d'endettement semble limité et ne peut guère financer de nouveaux projets lourds sans augmentation d'impôts.

### Évolution Ratio Annuité/Recettes réelles Commune



Même si le ratio des annuités / recettes montre une amélioration très significative, il n'en demeure pas moins que la hausse des charges de gestion courante par l'apport de moyens au SIVOM freine considérablement les projets de la commune.

La mairie se trouve prise entre le besoin de financement de nouveaux équipements et de nouveaux services à la population permanente et touristique et la limite des recettes actuellement dégagées.

**1.9.3 SITUATION FINANCIERE DU SIVOM****1.9.3.1 Évaluation du fonctionnement**

SIVOM ST FRANÇOIS LONGCHAMP EN K€	Réalisé 2003	N/N-1 (%)	Réalisé 2004	N/N-1 (%)	2005	N/N-1 (%)	2006	N/N-1 (%)	2007	N/N-1 (%)	2008
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>	<b>1 282</b>		<b>1 214</b>		<b>1 267</b>		<b>3 673</b>		<b>2 921</b>		<b>1 535</b>
Atténuation de charges	4		0		0		0		0		0
Produits des services	139	12%	157	-2%	154	0%	154	1%	156	2%	158
Impôts et taxes	314	11%	353	10%	392	17%	470	-19%	395	1%	400
TLE, TF, TH, TP, 3% du projet							0				
Dotations et participations	365	1%	367	17%	442	49%	865	38%	1 396	71%	817
Autres produits de gestion courante	159	5%	167	7%	180	92%	2 183		156	2%	160
Autres et produits exceptionnels	302	11%	171	-71%	100				818		0
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>921</b>		<b>1 028</b>		<b>1 418</b>		<b>988</b>		<b>1 049</b>		<b>1 318</b>
Charges à caractère général	209	20%	261	22%	335	6%	354	16%	420	16%	501
Frais de personnel	104	-3%	101	30%	143	-10%	130	-31%	99	38%	159
Dépense gestion du projet											
Atténuation de produits	12	75%	47	24%	62	-45%	43	206%	14	44%	25
Autres charges de gestion courante	596	-24%	479	35%	739	130%	321	15%	376	23%	489
Dotations aux amortissements et provisions		100%	140	0%	140	0%	140	0%	140	3%	144
<b>1) ÉPARGNE GESTION</b>	<b>362</b>		<b>186</b>		<b>-150</b>		<b>2 685</b>		<b>1 871</b>		<b>217</b>

### 1.9.3.2 Évolution du Fonctionnement

Les recettes courantes de fonctionnement croissent de manière significative en 2006 et 2007 grâce à des abondements des deux communes, des remontées mécaniques ainsi que les abondements des promoteurs (vente de droit à construire) pour :

- La réhabilitation de la maison du tourisme. Participation 987 K€ commune + dont 100 K€ des RM.
- Evolution de la rotation des navettes, ce qui amène des changements de coût des transporteurs (Partagés avec les RM 50%)
- Autres missions du SIVOM (déneigement, études et expertises, ...)

Les recettes issues des impôts & taxes augmentent légèrement sur les cinq dernières années en volume (5,4%/an) en moyenne. Ce montant est légèrement supérieur à l'inflation et ne procure pas à lui seul une autonomie au SIVOM. Les produits des services restent stables sur la période (2004 à 2008) et n'évoluent même pas du montant de l'inflation, ce qui se traduit par une baisse des recettes directes.

Les autres produits de gestion courante connaissent un pic de 2 183 K€ en 2006 et correspondent au versement par la société des RM et les communes pour la réhabilitation de la maison du tourisme.

Ce sont donc les apports extérieurs et spécifiques à des nouveaux projets qui expliquent le dynamisme du SIVOM dont les ressources propres n'assurent qu'un tiers de son financement.

Les dépenses de gestion augmentent de +43% sur la période considérée. Elles évoluent deux fois plus que les recettes courantes (Impôts & taxes + produits des services).

- Plus de navettes, plus de déneigement, plus d'études, expertise,

L'équilibre de gestion est assuré grâce aux dotations et participations ainsi qu'aux produits exceptionnels.

Ce sont essentiellement les charges à caractère général qui augmentent de façon très significative de plus de +140% et notamment la politique de grands projets :

- (2006) Réhabilitation de la maison du tourisme et de la garderie.
- (2007) Extension du réseau d'enneigement de culture

Les frais de personnel évoluent de manière significative +50% sur la période avec une évolution du nombre de salariés. L'évolution est proportionnelle à l'accroissement de l'activité du SIVOM. L'extension de la masse salariale est essentiellement due à des emplois saisonniers :

- L'hiver pour accueil sur les parkings et le déneigement
- L'été sur la gestion des espaces verts.

L'équilibre de la gestion et la production d'une épargne de gestion ne sont dus qu'aux abondements via les dotations et les produits exceptionnels.



<b>SIVOM ST FRANÇOIS LONGCHAMP EN K€</b>	<b>Réalisé 2003</b>	<b>N/N- 1 (%)</b>	<b>Réalisé 2004</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	<b>2005</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	<b>2006</b>	<b>N/N- 1 (%)</b>	<b>2007</b>	<b>N/N- 1 (%)</b>	<b>2008</b>
<b>1) ÉPARGNE GESTION</b>	<b>362</b>		<b>186</b>		<b>-150</b>		<b>2 685</b>		<b>1 871</b>		<b>217</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>253</b>		<b>10</b>	-14%	<b>9</b>	7%	<b>10</b>	-54%	<b>6</b>	96%	<b>152</b>
Intérêts de la dette ancienne	12		10		9		10		6		152
Intérêts de la dette nouvelle	0		0		0						
<b>2) ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>109</b>		<b>176</b>		<b>-159</b>		<b>2 675</b>		<b>1 865</b>		<b>65</b>
<b>Remboursement en capital (hors RA)</b>	<b>48</b>	4%	<b>50</b>	6%	<b>53</b>	-1%	<b>52</b>	8%	<b>57</b>	53%	<b>120</b>
Remboursement dette ancienne (hors RA)	48		50		53		52		57		120
Remboursement dette nouvelle (hors RA)	0		0				0		0		
<b>3) ÉPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>61</b>		<b>126</b>		<b>-212</b>		<b>2 623</b>		<b>1 808</b>		<b>-55</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>251</b>	74%	<b>983</b>		<b>197</b>	90%	<b>1 907</b>	26%	<b>2 570</b>		<b>891</b>
Acquisitions et travaux (21 et 23)	196		879		193		1 907		2 570		801
Investissements net du projet											
Autres dépenses d'investissement (20)	48		104		4		0				90
Autres	7				0		0		0		0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>554</b>	37%	<b>873</b>	-124%	<b>389</b>	-283%	<b>102</b>	96%	<b>2 751</b>	-52%	<b>1 816</b>
Fonctionnement, dotations diverses, autres	194		531		353		102		2 751		1 638
Cession immobilisations	342		24								156
Subventions d'investissement reçues	18		318		36						22
<b>4) BESOIN DE FINANCEMENT*</b>	<b>-303</b>		<b>110</b>		<b>-192</b>		<b>1 805</b>		<b>-181</b>		<b>-925</b>
<b>Emprunt (hors refinancement de dette)</b>	<b>0</b>		<b>150</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>1 000</b>		<b>650</b>
<b>Emprunt autres projets</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>1</b>
<b>Emprunt du projet</b>											
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>424</b>		<b>524</b>		<b>472</b>		<b>419</b>		<b>1 362</b>		<b>1 893</b>

L'épargne de gestion présente des fortes fluctuations:

- Un point bas en 2005 lié à une élévation brutale des autres charges de gestion courante due au retard de paiement des subventions des communes qui ont compensé en 2006

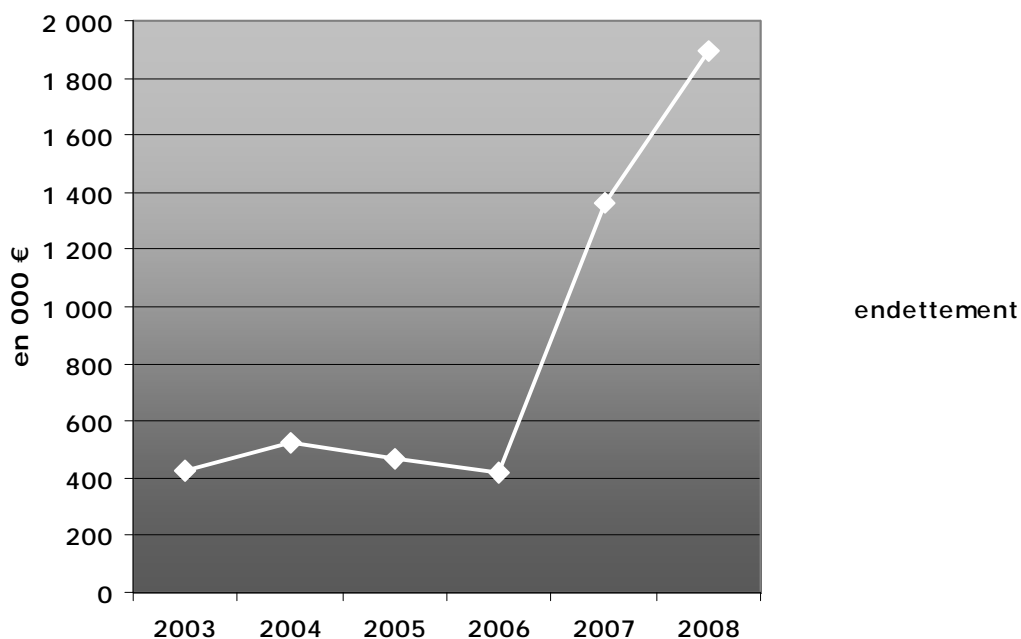
- Un pic haut en 2006 grâce à un abondement « autres produits de gestion courante » de 2 183 K€ provenant des communes et des remontées mécaniques.

L'intérêt de la dette ne progresse que très peu sur la période et le SIVOM a donc préservé un statut quo sur le remboursement de ses dettes. Le SIVOM a entrepris des investissements significatifs en 2006 et 2007 :

- Réhabilitation maison du tourisme 2006-2007,
- Voirie, réseau d'enneigement, 2007
- Centre de remise en forme 2007-2009. Sur un projet global 6 650 K€ correspondant au centre de mise en forme initié en 2007 seul 1 000 K€ a été mandaté au cours de cet exercice le reste devant être mené en 2008 et 2009.

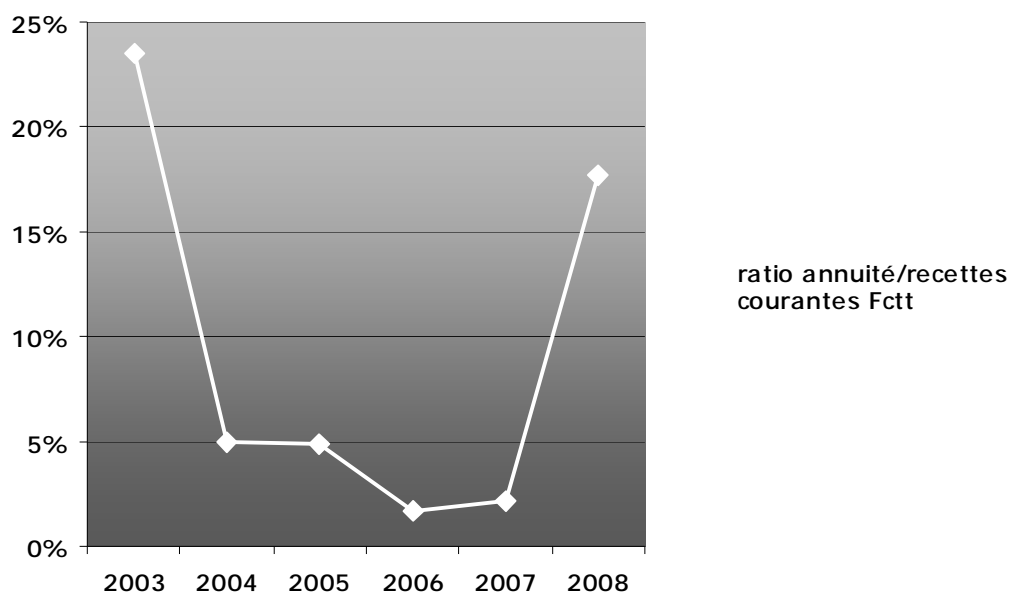
### 1.9.3.3 Endettement

#### Évolution endettement SIVOM



Le SIVOM de St François Longchamp a vu sa dette stabilisée de 2003 à 2006. L'année 2007 marque une forte évolution du fait d'une lourde politique d'investissement

### Évolution ratio annuité / recettes fonctionnement SIVOM



Après trois années de stabilisation, le taux d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement est remonté à son taux initial.

Ce ratio est à pondérer du fait que les recettes permanentes du SIVOM (impôts et produits des services) ne pèsent que 1/3 des recettes courantes de fonctionnement. Celles-ci ne couvrent que les charges de fonctionnement courantes (personnel et charges générales).

La capacité de remboursement du SIVOM est donc directement proportionnelle aux abondements fournis par ses mandants.

#### 1.9.4 ANALYSE DES RATIOS FINANCIERS COMMUNE ET SIVOM

Nous n'avons pas considéré les dotations au SIVOM comme une charge ordinaire de gestion, ce qui contribue à avoir une Capacité d'Autofinancement (CAF) élevée. Ce retraitement permet de mieux cerner la capacité réelle de la commune à investir.

COMMUNE	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008
<b>Capacité courante de financement hors dotations SIVOM</b>	681	776	1 244	7 658	1 075	960
<b>Annuités</b>	248	274	291	5 926	226	227
<b>Capacité d'autofinancement</b>	433	503	953	1 732	850	732
<b>Annuité/recettes de gestion</b>	20,68%	18,95%	16,16%	72,13%	13,13%	13,16%
<b>CAF/Recettes de gestion</b>	36,11%	34,82%	52,93%	21,09%	49,45%	42,43%

La capacité d'autofinancement se situe de manière normée autour de 40% des recettes de gestion, en progression sur la période.

La commune, à son échelle, maîtrise donc bien ses coûts de gestion et dispose de moyens d'action. Ses annuités en proportion des recettes courantes de gestion diminuent en valeur absolue, ce qui indique une baisse de son endettement pour le périmètre d'action spécifique de la commune.

Le SIVOM présente également une bonne maîtrise de sa gestion mais essentiellement soutenue par les dotations des mandataires pour les missions définies. Les dotations représentent 35% à 60% de ses recettes selon les années.

SIVOM	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	2008
<b>Capacité courante de financement</b>	969	852	790	3 189	2 401	875
<b>Annuités</b>	301	60	62	62	63	272
<b>Capacité d'autofinancem ent</b>	669	792	728	3 126	2 338	603
<b>Annuité /recettes de gestion</b>	23,46%	4,94%	4,87%	1,69%	2,17%	17,72%
<b>CAF/Recettes de gestion</b>	52,14%	65,23%	57,45%	85,13%	80,05%	39,27%

Sur ses missions de base, le SIVOM est peu endetté et dispose d'une forte capacité d'autofinancement grâce aux dotations. En retranchant celles-ci, le SIVOM ne dispose d'aucune capacité d'autofinancement en 2007 et 2008.

Il dépend donc de manière directe et étroite de la capacité des communes à le soutenir dans ses missions

### **1.9.5 CONCLUSION**

---

**La mairie et le SIVOM participent de manière complémentaire au développement de la station.**

**Sur les bases actuelles et au regard du dimensionnement actuel de la station, les ressources communales ne permettent d'engager qu'une politique progressive d'investissement.**

**Des projets importants sont en cours de lancement, mais font face aux faibles capacités financières des structures communales.**

**La commune et le SIVOM présentent des structures financières saines, mais qui ne peuvent pas aller beaucoup plus loin dans leur politique d'investissement sans prendre des risques d'équilibre structurels.**

**Le SIVOM ne peut être regardé comme indépendant de la mairie du fait de ressources propres qui assurent juste ses missions de bases.**

**La commune a mis en place un dynamisme économique important et doit maintenant viser sur l'augmentation de l'investissement privé pour voir son assiette d'impôts s'élargir et assurer ainsi une poursuite de son rôle fédérateur.**



**2.**

**LES  
CARACTERISTIQUES  
PRINCIPALES DU  
PROJET**





<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>2. LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET .....</b>	<b>103</b>
2.1 ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET DE LA STATION .....	107
2.1.1 Les objectifs poursuivis .....	107
2.1.2 La demande à satisfaire .....	107
2.2 ETUDE DE MARCHE .....	108
2.2.1 Le tableau de bord de la Maurienne en hiver .....	108
2.2.2 Le tableau de bord de la Maurienne en été .....	110
2.2.3 L'adéquation du projet de la Lauzière au dispositif station .....	111
2.2.4 La demande des clientèles des stations de montagne .....	113
2.2.5 Le marché du ski.....	114
2.3 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROJET .....	115
2.4 PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET SOUMIS A AUTORISATION UTN.....	117
2.4.1 La demande UTN.....	117
2.4.2 Le positionnement du projet.....	117
2.4.3 Le choix du site- Orientation-Ensoleillement .....	117
2.4.4 Les hébergements touristiques .....	117
2.4.5 L'accessibilité- Route d'accès et voirie interne .....	118
2.4.6 Les stationnements .....	118
2.4.7 La place centrale, commerces et services.....	119
2.4.8 Le parti architectural.....	119
2.4.9 Le drainage périphérique des bâtiments .....	119
2.4.10 Le logement du personnel saisonnier.....	119
2.4.11 Les équipements touristiques.....	125
2.4.12 Le mode de gestion et de commercialisation des lits.....	125
2.5 LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	126
2.5.1 Un projet en phase avec les directives nationales.....	126
2.5.2 La démarche environnementale du développement urbain .....	128
2.5.3 Un projet porteur d'améliorations .....	132
2.5.4 Un projet Economique.....	133
2.6 LE CHIFFRAGE ET LE PHASAGE DU PROJET .....	134
2.6.1 Le chiffrage .....	134
2.6.2 Le phasage .....	134
2.7 PRESENTATION DE L'ENSEMBLE DES PROJETS DE LA STATION.....	135
2.7.1 Les projets de construction immobilière .....	135
2.7.2 Les projets du domaine skiable.....	136
2.7.3 Les autres projets de la station .....	138
2.8 EQUILIBRE GENERAL DES PROJETS SUR SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP .....	139
2.9 VALMOREL : UNE STATION RELIEE A SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP.....	139
2.9.1 Le projet de création de 1500 lits Club Med au Bois de la Croix.....	139



2.9.2	Les projets de remontées mécaniques sur Valmorel.....	140
2.9.3	L'équilibre général des projets de Valmorel.....	142

## 2.1 ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET DE LA STATION

### 2.1.1 LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme** de Saint François Longchamp a défini ses grands objectifs pour les 20 ans à venir :

L'objectif de la commune est de **FINALISER LE DEVELOPPEMENT DE LA STATION** pour atteindre son équilibre de fonctionnement par la mise à niveau de la station de Saint François Longchamp en termes d'équipements (domaine skiable, animations, services...), d'urbanisations (densification en cohérence avec l'existant) et de fonctionnalité (déplacement dans la station, stationnement). Cet objectif est poursuivi également au service de la vie permanente (projet de lotissement communal).

Pour engager ou poursuivre les efforts de restructuration du domaine skiable, de création d'équipements de service (création d'une garderie, d'un espace culturel, d'un centre balnéo ... etc), de réorganisation fonctionnelle (création de parkings souterrains, requalification des espaces publics ... etc.), la station doit atteindre une capacité de **13 500 lits**.

**Ce seuil conditionne l'équilibre financier du dispositif de restructuration et de mise à niveau qualitatif de la station.**

#### FINALISER LES GRANDS EQUILIBRES TOURISTIQUES

Avec une projection d'atteindre le seuil d'équilibre de la station, entre sa capacité d'accueil et les potentialités d'accueil du domaine skiable -*13.500 lits maximum*-, la commune de Saint François Longchamp souhaite aujourd'hui réaliser environ **2 400 nouveaux lits touristiques** sur la commune, en amont de St François Longchamp 1650, dans le prolongement du parking de la Lauzière, de manière à densifier ce pôle touristique, avec un accès direct à la grenouillère et au domaine skiable.

D'autres secteurs ont également été identifiés pour recevoir ultérieurement de nouveaux lits touristiques :

- § A St François 1450, sur les hameaux des Rottes et de Mollard Mognian,
- § En aval de St François 1650, sur les Longes Sud, en lien avec le domaine skiable,
- § Entre les Rottes et l'Epalud.

### 2.1.2 LA DEMANDE A SATISFAIRE

#### QUALIFIER DU PARC D'HEBERGEMENTS

Le parc d'hébergements touristiques de Saint François Longchamp fait état de 9 706 lits touristiques, dont 7 863 lits sont non classés, soit 81% du parc global.

**LA QUALIFICATION DU PARC D'HEBERGEMENTS** est une condition importante pour satisfaire les besoins et les attentes de la clientèle actuelle et pour atteindre un taux de remplissage plus important sur toute la saison touristique.

D'autre part, la station de Saint François Longchamp est dépourvue de centrale de réservation. Une grosse partie des lits de la station est directement gérée par les gestionnaires des résidences de vacances, soit 5 282 lits, représentant 55% du parc d'hébergements global (9706 lits).

La mise en place d'une centrale de réservation pourra également faciliter une mise en marché plus efficace du parc de lits de la station.

## 2.2 ETUDE DE MARCHÉ

Cette étude de marché vise à prouver l'adéquation du projet de Saint François à la demande de la clientèle actuelle. Elle se base dans un premier temps sur les tableaux de bord hiver puis été de l'ATD, qui analysent le parc du massif et les résultats de remplissage et de rentabilité de chaque type d'hébergement. Elle présente le dispositif actuel et avenir de la station Saint François, les évolutions de la demande « montagne » et en quoi le produit résidence touristique répond parfaitement à ces nouvelles attentes.

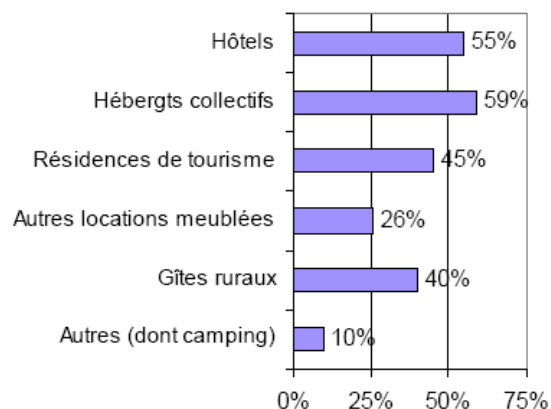
### 2.2.1 LE TABLEAU DE BORD DE LA MAURIENNE EN HIVER

Source Tableau de bord hiver 2007-2008-ATD 73

La Maurienne disposait en 2008 d'une capacité d'hébergements touristiques de 130 000 lits, situés essentiellement dans les stations de montagne. Le parc en station est composé pour 28% de résidences secondaires (non louées) et pour 28% de locations meublées (classées ou non). La Maurienne compte désormais 69 résidences de tourisme offrant une capacité de 31 700 lits, soit 25% de la capacité totale et 34% des lits marchands. Le parc hôtelier en station est de 63 hôtels (4 270 chambres), auxquels s'ajoutent 14 hôtels en vallée (262 chambres). La Maurienne compte également un important parc d'hébergements collectifs (145 établissements pour plus de 15 000 lits).

Les taux d'occupation des hébergements de Maurienne en hiver sont très variables selon les types d'hébergement : Les meilleurs scores sont réalisés par les établissements dotés de moyens commerciaux : résidences de tourisme, hôtels et hébergements collectifs de type village de vacances. Le taux d'occupation des hôtels (55%) de Maurienne se situe à un niveau comparable à celui du Beaufortain mais sensiblement inférieur à celui de la Tarentaise (72%).

Taux d'occupation des hébergements



La Maurienne a accueilli en 2007-2008 4,5 millions de nuitées touristiques et les exploitants de remontées mécaniques ont réalisé 4,6 millions de journées-skieurs pendant l'hiver 2007/2008. Cependant, les deux champs ne se recoupent pas exactement, puisque :

- 11% des touristes ne pratiquent pas le ski,
- Pour les skieurs, la durée moyenne des forfaits est de 5,9 jours pour un séjour de 6,8 jours,

- Par ailleurs, environ 25% des visiteurs sont des excursionnistes, dont 71% pratiquent le ski.

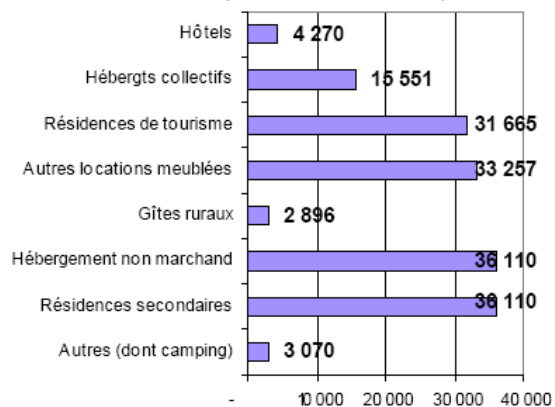
Depuis 7 ans, la consommation de ski alpin a davantage progressé que la fréquentation touristique : En 2001, le ratio journées-skieurs/journées touristiques était de 0.75, soit par approximation, 3 skieurs pour 4 touristes. Depuis 2005, le ratio est de 1,0. La pratique du ski a donc progressé de façon beaucoup plus significative, en moyenne de 7% par an. Cette évolution n'est pas due à une pratique plus intense du ski par les séjournants, mais à l'augmentation du nombre d'excursionnistes.

Les 4,5 millions de nuitées hivernales correspondent à 708 000 séjours touristiques. La durée des séjours en Maurienne est relativement longue (6,4 jours), sauf pour les hôtels. Le premier point à noter est la part relativement faible des nuitées en résidence secondaire ou chez les parents et amis (16%). Les résidences de tourisme sont le premier mode d'hébergement en hiver (34% des nuitées), devant les locations meublées indépendantes et les hébergements collectifs. Les hôtels, peu nombreux en Maurienne, n'accueillent que 4% des nuitées touristiques

**Séjours et nuitées touristiques hiver 2007/2008**

	Nuitées	Durée moyenne	Séjours
Hébergement non marchand	726 500	6,5	111 800
Gîtes ruraux	123 000	7,0	17 600
Autres locations meublées	837 000	6,8	123 100
Résidences de tourisme	1 594 000	6,8	234 400
Hébergts collectifs	1 039 000	6,4	161 500
Hôtels	200 500	3,7	54 500
Autres (dont camping)	35 000	6,8	5 100
<b>Total</b>	<b>4 555 000</b>	<b>6,4</b>	<b>708 000</b>

**Parc d'hébergements dans les stations (en nombre de lits)**



Source : ATD Savoie-Mont-Blanc, actualisation 2008 par Kanopée

Le montant globale des recettes d'hébergement touristique en hiver est estimé à 85.1 M€. Les premiers bénéficiaires sont les exploitants de résidences de tourisme (27 M€), dont les recettes sont plus de deux fois supérieures à celles des hôteliers. Les dépenses moyennes hors hébergement des touristes sont évaluées à 60 € par jour et par personne. Elles varient de 25 € pour les résidents secondaires à 131 € pour les touristes à l'hôtel. L'impact de la fréquentation touristique hivernale dans les autres secteurs d'activité peut donc être estimé à 261 M€.

**La Maurienne dispose de 34% de son parc en résidences de tourisme. Cette typologie de lits affiche de bons résultats d'occupation qui permet d'avancer que ce produit correspond parfaitement à la demande de la clientèle. Par ailleurs, les bons résultats d'exploitation permettent aux gestionnaires de poursuivre leur commercialisation en station de montagne.**

## 2.2.2 LE TABLEAU DE BORD DE LA MAURIENNE EN ETE

Source Tableau de bord été 2007-2008 ATD 73

Durant l'été 2007, de juin à septembre, la Maurienne a accueilli 2,7 millions de nuitées touristiques, ce qui représente 35% de la fréquentation annuelle. Par rapport aux autres vallées :

- La Maurienne réalise 37% des nuitées touristiques estivales en Savoie, la Tarentaise 53%.
- Rapportée à la capacité d'hébergement, la Maurienne réalise un score identique (22 nuitées/lits)
- Entre outre, les flux sont mieux répartis entre l'été et l'hiver en Maurienne.

La fréquentation estivale est en baisse pour la quatrième année consécutive. En 4 ans, le tourisme en été a connu une baisse de 8% en Maurienne (la tendance est de -14% pour l'ensemble de la montagne en Savoie).

Cependant, les meilleurs scores sont réalisés par les hôtels et les résidences de tourisme. Concernant les premiers, les scores sont comparables à ceux des autres vallées de montagne, mais sensiblement plus faibles que dans le piémont (64% pour la région de Chambéry et les Bauges). Le taux d'occupation des campings de Maurienne (26%) est comparable à celui du Beaufortain et de la Tarentaise, mais nettement plus bas que ceux du Lac du Bourget. Ils connaissent une baisse en 2007, pour retrouver le niveau des étés 2000 à 2002. Les gîtes ruraux (en service réservation) sont occupés à 39% pendant l'été, alors que ceux de Savoie le sont à 46% : ils connaissent également une lente érosion de leur fréquentation.

Les **2,7 millions de nuitées estivales** en 2007 correspondent à **360 000 séjours touristiques**. La durée des séjours en Maurienne est relativement longue (moyenne de 7,6 jours), dépassant la semaine pour les locations mais très courte pour les hôtels. Si elle reste globalement stable depuis 2 ans, les séjours dans la vallée sont plus fragmentés (17% des touristes séjournent sur plusieurs lieux). Un point à noter est la part relativement faible des séjours «non marchands» (16%), et notamment en résidence secondaire (dont l'occupation privative est inférieure à 10 jours par été).

Les résidences de tourisme sont devenues le premier mode d'hébergement l'été en Maurienne, devant les villages de vacances. Les hôtels et campings totalisent une capacité d'hébergement modeste et n'accueillent respectivement que 11% et 7% des touristes

On peut évaluer les dépenses totales en hébergement marchand de juin à septembre 2007 à 35,4 M€. Les premiers bénéficiaires sont les exploitants de résidences de tourisme (15,3 M€), dont le chiffre d'affaires est deux fois supérieur à celui des hôteliers. Les revenus par lit se situent entre 170 € pour les campings et 640 € pour les hôtels, avec une moyenne de 392 €. Par comparaison, les revenus hivernaux sont sensiblement plus élevés, en particulier dans l'hôtellerie et les villages de vacances. A l'exception des campings, l'été n'est qu'un complément de l'hiver, qui ne justifie souvent, sur le plan économique une ouverture que sur le cœur de l'été. Les dépenses moyennes hors hébergement des touristes sont évaluées à 29,2€ par jour et par personnes. Elles varient de 16 € pour les résidents secondaires à 49 € pour les touristes à l'hôtel. L'impact de la fréquentation touristique estivale dans les autres secteurs d'activité peut être estimé à 79,8 M€.

**Désormais, les exploitants de résidences de tourisme sont les principaux moteurs du dynamisme économique. Les stations sont les réceptacles des hébergements et des activités en été comme en hiver. Cependant, les emplois induits sont localisés dans toute la vallée.**

### 2.2.3 L'ADEQUATION DU PROJET DE LA LAUZIÈRE AU DISPOSITIF STATION

#### Rappel :

Le projet de la Lauzière prévoit le renforcement des lits touristiques classés de la station de **2400 lits classés 3 et 4 étoiles** et répartis entre :

- 50 lits hôteliers
- 2350 lits en résidences de tourisme

	Catégorie	Situation actuelle			Situation future		
		Unités	Nb lits	%	Unités	Nb lits	%
LITS TOURISTIQUES	Hôtels	5	180	1.8	6	230	1.8
	Résidences de tourisme classées	5	997	10.3		2947	24.3
	Résidences de tourisme non classées	4	1 132	11.7	4	1 132	9.3
	Meublés	/	6 723	69.3	/	6 723	55.5
	Villages Vacances	ATC	204	2.1	ATC	204	1.7
	Centres de vacances	Edelweiss Gône	165	1.7	Edelweiss Gône	165	1.4
	Résidences secondaires	/	305	3.1		305	2.5
	<b>TOTAL LITS TOURISTIQUES</b>	/	<b>9 706</b>	<b>100</b>	/	<b>12 106</b>	<b>100</b>

#### AUJOURD'HUI

Comme nous l'avons déjà présenté précédemment le parc d'hébergements touristiques de SFL fait état de **9 706 lits**, dont seulement **19% de lits banalisés** correspondant à la demande de la clientèle, soit **1 843 lits classés** au regard d'une capacité d'accueil instantanée du domaine skiable de **5 800 skieurs**.

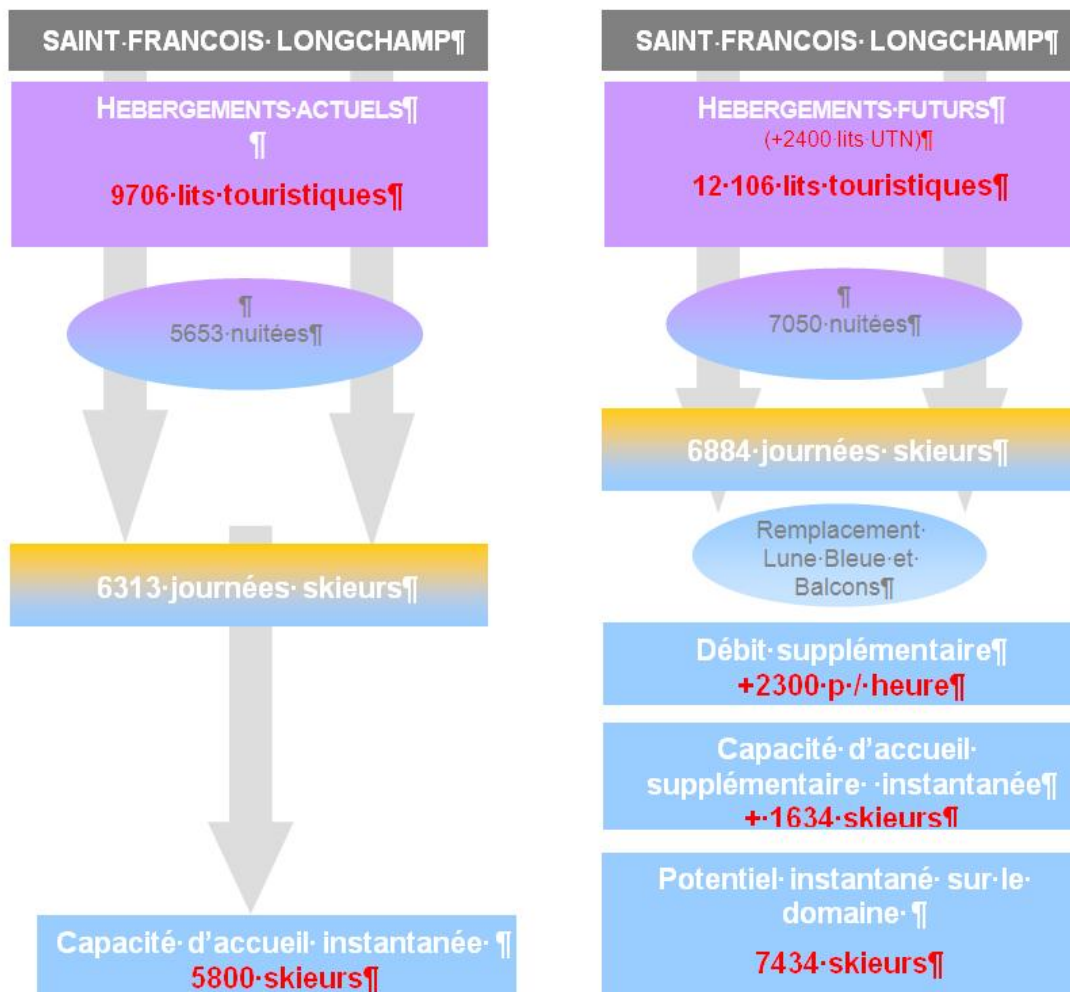
De plus, sur les **1843 lits classés**, la station ne dispose pas de lits 3 et 4 étoiles, ne permettant pas à cette station de s'ouvrir à de nouvelles clientèles.

#### DEMAIN

Au terme de l'aménagement de la Lauzière, le parc atteindra **12 106 lits**, dont **35% de lits banalisés** correspondant à **4 243 lits classés** au regard d'une capacité d'accueil instantanée du domaine skiable évaluée avec les nouveaux équipements programmés à **7 434 skieurs**.

Saint François Longchamp disposera enfin d'une gamme nouvelle de lits 3 étoiles (**650 lits**), laquelle représentera **5.4%** du parc d'hébergements touristiques ainsi qu'une gamme 4 étoiles (**1750 lits**), représentant **14.5%** du parc global, pouvant ainsi répondre à la demande des nouvelles clientèles aujourd'hui absentes de Saint François Longchamp.

### RECAPITULATIF PROSPECTIF



## 2.2.4 LA DEMANDE DES CLIENTELES DES STATIONS DE MONTAGNE

La clientèle touristique nationale et internationale exige aujourd'hui des normes de qualité minimum, propres aux hébergements classés. La montagne connaît 2 types de fréquentation aux caractéristiques très contrastées : l'une liée aux sports d'hiver, qui concerne une population principalement sportive assez restreinte, sur une période elle-même restreinte et sur un territoire étroit, et l'autre, essentiellement estivale, susceptible de concerner l'ensemble des territoires de montagne, et qui attire un public plus large. Dans tous les cas, les 7 nouvelles tendances de consommation doivent y être intégrées

**Convénience**  
Un besoin croissant de facilité, de fluidité, de commodité, d'accessibilité mentale et physique. Refus des pertes de temps, des ruptures de charges, sensibilité aux micro stress, aux dépenses inutiles de vitalité.

**Non-marchand**  
La consommation n'est plus un plaisir en soi, elle est plus centrée sur l'utilisation, le bénéfice d'usage que sur la possession. Allergie au tout marchand. Une attente de relations à nourrir par du contenu, du sens, du lien, de l'échange de personne à personne, gagnant/gagnant.

Par rapport aux deux tendances précédentes, la montagne est aujourd'hui en difficulté. En revanche, au regard des suivantes, elle recèle des potentiels pour séduire de nouveaux clients et pour se positionner par rapport à la concurrence des autres destinations.

**Montée du ludique**  
Moments de retrouvailles en famille ou en groupe d'amis, rupture avec le quotidien, les vacances sont propices à des attitudes et comportements multiples autrefois auto-censurés : régression infantile, expression par le corps, fusion avec le groupe, risque maîtrisé. Se laisser aller, ne pas se prendre au sérieux.

**Vitalité soft**  
Se sentir vivre, fonctionner, progresser sur un mode tranquille, harmonieux, en interaction avec l'environnement, enrichi par les contacts. Une vitalité plus intérieure, qui passe par les ressentis, les ambiances, les vécus, un effort mesuré. Des activités qui rechargent comme la promenade.

**Bien-être et santé**  
D'une vision négative (la maladie) et curative (se soigner), on passe à une vision positive (sa santé) et préventive (se maintenir en forme, entretenir son capital santé). Gymnastiques, régimes sont valorisés. Air pur, eaux vives, aliments naturels, biorythmes : nourrir l'imaginaire d'une montagne régénérante.

**Qualité et esthétique de la vie quotidienne**  
Les besoins primaires satisfaits, les attentes se déplacent vers la qualité des sites, des produits, de la relation. Sensibilité aux détails, aux attentions personnelles, aux services de confort. Réenchanter le quotidien par de petites touches d'attention, de plaisir partagé.

**Naturalité**  
Les vacances sont un moment privilégié du contact avec la nature, parfois le seul pour les populations urbaines pour lesquelles la nature à l'état brut devient difficile à vivre, à décoder. Entre image et réalité d'une montagne dangereuse, permettre un accès gradué, accompagné. Une nature apprivoisée.

**La résidence de tourisme est un produit « convénient » utilisant le « tout compris » permettant à la clientèle de ne plus avoir un rapport « marchand » une fois le séjour réservé. Souvent implantée au pied des pistes en station ces hébergements sont aujourd'hui des produits « packagés » intégrant des services hôteliers (demi-pension, pension complète) des produits ludiques et sportifs (activité, animations), et du bien-être (après-ski, SPA). De plus, la résidence de tourisme allie aujourd'hui la recherche architecturale intégrée à l'environnement, la modernité et la convivialité permettant de se retrouver en famille entre amis dans espaces adaptés. Du niveau de confort de ces hébergements et de leur intégration dans l'espace dépend leur attractivité et leur succès.**

**2010**  
**auto-détermination spontanée**

- auto-déterminer ses modes de vie et d'expériences
- piloter sa vie, se faire une vie qui vous convient
- faible sensibilité aux modèles venus d'en haut
- les femmes comme des personnes autonomes

**1990**  
**autonomie affichée**

- "me-generation"
- afficher son style de vie
- affirmer sa personnalité

**1980**  
**autonomie contestataire**

- prendre le contrepied des traditions, conventions, autorités
- moindre différenciation des sexes

**1970**  
**standing**

- imiter les gens "d'en dessus"
- consommation boulimique

**1950**  
**conformisme**

- se conformer aux traditions et conventions

**1930**

**LA DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE DE LA TENDANCE A L'AUTONOMIE**



### 2.2.5 LE MARCHÉ DU SKI

En Europe, à l'exception des pays alpins, il s'agit d'un marché de niches qui ne concerne que quelques % de la population, c'est-à-dire la frange la plus aisée, la plus sportive ou la plus proche des stations. Les marchés historiques, qui représentent environ 90% des skieurs, sont globalement stables : en Tarentaise, vallée qui capte l'essentiel des marchés étrangers, on constate depuis quelques années un plafonnement de la fréquentation hivernale (nuitées), voire un tassement de la fréquentation des domaines skiables (journées skieurs) qui n'a toujours pas égalé la pointe de 2000/01.

Le marché domestique (France, nationaux et régionaux) est mature. Les taux de départ en longs et courts séjours plafonnent respectivement à 8 % et 2 %. Les fluctuations sont liées aux conditions d'enneigement, à la confiance des ménages dans l'économie nationale, ....

- Faible taux de départs à l'étranger (5 %)
- Le vieillissement de la population explique aussi un relatif abandon des sports d'hiver
- Sensibilité aux prix : le coût des vacances à la neige a fortement augmenté en moyenne.

Les clientèles étrangères sont sensibles aux conditions d'accueil (poids de la langue) et aux différences de qualité et de prix entre les destinations neige des pays concurrents (volatilité).

- Marché Allemand : gros en volume, mature, orienté vers les pays germanophones : Autriche, Sud Tyrol en Italie, Suisse alémanique. La part de la France est en régression.
- Pays-Bas, Angleterre, Suède, Espagne : marchés en progression, la France réalise 25 % à 35 % de parts de marché.
- Belgique : marché mature, France : 35 % de parts de marché.
- Marchés émergents (pays de l'Est) : France : moins de 10 % de parts de marché.

Saint François Longchamp attire aujourd'hui une clientèle essentiellement familiale et principalement française à 80%. Parmi les étrangers accueillis à Saint François, les néerlandais et les belges prédominent. Ils sont arrivés dans cette station grâce au Tour Opérateurs commercialisant les lits en résidences de tourisme de la station (Goelia, Odalys, etc). La clientèle britannique et allemande est marginale.

**Plus mûr, plus concurrentiel, le marché de la neige devient plus volatile, de plus en plus sensible à la qualité des prestations. Les comportements des skieurs évoluent. D'une manière générale, ce marché plutôt mature se traduit par une augmentation des exigences qualitatives, un alignement sur les standards de qualité les plus hauts, la nécessité d'une grande fiabilité des prestations, l'absence de droit à l'erreur sur les fondamentaux : les promesses commerciales doivent être tenues.**

**L'objectif sera donc de satisfaire des clientèles dont le comportement s'oriente de plus en plus vers un « ski loisir », le besoin de sécurité avec une diminution du temps skié, un engouement encore plus marqué pour les pistes faciles, sans risque, et la recherche d'autres activités de promenade en plein air (à pied ou à raquettes).**

**La résidence de tourisme correspond aux attentes de la clientèle actuelle garantissant le confort avec des prestations et des activités associées en hiver mais aussi en été.**

## 2.3 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROJET

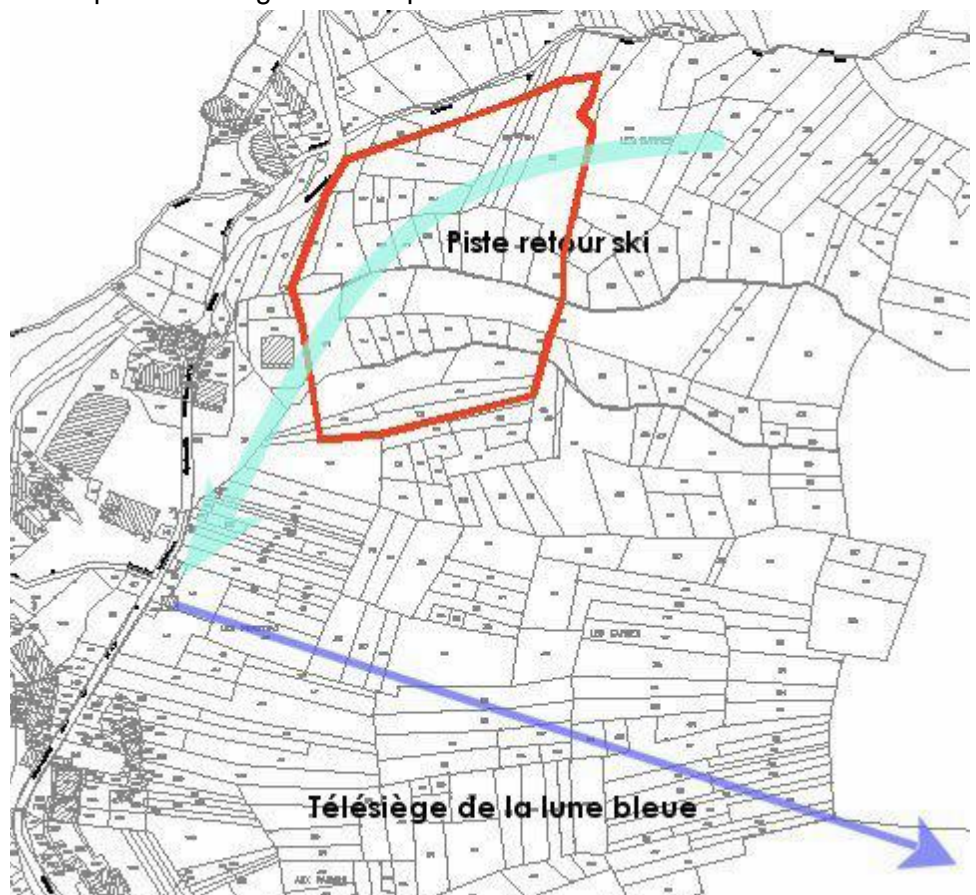
Le projet d'urbanisation de la Lauzière est une volonté communale traduite et actée dans les documents d'urbanisme -PLU- à travers le PADD et les orientations d'aménagements définies en 2006.

### CREER UN VERITABLE POLE D'URBANISATION

Le secteur de la Lauzière est un secteur destiné à renforcer l'urbanisation au cœur de la station. Cette zone est située en amont de la station de Saint François 1650, sur les premières pentes à l'amont du bâtiment existant de la Lauzière. Elle constitue un espace non urbanisé en bordure de piste, localisé entre la «grenouillère» et le quartier de Plan Mollaret. Cette opération a pour principal objectif de densifier l'espace central de la station de 1650 et d'affirmer ce secteur comme un pôle d'hébergements important.

#### UN PROJET INTEGRE AU DOMAINE SKIABLE

L'opération dite «skis aux pieds» permet de rejoindre gravitairement le départ du télésiège de la Lune bleue. Une piste retour traverse la zone d'urbanisation. Le projet intègre cette traversée de piste.



## UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION A VOCATION TOURISTIQUE

L'opération intégrera des constructions à usage :

- d'hébergements touristiques sous forme de résidence de tourisme, de complexe hôtelier et équipements de services pour une SHON maximale de 11 500 m<sup>2</sup> - Cette surface a été revue à la hausse pour atteindre 37 150 m<sup>2</sup>, en conséquence de quoi les autres surfaces de densification prévues sur les autres secteurs de la commune ont été revues à la baisse, avec pour objectif de rester dans le volume de 13 500 lits touristiques.

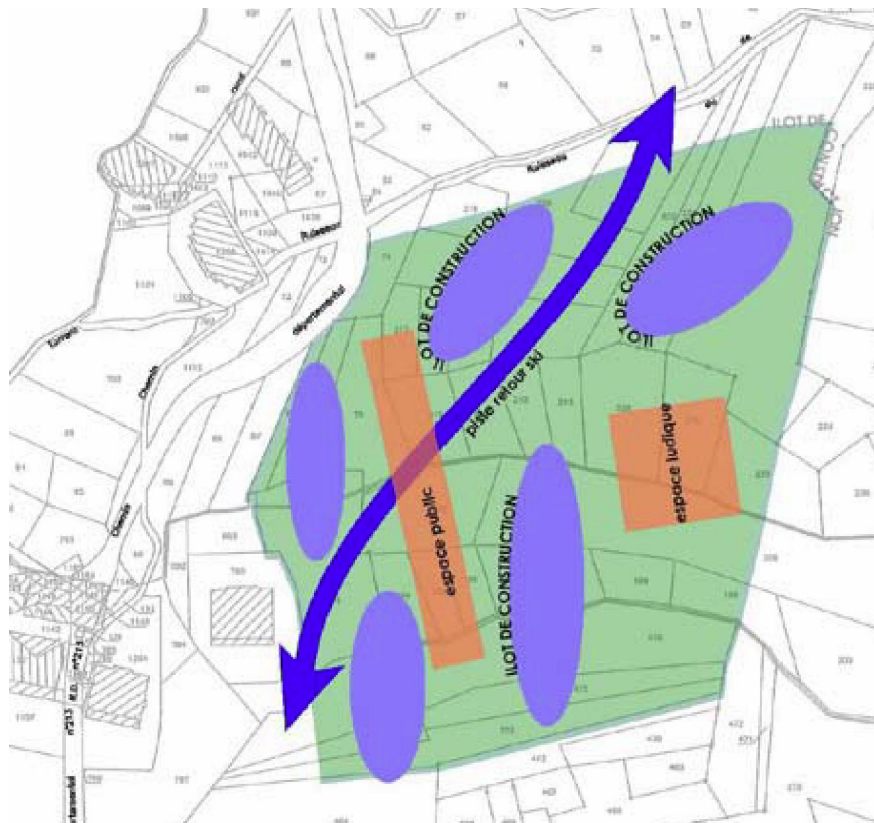
Afin de répondre à une exigence de «montée en gamme» du produit touristique de Saint François, l'opération devra respecter un ratio minimum de 15 m<sup>2</sup> SHON par lits touristique.

## UN PARTI D'AMENAGEMENT QUALITATIF

L'opération comportera un accès unique depuis la RD 213.

La totalité des besoins en stationnement (estimés à environ 610 places) sera réalisée en sous-terrain afin de créer un quartier piéton.

La forme urbaine s'organisera autour d'un vaste espace public aménagé en lieu de convivialité et de rencontre. Cet espace particulièrement soigné sera conçu pour la double utilisation saisonnière (été/hiver). Cet espace et les bâtiments qui l'encadrent seront «perméables» aux cheminements piétonniers et skieurs.



Un front bâti continu ou partiellement continu sera implanté en partie aval du secteur, le long de la RD 213, pour fermer la «dent creuse» située entre les bâtiments «la Lauzière» et «le Frêne» et pour absorber le talus actuel dans une ligne construite.

Les îlots de constructions présenteront des volumes fractionnés et enchevêtrés pour respecter les formes urbaines villageoises traditionnelles. Ainsi la longueur des façades de chaque îlot ne devra pas dépasser 16m sans présenter un décrochement de 2 m minimum.

## 2.4 PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET SOUMIS A AUTORISATION UTN

---

### 2.4.1 LA DEMANDE UTN

---

La demande UTN porte sur la création de 36 750 m<sup>2</sup> de SHON pour la création d'hébergements et d'équipements touristiques sur le site de la Lauzière.

A ces 36 750 m<sup>2</sup> de SHON s'ajoute 400 m<sup>2</sup> pour le logement des saisonniers (hors demande UTN). La SHON correspondant aux logements saisonniers est éclatée dans l'ensemble du projet.

**Le projet global totalise donc une SHON de 37 150 m<sup>2</sup>**

### 2.4.2 LE POSITIONNEMENT DU PROJET

---

Le positionnement attendu du projet de la Lauzière cible une clientèle haute de gamme. Ce projet formera tout un nouveau quartier bénéficiant des prestations haut de gamme ciblant une nouvelle clientèle internationale, proposant des formules d'hébergement diversifiées, en résidence de tourisme et en hôtellerie.

### 2.4.3 LE CHOIX DU SITE- ORIENTATION-ENSOLEILLEMENT

---

Le site dit « de la Lauzière » est situé au nord-est de « Saint François Longchamp 1650 », dans le secteur de « Plan Mollaret », contre le parking de la « Lauzière ».

Sur une surface d'environ 4,1 ha ; il recoupe une quarantaine de parcelles cadastrales dans l'angle déterminé par le chemin départemental 213 et le « Ruisseau du Cours d'en Haut ».

Le projet d'urbanisation touristique profitera d'une orientation nord-sud avec des salles de séjour orientées est-ouest, permettant des meilleurs gains énergétiques.

### 2.4.4 LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

---

Le projet de la Lauzière présente **2 400 lits** dont 1 750 lits 4 étoiles et 650 lits 3 étoiles pour une SHON totale de **37 150 m<sup>2</sup>** Il permet une montée en gamme des lits touristiques de la station et sera ouvert une grande partie de l'année.

Etabli en pied de piste, entre le secteur du Mollaret et le secteur de la Lune Bleue, ce projet desservi par une piste, vient en prolongement du projet ambitieux de centre de mise en forme qui se situera en contrebas du secteur (projet présenté ci-après).

Le secteur de la Lune Bleue profite également du remplacement de son télésiège qui l'hiver prochain sera à même de desservir 3 000 personnes/heure (contre 2 200 actuellement).

Ces équipements touristiques de qualité seront proposés sous forme de :

- § résidences de tourisme (2350 lits)
- § complexe hôtelier (50 lits maximum)
- § services de type SPA, piscines-830 m<sup>2</sup>
- § pôle commercial en amont-2000 m<sup>2</sup> soit 10 unités environ.

Un ratio minimum de l'ordre de 15 m<sup>2</sup> SHON par lit touristique est défini afin de répondre à une exigence de «montée en gamme» du produit touristique de la station.

70% du projet de norme THPE (Très Haute Performance Environnemental) et l'ensemble du chantier sera géré aux normes HQE.

DETAIL PROJET	Lits 4*	Lits 3*	PROJET GLOBAL
Nombre de logements	350	160	510
Nombre de lits	1750	650	2400
Nb logements saisonniers	20	5	25
Nb de places de stationnement liées aux résidences	315	144	459
Nb de places de stationnement visiteurs	135	16	151
Nb de places de stationnement extérieures	/	15	15
Équipements spécifiques-accueil, SPA, piscine	750 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>	830 m <sup>2</sup>
Commerces et services	2 000 m <sup>2</sup>	/	2 000 m <sup>2</sup>
<b>Totale SHON</b>	<b>26 510 m<sup>2</sup></b>	<b>10 649 m<sup>2</sup></b>	<b>37 150 m<sup>2</sup></b>

#### 2.4.5 L'ACCESSIBILITE- ROUTE D'ACCES ET VOIRIE INTERNE

Le pôle de la Lauzière sera desservi par un accès unique depuis la RD 213. Une route, longue d'environ 650 m sera créée et desservira le secteur. Un premier ouvrage d'art de type tunnel sera établi en aval de la zone pour le franchissement véhicules en dessous et le passage de la piste en dessus.

La mise en place de cette voirie prévoit également 2 murs de soutènement et des enrochements. Le franchissement du cours d'eau est prévu par la mise en place d'un pont paysager.

Prévue jusqu'à la cote 1668 avec une desserte pour pompiers, cette voirie aura un profil à 10% dans les lignes droites et à 7% dans les virages.

L'accès piétons et skieurs sera prévu sur l'ensemble de la zone.

#### 2.4.6 LES STATIONNEMENTS

Sous la place centrale située en amont et aménagée en quartier piéton et sous le premier bâtiment aval, s'établissent les 610 places couvertes dont 459 sont dévolues aux résidences

et 151 aux visiteurs. A ces 610 places s'ajoutent une quinzaine de places extérieures en pied de zone, soit au total 625 places pour 510 logements. Cet excédent compense les places supprimées au départ de la route, soit environ 30 places.

#### **2.4.7 LA PLACE CENTRALE, COMMERCES ET SERVICES**

---

Sur la partie amont de la zone, un vaste espace public aménagé en lieu de convivialité et de rencontre comprendra une surface de commerces et de services (2000 m<sup>2</sup>) et un SPA (830 m<sup>2</sup>). La place centrale sera accessible à tous les hébergements par des cheminements piétons et piste de ski.

#### **2.4.8 LE PARTI ARCHITECTURAL**

---

Les unités construites seront en moyenne de type R+3 et au maximum R+4+combles. Les orientations du plan de masse respectent les principes constructifs des villages de montagne : dans les terrains en forte pente (pente supérieure à 60%), les bâtiments comme les faitages sont orientés dans le sens de la ligne de plus grande pente. Les urbanisations amont et aval situées sur des « replats », ne sont pas concernées par cette disposition.

La quasi-totalité des parkings sera enterrée. La dalle supérieure des parkings sera pour partie paysagée, pour partie aménagée en place piétonne.

Les matériaux utilisés seront principalement naturels de type pierre et bois. Les enduits et lazures seront sans produits toxiques (lasures en phase aqueuse).

Les balcons seront réalisés en bois (solivages, planchers, garde corps), les charpentes seront réalisées en bois y compris les consoles pour porter les dépassées de toiture.

#### **2.4.9 LE DRAINAGE PERIPHERIQUE DES BATIMENTS**

---

La plus grande attention sera apportée à la réalisation des drains périphériques des bâtiments qui seront obligatoirement collectés au réseau des eaux pluviales. Les drains devront être réalisés au moyen d'éléments en béton de diamètre minimum 200 mm, posés sur une cunette en béton, enrobés de gravier et protégés par un « Bidim ».

Les étanchéités des murs « amont » et « latéraux » seront obligatoirement protégés par des « hourdis » drainant en béton jusqu'au niveau supérieurs des remblais. Les murs « aval » pourront comporter une protection d'étanchéité simplifiée.

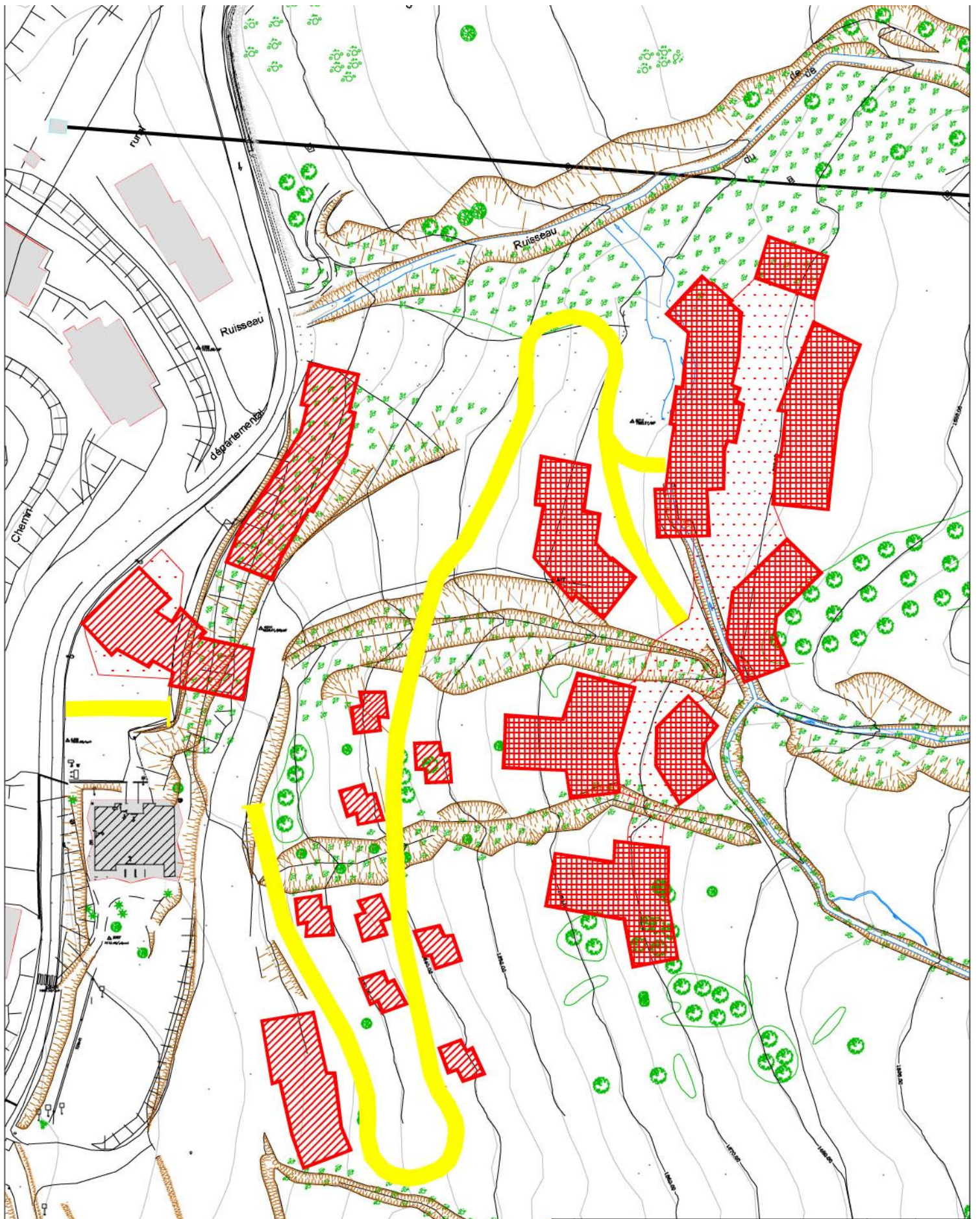
#### **2.4.10 LE LOGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER**


---

Le projet prévoit 25 logements individuels pour les saisonniers. Ces derniers bénéficieront des mêmes normes de qualité que les logements touristiques.

Ce privilège participe à la fidélisation du personnel saisonnier et donc à la satisfaction de la clientèle.

Le logement des saisonniers concerne 400 m<sup>2</sup> de SHON (qui ne font pas partie de la demande UTN mais qui sont prévus dans la SHON générale du projet).



		<b>ST FRANCOIS LONGCHAMP</b> UTN La Lauzière <b>Projet UTN</b>		
		Phase : UTN	N° AFFAIRE GENESYS:	N° DU PLAN:
Date : 09/03/09	responsable dessin :	20080453	09PLN0647	A
Echelle : 1/1500	Contrôle par :			
Format : A4	Origine du relevé :			
<small>           MDP - MÉTIER DE CONCEPTION ET DE TRAVAIL - 20080453 - 09PLN0647 - 09/03/09 - 1/1500 - A4 - A            Ce document est la propriété de MDP et ne peut être copié ou communiqué à des tiers ou à des concurrents         </small>				

PROJET LAUZIÈRE AMONT			
BATIMENTS	EMPRISE AU SOL EN M <sup>2</sup>	NIVEAUX	SHON REELLE EN M <sup>2</sup>
A	252	2	504
B	925	5	4 627
C	666	5	3 350
D	388	4,7	1 826
E	888	4	3 570
F	125	2	250
G	125	2	250
H	125	2	250
I	874	4	3 516
J	777	4	3 108
K	1 299	4	5 250
<b>TOTAL LAUZIÈRE AMONT</b>	<b>6 447</b>	<b>/</b>	<b>26 501</b>
PROJET LAUZIÈRE AVAL			
BATIMENTS	EMPRISE AU SOL EN M <sup>2</sup>	NIVEAUX	SHON REELLE EN M <sup>2</sup>
L	1 042	2.5-4.5	3 683
M	808	3.5-4.5	3 030
N	661	3.5-4.5	2 936
O	125	2	250
P	125	2	250
Q	125	2	250
R	125	2	250
<b>TOTAL LAUZIÈRE AVAL</b>	<b>3 011</b>		<b>10 649</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 459</b>		<b>37 150</b>







# La Lauzière

## Façades Ouest

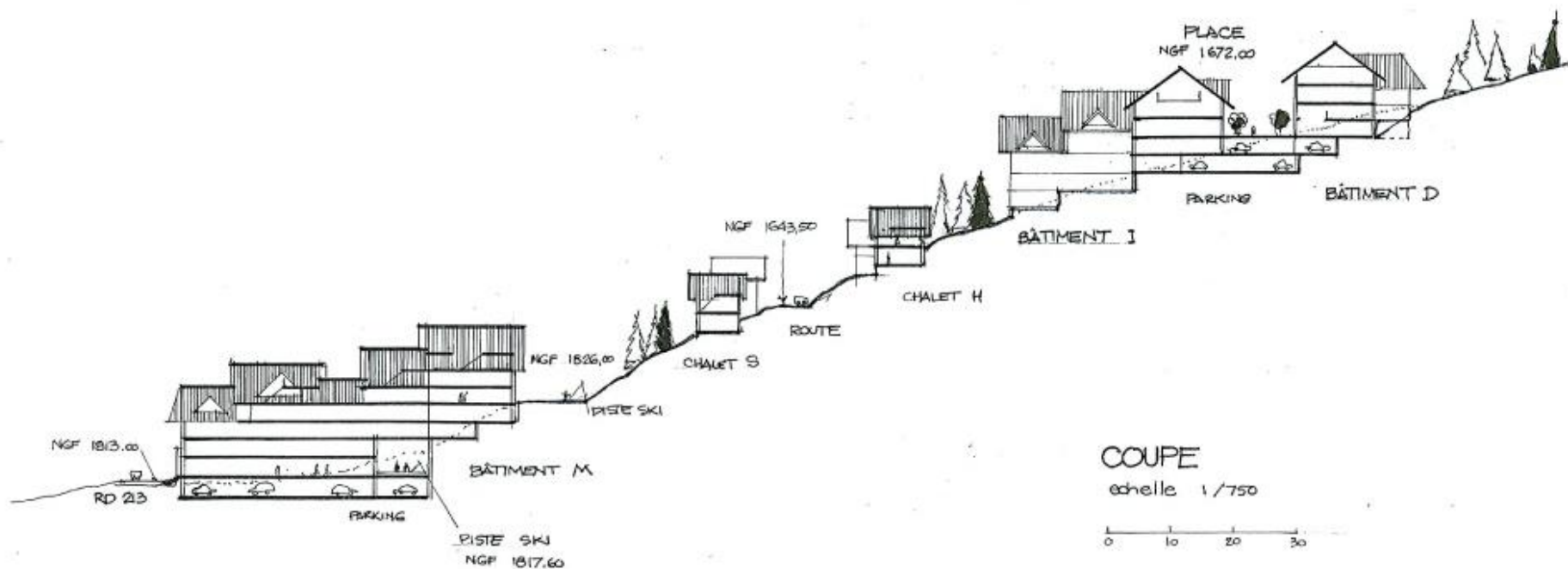
FACADE OUEST

échelle 1/750



# La Lauzière

## Façades sud



# La Lauzière

## Coupe

DETAIL PROJET	4 étoiles	3 étoiles	PROJET GLOBAL
<b>LOGEMENTS ET LITS</b>			
Nombre de logements	350	160	510
Nombre de lits	1750	650	2 400
Nb logements saisonniers	20	5	25
<b>STATIONNEMENT</b>			
Nb de places de stationnement liées aux résidences	315	144	459
Nb de places de stationnement visiteurs	135	16	151
Nb de places de stationnement extérieures	/	15	15
<b>SURFACES</b>			
Équipements spécifiques-accueil, SPA, piscine	750 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>	830 m <sup>2</sup>
Commerces et services	1000 m <sup>2</sup>	/	2000 m <sup>2</sup>
<b>Totale surface SHON</b>	<b>26 501 m<sup>2</sup></b>	<b>10 649 m<sup>2</sup></b>	<b>37 150 m<sup>2</sup></b>

#### 2.4.11 LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le projet de la Lauzière comprendra 3 piscines et un centre SPA « Sanitas per Aqua » (la santé par les eaux).

La place centrale sera équipée de places à feux, lieux de regroupement propices aux animations et aux événements festifs.

#### 2.4.12 LE MODE DE GESTION ET DE COMMERCIALISATION DES LITS

Un partenariat de gestion, lié à la commune par un accord sur le long terme par conventionnement au titre de l'article 342 du Code du Tourisme supérieur à 18 ans.

Le projet sera sous la gouvernance d'un opérateur principal auquel se rajouteront 2 plus petits opérateurs

## 2.5 LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Le « développement durable » (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland : « Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Il repose sur trois piliers qu'il cherche à concilier : le progrès social, le développement économique et la protection de l'environnement. Un quatrième pilier s'avère également essentiel : la gouvernance du projet.

Le projet de développement touristique de St François Longchamp est **un projet de développement durable** en ce sens qu'il est à la fois :

1. Un projet en phase avec les directives nationales,
2. un projet dans le respect de l'environnement,
3. un projet porteur d'améliorations tant sur l'offre touristique que pour les habitants de la commune.
4. un projet à enjeu économique,

### 2.5.1 UN PROJET EN PHASE AVEC LES DIRECTIVES NATIONALES

---

#### 2.5.1.1 Un projet concerté

Le projet UTN a été élaboré dans une démarche participative et fait suite à une réflexion engagée depuis 2006 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet d'UTN a été débattu lors de plusieurs réunions de concertation avec les services de l'Etat et adaptés selon les retours formulés.

#### 2.5.1.2 Respect des orientations du PLU

Le **projet respecte les orientations** du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Saint François Longchamp approuvé le 6 août 2007 **lequel vise à atteindre à terme 13 500 lits touristiques**, dont la proportion de lits chauds augmente de manière importante grâce aux 2400 lits de la Lauzière.

#### 2.5.1.3 Respect du code de la construction

Le maître d'ouvrage devra réaliser, avant dépôt du permis de construire, une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie de la construction (art L.111-9 du code de la construction et de l'habitation introduit par la loi du 13 juillet 2005 + R111-22 et s.).

Cette mesure est destinée à favoriser les recours aux énergies renouvelables et aux systèmes les plus performants. Le maître d'ouvrage aura la liberté de choisir la ou les sources d'énergie de la construction, guidé par les conclusions de cette étude qui visent notamment à montrer les bénéfices engendrés en matière de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de frais énergétiques annuels par rapport aux investissements supplémentaires éventuels.

#### 2.5.1.4 Respect des orientations d'aménagement et de développement durable de la DTA

Dans sa lettre de mandat au préfet de région en date du 27 juillet 2007, le ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables a retenu comme orientations dans la **directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes du Nord** de :

1. moderniser et adapter les équipements touristiques dans un souci d'économie de l'espace et des ressources naturelles, en donnant la priorité à la restructuration des installations actuelles, à la qualification de leur urbanisme et à la mise sur le marché des hébergements ;
2. offrir de meilleures conditions d'habitats aux saisonniers comme aux résidents permanents ;
3. définir le cadre et les conditions d'un développement durable de ce territoire qui concentre des enjeux de toute première importance en termes de réchauffement climatique, de risques et de diversité ;
4. de diversifier l'offre touristique pour tenir compte de la vulnérabilité des territoires, notamment face aux effets du changement climatique.

Concernant **LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE LA STATION**, les 2 400 lits de la Lauzière participent pleinement à cet objectif en assurant un développement urbanistique en harmonie avec la qualité du site et la pérennité des **lits « chauds »** disponibles sur la station et selon la volonté communale de disposer d'une station performante et de qualité. Le choix du futur opérateur sera réalisé en fonction d'un cahier des charges établi par la commune, lequel développera une philosophie de projet tant sur la construction, que sur l'exploitation suivant l'application de différents critères, tels que :

- § La qualité du projet architectural, son insertion optimisée dans le milieu naturel au regard des contraintes du sol et des risques naturels, son intégration paysagère,
- § La prise en compte dans la construction des principes bioclimatiques, de la qualité des matériaux utilisés ainsi que des nouveaux procédés en matière d'économie d'énergie, des exigences d'atteindre 70% des constructions aux normes THQE et un chantier au normes HQE.
- § La qualité et l'expérience professionnelle des gestionnaires des résidences de tourisme et de l'hôtellerie.
- § Les dates d'ouverture et de fermeture des hébergements et leur fonctionnement, la commune souhaitant la période d'ouverture la plus longue possible.
- § Le pourcentage de lits sans obligation de mise en location, le SIVOM souhaitant disposer d'un maximum de lits « chauds » possibles.
- § La durée d'exploitations des lits en résidence de tourisme, sur la base d'un conventionnement de 9 ans renouvelable au moins 2 fois.
- § Les équipements et activités qui seront offerts à la clientèle de la résidence de tourisme.
- § La possibilité que les équipements et activités des hébergements puissent être utilisés par les habitants permanents de Saint François, sous certaines conditions.
- § Le prix proposé par l'opérateur pour l'achat des terrains destinés à la réalisation de l'opération.

La gestion de **L'HEBERGEMENT DES NOUVEAUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET PERMANENTS** est prise en compte dans le projet puisque 25 nouveaux lits seront proposés pour ces employés dans les nouvelles résidences. Le projet renforce donc les capacités de la station en logements destinés aux travailleurs saisonniers.

Concernant **LA DIVERSIFICATION DE LOISIRS**, le projet Lauzière intègre un SPA et des piscines d'agrément permettant l'ouverture de ce projet sur une grande amplitude. Il correspond à la demande d'une clientèle qui ne vient pas en station uniquement pour le ski. Par ailleurs le projet de centre de mise en forme Bernard Hinault en cours de construction à proximité immédiate du projet Lauzière répond directement à cet objectif.

Enfin, concernant **LA PRISE EN COMPTE DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE** et de la vulnérabilité des territoires, Saint François Longchamp est une station partiellement enneigée artificiellement. La poursuite de l'équipement de la station en enneigement artificiel et la mise en place d'une retenue collinaire est programmée à court terme. Par ailleurs, le projet participe au développement des équipements qui permettent de s'affranchir de la présence de la neige en cas d'aléas climatiques (SPA, piscine, centre de mise en forme).

## **2.5.2 LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN**

Le parti d'aménagement qui sera développé dans ce projet permet de :

- § Respecter les principes d'intégration paysagère
- § Economiser les espaces naturels
- § Minimiser l'impact des voitures sur le site
- § Respecter l'architecture et l'ambiance « village » - Continuation du principe du développement de quartiers d'hébergement vivants, cohérents dans leurs dimensions urbaines et architecturales.
- § atteindre d'un aménagement de Très Haute Qualité Environnementale pour au moins 70% des constructions.
- § Mener un chantier aux normes HQE

### *2.5.2.1 Prise en compte du patrimoine naturel et paysager*

L'aménagement de la Lauzière se caractérise par une excellente intégration paysagère. L'implantation des nouveaux logements est étudiée pour épouser la topographie du site en créant un effet de village avec un cœur de vie, des liaisons piétonnes et skieurs permettant d'oublier les voitures qui seront quasi intégralement stationnées en souterrain. En conséquence Saint François 1650 gagnera en qualité paysagère, en renforçant ses espaces libres.

Par ailleurs, les impacts non suppressibles du projet seront compensés par la mise en place d'un plan de gestion environnemental important qui démarrera à l'occasion des travaux et se poursuivra à l'issue de la mise en place du projet pour maintenir et renforcer la qualité naturelle des milieux environnants.

### 2.5.2.2 Prise en compte de l'Environnement dans la construction

#### UN PROJET EXEMPLAIRE POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ENERGETIQUE

Depuis septembre 2006, la réglementation thermique RT 2005 vise à réduire les consommations d'énergie dans les logements et les bâtiments non résidentiels, 10 à 15% de performance supplémentaire par rapport à la précédente réglementation. La RT 2005 découle directement de l'engagement pris par la France de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre, notamment ceux issus des énergies fossiles comme le pétrole.

Depuis le Grenelle de l'environnement, de nouvelles exigences visant le bâti à basse consommation d'énergie vont voir le jour. De nouvelles normes de construction haute performance énergétique sont en cours d'adoption pour 2012.

Il s'agit de la future réglementation thermique qui sera imposée à toute construction neuve à compter de 2012. Le critère « BBC » Bâtiment Basse Consommation devra être retenu. La RT 2012 réglementera les bâtiments consommant au maximum 50 KWh/m<sup>2</sup>/an contre 80 à 130 KWh/m<sup>2</sup>/an aujourd'hui avec la norme RT 2005.

Le projet de la Lauzière souhaite respecter la norme BBC « bâtiment basse consommation ». Pour ce faire, la conception du bâtiment devra être appréhendée de façon globale et ordonnée :

- § Réduction du besoin de chauffage et de climatisation par la limitation des déperditions au niveau de l'enveloppe du bâtiment ;
- § Mise en œuvre des principes de la bioclimatique :
  - § Compacité et orientation du bâtiment, gestion des apports solaires (protection solaire, taille et orientation des surfaces vitrées) ;
  - § Isolation très performante de la toiture, des murs, des planchers et des vitrages ;
  - § Réduction des ponts thermiques ;
  - § Etanchéité à l'air du bâtiment ;
  - § Gestion de la qualité de l'air intérieur par la mise en œuvre d'une ventilation mécanique très performante permettant un renouvellement maîtrisé de l'air ;
  - § Utilisation d'équipement de chauffage et de régulation très performants, qu'elle que soit l'énergie :
    - Pompes à chaleur ;
    - Chaudières à condensation ;
    - Dispositifs de récupération de chaleur, ... ;
  - § Introduction des énergies renouvelables.

L'efficacité énergétique du projet impliquera une mise en œuvre combinée de toutes ces solutions.

#### UN PROJET DE CONSTRUCTION DURABLE AVEC DES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES SIMPLES :

- § Récupération des eaux de pluie sur l'intégralité des bâtiments à construire, stockage des eaux par citernes intégrée dans les sous-sols, réutilisation de celle-ci dans les chasses d'eau. Par endroits, des cordons chauffants pourront être mis en place pour assurer la fonte des eaux de neige, par exemple sur les chauffe-eaux solaires ;
- § Mise en place de chauffe-eaux solaires pour la production d'eau sanitaire ;



- § Mise en place d'un puits canadien mutualisé pour le renouvellement d'air neuf dans l'habitat;
- § Utilisation de produits efficaces (isolants, qualité des vitrages, etc.) ;
- § Mise en place d'équipements à faible consommation (ampoules, produits électroménager, économiseur d'eau), de consommation éthique (filiales commerce équitable et label FSC sur les filières bois, etc) par le biais d'un syndic assurant des commandes groupées.

#### **UNE MUTUALISATION ET UNE GESTION CONCERTÉE DES ESPACES POUR UN PROJET PÉRENNE :**

Un collectif sera à mettre en place, dont la forme sera à définir, ayant pour mission de gérer les espaces communs, et de s'assurer de la pérennité et de la cohérence d'ensemble des aménagements. Il aura pour mission la gestion de l'entretien des espaces communs (déneigements, espaces verts, réparations d'ensemble, etc.), mettra en place et s'assurera du maintien du principe d'éco-gestion du pôle Lauzière, assurera la gestion de la station de chauffage, Il animera les réunions d'ensemble des acteurs économiques de ce pôle, y mettra en place une stratégie de développement durable, etc. D'autre part l'implantation et la conception de l'espace urbain tient compte de principes de développement raisonné : mutualisation d'espaces et d'équipements collectifs, organisation des espaces, commandes groupées, etc.

#### **UNE PHASE CHANTIER ÉTHIQUEMENT SOUTENABLE RESPECTANT LES NORMES HQE :**

La collectivité s'assurera du respect des principes climatiques projetés dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, une obligation sera faite de respecter des principes élémentaires de chantier propre, principes impératifs non-seulement liés au souhait de démarche de développement durable, mais nécessaire à la préservation des espaces naturels, tri des matériaux, préservation des abords, gestion des risques de pollutions liés au chantier, choix de matériaux issus de filières propres ou équitables, usage de produits pas ou peu polluants, recyclables, etc.

#### **UN CAHIER DES CHARGES ENVIRONNEMENTAL : BASE DE CHOIX DES OPÉRATEURS POUR LA COLLECTIVITÉ**

La démarche environnementale du projet vise à rendre compte d'un projet exemplaire attractif aussi bien dans sa démarche constructive que dans le produit fini du pôle Lauzière.

Un cahier des charges reprenant les principes bioclimatiques, de faible consommation énergétique, d'isolation, sera réalisé en phase de consultation des opérateurs et sera la base du choix de la collectivité.

Les principes environnementaux détaillés ci-dessus puis repris dans le cahier des charges ne seront pas imposés mais permettront à la collectivité de choisir l'opérateur respectant le plus grand nombre de critères dans le respect d'une enveloppe financière acceptable. L'objectif de fond étant d'atteindre au minimum 70% de projet aux normes THQE et un chantier aux normes HQE.

### 2.5.2.3 Démarche THQE

Enfin, le projet s'insère dans une démarche THQE (de très haute qualité environnementale) qui favorise notamment une très bonne isolation - pour diminuer les besoins de chauffage et donc l'impact sur l'environnement - ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables - panneaux solaires et chauffe-eau solaire par exemple. Le but de cette démarche est donc d'intégrer au mieux ces nouvelles constructions dans l'existant et dans le paysage et de réduire l'impact de celles-ci sur l'environnement. L'objectif de l'opération est d'atteindre un minimum de 70% du projet en THQE.

### 2.5.2.4 Chantier HQE

#### REDUCTION DES NUISANCES SUR LES PERSONNES

- § En limitant les nuisances sonores vis-à-vis es riverains et des ouvriers
- § En informant les riverains avant et au cours du chantier,
- § En informant les personnes intervenant sur le chantier,
- § En réduisant les risques pour la santé des ouvriers
- § En gardant la voie publique propre,
- § En ne dérangeant pas la circulation,
- § En évitant la propagation des poussières et la pollution de l'air,
- § En maîtrisant les perturbations engendrées par le chantier.

#### REDUCTION DES NUISANCES SUR L'ENVIRONNEMENT

- § En protégeant l'eau et le sol des activités polluantes du chantier de l'eau, du sol et de la végétation,
- § En effectuant un tri sélectif des déchets issus du chantier,
- § En réduisant les pollutions engendrées par le chantier.

#### MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION

- § En définissant les rôles des entreprises et de la maîtrise d'œuvre,
- § En intégrant les exigences environnementales dans le DCE,
- § En gérant les documents nécessaires au bon fonctionnement du chantier à faible nuisance.

### 2.5.2.5 Sensibilisation des touristes aux enjeux environnementaux

Les projets immobiliers intégreront des aspects de construction écologique qui pourront être valorisés auprès du public par une communication environnementale dans la démarche commerciale des séjours. Ces communications, outre le fait de valoriser les efforts de la station, auront également un effet de **sensibilisation du public aux enjeux environnementaux** en fournissant des exemples à suivre.

### **2.5.3 UN PROJET PORTEUR D'AMÉLIORATIONS**

---

#### **2.5.3.1 Amélioration de l'offre touristique**

L'objectif du projet UTN est d'apporter une amélioration de l'offre existante. Cette amélioration est à la fois quantitative et qualitative puisqu'elle vise à augmenter les capacités d'accueil haut de gamme du site en parfaite harmonisation avec le renforcement des capacités d'accueil au domaine skiable de Saint François Longchamp, lequel prévoit la mise en place de nouvelles remontées sur un planning coordonné à la mise en place des lits.

#### **2.5.3.2 Une nouvelle clientèle toute l'année**

La clientèle de Saint François Longchamp est aujourd'hui essentiellement familiale et locale et fortement représentée par la motivation du ski en hiver. Le projet de lits 3 et 4 étoiles intègre la possibilité d'accueillir une nouvelle clientèle nationale et internationale aujourd'hui peu représentée sur la station. Cette clientèle consommatrice d'autres loisirs que le ski est susceptible de venir sur la station sur des périodes différentes, permettant un allongement de la saison et un meilleur lissage de l'activité économique sur l'année.

#### **2.5.3.3 Amélioration de la vie locale et saisonnière**

Dans une démarche de **mutualisation des usages**, certains équipements et activités de la résidence de tourisme (SPA, piscine...) pourront être utilisés par les habitants de la commune.

De plus, la réalisation du projet UTN devrait créer de **nouveaux emplois** liés au fonctionnement des nouvelles infrastructures (résidence de tourisme, restaurants, boutiques...) et à l'augmentation de la fréquentation. Ces emplois créés directement ou indirectement par les projets seront soit des personnes résidentes en vallée, soit de nouveaux saisonniers qui pourront être logés dans les nouveaux lits proposés pour les employés.

Le projet Lauzière prévoit de loger l'ensemble de son personnel dans les mêmes conditions de logement que sa clientèle touristique. Ce sont donc **25 emplois qui seront logés sur site**.

#### **2.5.3.4 Limitation des transports individuels**

Le projet Lauzière est prévu comme un **espace fonctionnant essentiellement en mode piéton**, les parkings et autres espaces techniques (livraisons...) étant enterrés sous une dalle piétonne.

Les résidents accéderont à un réseau de stationnements souterrain directement par une voirie positionnée à l'entrée du site, et y déposeront leur véhicule pour la semaine.

La rue piétonne créée en surface et reliant chaque opération fonctionnera comme un espace urbain, avec ses boutiques et services sur place, tandis que l'accès au domaine skiable et aux autres activités se feront à pied ou à ski.

#### 2.5.4 UN PROJET ECONOMIQUE

---

Ces 2 400 lits permettent d'envisager **25 nouveaux emplois directs** sur la station liés au fonctionnement du centre et de ses multiples métiers (accueil, entretien, animation, restauration, gestion,...).

Du fait de l'amplitude d'ouverture du projet, 5 emplois seront permanents et 20 saisonniers.

Sur la zone commerciale en amont du projet, s'établiront une dizaine de commerces qui supposent la création d'environ **15 à 20 emplois**.

Sur le plan global, le niveau de service et ses implications en termes d'emplois indirects ou induits produisent un ratio largement supérieur à celui de 4 emplois pour 100 lits observé sur l'ensemble des stations des Alpes. Ce ratio peut facilement être doublé au regard de la qualité des services et prestations attendues en projet 3 et 4 étoiles.

Si nous évaluons le ratio à 8 pour 100 lits, le nombre d'emplois induits par la création de 2 400 lits atteint **192 emplois indirects**.

Au total, ce sont donc **237 nouveaux emplois** générés par le projet de la Lauzière.

Ces observations nous permettent d'avancer l'installation de **60 à 115 nouveaux ménages** sur la station.

Par ailleurs, les perspectives d'évolution démographique liées au projet de la Lauzière permettent d'envisager une augmentation importante de l'effectif scolaire.

Les 60 nouveaux ménages induisent l'apport d'au moins 20 enfants en âge scolaire sur la station et donc la création d'une nouvelle classe.

## 2.6 LE CHIFFRAGE ET LE PHASAGE DU PROJET

### 2.6.1 LE CHIFFRAGE

L'estimation prévisionnelle des travaux d'infrastructure et de viabilité (groupe RJ) à la charge du SIVOM s'élève à :

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE VIABILITE	En €HT
Voierie primaire, 611ml, terrassement enrobé, largeur 6m de trottoir sans bordure de trottoir	452 000
Tunnel, 50 ml et têtes de tunnel	780 000
Murs cyclopéens, 40 ml	240 000
Busage ou pont	500 000
Assainissement	50 000
Eaux pluviales	60 000
Dévoisement de ruisseau	20 000
Eau et incendie	40 000
Electricité hors transformateur	50 000
Téléphone	20 000
Eclairage public	64 000
Traitement paysager (revétilisation et traitement paysager)	300 000
<i>Imprévus Etudes et Assurances</i>	515 000
<b>TOTAL HT (arrondi)</b>	<b>3 100 000 €HT</b>
MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	En €HT
Plan de gestion environnemental	50 000
Revitalisation et traitement paysager	Déjà budgété
Terrassement plateforme machine à traire	400
Remaniements de terrain pour réaffectation de terre végétale	20 000
Piste d'accès au chantier et desserte agricole	10 100
<b>TOTAL HT (arrondi)</b>	<b>80 500 €HT</b>
TRAVAUX DE STABILISATION GEOTECHNIQUE ET HYDRAULIQUE	En €HT
Aménagements de stabilisation hydraulique	191 000
Aménagements de stabilisation géotechnique	500 000
<b>TOTAL HT (arrondi)</b>	<b>691 000 €HT</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 871 500 €HT</b>

### 2.6.2 LE PHASAGE

Le projet sera réalisé en 4 phases opérationnelles sur un rythme allant de 8 000 à 10 000 m<sup>2</sup> de SHON par an. Le rythme de la construction suivra le rythme de commercialisation/vente et l'avancée du chantier sera faite par zone successive.

- 2011 ..... dépôt des permis de construire
- 2011-2012 ..... début des travaux - première tranche opérationnelle
- 2013 ..... deuxième tranche opérationnelle
- 2014 ..... troisième tranche opérationnelle
- 2015 ..... quatrième tranche opérationnelle - fin du programme.

## 2.7 PRESENTATION DE L'ENSEMBLE DES PROJETS DE LA STATION

*Remarque : Ce chapitre présente l'ensemble des projets envisagés sur la station Saint François Longchamp aussi bien sur le domaine skiable que sur la station. Il s'agit donc de projets qui ne font pas l'objet de la demande UTN à l'exception des projets immobiliers qui font l'objet de la présente demande d'autorisation UTN et qui seront détaillés dans le chapitre suivant.*

*Ces projets sont présentés à titre informatif afin de permettre une bonne appréhension du dispositif d'accueil de la station, de sa qualité et de sa fonctionnalité. Ces projets sont phasés pour certains alors que d'autres sont au stade de réflexion et d'études de faisabilité.*

### 2.7.1 LES PROJETS DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE

#### 2.7.1.1 Sur la station de Saint François Longchamp

Dans le cadre du Projet d'Aménagement de Développement Durable du PLU de St François, trois secteurs ont été identifiés pour recevoir ultérieurement de nouveaux lits touristiques :

- § A St François Longchamp 1450, sur les hameaux des Rottes et de Mollard Mognian,
- § En aval de St François Longchamp 1650, sur le secteur des Longes Sud dans le prolongement des Longes, en lien direct le domaine skiable,
- § Entre les Rottes et l'Epalud.

DENSIFICATION URBAINE PAR ZONE	SITUATION INITIALE PREVUE AU PLU	SHON EN M <sup>2</sup> PREVUE AU PLU	SITUATION ACTUELLE	SHON EN M <sup>2</sup>
1650 LA LAUZIÈRE	1200 lits	11 500 m <sup>2</sup> +200 m <sup>2</sup> logements de service	2 400 lits	37 150 m <sup>2</sup>
1650 LES LONGES	1200 lits	11 500 m <sup>2</sup> +200 m <sup>2</sup> logements de service	500 lits	NP
1450 ROTTES ET MOLLARD MOGNIAN	600 lits	NP	350 lits	NP
ZONE ENTRE LES ROTTES ET L'EPALUD	400 lits	NP	250 lits	NP
TOTAL	3400 lits	/	3500 lits	/

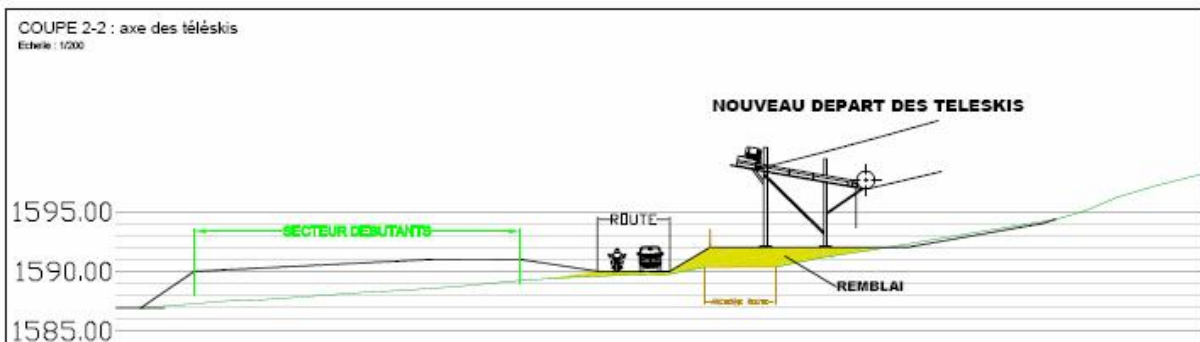
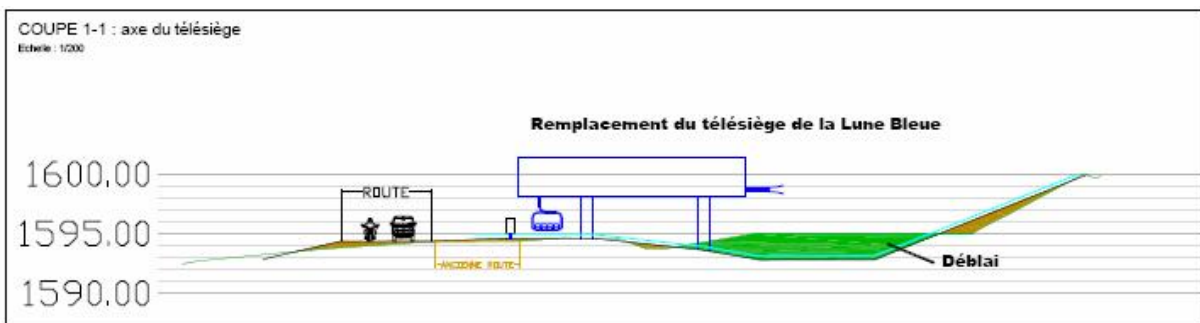
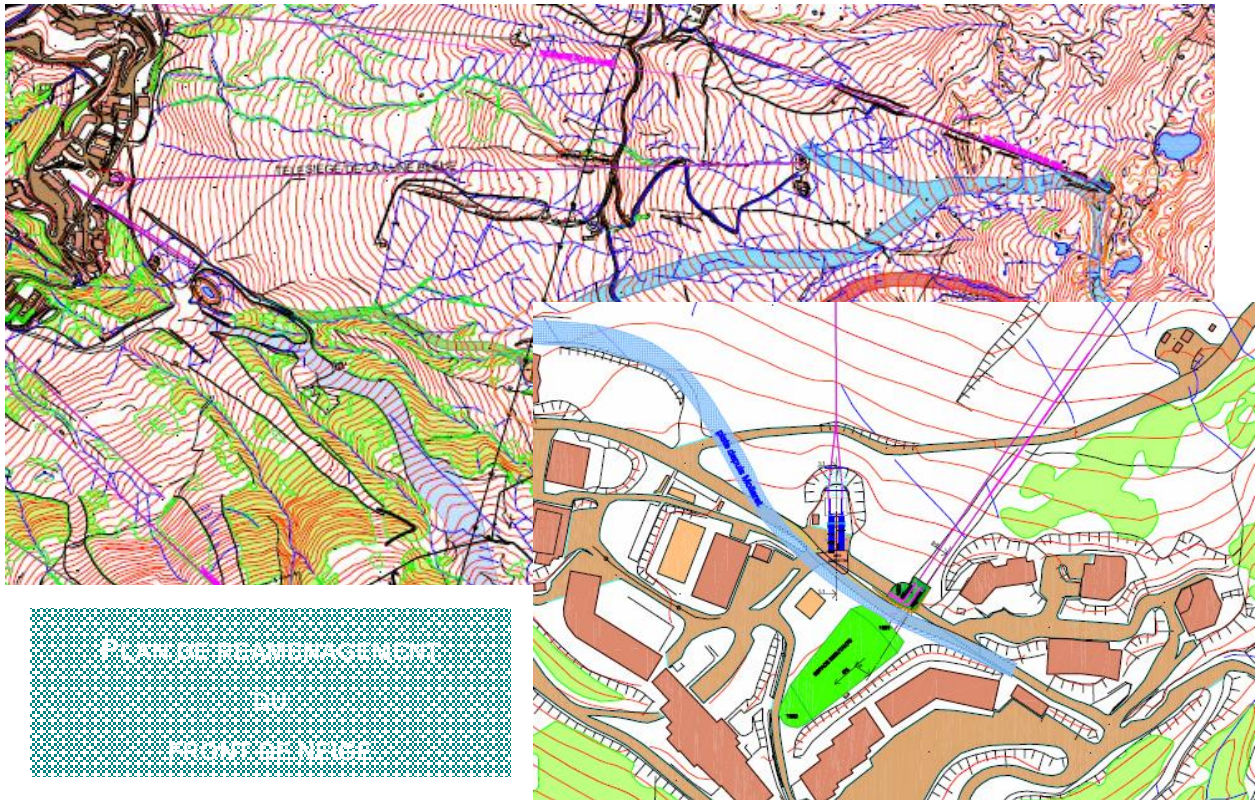
Aucun projet détaillé n'a encore été développé mais cette densification est prévue dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

## 2.7.2 LES PROJETS DU DOMAINE SKIABLE

### 2.7.2.1 Projets de remontées mécaniques sur Saint François Longchamp

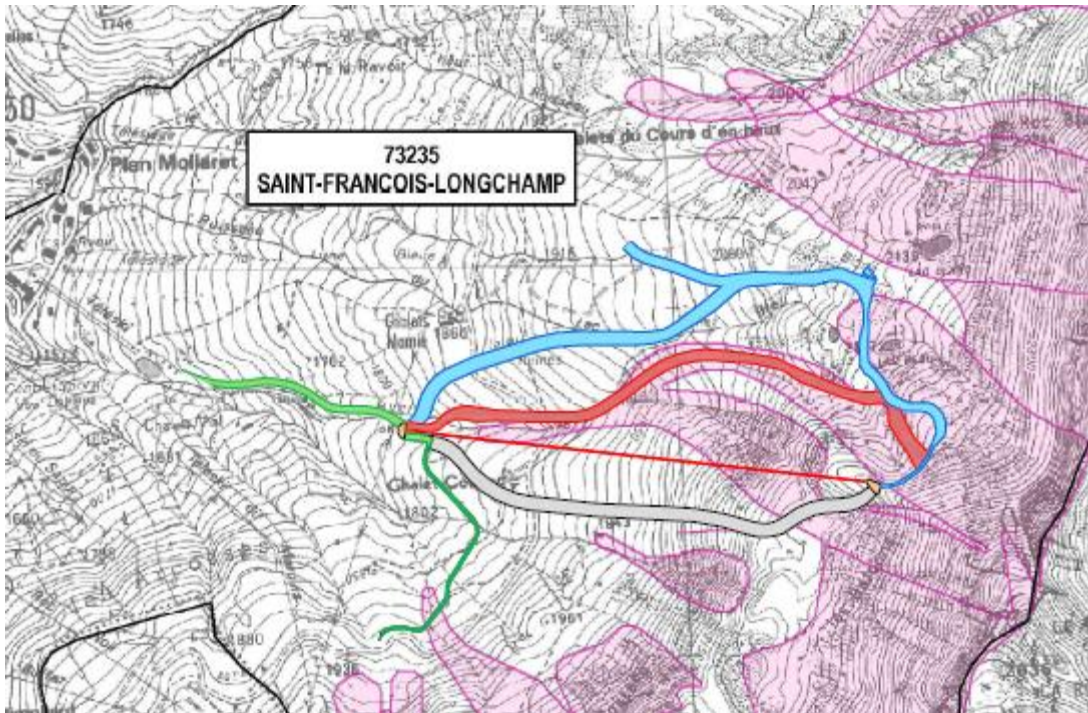
La société Rémy Loisirs, gestionnaire du domaine skiable vient de réaliser (hiver 2009):

- LE REMPLACEMENT DU TS DE LA LUNE BLEUE sur le même axe par un télésiège débrayable de 3000 personnes/heure de débit-



La société Rémy Loisirs, prévoit de réaliser à court terme :

- LA CREATION DU TELESIEGE DES BALCONS entre les TS lune bleue et Marquis permettant la création de ski propre desservi par 3 pistes (bleue-rouge et noire) avec programme de sécurisation de ce secteur sur le plan avalancheux par Gazex.



La création de cet appareil est conditionnée à la réalisation des lits prévus sur le secteur de la Lauzière.

La société Rémy Loisirs, prévoit de réaliser à moyen terme :

- La création du télésiège du Rocher Blanc entre les TS Frêne et Rocher Blanc,
- La création du télésiège de la « Bosse à Hélène » jusqu'au col de la Madeleine.

### 2.7.2.2 Conclusion : le domaine skiable

SITUATION ACTUELLE- EVOLUTION FUTURE		NB DE LITS	DEBIT DEPART	DEBIT STATION	RATIO DEBIT/LIT
		SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP STATION AVEC VILLAGES			
Situation actuelle-		9 706 lits	6560	16 200	67.5%
2009	Création Balcons Débit= +1500	+2400 lits la Lauzière 12 106 lits	6560	17 700	54.2%



### 2.7.3 LES AUTRES PROJETS DE LA STATION

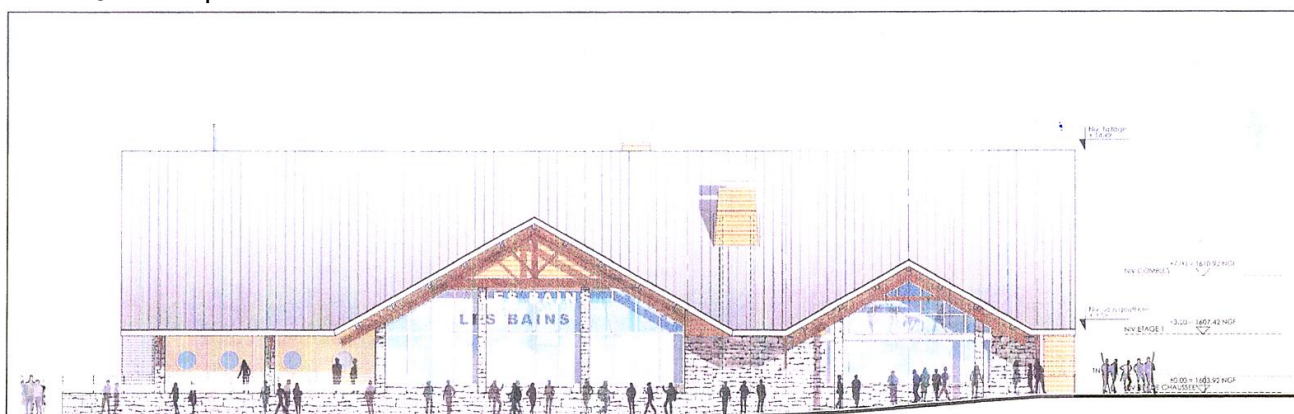
#### 2.7.3.1 Le Forum des eaux Bernard Hinault

LE FORUM DES EAUX BERNARD HINAULT vient d'ouvrir ses portes pour l'hiver 2010-2011 en plein cœur de Saint François Longchamp 1650. Ce centre de remise en forme de nouvelle génération se veut un centre de vie et de détente, à l'image des thermes romains ou grecs.

Une équipe de médecins, de préparateurs physiques et de kinésithérapeutes ont collaboré avec Bernard Hinault pour concevoir et réaliser ce centre de remise en forme à Saint François Longchamp, avec l'objectif de faire du Forum des Eaux un lieu d'échange convivial, avec des activités ludiques et de détente (bowling, patinoire, soins esthétiques, salle de fitness...), tout en profitant de la douceur et des bienfaits de l'eau afin de retrouver sa forme.

Le Forum des eaux Bernard Hinault, c'est également une patinoire extérieure en hiver de 250 m<sup>2</sup>, 4 pistes de bowling, une salle de fitness proposant des cours, une salle de musculation et des cours de salsa, des terrasses spacieuses, un bar, une boutique. Ce centre s'adresse aux jeunes, seniors, sportifs ou non, parents et enfants, habitués ou non de la station de St François Longchamp, pour entretenir sa santé dans un environnement propice à la détente, au farniente et à la pratique de la balnéothérapie et du sport sans douleur. Cet équipement ambitieux aux lignes architecturales contemporaines est localisé au Plan Mollaret à proximité des nouveaux lits projetés et s'étend sur une surface de 8 730 m<sup>2</sup> :

- § Un hall d'accueil
- § Des locaux et bureaux du personnel
- § Un espace enfants
- § Un espace bien-être
- § Un espace sudation-massage
- § Un parcours aquatique
- § Des plages extérieures
- § Un solarium
- § Une salle de musculation-cardio-training
- § Une terrasse panoramique
- § Un bar
- § Un bowling
- § Une patinoire



**Cet équipement structurant participe au renouvellement de l'image de Saint François et permettra de diversifier l'offre de loisirs de la station pour l'hiver et l'été.**

**Il offre un prolongement utile et complémentaire à l'offre d'hébergements de qualité 3 et 4 étoiles du secteur Lauzière, permettant de capter par ces nouveaux produits de nouvelles clientèles aujourd'hui totalement absentes de la station.**

## 2.8 EQUILIBRE GENERAL DES PROJETS SUR SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP

Echéance	Nombre de lits	Nuitées	Débits pratiques
Situation actuelle	9 700 lits	5653 sur la base du remplissage général de la station observé à 58%	Débit départ : 5 760 p/h Débit total : 15 400 p/h
A court terme 2012	+2400 lits la Lauzière 12 100lits	7050 si remplissage à 58% 8470 si remplissage à 70%	Débit départ : (+700 lune bleue) :6 460 p/h Débit total : (+700 lune bleue + 1500 balcons) 17 600 p/h
A moyen terme 2015-2020	+500 lits les Longes +600 lits SFL 1450 13 200 lits	7656 si remplissage à 58% 9240 si remplissage à 70%	Débit départ : 6 460 p/h Débit total : 22 400 p/h

## 2.9 VALMOREL : UNE STATION RELIEE A SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP

Sources : PLU et UTN Valmorel

### 2.9.1 LE PROJET DE CREATION DE 1500 LITS CLUB MED AU BOIS DE LA CROIX

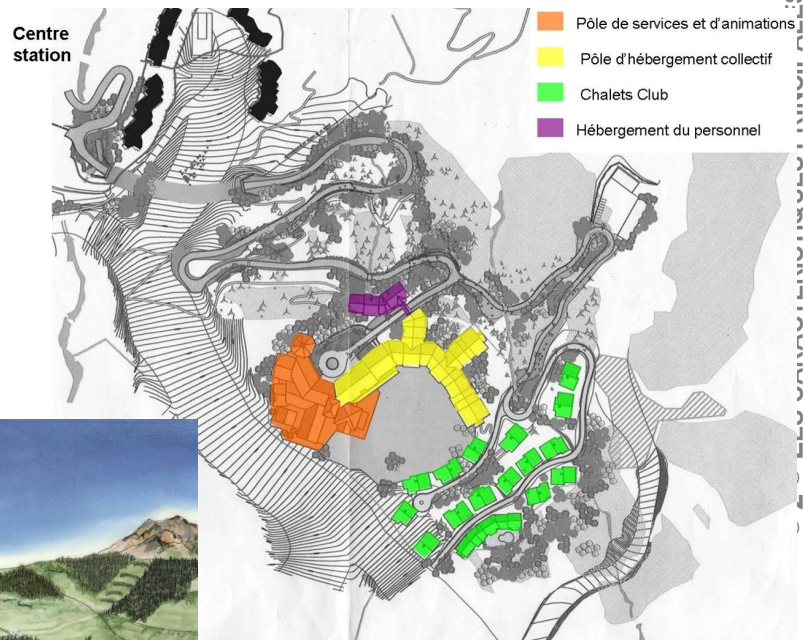
La station voisine et reliée de Valmorel – avec les villages-compte aujourd’hui **11 700 lits**.

Dans le cadre du Projet d’Aménagement de Développement Durable du PLU de Valmorel Les Avanchers de 2008, quatre secteurs ont été identifiés pour recevoir ultérieurement de nouveaux lits touristiques :

- § Dans l’ensemble immobilier actuel de Valmorel, le PLU prévoit une opération de réhabilitation doublée d’un renforcement du parc de lits de l’ordre de **1200 lits**,
- § Sur le secteur de l’Epervière, il est prévu la mise en place de **150 lits** hôteliers,
- § La zone du « Pré » devrait recevoir un nouveau parc de **400 lits** touristiques
- § La zone du Bois de la Croix a été identifiée comme nouvelle zone de loisirs avec un projet de **1 500 lits** touristiques (projet Club Med prévu pour 2012).

§ Au total, c'est donc **3 250 lits** qui sont prévus sur la station se rajoutant au 11 700 lits existants, soit au total près de **15 000 lits** (14 750 lits).

### LE PROJET DU CLUB MED DU BOIS DE LA CROIX



### 2.9.2 LES PROJETS DE REMONTEES MECANIQUES SUR VALMOREL

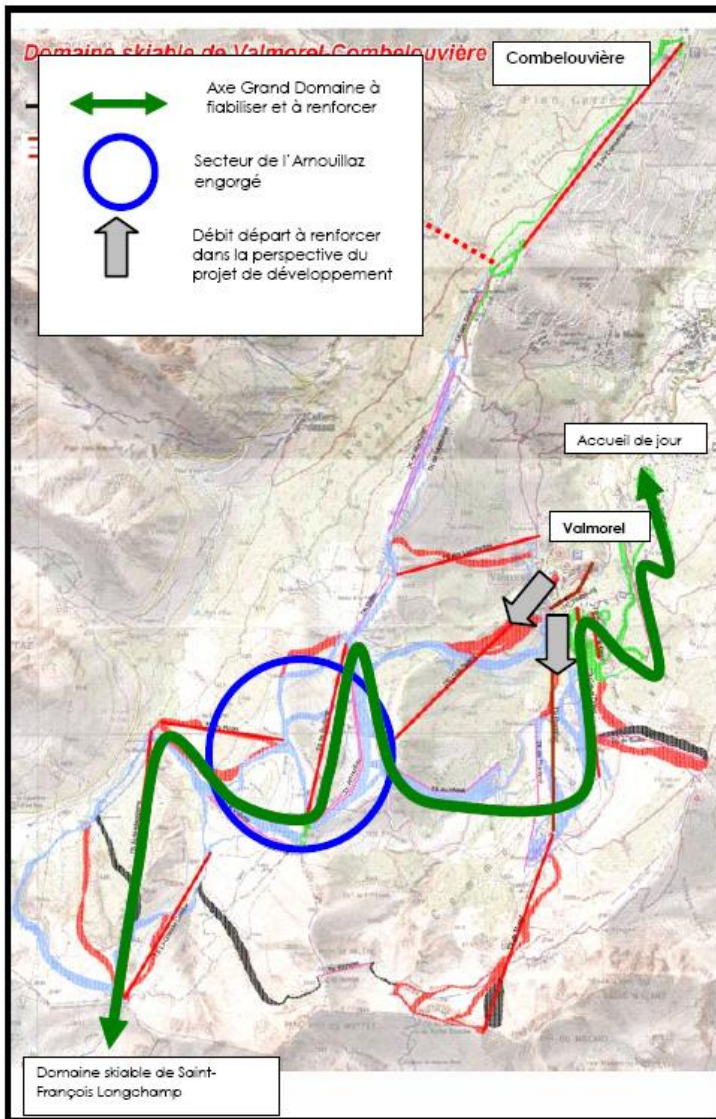
Face aux projets de développement du Gand Domaine, les exploitants ont dû adapter leurs installations aux évolutions de la capacité d'accueil prévues. Le dossier UTN se doit de vérifier les adéquations fonctionnelles de l'ensemble dispositif.

Concernant le versant de Valmorel face aux projets de développement urbain attendus sur cette station, les investissements prévus pour répondre au développement de 3 250 lits programmés dans le cadre du PLU sont :

- l'augmentation du débit départ de la station,
- l'augmentation du débit des chaînes d'appareil structurant en altitude (liaisons Grand Domaine)
- la production de neige de culture sur la partie basse du domaine.

Les principaux enjeux sont la fluidité et le confort des appareils de transfert (débits départ, TK du Morel), et le risque d'engorgement des remontées mécaniques du plateau de l'Arenouillaz. Le débit départ et celui de la liaison Grand Domaine seront augmentés moyennant les

remplacements de la télécabine de Pierrafort, du télésiège de l'Altispace et du TK du Morel par des téléportés plus performants. Ces investissements s'ajoutent à ceux déjà programmés par DSV pour enneiger la totalité de la liaison entre la station de Valmorel et la gare de départ du TS de la Madeleine. L'implantation de la gare d'arrivée du téléporté du Morel permettra de basculer directement sur le télésiège de la Madeleine et désengorgera le télésiège de Biollène. De la sorte, l'augmentation du débit des appareils du secteur de l'Arenouillaz sera programmée ultérieurement en fonction de l'évolution des besoins, et notamment du développement de Doucy – Combelouvière.



**DEPLACEMENT DE LA PISTE DE COTE SOLEIL**

Cette piste de liaison serait déportée plus à l'Est en utilisant la trouée d'une piste de ski désaffectée et d'un ancien chemin d'alpage (surface à remodeler : environ 0,5 ha).

**DEPLACEMENT DU PLATEAU DEBUTANT DU BOIS DE LA CROIX**

Le site constitue actuellement un espace d'initiation au ski l'hiver, accessible par le télésiège du Bois de la Croix. Ce plateau a vocation à être reconfiguré et réservé à la clientèle du village club. Il est donc nécessaire de développer un nouveau plateau d'initiation. Celui-ci pourrait être réalisé à proximité de celui existant, à proximité du télésiège de la Thuile. Celui des « Piou Piou » demeure au coeur de la station.

**DEPOSE DES TELESIEGES DE CREVE COEUR ET DU BOIS DE LA CROIX**

La réalisation du village club Med sur le Bois de la Croix impose la dépose de ces deux appareils. La nouvelle télécabine de Crève Coeur, qui remplacera celle de Pierrafort sur un axe légèrement différent, et le nouveau télésiège débrayable de l'Altispace, augmenteront substantiellement le débit départ (voir ci-dessous), ce qui permettra de faire l'économie d'un troisième « ascenseur » dans ce secteur de la station.

**2.9.3 L'EQUILIBRE GENERAL DES PROJETS DE VALMOREL**

SITUATION ACTUELLE- EVOLUTION FUTURE		NB DE LITS		DEBIT DEPART	RATIO DEBIT/LIT	
		VALMOREL STATION	AVEC VILLAGES		VALMOREL STATION	AVEC VILLAGES
Situation actuelle		9 200	9 700	6 200	67%	64%
Evolution	Dépose TS Crève Coeur	/		-1 200		
	Dépose TCB Pierrafort			-1 400		
	Dépose Altispace			-2 400		
	Avec TCB Crève coeur			3 200		
	Avec TCB Altispace			3 600		
	Delta			+1 800		
Avec UTN Bois de la Croix	1500 lits	12 200	12 700	8 000	66%	63%
+ Projets complémentaires	Le Pré-700 lits					
	Lanchettes (800 lits)					
Equilibre par secteur (villages inclus)	Appareils centre station	11 000 à 11 500		6 800	59% à 62%	
	TS Lanchettes	1000 à 2000		1 200	60% à 120%	



**3.**

**LES RISQUES  
NATURELS**

**SOMMAIRE**

<b>3. LES RISQUES NATURELS.....</b>	<b>143</b>
3.1 LA PRISE EN COMPTE DU DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE .....	145
3.2 LE PLAN D'INDEXATION EN Z OU PIZ.....	146
3.3 LES RISQUES LIES AUX AVALANCHES.....	148
3.4 LES RISQUES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN .....	150
3.4.1 Préambule .....	150
3.4.2 Contexte géologique .....	150
3.4.3 Contexte sismique .....	150
3.4.4 Analyse du risque de glissement de terrain.....	150
3.4.5 Préconisations d'aménagement.....	152
3.5 LES RISQUES TORRENTIELS.....	154
3.5.1 Analyse des risques torrentiels .....	154
3.5.2 Préconisations d'aménagements .....	158
3.6 LE RISQUE SISMIQUE.....	164
3.7 LES RISQUES DE FEUX DE FORET.....	165
3.8 RECAPITULATIF DES RISQUES NATURELS .....	166





### 3.1 LA PRISE EN COMPTE DU DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE

Le Dossier Communal Synthétique (D.C.S.) de Saint François Longchamp a pour but de rappeler aux habitants les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être confrontés sur le territoire communal, ainsi que les mesures générales de prévention et de protection à prendre pour y faire face.

La commune de Saint François Longchamp est principalement concernée par les risques suivants :

- le risque inondation,
- le risque mouvement de terrain,
- le risque avalanche,
- le risque séisme.

La commune a fait l'objet des reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle suivantes :

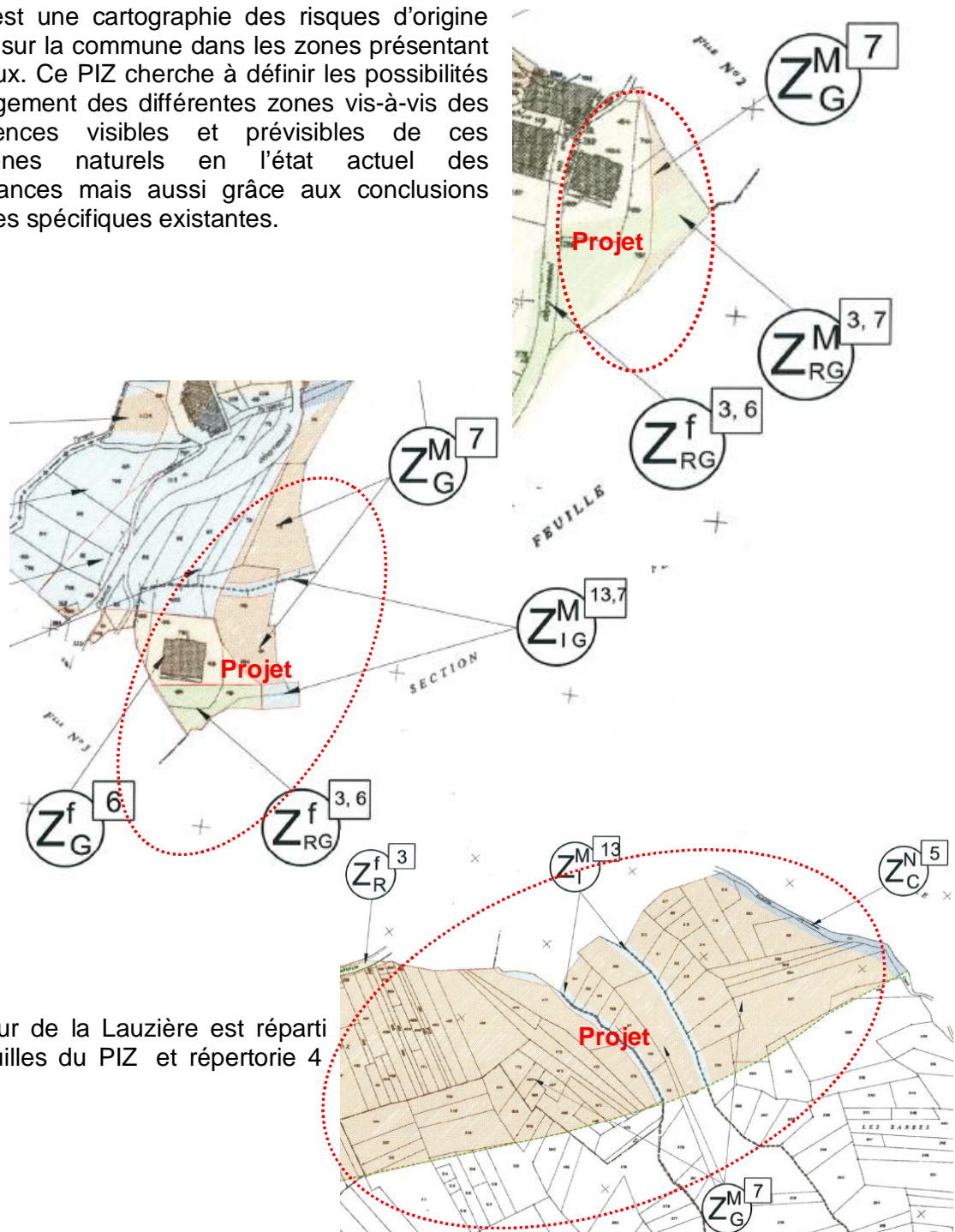
Type et date de l'évènement	Date de l'arrêté interministériel	Date de parution au Journal Officiel
vent violent du 7 au 8 novembre 1982	18 novembre 1982	19 novembre 1982
inondation et coulée boueuse du 14 au 20 février 1990	14 mai 1990	24 mai 1990

La commune de Saint François Longchamp est rattachée au territoire d'intervention du S.P.C. Alpes du Nord géré par la D.D.E. de l'Isère.

Ce service étudie actuellement la faisabilité de mise en place, sur certains cours d'eau du département (l'Isère, l'Arc et les affluents du lac du Bourget) d'un dispositif de surveillance des crues qui permettra de disposer d'une prévision de crue à 24 heures.

### 3.2 LE PLAN D'INDEXATION EN Z OU PIZ

Le PIZ est une cartographie des risques d'origine naturelle sur la commune dans les zones présentant des enjeux. Ce PIZ cherche à définir les possibilités d'aménagement des différentes zones vis-à-vis des conséquences visibles et prévisibles de ces phénomènes naturels en l'état actuel des connaissances mais aussi grâce aux conclusions des études spécifiques existantes.



Le secteur de la Lauzière est réparti sur 3 feuilles du PIZ et répertorie 4 risques :

- **Z<sup>M</sup>G 7** : Risque moyen de glissement de terrain et de ruissellement.

La prescription décrite dans la fiche 7 est de réaliser une étude géotechnique et hydrogéologique préalable à la construction, de collecter et évacuer les eaux pluviales et eaux superficielles par canalisation étanche vers un émissaire naturel capable de les recevoir. L'assainissement des eaux usées domestiques ne doit pas infiltrer d'eau dans les sols. La surveillance des réseaux d'eau est aussi de règle.

- **Z<sup>M</sup>RG 3.7** : Risque moyen de glissement de terrain et de ruissellement

La prescription décrite dans la fiche 7 est de réaliser une étude géotechnique et hydrogéologique préalable à la construction, de collecter et évacuer les eaux pluviales et eaux superficielles par canalisation étanche vers un émissaire naturel capable de les recevoir. L'assainissement des eaux usées domestiques ne doit pas infiltrer d'eau dans les sols. La surveillance des réseaux d'eau est aussi de règle. Les prescriptions de la fiche 3 indiquent également que l'implantation des bâtiments dans cette zone de ruissellement doit éviter de créer des points bas d'infiltration et de ne pas créer d'ouverture en façade amont et latérale des bâtiments projetés inférieures à 0.20 m au dessus du terrain après construction.

- **Z<sup>F</sup>RG7** : Risque fort de Ruissellement et de Glissement.

Prescriptions identiques aux précédentes

- **Z<sup>M</sup>IG13 7** : Risque moyen d'Inondation et de Glissement

Prescriptions fiche 13 : aménagement du fossé de déviation qui traverse les talwegs à la cote 1670.

Il s'agira de revoir la capacité d'écoulement de celui-ci au droit des anciens cours d'eau. Les levées de terre actuellement en place seront pourvues d'enrochement et les sections d'écoulement seront adoptées au débit centennal prévisible qui sera calculé par un hydraulicien.

Prescription fiche 7 décrite précédemment.

**Le PIZ indique différents risques majeurs affectant le secteur de la Lauzière et précise un certain nombre de prescriptions en matière de construction.**

**Dans tous les cas de figure, une double expertise géotechnique et hydraulique est exigée de manière à ne pas aggraver les risques existants et à stabiliser cette zone en vue du projet.**

**Ces expertises ont été menées conjointement au dossier UTN de manière à préciser les aménagements nécessaires à la bonne conduite du projet.**

**Ces études réalisées par HYDRETUDES pour le volet hydraulique et le cabinet SAGE pour le volet géotechnique sont portées en annexes de ce dossier et précisent pour chacune les conditions de réalisation du projet de la Lauzière.**

### **3.3 LES RISQUES LIES AUX AVALANCHES**

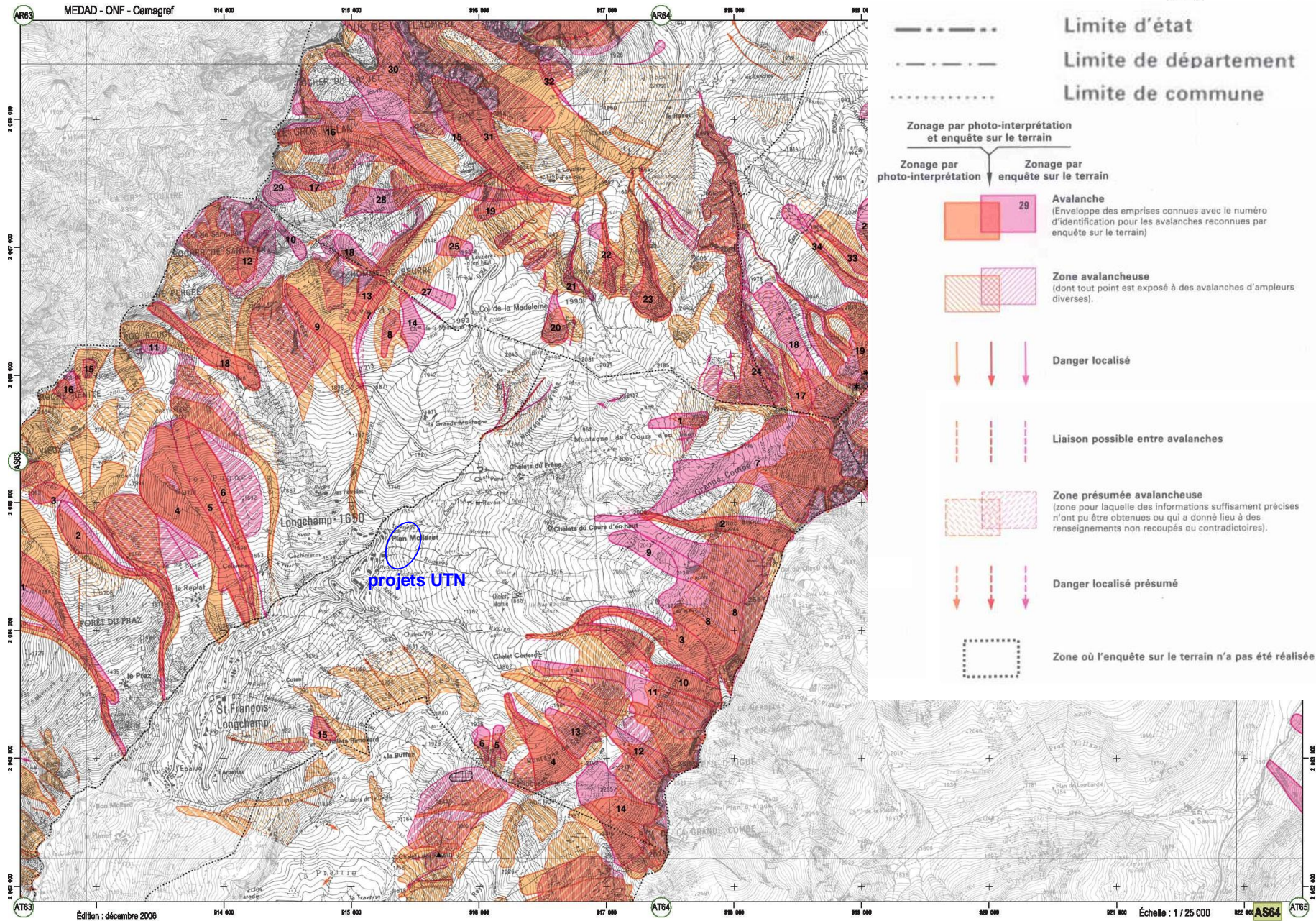
---

La zone du projet s'étale entre le télésiège du Mollaret et le télésiège de la Lune bleue et se trouve traversée par une piste de ski. Cette zone fait donc partie intégrante du domaine skiable qui est prise en charge et sécurisée dans le PIDA de la station (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches)

Cette zone située au lieu-dit « Plan Mollaret » sur la carte de localisation probable des avalanches n'est pas concernée par le risque avalancheux.

**Le risque avalancheux du secteur de la Lauzière est nul et ne remet pas en question la faisabilité technique du projet d'urbanisation touristique.**

# UTN RELATIVE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA STATION DE SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP



Édition : décembre 2006

Échelle : 1/25 000

AS64

## **3.4 LES RISQUES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN**

---

### **3.4.1 PREAMBULE**

---

Les mouvements de terrain constituent des phénomènes naturels dangereux habituels en haute montagne. Il s'agit du risque naturel le plus important sur la commune de Saint François Longchamp en intensité et en fréquence.

Le secteur géographique concerné par l'analyse se situe dans le massif de Lauzière sur le territoire communal de Saint-François Longchamp. Il se développe sur les pentes Ouest du Cheval Noir, point culminant de la commune à 2832 m d'altitude. Les terrains sont principalement occupés par des pâtures jusqu'à 2100 m d'altitude, au-delà se sont des terrains morainique et des affleurements rocheux qui composent la tête des versants.

La zone d'étude est bordée à l'Ouest par la route départementale n° 213 et au Nord par le Télésiège du Mollaret. Elle est située à l'Est de la station de LONGCHAMP 1650. Son altitude est comprise entre 1610,0 et 1680,0 m NGF.

### **3.4.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE**

---

D'après la carte géologique, le site est implanté au sein de moraines würmiennes locales ( $G_w$ ) surmontant un substratum rocheux formé de schistes silico-alumineux noirs (*Aalénien* : l9) ou d'un ensemble calcaires argileux – schistes (Domérien – Toarcien non différencié : l6 8). Toutefois, ce substratum n'est pas affleurant sur la zone d'étude.

### **3.4.3 CONTEXTE SISMIQUE**

---

Les bâtiments sont situés en zone 1B du point de vue sismique selon le décret n° 91-461 du 14/05/91 et correspondent à une classe B au sens de la norme NFP 06-013 (*règles PS92*). L'accélération nominale  $a_n$  résultant de ce classement est donc égale à 1,5 m/s<sup>2</sup>. Les bâtiments sont implantés sur un site  $S_2$  (*sols de catégorie b sur une épaisseur > 15 m*).

### **3.4.4 ANALYSE DU RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN**

---

Ce risque a été étudié par le cabinet SAGE Ingénierie (étude complète jointe en annexe). Cette étude correspond à une mission de type G0-G11-G12 selon la classification de l'Union Syndicale Géotechnique.

Cette étude présente les résultats de l'ensemble des reconnaissances géotechniques réalisées sur le site et leurs interprétations en vue de vérifier la stabilité du site vis-à-vis des glissements de terrains, et de fournir les préconisations constructives générales à prendre en considération pour la réalisation de la route d'accès et des bâtiments.

Selon le PIZ, la zone concernée par les projets est classée M correspondant à un aléa de glissement de terrain. L'étude réalisée par **SAGE Ingénierie** constitue l'expertise préconisée dans le cadre des prescriptions générales du PIZ définies pour cette zone M.

Au vu des résultats de l'ensemble des reconnaissances géotechniques on retiendra la coupe des terrains suivante :

- § des limons graveleux jusqu'à 0,60 m/1,60 m de profondeur par rapport au T.N.,
- § des argiles graveleuses brunes humides à saturées jusqu'à 1,80 m/4,30 m par rapport au T.N.
- § des argiles gris/bleu ou vert/gris consolidées jusqu'à 2 m/12 m par rapport au T.N.
- § des moraines très compactes ( $V_p : 1800 \text{ m/s}$ ) plus en profondeur.

De nombreuses venues d'eau sont observées au sein des argiles graveleuses brunes et au toit des argiles gris/bleu.

D'importantes circulations d'eau localisées, plus en profondeur, semblent être présentes.

Aucun indice de glissement actif n'a été observé sur la zone et ce malgré la présence de grands talus de déblais réalisés dans le cadre de la réalisation d'une piste de ski existante en pied de versant.

Les seuls indices de glissement actif sont situés au niveau du talus aval de la piste de ski, constitué de remblais argileux au sein desquels existent des circulations d'eau ponctuelles.

Toutefois, l'observation des photos aériennes de la zone et la morphologie légèrement ondulée de la partie Sud principalement de la zone montrent que les moraines constituant le site ont pu être affectées par des glissements lents dans le passé comme cela a pu être mis en évidence dans la partie du versant au Nord de LONGCHAMP 1650.

On estime que la base des mouvements lents doit se situer vers -20 m de profondeur au regard des résultats des sondages géophysiques et en particulier électriques.

L'hétérogénéité des résistivités correspond à des dépôts emboîtés d'anciennes coulées dans lesquels l'eau circule davantage sous forme de circulations localisées que de nappe généralisée.

L'existence de ces mouvements très lents ne pose pas de problème sur la faisabilité de la constructibilité du site. Cependant, une attention particulière devra être apportée aux aménagements dans ce secteur (*drainages particuliers, soutènements provisoires à réaliser*).

D'un point de vue de l'hydrogéologie, les principaux indices sont les suivants :

- § présence de ruisseaux circulant au sein de talwegs très encaissés dont les rives sont globalement assez stables (*problème d'érosion uniquement*),
- § présence de sources et circulations d'eau superficielles émergeant dans les talus de déblais et de remblais des terrassements de la piste de ski existante,
- § présence de marais bas au Nord et au Nord-Est du site (*annexe 3*),
- § présence probable de circulations d'eau localisées profondes (*absence de nappe phréatique*),
- § présence de zones humides en amont de la zone. La partie Nord et amont du site a fait l'objet de travaux de drainage (*présence d'un fossé ouvert transversal situé sensiblement en limite aval du futur bâtiment K*).

### **3.4.5 PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT**

---

Le projet d'aménagement prévoit la construction d'un ensemble d'immeubles dont certains sont reliés par un parking souterrain, et de chalets. Ces derniers sont principalement disposés en partie basse du site.

Les immeubles en partie haute et l'immeuble aval M sont ancrés dans le terrain sur une hauteur assez importante (*entre 5 et 7 m environ*).

#### **3.4.5.1 Immeubles en partie haute du site (Immeubles A, B, K, C, D, I, E)**

Ces immeubles étant ancrés assez profondément dans le versant, leur construction nécessitera la réalisation de soutènements provisoires qui devront être dimensionnés en prenant en compte la présence éventuelle d'une surface de mouvement très lent vers -20 m de profondeur.

La présence d'une telle surface sera vérifiée sur les 2 prochaines années dans la mesure où il sera posé en septembre 2009 un inclinomètre de 30 m en amont de la zone d'étude. Les déplacements attendus sont de quelques millimètres par an tout au plus d'où la nécessité d'une durée de suivi suffisamment longue pour vérifier la présence ou non d'une surface de fluage très lent.

Il devra être disposé dans les talus des fouilles des immeubles les plus en amont : B, C, D, E des drains subhorizontaux de 40 m de longueur au minimum qui permettront de capter un ensemble de circulations d'eau en profondeur.

La longueur des drains sera adaptée en fonction des résultats des mesures inclinométriques. La construction de ces immeubles en partie haute aura un effet stabilisateur pour la partie aval du versant puisqu'elle permettra d'assainir les terrains sur une épaisseur importante (*de 7 à 10 m de terrain au minimum*) grâce au drainage périphérique des bâtiments et aux drains subhorizontaux.

Le rôle de drainage sera d'autant plus important pour assurer la stabilité à long terme du principal et haut talus de déblai de la piste de ski.

#### **3.4.5.2 Immeubles aval L, M et N**

Ces 2 immeubles auront aussi un rôle stabilisateur dans la mesure où ils serviront de soutènements aux talus avals de la piste de ski. Leurs constructions nécessiteront la réalisation de soutènements provisoires préalablement dimensionnés.

#### **3.4.5.3 Chalets**

Huit chalets seront construits de part et d'autre de la voie d'accès. Comme pour les autres constructions, ces chalets seront soigneusement drainés.

#### **3.4.5.4 Contrainte de sols admissible des terrains**

Au regard des premiers sondages effectués, la contrainte de sols admissible des terrains peut être estimée à  $q_{aELS} \leq 2$  bars. Cette contrainte sera précisée dans les futurs mois en réalisant des sondages complémentaires. Une étude spécifique sera effectuée pour chacune des constructions.



#### 3.4.5.5 Préconisations particulières

Les immeubles et chalets situés en bordure des talwegs encaissés (C, D, I, J, R, P, Q) devront être soigneusement protégés contre toute évolution du lit et par conséquent des rives des talwegs. Des protections en enrochements (ou autre) pourront s'avérer nécessaires.

#### 3.4.5.6 Voie d'accès

Le projet prévoit la réalisation d'une voie d'accès en déblais et remblais avec création d'un passage enterré sous la piste de ski.

Compte tenu de la présence de nombreuses circulations d'eau dans les 2 à 3 premiers mètres environ (*assez variables jusqu'à 4,40 m localement*) circulant au toit des argiles très compactes sèches, la piste sera réalisée principalement en déblais compte tenu de la difficulté de pouvoir réaliser des remblais stables avec ces argiles de couverture.

Les déblais seront systématiquement confortés et drainés. Si des remblais devaient s'avérer indispensables, ils seront réalisés avec des matériaux d'apport. Leur stabilité sera alors soigneusement étudiée (*purge sous remblais, tapis et masques drainants...*).

Remarque : il serait souhaitable que le bâtiment N soit descendu plus en aval afin d'éviter toute influence avec les futurs remblais de la route.

D'autre part, la création du passage inférieur sous la piste de ski nécessitera de réaliser un soutènement provisoire associé à un drainage soigné.

#### 3.4.5.7 Le chiffrage des aménagements

Pour garantir la stabilité de ce versant pour l'accueil d'une nouvelle urbanisation touristique, différents travaux de stabilisation sont nécessaires (drainage subhorizontal, soutènement de la route par parois cloutées et tranchées drainantes).

Les aménagements nécessaires à la prise en compte de ce risque sont estimés à une enveloppe de l'ordre de 500 000 € (hors parois cloutées des bâtiments qui resteront à la charge des opérateurs)

**L'expertise géotechnique souligne l'absence de signes de glissements actifs et l'existence de mouvements lents. Ceux-ci ne posent pas de problème sur la constructibilité du site. Cependant, une attention particulière devra être apportée aux aménagements envisagés (drainages particuliers, soutènements provisoires à réaliser...).**

**La présence et l'ampleur des glissements lents seront précisées grâce à la mise en place d'un inclinomètre en septembre 2009. Au vu des résultats de l'étude préliminaire, la faisabilité du projet est validée. Des sondages de reconnaissances complémentaires seront effectués afin de préciser les dispositions constructives décrites précédemment**

### 3.5 LES RISQUES TORRENTIELS

Ce risque a fait l'objet d'une expertise par le bureau **Hydrétudes** au printemps 2009. Cette étude est portée en annexes de ce dossier. Seules les conclusions importantes figurent dans ce chapitre.

En l'état initial, ces terrains sont découpés par deux talwegs qui ont été détourné de leur axe d'écoulement naturel (Est\_Ouest) vers un talweg unique orienté au Nord qui se rejette dans le ruisseau du Cours d'en haut 100 m en amont du passage sous la route départementale.

Le projet d'UTN s'étale sur les deux talwegs d'origine et partiellement sur le talweg unique dérivé. Des aménagements hydrauliques de protection contre les crues et pour limiter l'augmentation de la dynamique hydrologique des cours d'eau doivent être réalisés pour assurer la protection du projet et éviter l'augmentation de la vulnérabilité en aval.

Deux talwegs naturels se rejoignent à une altitude de 1675 m. A cette altitude, les deux talwegs ont été dérivés pour constituer un talweg unique de 150 m qui se rejette dans le ruisseau du Cours d'en haut.



#### 3.5.1 ANALYSE DES RISQUES TORRENTIELS

En l'état actuel, sans enjeu immédiat en retrait de la digue de la section dérivée, un aléa de débordement est prévisible pour la crue décennale au niveau du talweg du tronçon 3 (BV3). Cet aléa se traduit par des ruissellements débordants pouvant être repris par les réseaux superficiels en contrebas. Pour la crue centennale, l'aléa attendu est beaucoup plus important et associé à l'état et la nature de la digue rive gauche du tronçon dérivé.

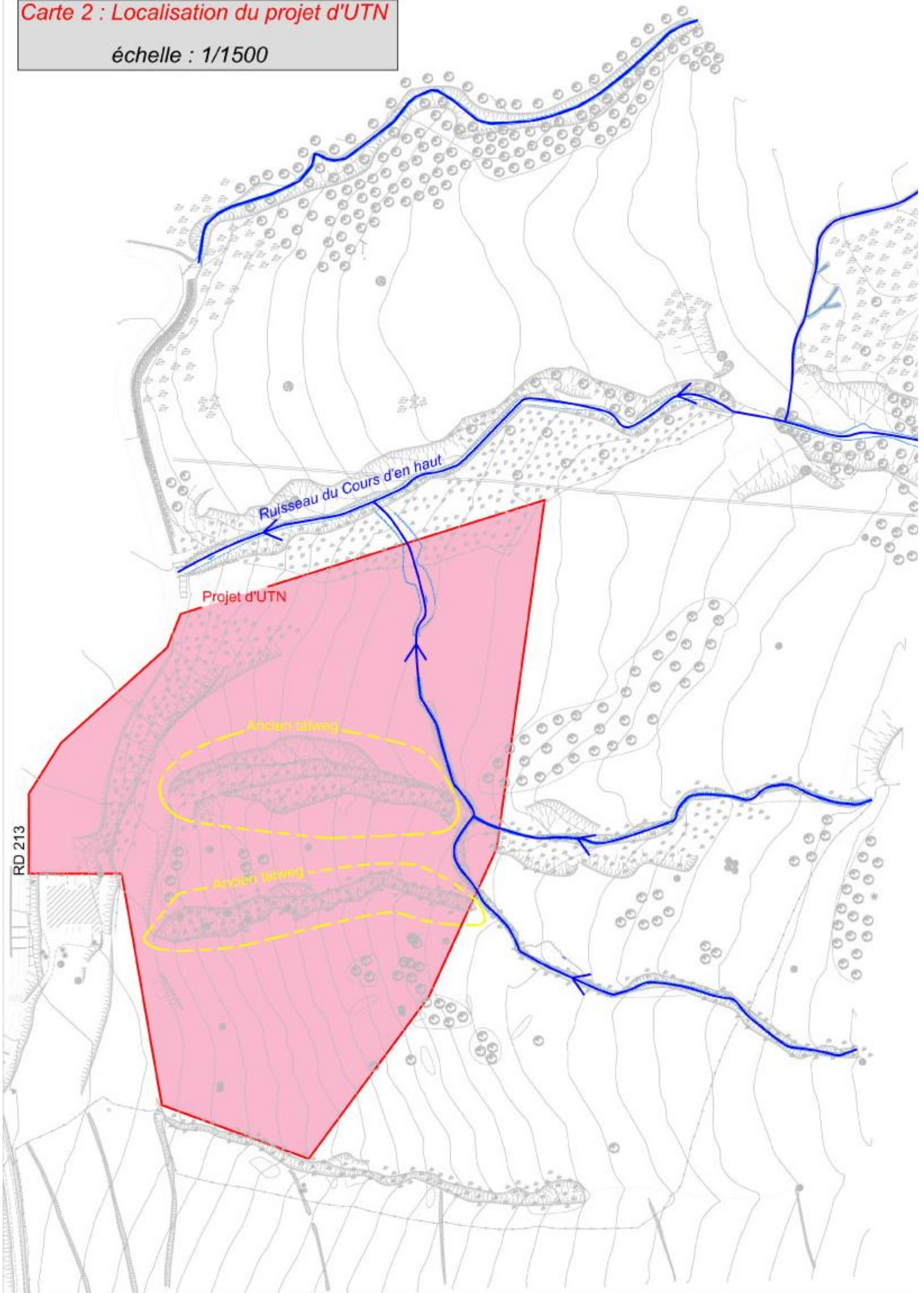
D'autre part, le tronçon dérivé induit une singularité forte au niveau de la connexion avec les talwegs amont qui est associée avec des contraintes hydrauliques importantes en crue.

Ces contraintes se traduisent par des érosions de berge au niveau de la connexion des talwegs mais également en pied de berge rive gauche de la digue existante.

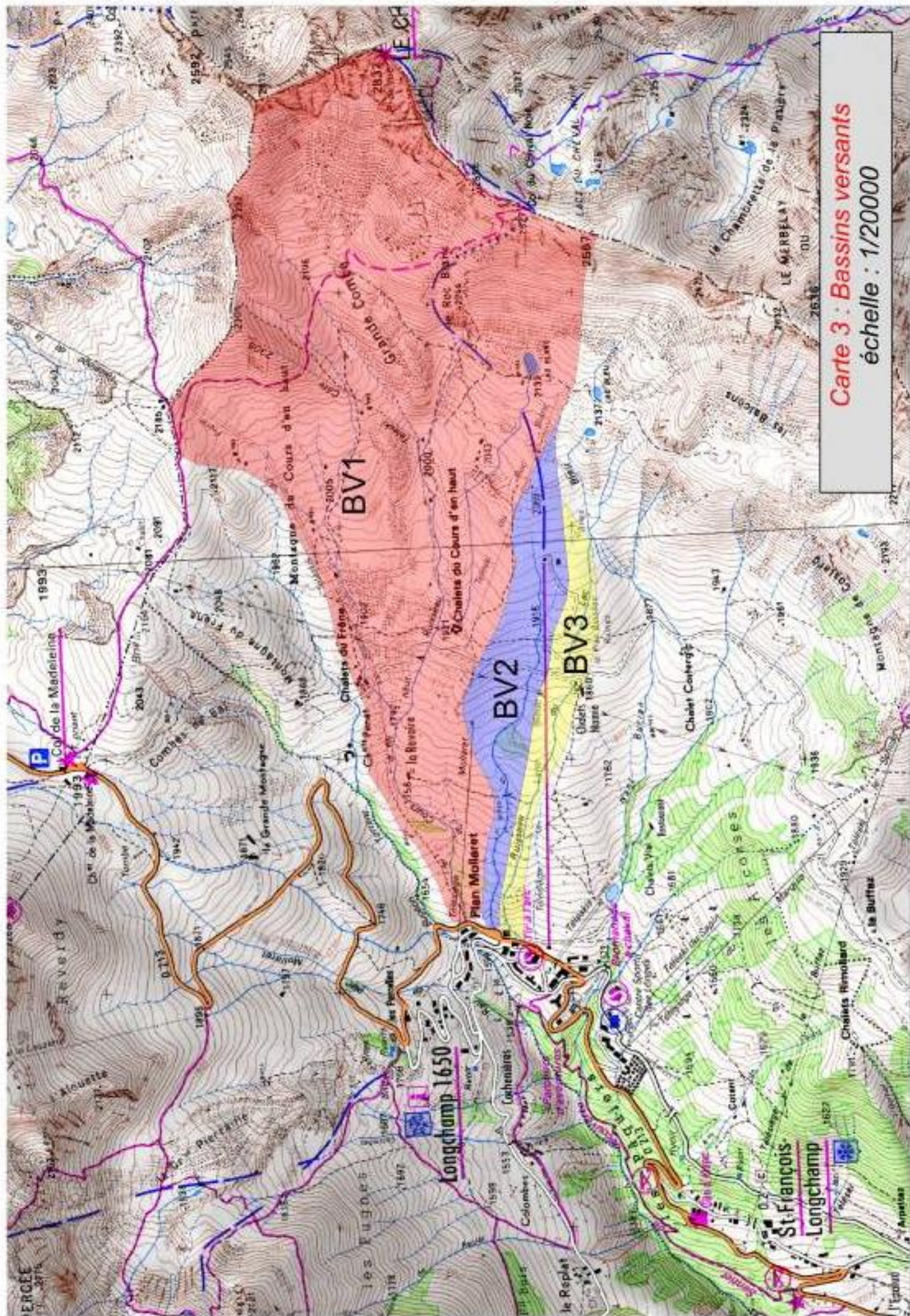
Il n'existe pas de système anti-érosion au niveau de cette singularité et du tronçon dérivé, sa pérennité n'est pas assurée en cas de crue et nécessite un entretien régulier.

**Carte 2 : Localisation du projet d'UTN**

échelle : 1/1500







**Carte 3 : Bassins versants**  
**échelle : 1/20000**

### 3.5.2 PRECONISATIONS D'AMENAGEMENTS

Cf. schémas des aménagements

En l'état actuel, la zone vouée à l'aménagement de l'UTN est soumise à un aléa inondation inadapté au projet en cours de développement. D'après le plan d'indexation en Z de la commune, seule quelques parties du site d'implantation de l'UTN sont soumises à un aléa inondation :

- Aux abords des talwegs des BV2 et BV3 ;
- En amont de la route départementale, au niveau des bâtiments inférieurs du projet.

#### AUX ABORDS DES TALWEGS DES BV2 ET BV3 :

Etant donné la finalité du projet, le tronçon dérivé et les connexions avec les talwegs des BV2 et BV3 doivent être repris pour assurer une protection vis-à-vis de la crue centennale et en considération du caractère torrentiel des cours d'eau concernés.

Les préconisations sont de deux types :

- aménagements des connexions du tronçon dérivé avec les talwegs latéraux,
- stabilisation du lit du tronçon dérivé,
- rehausse du niveau de protection en rive gauche.

#### EN AMONT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE, AU NIVEAU DES BATIMENTS INFERIEURS DU PROJET

Les prescriptions spécifiques du PIZ doivent être respectées pour les bâtiments du projet UTN situés dans cette emprise.

#### 3.5.2.1 Aux abords des talwegs des BV2 et BV3

##### AMENAGEMENTS DES CONNEXIONS

Cette intervention consiste en la reprise des talwegs pour améliorer le raccord avec le tronçon dérivé et la mise en place d'un système de dissipation de l'énergie afin de diminuer les contraintes hydrauliques.

Ces préconisations se traduisent par une modification du talweg du BV2 sur 20 à 30 mètres linéaires pour lui conférer un raccord tangentiel avec le tronçon dérivé. Cet aménagement du talweg implique des travaux de terrassement et d'aménagement d'une protection de berge minérale en extrados (rive gauche).

Le système de dissipation consiste en la réalisation d'un élargissement à 5 m de largeur à faible pente pour ralentir la vitesse d'écoulement et favoriser le dépôt de matériaux potentiellement transportés. Ce système s'accompagne de l'aménagement d'ouvrages type « seuil » sur chacun des talwegs pour assurer la rupture de pente. Des travaux d'enrochements des berges et du fond de la zone de dissipation sont alors à prévoir avec la mise en œuvre d'un ouvrage de type grille favorisant les dépôts de matériaux flottants et charriés. Ce dernier ouvrage sécurise les ouvrages en aval.

##### STABILISATION DU TRONÇON DERIVE

Le tronçon dérivé sera le siège d'écoulements clairs à fort pouvoir érosif. Le lit devra être stabilisé par un pavage de fond en enrochements libres sur 0.5 m d'épaisseur minimale. Près de 150 m de cours d'eau sont concernés par cet aménagement.

##### AMENAGEMENT DES BERGES DU TRONÇON DERIVE

Les berges du tronçon dérivé devront être taillées directement dans le terrain naturel. Elles ne devront pas être constituées par des remblais au-dessus du terrain naturel.

Les débits de crue imposent une hauteur de berge minimale de 1.0 m entre le talweg du BV2 et du BV3 et de 1.5 m en aval. Ces niveaux d'eau intègrent une revanche de sécurité associée à la hauteur de charge.

Pour des berges sans protection spécifique, il faudrait envisager des talus avec un fruit minimum de 2H/1V. Ces prescriptions géométriques doivent être soumises à une validation géotechnique qui pourrait permettre leur ajustement. Un renforcement des talus pourraient également permettre un ajustement des ces prescriptions géométriques.

Etant donné la configuration du site et les emprises des aménagements futurs et des pistes actuelles, une alternative consisterait à protéger le talus rive gauche avec de l'enrochement bétonné qui permettra également l'étanchéification de la berge (diminution du risque d'érosion interne). Les enrochements pourront se développer sur 1.0 m de hauteur avec un ancrage en pied 0.5 m sous le fond du talweg.

La berge rive droite pourra être confortée en enrochements libres avec un fruit de 3H/2V assurant ainsi la continuité hydraulique entre les terrains supérieurs et le talweg. En cas de réalisation d'un ouvrage de franchissement, il faudra prévoir une passerelle avec une hauteur de tirant d'air de 1.0 m minimum et des appuis latéraux hors du lit mineur. En cas de mise en œuvre d'un ouvrage couvert, nous préconisons la mise en œuvre d'un cadre béton L1.5xH1.0 mis en œuvre avec une pente longitudinale de 7%.

### 3.5.2.2 En amont de la route départementale, au niveau des bâtiments inférieurs du projet

Les prescriptions du PIZ pour l'urbanisation future sont rappelées dans le règlement 4 du cahier des prescriptions spéciales :

- Pas d'ouverture en façade amont et latérale des bâtiments projetés inférieure à 0,50 m au-dessus du terrain après construction.
- Les eaux pluviales seront évacuées par canalisation étanche vers un émissaire naturel capable de les recevoir. On veillera à l'entretien et à la surveillance régulière des ouvrages. Ce drainage ne devra pas induire de nouvelles contraintes (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, inondation).
- Remodelage général du terrain et implantation en conséquence du bâtiment en évitant en particulier de créer des points bas de rétention des eaux (ex. : garages) Les divers ouvrages hydrauliques devront être surveillés afin de garantir leur efficacité (bassin de rétention, buses...).

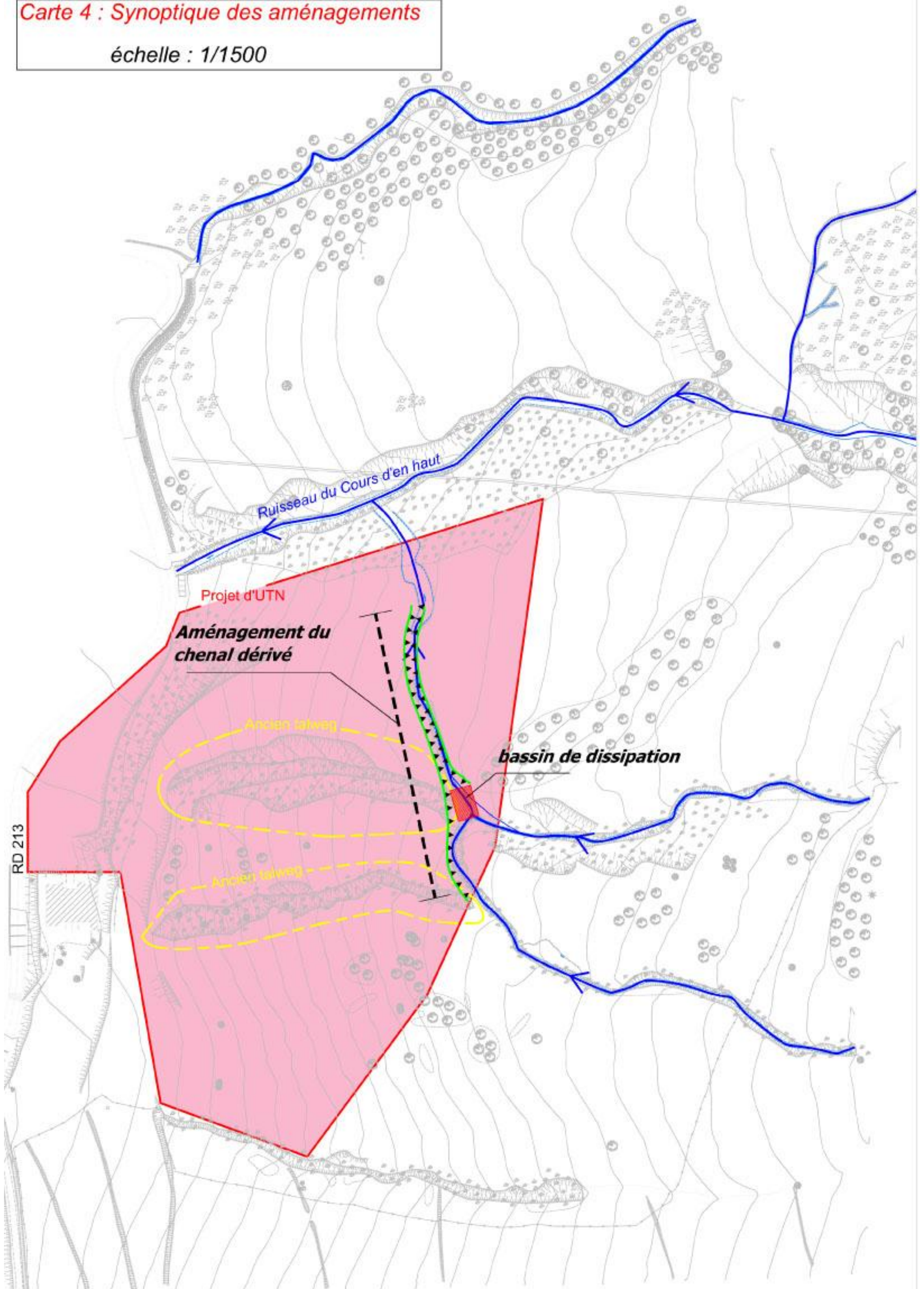




Niveau des Ouvrages	Désignation de la pièce	a			
		b			
Analyse risque hydraulique Projet d'UIN	Schémas de principe	c			
		d			
		e			
		f			
		g			
		h			
		i			
		j			
		k			
		l			
		m			
		n			
		o			
		p			
		q			
		r			
		s			
		t			
		u			
		v			
		w			
		x			
		y			
		z			
		aa			
		ab			
		ac			
		ad			
		ae			
		af			
		ag			
		ah			
		ai			
		aj			
		ak			
		al			
		am			
		an			
		ao			
		ap			
		aq			
		ar			
		as			
		at			
		au			
		av			
		aw			
		ax			
		ay			
		az			
		ba			
		bb			
		bc			
		bd			
		be			
		bf			
		bg			
		bh			
		bi			
		bj			
		bk			
		bl			
		bm			
		bn			
		bo			
		bp			
		bq			
		br			
		bs			
		bt			
		bu			
		bv			
		bw			
		bx			
		by			
		bz			
		ca			
		cb			
		cc			
		cd			
		ce			
		cf			
		cg			
		ch			
		ci			
		cj			
		ck			
		cl			
		cm			
		cn			
		co			
		cp			
		cq			
		cr			
		cs			
		ct			
		cu			
		cv			
		cw			
		cx			
		cy			
		cz			
		da			
		db			
		dc			
		dd			
		de			
		df			
		dg			
		dh			
		di			
		dj			
		dk			
		dl			
		dm			
		dn			
		do			
		dp			
		dq			
		dr			
		ds			
		dt			
		du			
		dv			
		dw			
		dx			
		dy			
		dz			
		ea			
		eb			
		ec			
		ed			
		ee			
		ef			
		eg			
		eh			
		ei			
		ej			
		ek			
		el			
		em			
		en			
		eo			
		ep			
		eq			
		er			
		es			
		et			
		eu			
		ev			
		ew			
		ex			
		ey			
		ez			
		fa			
		fb			
		fc			
		fd			
		fe			
		ff			
		fg			
		fh			
		fi			
		fj			
		fk			
		fl			
		fm			
		fn			
		fo			
		fp			
		fq			
		fr			
		fs			
		ft			
		fu			
		fv			
		fw			
		fx			
		fy			
		fz			
		ga			
		gb			
		gc			
		gd			
		ge			
		gf			
		gg			
		gh			
		gi			
		gj			
		gk			
		gl			
		gm			
		gn			
		go			
		gp			
		gq			
		gr			
		gs			
		gt			
		gu			
		gv			
		gw			
		gx			
		gy			
		gz			
		ha			
		hb			
		hc			
		hd			
		he			
		hf			
		hg			
		hh			
		hi			
		hj			
		hk			
		hl			
		hm			
		hn			
		ho			
		hp			
		hq			
		hr			
		hs			
		ht			
		hu			
		hv			
		hw			
		hx			
		hy			
		hz			
		ia			
		ib			
		ic			
		id			
		ie			
		if			
		ig			
		ih			
		ii			
		ij			
		ik			
		il			
		im			
		in			
		io			
		ip			
		iq			
		ir			
		is			
		it			
		iu			
		iv			
		iw			
		ix			
		iy			
		iz			
		ja			
		jb			
		jc			
		jd			
		je			
		jf			
		jj			
		jk			
		jl			
		jm			
		jn			
		jo			
		jp			
		jq			
		jr			
		js			
		jt			
		ju			
		jv			
		jw			
		jx			
		iy			
		iz			
		ka			
		kb			
		kc			
		kd			
		ke			
		kf			
		kg			
		kh			
		ki			
		kj			
		kk			
		kl			
		km			
		kn			
		ko			
		kp			
		kq			
		kr			
		ks			
		kt			
		ku			
		kv			
		kw			
		kx			
		ky			
		kz			
		la			
		lb			
		lc			
		ld			
		le			
		lf			
		lg			
		lh</			

**Carte 4 : Synoptique des aménagements**

échelle : 1/1500



3.5.2.3 Chiffrage des aménagements

<b>Poste</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>PU € HT</b>	<b>PT € HT</b>
<b>Terrassements généraux</b>	m3	1500	10	15000
<b>Enrochements bétonnés pour protection de berge</b>	m3	375	130	48750
<b>Enrochemets libres pour pavage et protection de berge</b>	m3	525	70	36750
<b>Ouvrage type grille</b>	forfait	1	5000	5000
<b>Enrochements libres pour fosse dissipation</b>	m3	300	70	21000
<b>Enrochements bétonnés pour seuils</b>	m3	50	130	6500
<b>Divers et imprévus (20 %)</b>	forfait	1	26600	26600
			<b>PT € HT</b>	<b>159600</b>
			<b>TVA 19.6 %</b>	<b>31281.6</b>
			<b>PT € TTC</b>	<b>190881.6</b>

Le chiffrage n'inclut pas un éventuel ouvrage de franchissement à réaliser.

La zone vouée à l'aménagement de la Lauzière est soumise à un aléa inondation torrentiel inadapté au projet.

De manière à pouvoir garantir la stabilité de ce versant pour la construction de cette nouvelle urbanisation touristique, le tronçon dérivé et les connexions avec les talwegs des BV2 et BV3 devront être repris pour assurer une protection vis-à-vis de la crue centennale et en considération du caractère torrentiel des cours d'eau concernés.

Cet aménagement est évalué à environ 191 000 €

### 3.6 LE RISQUE SISMIQUE

Le décret n°91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique fixe le zonage



sismique de la France, divisée en 5 zones de sismicité croissante :

- § zone 0 : sismicité négligeable, règles non obligatoires
- § zone Ia : sismicité très faible
- § zone Ib : sismicité faible
- § zone II : sismicité moyenne
- § zone III : sismicité forte (zone réservée aux Antilles, le contexte étant différent).

Extrait du décret N°91-461 du 14 mai 1991 (Journal Officiel du 17 mai 1991)

DÉPARTEMENTS (arrondissements)	CANTONS	
73 – Savoie	<b>Zone 1a</b>	<b>Zone 1b</b>
Arrondissement d'Albertville	Aime, Bozel	Albertville Sud, Albertville Nord, Beaufort, Bourg-St-Maurice, Grésy-sur-Isère, Moûtiers, Ugine
Arrondissement de Chambéry		En totalité
Arrondissement de St-Jean-de-Maurienne	Lanslebourg Mont Cenis, Modane, St Jean de Maurienne	Aiguebelle, La Chambre, St-Jean-de-Maurienne

La commune de St François Longchamp est située en **zone de sismicité Ib**, soit à « sismicité faible ». L'ensemble des constructions sera réalisé conformément aux normes sismiques de la zone d'exposition et satisfera la réglementation technique et de sécurité en vigueur.

**St François Longchamp est située en zone de sismicité faible (Ib). La conception des différents projets satisfera la réglementation technique et de sécurité en vigueur.**

### **3.7 LES RISQUES DE FEUX DE FORET**

Ce risque est particulièrement nul sur l'emprise globale du projet dans la mesure où il ne concerne pas le milieu boisé et ne présente donc pas les conditions naturelles prédisposant aux feux de forêt. Les incendies qui pourraient se déclarer seraient plutôt d'origine anthropique.

Par ailleurs, l'aménagement urbain prévu comporte dans son périmètre une bande de terrain inconstructible qu'il est prévu de maintenir en état débroussaillé isolant les constructions des formations végétales inflammables et combustibles (article L. 322-4-1 du code forestier).

De plus, conformément à la réglementation en vigueur, les dispositifs incendie sont prévus dans les zones urbanisées de manière à faire face à ce risque, le cas échéant.

**Le secteur concerné par le projet présente une exposition nulle au risque de feux de forêt en raison du milieu ouvert où il s'installe. De manière à prévenir le risque d'enrichissement des secteurs périphériques, l'application des dispositions du code forestier (bande de terrain inconstructible dont les lisières devront être entretenues) et la mise en place des dispositifs incendie réglementaires sont prévus.**

### 3.8 RECAPITULATIF DES RISQUES NATURELS

Le tableau ci-dessous récapitule les risques naturels auxquels est soumis le projet UTN et les mesures de prévention à mettre en œuvre :

Type de risque	Niveau de risque pour les projets <i>Projet de la Lauzière</i>	Mesures pour maîtrise du risque
<b>Avalanches</b>	<i>nul</i>	Sans objet
<b>Glissement de Terrain</b>	<i>Risque de glissement lent</i>	Réalisation des bâtiments avec drainages et/ou protections provisoires en enrochements, Réalisation de la piste d'accès en déblais systématiquement confortés et drainés
<b>Débordement Torrentiel</b>	<i>Aléa d'inondation moyen</i>	<p>AUX ABORDS DES TALWEGS BV2 ET BV3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagements des connexions du tronçon dérivé avec les talwegs latéraux,</li> <li>- stabilisation du lit du tronçon dérivé,</li> <li>- rehausse du niveau de protection en rive gauche.</li> </ul> <p>EN AMONT DE LA ROUTE AU NIVEAU DES BATIMENTS EN AVAL DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'ouverture en façade amont et latérale des bâtiments inférieure à 0,50 m au-dessus du terrain après construction.</li> <li>- évacuation des eaux pluviales par canalisation étanche vers un émissaire naturel capable de les recevoir.</li> </ul> <p>Remodelage général du terrain et implantation en conséquence du bâtiment en évitant de créer des points bas de rétention.</p>
<b>Sismique</b>	<i>Zone 1b, risque faible</i>	Conception du projet devra satisfaire la réglementation technique et de sécurité en vigueur
<b>Feux de Forêt</b>	<i>nul</i>	Application disposition code forestier Dispositifs incendie dans les urbanisations

# 4.

## LES EFFETS PREVISIBLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DETERMINATION DES MESURES DE REDUCTION





## SOMMAIRE

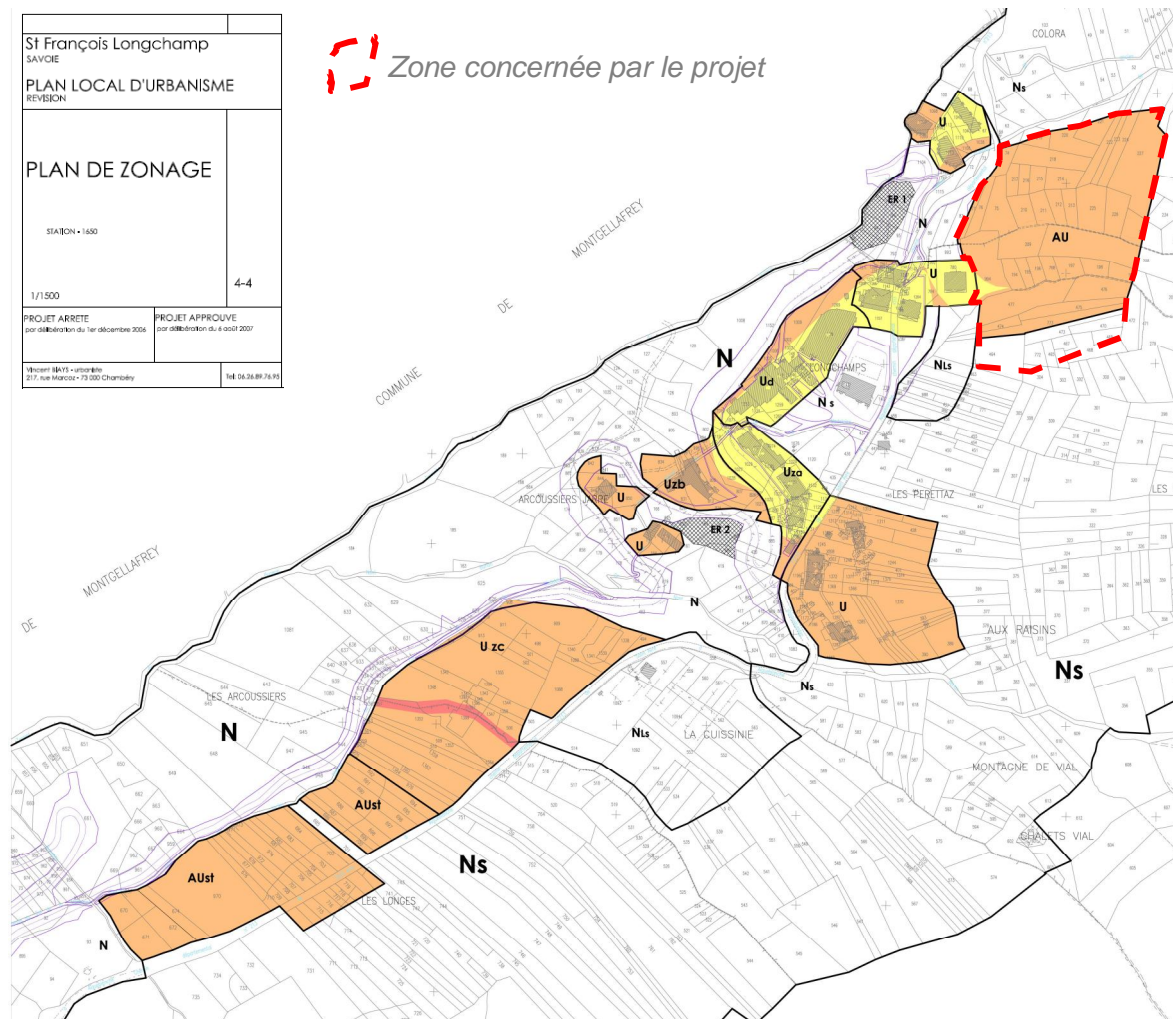
<b>4. LES EFFETS PREVISIBLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DETERMINATION DES MESURES DE REDUCTION.....</b>	<b>167</b>
4.1 LA PRISE EN COMPTE DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES .....	171
4.1.1 Le Plan Local d'Urbanisme – PLU.....	171
4.1.2 Les servitudes.....	172
4.1.3 Le régime forestier.....	172
4.1.4 La réserve de chasse et de faune sauvage.....	174
4.1.5 Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique .....	175
4.1.6 L'inventaire départemental des zones humides.....	178
4.1.7 La protection du patrimoine culturel et archéologique .....	180
4.2 LA PRISE EN COMPTE DE LA VEGETATION.....	181
4.2.1 Analyse du milieu.....	181
4.2.2 Les impacts sur la végétation.....	183
4.2.3 Les mesures de réduction et de compensation pour la végétation .....	187
4.2.4 L'estimation financière des mesures de réduction et de compensation pour la végétation .....	190
4.3 LA PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE .....	191
4.3.1 Les impacts sur la faune .....	191
4.3.2 Les mesures de réduction.....	191
4.4 LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE .....	192
4.4.1 Les impacts paysagers .....	192
4.4.2 Les mesures de réduction pour le paysage.....	203
4.4.3 L'estimation financière des mesures de réduction et de compensation pour le paysage .....	203
4.5 LA PRISE EN COMPTE DE L'AIR, L'EAU ET LE CLIMAT.....	204
4.5.1 Les impacts sur l'air .....	204
4.5.2 Les impacts sur l'eau .....	204
4.5.3 La prise en compte du climat .....	206
4.6 LES IMPACTS SUR L'HYGIENE, LA SANTE PUBLIQUE ET LA COMMODITE DU VOISINAGE	207
4.6.1 Les impacts sur l'hygiène la sécurité et la santé publique .....	207
4.6.2 Les impacts sur la commodité du voisinage .....	209
4.7 LA PRISE EN COMPTE DES INFRASTRUCTURES DE LA STATION.....	210
4.7.1 Le parc d'hébergements .....	210
4.7.2 Le stationnement .....	211
4.7.3 Le domaine skiable.....	212
4.7.4 Le trafic routier et la circulation locale .....	215
4.7.5 La prise en compte de l'alimentation en eau potable.....	218
4.7.6 L'assainissement .....	223
4.7.7 Le traitement des ordures ménagères.....	224

4.8	LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE .....	225
4.8.1	Les impacts sur l'activité et les emplois de la station.....	225
4.8.2	Les impacts sur la vie scolaire .....	225
4.8.3	La prise en compte du logement des travailleurs saisonniers.....	225
4.8.4	Les impacts sur l'activité agricole.....	226
4.8.5	Les mesures de réduction.....	227
4.8.6	Les mesures de compensation .....	227
4.9	RECAPITULATIF DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION LIEES AUX PROJETS .....	228

## 4.1 LA PRISE EN COMPTE DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

### 4.1.1 LE PLAN LOCAL D'URBANISME – PLU

Le projet soumis à autorisation UTN est implanté sur le territoire de la commune de St François Longchamp qui possède un Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du 1er décembre 2006 et approuvé le 6 août 2006



Extrait du plan de zonage du PLU de St François Longchamp- station 1650

L'implantation du projet d'urbanisation soumis à autorisation UTN a été prévue dans le PLU. Le secteur est donc inscrit en **zone à urbaniser (AU)** du PLU. Extrait du règlement du PLU :

*Sont classés en zone à urbaniser, les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.*

*Les constructions y sont autorisées lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.*

*Les orientations d'aménagement et le Règlement peuvent alors définir les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone.*

En revanche, le projet dépasse les limites de cette zone AU au sud, c'est pourquoi une **révision simplifiée** est prévue afin de rendre le zonage du PLU compatible avec ce projet, en agrandissant la zone AU.

**Le projet développé dans ce dossier a été prévu dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, néanmoins une révision simplifiée devra être effectuée afin de mettre le zonage en conformité en agrandissant la zone AU. Le projet devra respecter les conditions d'aménagement et d'équipement édictés dans le règlement du PLU.**

#### **4.1.2 LES SERVITUDES**

---

##### *4.1.2.1 Les Espaces Boisés Classés – EBC*

Le territoire de St François Longchamp ne présente aucun espace boisé classé.

##### *4.1.2.2 Les périmètres de protection des captages d'eau potable*

Le captage d'eau potable le plus proche est celui d'Ancenay situé près des chalets du Cours d'en haut. Ce captage est situé bien au dessus du secteur de la Lauzière. En conséquence, ses périmètres de protection ne sont pas concernés par le projet.

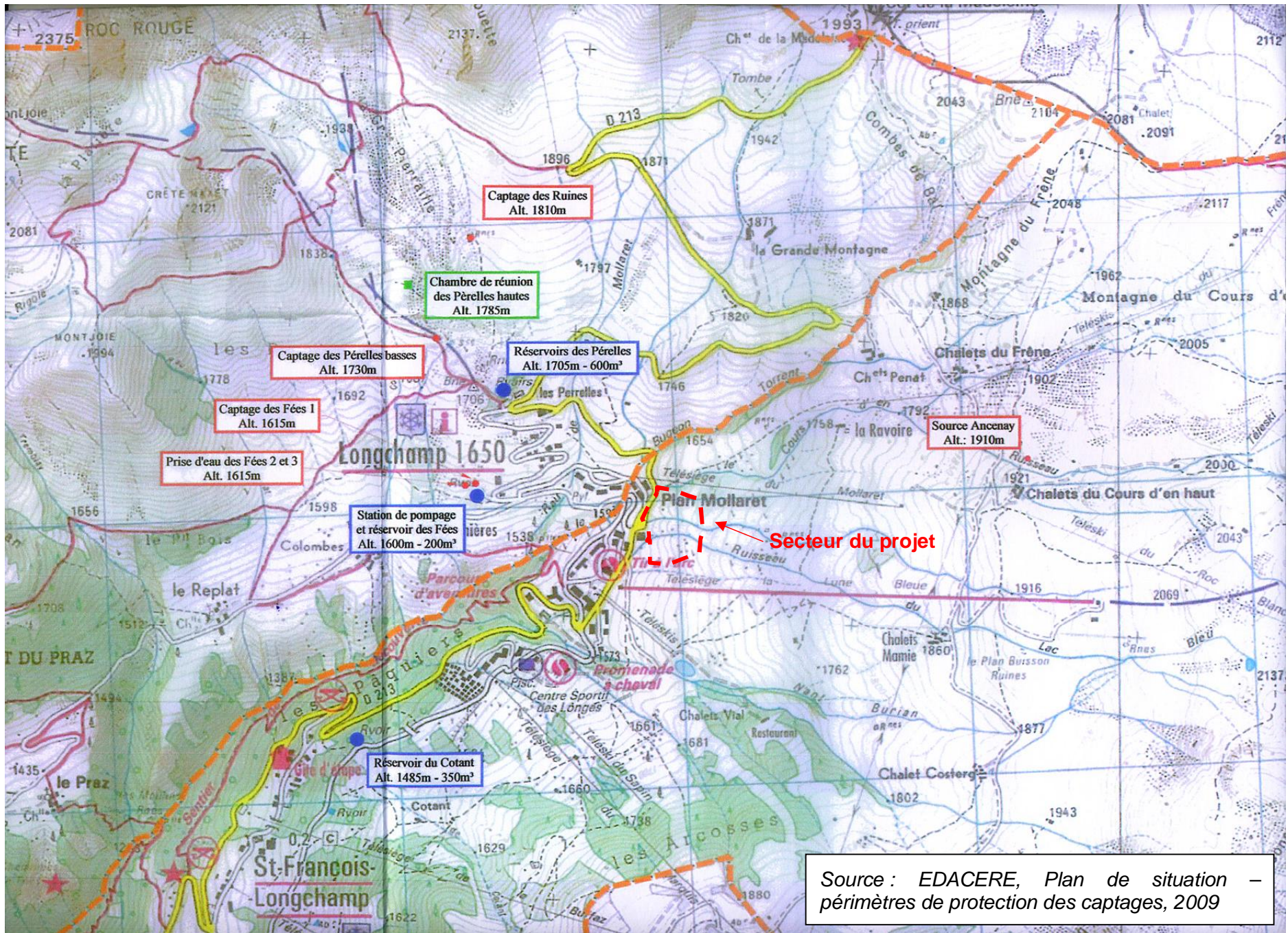
Les projets de captages de Cochinières et de Colombe prévus pour renforcer les ressources en eau du SIVOM n'ont pas encore été autorisés. Cependant, ils sont situés sur le versant opposé à celui où s'installe le projet Lauzière. En conséquence, les périmètres de protection qui seront étudiés à l'issue de l'expertise hydrogéologique ne seront pas concernés par ces nouveaux captages.

**Le projet ne concerne pas d'Espace Boisé Classé ni de captage d'eau potable.**

#### **4.1.3 LE REGIME FORESTIER**

---

La forêt communale de St François soumise au régime forestier n'est pas concernée par le projet UTN. Le secteur du projet n'est pas situé dans un espace boisé et se compose uniquement de prairies de fauche, de prairies plus humides (bas-marais) et de broussailles d'aulne vert.



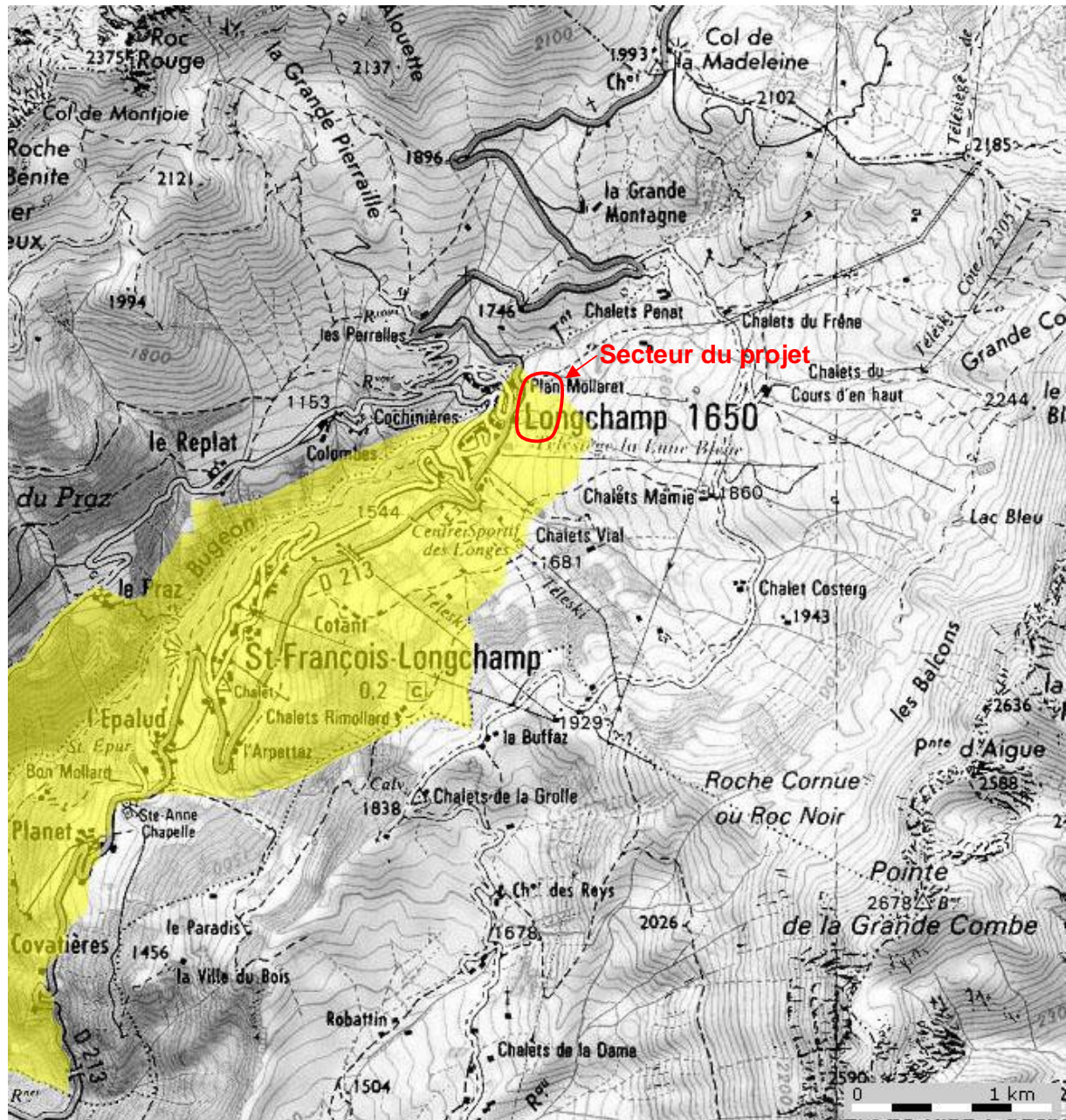
Source : EDACERE, Plan de situation –  
périmètres de protection des captages, 2009

#### 4.1.4 LA RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Le projet se trouve en bonne partie inclus dans la réserve communale de chasse et de faune sauvage de St François Longchamp.

L'impact du projet sur la faune sauvage sera très faible du fait de la situation de la zone (proximité de l'urbanisation, domaine skiable, route départementale...).

Cet aspect est développé dans le chapitre sur la faune (§4.3).



Réserve communale de chasse et de faune sauvage (St François Longchamp et Montgellafrey)

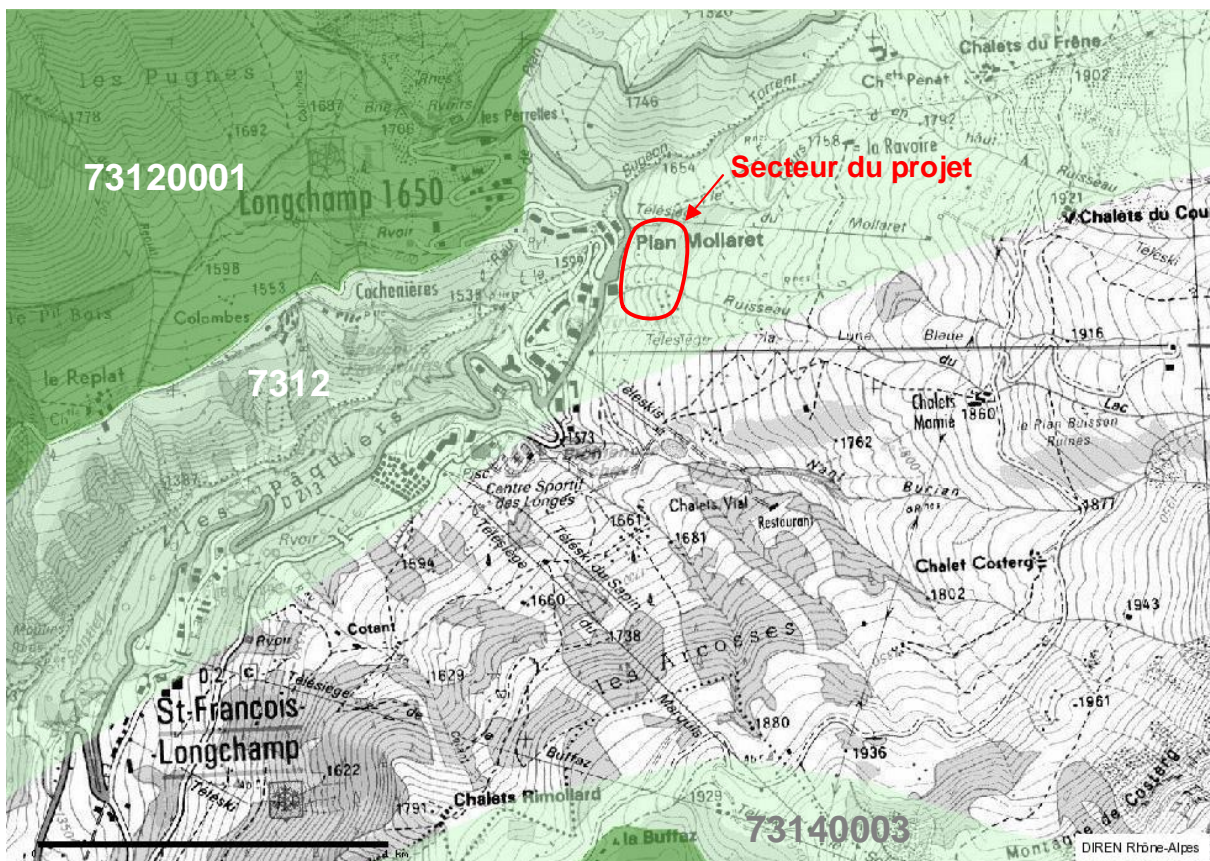
#### 4.1.5 LES ZONES NATURELLES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

L'inventaire ZNIEFF est établi sur l'ensemble du territoire national à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine de la France.

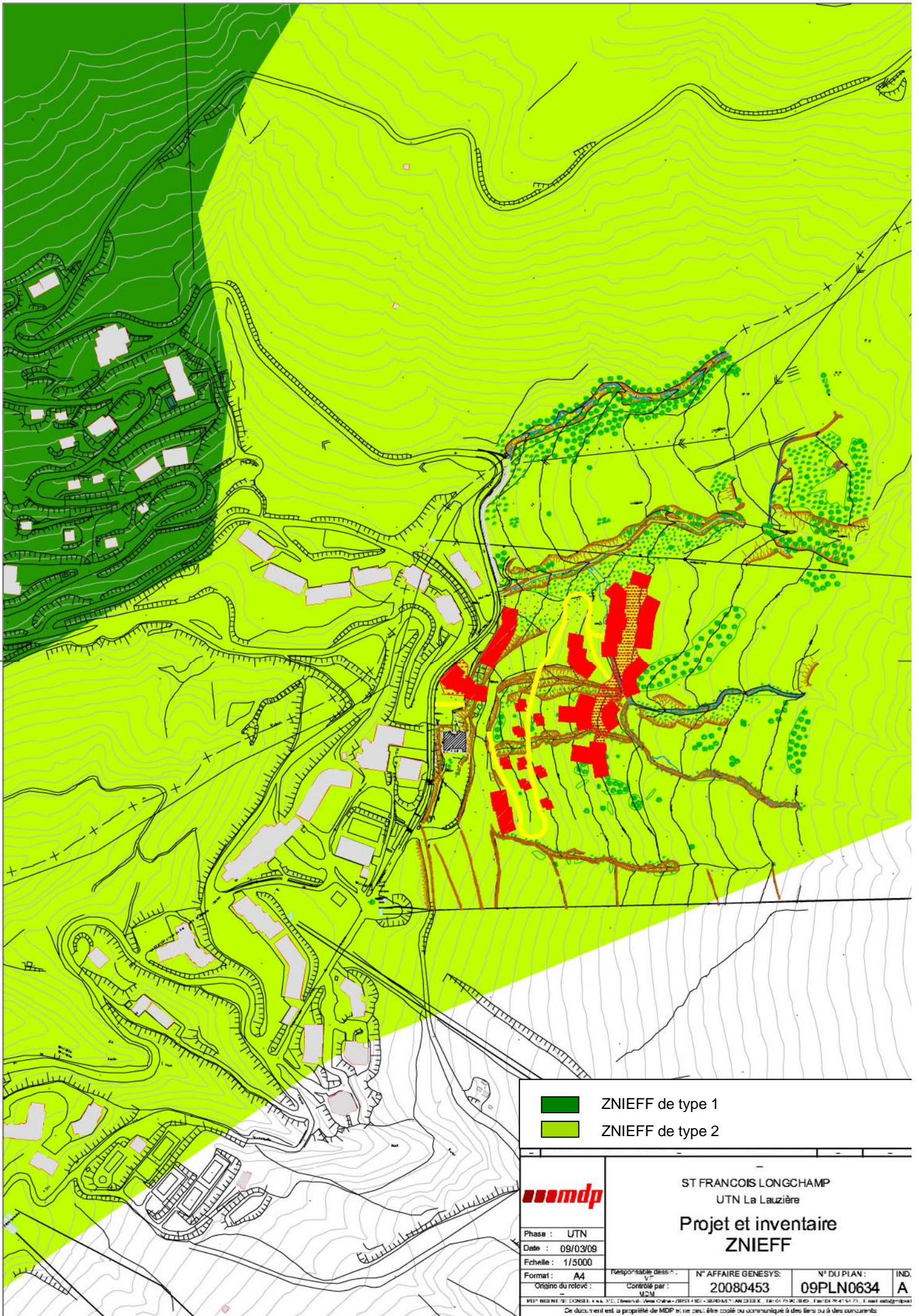
Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.



St François Longchamp 1650 et ZNIEFF de type 1 et 2



- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2



ST FRANCOIS LONGCHAMP  
UTN La Lauzière

**Projet et inventaire  
ZNIEFF**

Phase : UTN  
Date : 09/03/09  
Echelle : 1/5000

Format : A4  
Origine du relevé :

responsable dessin : VF  
Contrôlé par : MCM

N° AFFAIRE GENESYS: 20080453

N° DU PLAN: 09PLN0634

IND: A



Le projet se trouve dans la **ZNIEFF de type 2 n°7312 « Massifs de la Lauzière et du Grand Arc »**. Ce grand site (23 405 ha) se démarque par une flore et une faune de montagne très riches (associées au grand développement des landes à Rhododendron, des brousses à Aulne vert et des landes sommitales; il compte en outre plusieurs zones humides de grand intérêt) et un intérêt paysager (entité bien individualisée).

â **La présence de ZNIEFF n'induit pas une protection réglementaire** mais elle est révélatrice de l'intérêt biologique et de la richesse du milieu.

**Tous les impacts liés à cette sensibilité floristique et faunistique seront décrits dans les paragraphes sur la flore et la faune.**

Chacun des sites naturels présents sur le secteur, qu'ils soient protégés réglementairement ou pas, présentent un intérêt patrimonial non négligeable avec, en particulier, des espèces végétales intéressantes et des biotopes variés. Cette **richesse patrimoniale sera à prendre en compte** dans la réalisation de chaque projet par :

- la préservation des espèces intéressantes,
- la minimisation des surfaces de terrassement,
- la prise en compte des zones humides dans la réalisation des aménagements et l'accès au chantier,
- les mesures de réduction et les mesures de compensation (décrites dans le chapitre sur la végétation)

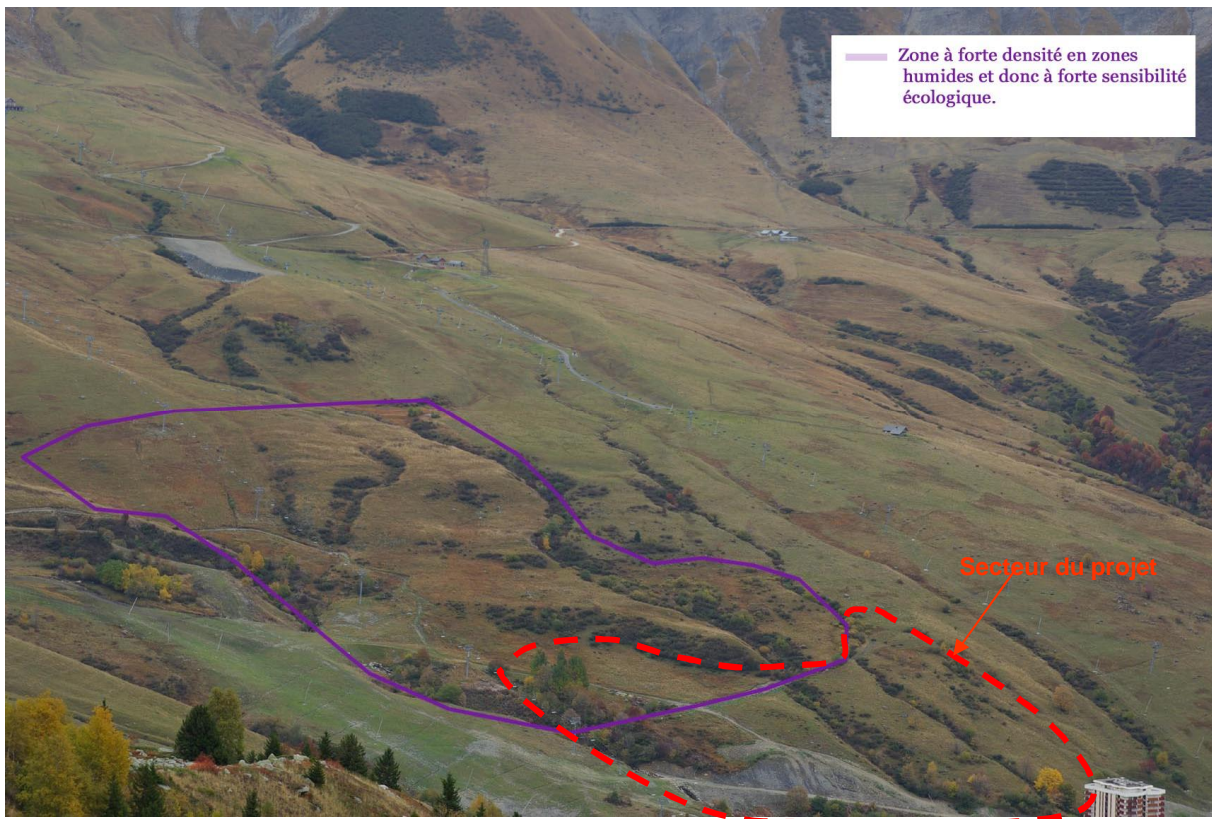
**Le projet de la Lauzière est compris dans la ZNIEFF 2 n°7312 « Massifs de la Lauzière et du Grand Arc », laquelle indique une richesse floristique, faunistique et un intérêt paysager indéniable. Sans constituer une protection réglementaire à proprement parler, cet inventaire révèle l'intérêt biologique et de la richesse du milieu.**

**Une grande attention environnementale sera la règle de base de l'aménagement de la Lauzière de manière à respecter l'équilibre écologique du milieu et à conserver la richesse floristique, faunistique et paysagère du secteur.**

#### 4.1.6 L'INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES

L'inventaire départemental des zones humides (CPNS/CG73) est un inventaire non exhaustif qui ne porte que sur les zones les plus significatives. Cet inventaire référence une zone humide à proximité du projet, au Nord, qui n'est cependant pas directement concernée (cf. carte projet et inventaire des zones humides en page suivante).

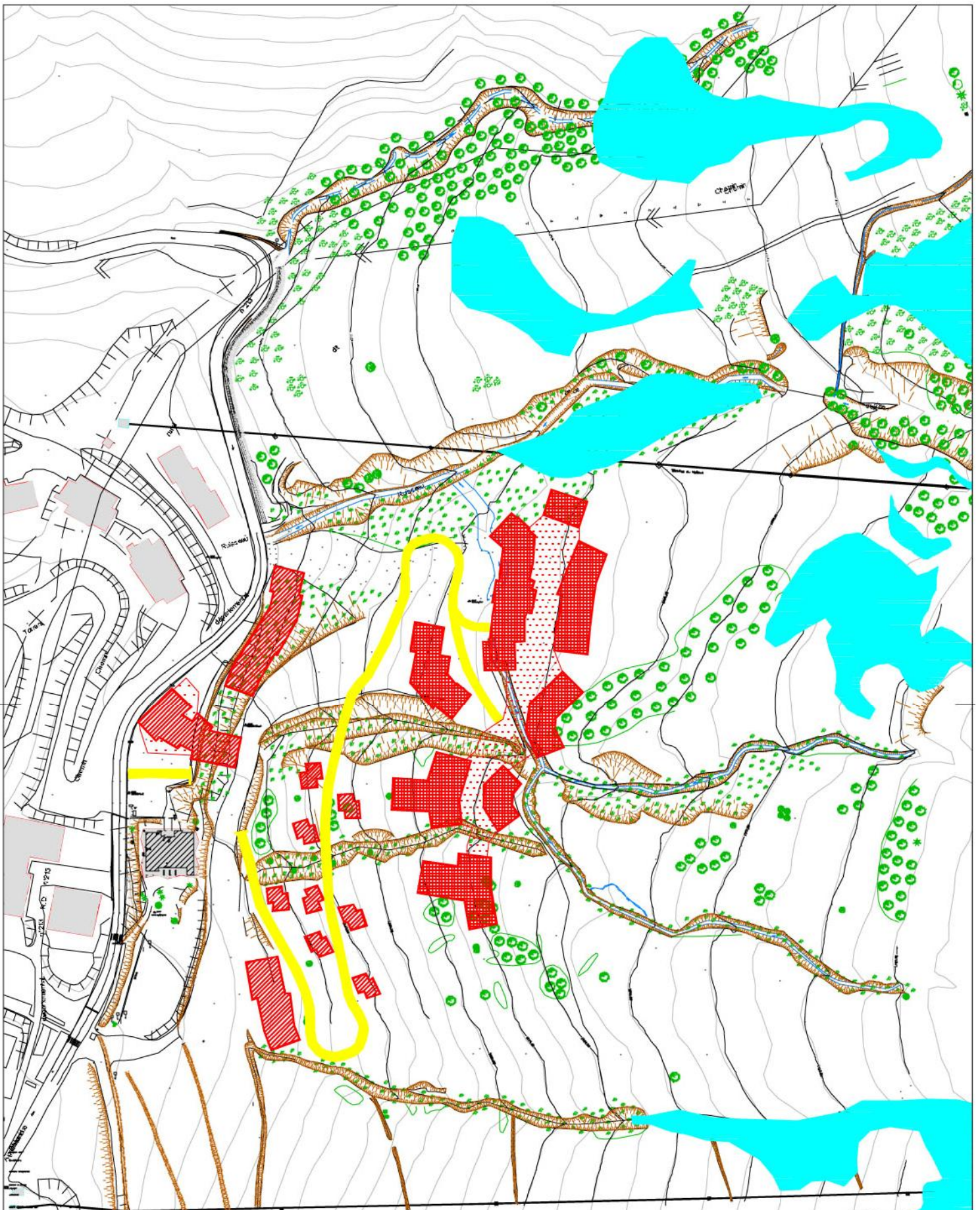
En revanche, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, coordinateur de l'inventaire, a indiqué que le Plan Mollaret abritait un ensemble à forte densité de zones humides. Celle-ci a été située sur la photo ci-dessous, permettant de constater qu'elle se trouve en limite supérieure du secteur en projet.



Les relevés botaniques effectués pour le dossier UTN confirment la présence de milieux humides (bas marais) sur une partie du secteur du projet. Ces zones ne figurent pas à l'inventaire des zones humides mis à jour par le Conservatoire

L'incidence du projet sur la végétation, et sur les zones humides en particulier, est détaillée ci-après dans le chapitre §4.2.

**Le projet de la Lauzière impacte des milieux humides qualifiés de bas marais. L'incidence du projet sur les zones humides est détaillée dans le chapitre §4.2 traitant de l'impact sur la végétation.**



		<b>ST FRANCOIS LONGCHAMP</b> UTN La Lauzière			
		<b>Projet et inventaire</b> <b>des zones humides</b>			
Phase :	UTN	Responsable dessin :	N° AFFAIRE GENESYS:	N° DU PLAN :	IND.
Date :	09/03/09	VF :	20080453	09PLN0633	A
Echelle :	1/2500	Contrôle par :			
Format :	A4	MDM			
Origine du relevé :					
<small>MDP MERNE RE CONSEE, s.a.s. 51111, Avenue de la Vallée - 28150 - BEAUMONT-LAN DEUXIÈME - FRANCE 78 90 00 00 - E-mail: MDP@MDP.FR - Le mail est protégé par un mot de passe.          Ce document est la propriété de MDP et ne peut être copié ou communiqué à des tiers ou à des concurrents.</small>					

Source : Inventaire des zones humides, CPNS/CG73, version janvier 2009

#### **4.1.7 LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE**

---

Un site archéologique est répertorié sur la carte archéologique de la commune de Saint-François-Longchamp : il s'agit de la Chapelle Sainte-Anne, d'époque moderne, qui se trouve entre les hameaux du Planet et de l'Epalud.

Le projet UTN ne concerne donc pas ce site archéologique.

Cependant, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine et notamment de son livre V, lors de l'instruction du dossier, le Service Régional de l'Archéologie pourra prescrire une opération de diagnostic archéologique visant à détecter tout élément du patrimoine archéologique qui se trouverait dans l'emprise des travaux projetés.

**Les projets développés dans ce dossier sont compatibles avec les différentes contraintes environnementales et réglementaires. Une révision simplifiée du PLU permettra d'étendre la zone à urbaniser afin de mettre le zonage réglementaire en conformité. D'autre part, conformément au décret n° 2004-490 du 3 juin 2004, les services de l'Etat pourront être amenés à émettre des prescriptions d'archéologie préventives sur toute ou partie de l'emprise du projet.**

## 4.2 LA PRISE EN COMPTE DE LA VEGETATION

### 4.2.1 ANALYSE DU MILIEU

Des relevés botaniques, joints en annexe du dossier, ont été réalisés durant l'été 2008 afin d'identifier les enjeux écologiques du secteur et de dresser une carte des formations végétales (cf. carte projets et habitats naturels en page suivante).

La partie Sud du site, soit la moitié de sa surface, est homogène et peu perturbée tandis que sa moitié Nord est plus anthropisée et plus complexe.

La partie Sud est occupée par :

- § Une prairie de fauche de montagne du *Polygono-Trisetion* (Cor. 38.3, habitat d'intérêt communautaire code UE 6520) qui abrite :
  - *Gentiana lutea* L. relativement abondante et régulièrement répartie. (Directive Habitat Annexe V et Convention Washington Annexe B, mais largement répandue en Savoie et « Non Menacée »).
  - *Ranunculus aconitifolius* L. présente de façon très anecdotique (Livre Rouge National Tome II, mais largement répandue en Savoie et « Non Menacée »)
- § Une aulnaie verte relictuelle (Cor. 31.61), localisée dans deux petites combes dans laquelle on trouve ponctuellement :
  - *Epilobium palustre* L. Convention Washington Annexe C1, mais largement répandue en Savoie et « Non Menacée »

La partie nord est occupée par :

- § Des zones terrassées (Cor. 87 et 89)
- § Une mosaïque de milieux prairiaux très humides à moyennement humides comportant notamment des zones de bas marais oligotrophe neutro-basophile du *Caricion davallianae* (Cor 54.2, habitat d'intérêt communautaire code UE7230.1) qui abritent :
  - *Dactylorhiza fistulosa* (Moench) Baumann & Künkele Convention Washington Annexe C1, mais largement répandue en Savoie et « Non Menacée »
  - *Epilobium palustre* L. Convention Washington Annexe C1, mais largement répandu en Savoie et « Non Menacé »
  - *Gymnadenia conopsea* (L.) R. Br. in Aiton fil. Convention Washington Annexe C1, mais largement répandue en Savoie et « Non Menacée »
  - *Listera ovata* (L.) R. Br. Convention Washington Annexe C1, mais largement répandue en Savoie et « Non Menacée »
  - *Ranunculus aconitifolius* L. Livre Rouge National Tome II, mais largement répandu en Savoie et « Non Menacé »

L'étude portée en annexes du dossier conclut que le secteur de la Lauzière, compte tenu de la forte anthropisation de sa partie Nord, ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur.



## 4.2.2 LES IMPACTS SUR LA VEGETATION

### 4.2.2.1 *Impact général*

Le projet n'est pas implanté dans des sites naturels sensibles ; il ne générera donc pas d'impact significatif sur les milieux naturels et la flore (hormis un impact sur les milieux humides détaillés ci-après).

Le projet n'induit pas de déboisement mais engendrera la destruction de quelques arbustes et broussaille à aulne vert.

Les travaux d'implantation des habitations et voiries nécessitent néanmoins des **terrassements**.

Le plan de canalisation des engins utilisera le tracé de la route prévu dans le cadre du programme d'aménagement.

Les impacts des terrassements et création de voirie sur la végétation porteront sur environ **23 000 m<sup>2</sup>** de terrain, soit 2.3 ha, représentant un volume de terrassement de **56 522 m<sup>3</sup>**.

Ces surfaces seront entièrement utilisées par les implantations de bâtiments, les créations de voiries et les aménagements d'agrément et paysagers de tous les abords des résidences.

AMENAGEMENT	LONGUEUR EN M	LARGEUR EN M	SURFACE EN M <sup>2</sup>	HAUTEUR M	VOLUME EN M <sup>3</sup>
ROUTE	615	6,50	3 997,50	2,30	5 056,84
CHEMINEMENTS PIETONS	600	1,20	720,00	0,60	475,20
PLACE CENTRALE			2 788,00		
PARKING SECTION HAUTE			3 190,00	6,00	21 054,00
PARKING SECTION BASSE			1 849,00	6,00	12 203,40
EMPRISE AU SOL BATIMENTS			8 956,00	1,80	17 732,88
PISTE SKI EXISTANTE	270		1 600,00		pour mémoire
ALEAS DE CHANTIER			1 500,00		
TOTAL TERRASSEMENTS (hors piste)			23 000,50		56 522,32

#### 4.2.2.2 Impact sur la flore remarquable recensée

La flore remarquable du secteur ne bénéficie pas d'un statut de protection remettant en cause la faisabilité du projet. Les espèces en question sont mentionnées dans une ou plusieurs des listes suivantes :

**LIVRE ROUGE DE LA FLORE MENACEE** : il ne constitue pas une mesure de protection, mais établit un bilan des connaissances, hiérarchise, identifie les urgences et doit permettre la mise en place d'études et d'actions conservatoires de la flore rare et menacée en France. C'est un rapport sur l'état de la flore à l'attention des différents acteurs de la protection de la nature en France. Actuellement seul est paru le tome I rassemblant les espèces prioritaires. Un tome II présente les espèces à surveiller.

**CONVENTION DE WASHINGTON (CITES)** : elle régleme le commerce international des espèces menacées de disparition. Le commerce des espèces de l'annexe I est interdit pour le matériel d'origine sauvage, mais aménagé en ce qui concerne les plantes de culture détentrices d'un permis CITES. Pour les espèces de l'annexe II, le commerce est soumis à un système de permis d'import ou d'export. Il s'agit de n'acheter que des spécimens issus de culture et détenteurs d'un permis CITES.

**DIRECTIVE HABITAT** : elle impose aux États de l'Union Européenne de protéger des habitats et des espèces de faune et de flore, listées dans des annexes.

Les aménagements prévus sur La Lauzière **affecteront directement ces espèces** qui ne bénéficient pas de statut de protection réglementaire mais figurent dans des listes spécifiques (liste rouge ou convention de Washington).

**Les espèces présentes sur ce site sont largement répandues par ailleurs et ne sont en aucun cas menacées.**



**PARTIE SUD : PRAIRIE HUMIDE MARQUEE PAR DE RECENTS TERRASSEMENTS**

Epilobium palustre L.	Epilobe des marais	CVWA
Gentiana lutea L.	Gentiane jaune	DHAV, CVWA
Ranunculus aconitifolius L.	Renoncule à feuilles d'aconit	LRN

**PARTIE NORD : ZONE HUMIDE**

Dactylorhiza fistulosa (Moench) Baumann & Konkele	Orchis à feuilles larges	CVWA
Epilobium palustre L.	Epilobe des marais	CVWA
Gymnadenia conopsea (L.) R. Br. in Aiton fil.	Orchis moucheron	CVWA
Listera ovata (L.) R. Br.	Listère ovale	CVWA
Ranunculus aconitifolius L.	Renoncule à feuilles d'aconit	LRN



#### 4.2.2.3 Impact sur les milieux humides

Les relevés de végétation ont mis en évidence la présence de milieux humides sur la partie nord de la zone du projet. Ces milieux humides ne font pas partie des zones humides référencées dans le cadre de l'inventaire des zones humides de la Savoie mis à jour par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie.

Cette partie, largement anthropisée (marquée par plusieurs zones terrassées) et complexe, présente dans son ensemble un **caractère hygromorphe marqué** et constitue une **mosaïque de milieux prairiaux** très humides à moyennement humides :

- les zones les plus humides sont occupées par
  - o des espèces de bas marais oligotrophe neutro-basophile du *Caricion davalliana* (Cor 54.2, habitat d'intérêt communautaire code UE7230.1) ou encore avec des espèces plus acidophiles
  - o en mélange avec de nombreuses espèces de prairies humides
- les zones moins humides sont caractérisées par des espèces de prairies calcaires fraîches du *Caricion ferruginae* (Cor 36.41), l'ensemble étant largement infiltré par les espèces prairiales et arbustives des groupements voisins.

Toute la surface cartographiée comme un bas marais (Cor 54.2) ne correspond donc pas à une zone humide homogène mais à un ensemble de milieux prairiaux plus ou moins humides. Cette étendue n'a pas été formellement identifiée comme une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Néanmoins, le projet aura un impact sur ce milieu humide puisque **3 200 m<sup>2</sup> sont concernés dont 2 600 m<sup>2</sup> pour les bâtiments et 600 m<sup>2</sup> pour le passage de la route** de cette zone de bas marais en mosaïque (en jaune sur la carte ci-dessus).

D'après la nomenclature « Eau », « *l'assèchement, le remblaiement, l'imperméabilisation et la mise en eau de zones humides*

- *sur une surface de plus de 10 000 m<sup>2</sup> sont soumis à autorisation du préfet*
- *entre 1 000 et 10 000 m<sup>2</sup>, une déclaration doit être faite en préfecture »*

Le projet faisant l'objet de l'UTN est donc **soumis à déclaration en vertu de la nomenclature « Eau »**, sous réserve de vérification de la définition et de la délimitation de la « zone humide » concernée (arrêté du 24 juin 2008).

Quoi qu'il en soit, des préconisations visant à ne pas porter atteinte aux milieux humides alentours peuvent d'ores et déjà être formulées.

La situation du projet en pied de versant et à l'aval du secteur de zones humides permet d'éviter tout risque de modification de leur fonctionnement hydrique ou de pollutions (écoulement des eaux chargées en hydrocarbures).

La plus grande attention sera apportée à la réalisation des drains périphériques des bâtiments qui seront obligatoirement collectés au réseau des eaux pluviales.

Les drains devront être réalisés au moyen d'éléments en béton de diamètre minimum 200 mm, posés sur une cunette en béton, enrobés de graviers et protégés par un « Bidim ».

Les étanchéités des murs « amont » et « latéraux » seront obligatoirement protégés par des « hourdis » drainant en béton jusqu'au niveau supérieurs des remblais. Les murs « aval » pourront comporter une protection d'étanchéité simplifiée.

En revanche, des atteintes directes restent envisageables sur les secteurs périphériques, notamment lors des chantiers de construction et d'aménagement de la zone. Les préconisations proposées à ce stade portent donc sur cet objectif : **empêcher les atteintes directes aux zones humides en dehors du secteur de projet.**

#### 4.2.3 LES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION POUR LA VEGETATION

##### 4.2.3.1 *Mesures de réduction générales*

Une fois la zone de la Lauzière remaniée, l'ensemble des secteurs terrassés et mis à nus sera réenherbé de manière à restaurer l'ambiance naturelle du site.

A cette opération de reverdissement s'ajoutera un traitement paysager adapté avec différents types de plantations, renforçant l'ambiance naturelle et l'aspect visuel de ce site.

AMENAGEMENT	SURFACE EN M <sup>2</sup>	VOLUME EN M <sup>3</sup>	REVERDISSEMENT EN M <sup>2</sup>	PLANTATION ARBUSTIVE
ROUTE	3 997,50	5 056,84	/	/
CHEMINEMENTS PIETONS	720,00	475,20	/	/
PLACE CENTRALE	2 788,00		/	25 arbustes et plantations
PARKING SECTION HAUTE	3 190,00	21 054,00	/	/
PARKING SECTION BASSE	1 849,00	12 203,40	/	/
EMPRISE AU SOL BATIMENTS	8 956,00	17 732,88	3 500	200 arbustes et plantations
ALENTOURS			15 000	
ALEAS DE CHANTIER	1 500		1 500	
TOTAL	23 000		20 000	225 arbustes et

#### 4.2.3.2 Mesures de réduction ciblées « milieux humides »

Il est nécessaire de ne procéder à aucun terrassement de sol en dehors du secteur du projet, afin de préserver les zones humides alentour. De la même manière, la circulation d'engin sur ce site devra être contrôlée pendant toute la durée du chantier.

Pour ce faire, les mesures générales ci-dessous devront être respectées.

##### Terrassement

Aucun terrassement ne pourra être réalisé en dehors du secteur du projet et en particulier sur les zones humides. En effet, outre le fait de ne pas détruire directement les habitats de zones humides, il conviendra de veiller à préserver la circulation des eaux à proximité des zones humides et de ne pas risquer un comblement même partiel par lessivage de sol des zones fraîchement terrassées.

Le jalonnement des limites des terrassements devra être réalisé précisément sur le terrain.

##### Circulation des engins

Les engins nécessaires aux travaux, ne pourront pas circuler sur l'emprise des zones humides. Si un plan de circulation ne permet pas d'éviter toutes les zones humides, il sera nécessaire d'équiper celles qui devront être traversées de plaques de franchissement posées au sol.

Dans tous les cas, le balisage d'un périmètre de sécurité doit être envisagé pour toutes les zones humides proches des itinéraires de circulation autorisés.

##### Etat des engins

Aucune fuite d'huile ou d'hydrocarbure ne sera tolérée sur ce site. En conséquence, des dispositions particulières seront prévues pour assurer le remplissage des cuves et la maintenance des engins en dehors des secteurs fragiles, et pour veiller au bon état mécanique des engins qui seront utilisés sur le chantier.

#### 4.2.3.3 Mesures compensatoires « milieux humides »

Malgré les mesures de réduction de l'impact sur les milieux naturels et humides et le faible enjeu naturel de cette zone, 2,3 ha de terrassement sont prévus et participeront au renforcement de l'artificialisation de ce secteur, dont 0,32 ha sur milieux humides. Les impacts non réductibles seront donc compensés :

Un budget initial annuel permettant de maintenir et, si besoin, entretenir les zones humides périphériques est prévu. Il s'agira de préserver la qualité de ces espaces naturels en maintenant leur fonctionnement hydrique et leur niveau de propreté et de restituer en amont du projet une nouvelle surface de zone humide supérieure ou égale aux 0,32 ha de zones humides détruites en aval. A cet effet il est prévu :

- § **Un inventaire** détaillé des zones humides de toute la station de Saint François Longchamp 1650 permettant de préciser le fonctionnement hydrique de ces zones.

Cette étude préalable devra être menée sur une période propice et couvrira l'ensemble du bassin versant de la Lauzière et préconisera si besoin des mesures de gestion appropriées. Cette étude réalisée avant l'ouverture du chantier permettra d'ajuster les aménagements dans une démarche coordonnée. (stabilisation géotechnique, stabilisation hydraulique, projet immobilier, plan de terrassement) pour un plus grand respect du milieu naturel et de manière à décliner certains aménagements au profit de l'environnement (aménagement hydraulique à ciel ouvert de récupération des eaux à faible écoulement favorisant le développement d'une végétation hydrophile intéressante.

- § Une adaptation du projet hydraulique (réalisé à des fins de stabilisation) de manière à recréer une nouvelle surface de zone humide supérieure ou égale aux 0.32 ha en amont du projet.
- § Un suivi environnemental de ces zones avec une campagne d'observation détaillée qui sera menée 1 fois par an et permettra d'ajuster les mesures de gestion au besoin.

Il sera également effectué :

- § 2 ramassages annuels des déchets aux alentours de la zone.
- § Un fauchage une fois par an à l'automne. Idéalement les végétaux coupés doivent être retirés de la zone pour éviter l'enrichissement en matière organique. Ce mode d'entretien doit permettre d'augmenter la biodiversité en favorisant d'année en année le maintien d'une flore caractéristique des zones humides.

#### **4.2.4 L'ESTIMATION FINANCIERE DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION POUR LA VEGETATION**

##### **TRAITEMENT PAYSAGER COMPRENANT**

##### **Les plantations et la création d'espaces verts**

Plantations et entretien des plantations pendant 3 ans..... 270 000 € HT

##### **La revégétalisation**

Comprenant le décapage, la remise en place de la terre végétale et le réenherbement sur environ 20 000 m<sup>2</sup>, à 1,5 € HT/m<sup>2</sup>..... 30 000 € HT

##### **Plan de gestion environnemental**

Inventaire, étude du fonctionnement hydrique et adaptation projet hydraulique pour maintien et création de nouvelle surface de zones humides -Année 1..... 50 000 € HT

Campagne d'observation annuelle-années suivantes.....5 000 € HT /an

Plan de gestion des milieux humides-années suivantes.....5 000 € HT /an

---

**TOTAL DES MESURES DE REDUCTION POUR LA VEGETATION.....**

..... **350 000 € HT**

**PUIS ..... 10 000 € HT/AN**

---

**Compte tenu de la forte anthropisation du secteur, la flore du secteur de la Lauzière ne présente pas d'enjeu majeur. Cependant, la présence de milieux humides non référencés dans le cadre de l'inventaire des zones humides de Savoie, a cependant été constatée. Les opérations de terrassement liées à la mise en place de ce secteur devront être réalisées sur le strict périmètre des travaux. Un plan de canalisation des engins sera édicté et sera imposé aux entreprises. L'impact non réductible sur les milieux humides sera compensé par la mise en place d'un plan de gestion sur l'ensemble des zones humides de la station.**

### **4.3 LA PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE**

---

La zone du projet est actuellement parcourue par une faune banale et habituée au dérangement du fait de la proximité de l'urbanisation et de l'utilisation de cet espace pour le domaine skiable. En effet, la proximité avec la route départementale et les urbanisations constituent une gêne pour la faune qui a largement tendance à se réfugier sur des espaces plus calmes.

Ainsi, les zones de forêt ou les zones plus montagneuses, en retrait par rapport aux villages, constituent des aires de refuge plus favorables à une vie sauvage. Ces espaces abritent une faune plus riche en comparaison avec la faune observable dans le périmètre du projet car les conditions écologiques sont plus favorables.

Le projet se situe **en continuité de l'urbanisation existante**.

Aucune espèce faunistique sensible ni protégée n'est connue sur la zone faisant l'objet de la demande UTN.

#### **4.3.1 LES IMPACTS SUR LA FAUNE**

---

L'impact du projet UTN concerne essentiellement des espèces peu sensibles et habituées au dérangement. L'impact des projets sur la faune du secteur à aménager sera néanmoins réel pendant toute la durée du chantier.

Ces impacts sont essentiellement le fait des **nuisances sonores** et des vibrations provoquées par les engins de terrassement, et par la présence de l'homme dans ces espaces.

Cependant, ces impacts seront **ponctuels et limités à la durée du chantier**.

#### **4.3.2 LES MESURES DE REDUCTION**

---

Un **plan de circulation des engins** sera fixé de manière à éviter toute divagation des engins de terrassement.

**En raison du faible enjeu faunistique sur cet espace, aucune autre mesure de réduction vis à vis de la faune ne s'impose.**

## 4.4 LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE

---

### 4.4.1 LES IMPACTS PAYSAGERS

---

#### 4.4.1.1 Une qualification du paysage urbain

Le projet de la Lauzière s'insère sur la partie amont du pôle 1650 en continuité de l'urbanisation existante et à l'intérieur du domaine skiable entre les secteurs Mollaret et Lune Bleue.

La visibilité de cet espace n'est possible qu'en vision plongeante depuis le col de la Madeleine ou encore depuis le versant opposé.

L'organisation urbaine permettra de **nettoyer** cet espace front de neige, aujourd'hui complètement engorgé par les voitures en période d'exploitation.

Les stationnements proposés sur cet espace seront désormais souterrains et ne seront plus visibles depuis le pied des pistes. Seule une petite zone d'une quinzaine de places demeurera en extérieur.

L'aménagement de la Lauzière sera donc l'occasion de **structurer** cet espace ouvert sur l'emblématique col de la Madeleine. En vision interne à Saint François 1650, **une plus grande lisibilité du fonctionnement urbain** sera perçue dégageant une impression de plus grande sécurité liée à l'absence de véhicules parkés de part et d'autre de la voirie et à l'augmentation des surfaces ouvertes.

Par ailleurs, l'organisation interne du site de la Lauzière profitera d'un traitement paysager important relevant de la qualité attendue dans des résidences 3 et 4 étoiles.

Enfin, l'important centre de mise en forme programmé prochainement au pied de ce secteur participera également à la qualification de cette partie de la station.

#### 4.4.1.2 Une meilleure articulation domaine skiable et pôle de vie

La piste bleue « la Longchamp » traverse La Lauzière et permet de raccorder les secteurs du Mollaret et de la Lune Bleue.

Par ailleurs, le projet est parfaitement adapté à la topographie naturelle du terrain et « épouse sa déclivité » suivant un tracé circulaire convergeant autour d'un axe de composition dont la place est le centre.

La galerie commerciale prévue sera organisée sur la ligne urbaine amont du projet sur la place centrale sous laquelle se trouve le parking souterrain. Cette place centrale constituera le pôle de vie central de la Lauzière.

L'aménagement a pris en considération la nécessité de redonner aux piétons une place centrale. Les stationnements étant enterrés, et situés près du front de neige (dont l'accès se réalise dès l'entrée du site), la fonctionnalité et la facilité d'accès en seront renforcées. La nouvelle placette centrale sera le cœur du hameau et permettra une articulation avec l'ensemble du site.



#### 4.4.1.3 Un concept architectural respectant les traditions

Concernant l'aspect architectural de l'ensemble du projet, l'intégralité des bâtiments respectent les volumes traditionnels des fermes des alpes (volume rectangulaire avec faîtage dans le sens de la longueur et pentes de toitures avec murs parés de pierres. Les faîtages et les implantations retenues, les regroupements de bâtiments aboutissent, au final, à l'effet attendu de hameau et à la densification souhaitée. Les volumes retenus sont simples évitant la complexité du bâti; les ouvertures prévues et les aérations entre les bâtiments permettent d'obtenir un site qui « respire ».

#### 4.4.1.4 Une démarche THQE

Enfin, le projet s'insère dans une démarche THQE (de très haute qualité environnementale) qui favorise notamment une très bonne isolation - pour diminuer les besoins de chauffage et donc l'impact sur l'environnement - ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables - panneaux solaires et chauffe-eau solaire par exemple. Le but de cette **démarche est donc d'intégrer au mieux ces nouvelles constructions dans l'existant et dans le paysage** et de réduire l'impact de celles-ci sur l'environnement. L'objectif de l'opération est d'atteindre un minimum de 70% du projet en THQE.

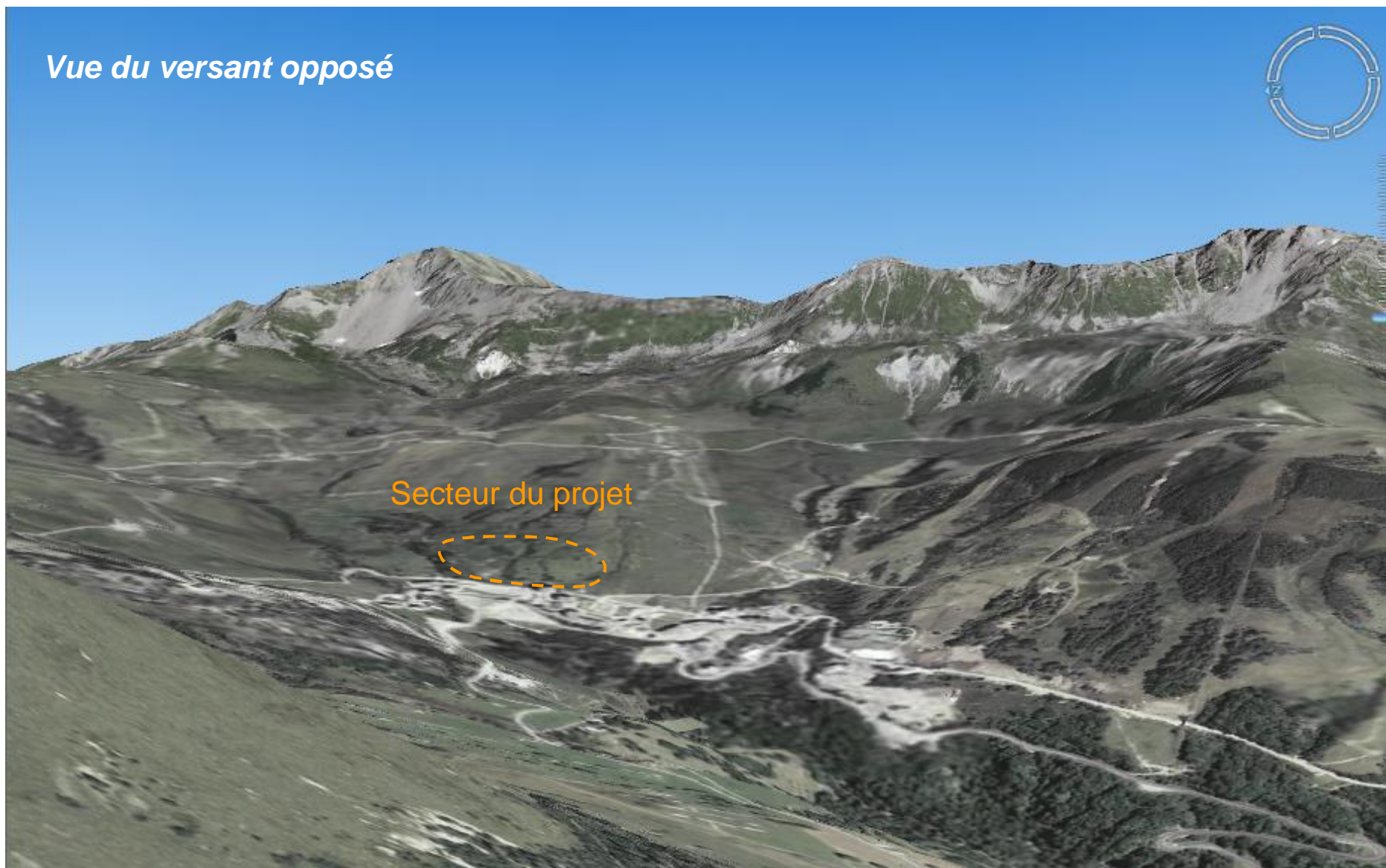


FACADE OUEST

echelle 1/750









*Vue depuis la route menant au col de la Madeleine*



VISION ESTIVALE DU SITE – SITUATION INITIALE



VISION ESTIVALE DU PROJET





VISION HIVERNALE DU PROJET



#### **4.4.2 LES MESURES DE REDUCTION POUR LE PAYSAGE**

---

Le traitement paysager et le reverdissement de l'ensemble de la zone constituent les seules mesures de réduction liées à l'aménagement de cette zone d'urbanisation touristique.

#### **4.4.3 L'ESTIMATION FINANCIERE DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION POUR LE PAYSAGE**

---

Ces mesures qui sont détaillées dans le chapitre relatif à la végétation figurent ici pour **RAPPEL UNIQUEMENT.**

##### **Les plantations et la création d'espaces verts**

Plantations et entretien des plantations pendant 3 ans..... 270 000 € HT

##### **La revégétalisation**

Comprenant le décapage, la remise en place de la terre végétale et le réenherbement sur environ 20 000 m<sup>2</sup>, à 1,5 € HT/m<sup>2</sup>..... 30 000 € HT

---

**TOTAL DES MESURES DE REDUCTION POUR LA VEGETATION.....**

---

**..... 300 000 € HT**

---

L'impact de l'aménagement du projet Lauzière sur le paysage est valorisant pour la station de Saint François Longchamp 1650 dans la mesure où cette zone de front de neige était jusqu'alors complètement engorgée en période d'exploitation avec des stationnements désorganisés et un trafic très important.

Les aménagements prévus ont été pensés de façon à s'intégrer parfaitement à la topographie du site et à l'architecture traditionnelle locale. L'ensemble construit permet de nettoyer le site de tout trafic, de créer un effet de village de haute qualité architecturale avec une place centrale et des circulations redonnant la place première aux piétons et aux skieurs.

## **4.5 LA PRISE EN COMPTE DE L'AIR, L'EAU ET LE CLIMAT**

### **4.5.1 LES IMPACTS SUR L'AIR**

En phase de travaux, des effets relatifs au bruit ou aux vibrations peuvent être envisagés sur Saint François 1650 en raison du passage des véhicules de chantier et des travaux réalisés. Ils seront liés à l'émission de poussières.

Ces effets inconfortables seront limités dans le temps et dans l'espace. Ils affecteront principalement les habitations les plus proches, en particulier l'immeuble de la Lauzière

Un planning et des horaires de chantier seront édictés et affichés de manière à aviser la population résidant à proximité des nuisances prévisibles. La mise en place du chantier HQE permet de garantir la meilleure prise en compte de cette nuisance.

**L'impact sur les conditions atmosphériques de Saint François Longchamp 1650 n'affectera que la zone des travaux. Cet impact dû aux émanations de poussières dans l'air sera limité à la durée des travaux et à la zone de chantier. Un planning prévisionnel sera affiché pour aviser la population résidant à proximité des travaux.**

### **4.5.2 LES IMPACTS SUR L'EAU**

#### **4.5.2.1 Les impacts sur l'eau potable**

Sujet traité dans le chapitre 4.7.5

#### **4.5.2.2 Les impacts sur les zones humides**

Sujet traité dans le chapitre 4.2.2

#### **4.5.2.3 Les impacts sur l'écoulement des eaux superficielles**

*Sources : expertise* Deux talwegs naturels se rejoignent à une altitude de 1675 m. A cette altitude, les deux talwegs ont été dérivés pour constituer un talweg unique de 150 m qui se rejette dans le ruisseau du Cours d'en haut.

Au niveau des bassins versants 2 et 3, en amont du tronçon dérivé, les talwegs sont peu marqués avec une hauteur moyenne comprise entre 0.5 et 1.0 m. En sommet de berge, le lit se développe rarement sur plus de 5.0 m de largeur. Une végétation rivulaire très faible borde le talweg le plus au Sud tandis que le Talweg au Nord a des berges plus végétalisées. Dans ces conditions, la capacité hydraulique moyenne est de l'ordre de 1.5 m<sup>3</sup>/s pour chacun des talwegs.

Au niveau du tronçon dérivé, la végétation rivulaire est réduite, la hauteur de berge minimale est inférieure à 0.5 m. La largeur du lit en crête est de 4.0 à 4.5 m. La capacité hydraulique du lit est estimée à 4.5 m<sup>3</sup>/s en moyenne avec une valeur basse proche de 2.5 m<sup>3</sup>/s. Ce tronçon dérivé a été creusé dans le terrain naturel, les déblais ont servi à constituer un merlon en rive gauche faisant office de digue. Cette digue en rive gauche semble peu cohésive et est vulnérable aux écoulements, plusieurs indices d'érosion sont visibles en pied de berge.

Au niveau du ruisseau du Cours d'en haut, la ripisylve est plus importante, mais elle reste réduite. La hauteur minimale du talweg est de 2.0 m pour une largeur en crête de 9.5 m. La capacité hydraulique minimale du lit supérieur est estimée à 25 m<sup>3</sup>/s.

Les aménagements prévus impliquent 23 000 m<sup>2</sup> de terrassement ainsi que des ouvrages visant à stabiliser ces terrains soumis à des risques naturels de type géotechniques ou torrentiels.

L'espace à aménager est partiellement constitué de bas marais artificialisés en raison des aménagements (agricole et domaine skiable). Leur valeur patrimoniale est faible comme en témoigne l'absence de végétation rare ou protégée.

#### OUVRAGE DE COLLECTE DES EAUX EN AMONT

De manière à réaliser l'aménagement le plus cohérent techniquement et au regard des zones humides périphériques référencées dans l'inventaire départemental, il est proposé de réaliser un ouvrage hydraulique permettant de collecter les eaux superficielles plus en amont du projet, soit à 20 m en amont du bâtiment le plus haut, de manière à renforcer le caractère naturel des zones humides amont.

Cet équipement permettra d'améliorer l'isolation des bâtiments des venues d'eau grâce à un parement aval étanche et permettra ainsi une meilleure stabilisation des terrains d'assise.

L'équipement hydraulique de collecte des eaux sera donc conçu de manière à favoriser la diversification du fonctionnement hydrologique du site pour permettre le développement d'une végétation associée aux milieux humides profitant ainsi au projet de renaturation par le renforcement d'une végétation spécifique favorisée par la présence de l'eau.

#### DRAINAGE PERIPHERIQUE DES BATIMENTS

La plus grande attention sera apportée à la réalisation des drains périphériques des bâtiments qui seront obligatoirement collectés au réseau des eaux pluviales.

Les drains devront être réalisés au moyen d'éléments en béton de diamètre minimum 200 mm, posés sur une cunette en béton, enrobés de gravier et protégés par un « Bidim »

Les étanchéités des murs « amont » et « latéraux » seront obligatoirement protégés par des « hourdis » drainant en béton jusqu'au niveau supérieurs des remblais. Les murs « aval » pourront comporter une protection d'étanchéité simplifiée.

**Le projet de la Lauzière participera à renforcer l'artificialisation déjà amorcée sur le site. De manière à rendre l'aménagement techniquement fiable, non soumis aux aléas naturels de type torrentiel, il est proposé de collecter en amont de la zone les venues d'eau au moyen d'un ouvrage hydraulique spécifique permettant de favoriser les faibles écoulements et de renforcer le caractère naturel des zones humides amont déjà référencées dans le cadre de l'inventaire départemental des zones humides.**

### **4.5.3 LA PRISE EN COMPTE DU CLIMAT**

---

Le projet Lauzière vise un remplissage des lits sur 9 mois et comprend des équipements touristiques de type SPA et piscines qui permet de contribuer à la diversification de loisirs attendue dans les stations de ski au regard des aléas météo et du réchauffement climatique auquel est confronté la planète.

Ce projet offre une continuité directe au projet ambitieux de centre de mise en forme Bernard Hinault en cours de construction sur la station.

L'ensemble répond aux besoins d'une nouvelle clientèle qui viendra séjourner en montagne sans forcément besoin de consommer du ski.

## **4.6 LES IMPACTS SUR L'HYGIENE, LA SANTE PUBLIQUE ET LA COMMODITE DU VOISINAGE**

---

### **4.6.1 LES IMPACTS SUR L'HYGIENE LA SECURITE ET LA SANTE PUBLIQUE**

---

La réalisation de ce projet n'est pas de nature à occasionner des impacts sur l'hygiène, la sécurité ou la salubrité publique.

La loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et les décrets d'application n°94-1159 du 26 décembre 1994 et n°2003-68 du 24 janvier 2003 définissent l'organisation de la sécurité sur les chantiers de bâtiment et de génie civil.

Une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sera organisée pour le chantier de bâtiment et de génie civil où seront appelées à intervenir plusieurs entreprises, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, le coordonnateur aura pour mission :

- de veiller à ce que les principes généraux de prévention soient effectivement mis en œuvre
- d'élaborer et de tenir à jour le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, PGC ou PGCSPS
- de constituer le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) ; - d'ouvrir et de tenir à jour le registre-journal de la coordination
- de définir les sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales
- d'organiser les inspections communes et de définir les consignes
- d'obtenir les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), rédigés par chaque entreprise (L 235-7), éventuellement de les communiquer (R238-28) et de les regrouper dans le PGCSPS (R238-23)
- d'organiser la coordination de la sécurité entre les différents intervenants
- de prendre en compte les interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur - ou à proximité duquel - est implanté le chantier
- de présider le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail lorsqu'il est requis c'est-à-dire au-delà de la catégorie 2 (décret n°95 543 du 4 mai 1995)
- de prendre les dispositions nécessaires afin que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier

Par ailleurs, le chantier sera interdit au public et une signalétique adaptée informera la population des secteurs d'accès interdits.

Enfin la mise en place du **CHANTIER HQE** garantit la meilleure prise en compte de l'ensemble de ces points en phase de réalisation :

#### REDUCTION DES NUISANCES SUR LES PERSONNES

- § En limitant les nuisances sonores vis-à-vis es riverains et des ouvriers
- § En informant les riverains avant et au cours du chantier,
- § En informant les personnes intervenant sur le chantier,
- § En réduisant les risques pour la santé des ouvriers
- § En gardant la voie publique propre,
- § En ne dérangeant pas la circulation,
- § En évitant la propagation des poussières et la pollution de l'air,
- § En maîtrisant les perturbations engendrées par le chantier.

#### REDUCTION DES NUISANCES SUR L'ENVIRONNEMENT

- § En protégeant l'eau et le sol des activités polluantes du chantier de l'eau, du sol et de la végétation,
- § En effectuant un tri sélectif des déchets issus du chantier,
- § En réduisant les pollutions engendrées par le chantier.

#### MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION

- § En définissant les rôles des entreprises et de la maîtrise d'œuvre,
- § En intégrant les exigences environnementales dans le DCE,
- § En gérant les documents nécessaires au bon fonctionnement du chantier à faible nuisance.

**Dans la mesure où l'ensemble de ces consignes sont respectées, la mise en place du projet de la Lauzière n'induit pas d'effet sur la sécurité des entreprises y travaillant et sur la sécurité de la population voisine.**



#### **4.6.2 LES IMPACTS SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE**

---

En phase de travaux, des effets relatifs au bruit ou aux vibrations peuvent être envisagés du fait du passage de véhicules de chantier et des travaux de terrassements.

Du fait de la proximité de cet aménagement du centre de Saint François Longchamp 1650, l'impact sur le voisinage sera réel et durera le temps du chantier. Cet impact sera dû aux :

- ◆ Bruits liés au chantier,
- ◆ Vibrations liées au chantier,
- ◆ Emissions de poussières liées aux opérations de terrassement.

Des horaires de chantier seront édictés de manière à respecter la paix nocturne de ce pôle.

Ces effets seront néanmoins très ponctuels, à la fois dans l'espace (uniquement aux sites de travaux) et dans le temps (limités à la durée des travaux).

La volonté de mener un chantier HQE garantit une meilleure prise en compte de ces aspects en phase de réalisation des travaux.

**Les effets sur la commodité du voisinage seront réels pendant la durée du chantier à travers les bruits et vibrations générés par le chantier. Toutes les mesures d'information du public concerné seront prises pour limiter au mieux ces impacts.**

## 4.7 LA PRISE EN COMPTE DES INFRASTRUCTURES DE LA STATION

### 4.7.1 LE PARC D'HEBERGEMENTS

Les orientations d'aménagement du PLU ont été recalibrées en fonction du projet de la Lauzière en raison d'une opportunité de synergie avec d'autres projets émergents sur le domaine skiable d'une part (remplacement du TS de la Lune Bleue et création du TS Balcons) et à proximité de la Lauzière (centre de mise en forme), permettant d'espérer un renforcement important de la vie touristique en hiver comme en été et une diversification des loisirs, pouvant attirer une nouvelle clientèle, notamment internationale, sur une amplitude d'ouverture de 10 mois (juin-septembre//décembre-avril).

Actuellement la station compte un total de **9 700 lits touristiques**.

Soit, un solde de près de 3 800 nouveaux lits touristiques à répartir entre les différents espaces de la commune pour atteindre **13 500 lits touristiques** fixés dans le cadre du PLU.

Ce solde de 3 800 nouveaux lits touristiques est à répartir entre :

#### SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP 1650

- § le secteur de la Lauzière  
**1200 lits** identifiés au PLU qui passent à **2400 lits** (le projet UTN)
- § le secteur des Longes  
**1200 lits** identifiés au PLU qui passent **500 lits**

#### SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP 1450

- § les hameaux des Rottes et de Mollard Mognian  
**600 lits** identifiés au PLU qui passent à **350 lits**
- § Entre les Rottes et l'Épalud  
**400 lits** identifiés au PLU qui passent à **250 lits**

Un delta de 300 lits permet d'envisager une croissance supplémentaire sur les différents espaces urbains de la commune.

DENSIFICATION URBAINE PAR ZONE	SITUATION INITIALE PREVUE AU PLU	SHON EN M <sup>2</sup> PREVUE AU PLU	SITUATION PROJETEE AVEC UTN	SHON EN M <sup>2</sup>
1650 LA LAUZIERE	1200 lits	11 500 m <sup>2</sup> +200 m <sup>2</sup> logements de service	2 400 lits	37 150 m <sup>2</sup>
1650 LES LONGES	1200 lits	11 500 m <sup>2</sup> +200 m <sup>2</sup> logements de service	500 lits	NP
1450 ROTTES ET MOLLARD MOGNIAN	600 lits	NP	350 lits	NP
ZONE ENTRE LES ROTTES ET L'ÉPALUD	400 lits	NP	250 lits	NP
<b>TOTAL</b>	<b>3400 lits</b>	<b>/</b>	<b>3500 lits</b>	<b>/</b>

#### 4.7.2 LE STATIONNEMENT

La capacité du parc de stationnement de Saint François Longchamp est de 1 713 emplacements<sup>1</sup> en saison hivernale. Le projet de la Lauzière prévoit la réalisation de 625 places de stationnement pour couvrir les besoins liés aux nouveaux hébergements et pour conforter les stationnements de ce secteur, soit :

- § 610 places souterraines dont :
  - § 459 places de stationnement pour les résidences
  - § 151 places visiteurs
  - § 15 places extérieures

L'excédent de places créé compense largement la perte estimée à 30 places au départ de la route ; L'aménagement du stationnement prévu principalement en souterrain **améliorera d'une part le fonctionnement de cette zone toujours engorgée de voitures en période hivernale et d'autre part son intégration** dans le paysage.

D'autre part, un projet de parc de stationnement couvert est en projet sur le secteur « le haut des raisins » et devrait résorber les problèmes sur ce secteur avec une capacité de 250 places couvertes.

Secteurs	Parking	Nombre de places	Nombre de places
		Situation actuelle	Situation future
Les hameaux et SFL 1450	Le Planet	29	29
	L'Épalud	5	5
	St F Longchamp 1450	120	120
St François Longchamp 1650	Les Longes	254	254
	Arcoussiers-Bellevue	65	65
	Les Raisins	<b>158</b>	<b>250</b>
	Madeleine-Val Blanc	140	140
	Lauzière-Alouette	<b>235</b>	<b>371<sup>2</sup></b>
	Frêne-Sorbier-Rocher Blanc	52	52
Mongellafrey	Bugeon	189	189
	Plan Mollaret	165	165
	Les 4 vallées	108	108
	Pré Villot	193	193
<b>Total</b>	/	<b>1713</b>	<b>1926</b>

Le parc de stationnement de la station se développe avec une augmentation de plus de 12.4% du nombre de places dont 401<sup>3</sup> places couvertes soit (20.8% du parc de la station).

**L'impact du projet Lauzière sur le stationnement Saint François Longchamp 1650 est important puisqu'il participe à la restructuration urbaine de cet espace vitrine aujourd'hui complètement engorgé de véhicules en période d'exploitation. La mise en souterrain de la majorité du stationnement permettra de ré-ouvrir ce site tout en améliorant les capacités de stationnement actuelles. Avec la construction du parking souterrain du haut des Raisins, la station conforte son parc de stationnements de plus de 14% et assure plus de 20% des places couvertes.**

<sup>1</sup> Hors stationnements privés des résidences

<sup>2</sup> 235 - 30 places supprimées au départ de la route + 151 couvertes payantes + 15 extérieures = 371 places

<sup>3</sup> 151 places visiteurs Lauzière + 250 places Raisins

### 4.7.3 LE DOMAINE SKIABLE

#### 4.7.3.1 Les projets de restructuration de la station de St François Longchamp

A court terme et conjointement à la mise en place du projet touristique de la Lauzière, l'exploitant du domaine skiable « Labelle Montagne » envisage :

- § Le remplacement du TS de la Lune Bleue sur le même axe par un télésiège débrayable de 3000 personnes/heure de débit- Noël 2009.
- § La création du télésiège des Balcons entre les TS Lune Bleue et Marquis permettant la création de ski propre desservi par 3 pistes (bleue, rouge et noire) avec programme de sécurisation de ce secteur sur le plan avalancheux par Gazex.

Ce projet de développement touristique profite d'une amélioration des débits départs installés sur ce même espace grâce au renouvellement du télésiège de Lune Bleue.

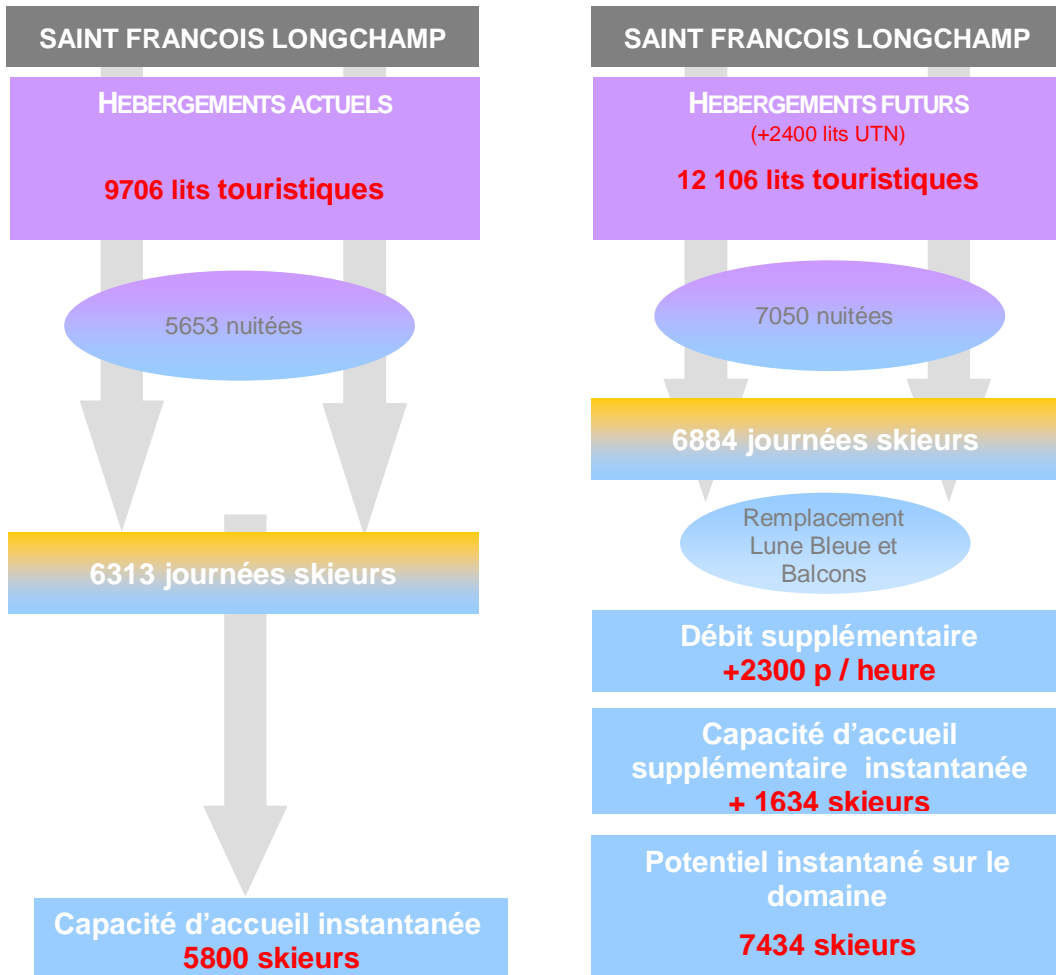
Le télésiège des Balcons développe les possibilités de ski propre au domaine skiable de la station.

Echéance	Nombre de lits	Nuitées	Débits pratiques
Situation actuelle	<b>9 700 lits</b>	5653 sur la base du remplissage général de la station observé à 58%	Débit départ : 5 760 p/h Débit total : 15 400 p/h
A court terme 2012	+2400 lits la Lauzière <b>12 100lits</b>	7050 si remplissage à 58% 8470 si remplissage à 70%	Débit départ : (+800 lune bleue) :6 560 p/h Débit total : (+800 lune bleue + 1500 balcons) 17 700 p/h
A moyen terme 2015-2020	+500 lits les Longes +600 lits SFL 1450 <b>13 200 lits</b>	7656 si remplissage à 58% 9240 si remplissage à 70%	Débit départ : 6560 p/h Débit total : 22 500 p/h

**Le projet de renforcement du parc d'hébergements touristiques de la station est en étroite liaison et cohérence avec les projets de développement du domaine skiable de Saint François Longchamp.**

**4.7.3.2 La cohérence des capacités d'accueil du domaine skiable et des logements de Saint François Longchamp**

Le parc immobilier de Saint François Longchamp comptera, au terme de la réalisation du projet UTN, 12 106 lits touristiques. Les aménagements du domaine skiable doivent donc permettre de supporter cette hausse de fréquentation due aux nouveaux hébergements, tout en préservant, voir confortant l'équilibre d'accueil du domaine skiable.



**La future capacité du domaine skiable de Saint François Longchamp liée à la création du télésiège des Balcons et au remplacement de la Lune Bleue est parfaitement adaptée à l'augmentation de la capacité en hébergements touristiques projetée sur la station.**

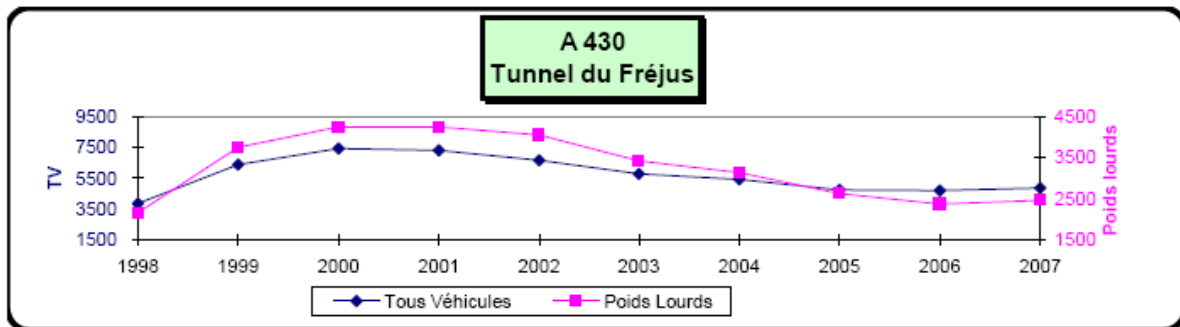
SAINT FRANCOIS LONGCHAMP SITUATION ACTUELLE- EVOLUTION FUTURE		NB DE LITS		DEBIT DEPART	DEBIT STATION	RATIO DEBIT/LIT	
		SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP STATION -AVEC VILLAGES					
Situation actuelle		9 706		5760	15 400 p/h	59.3%	
2009	Dépose TS Lune Bleue	+2400 lits la Lauzière 12 106 lits		-2200	/		
	TS Lune Bleue			+2900- 3000	16 200		
				6560	16 200	54.2%	
	Création Balcons			6560	+1 500		
6560		17 700	51.6%				
2012	Dépose TK Rocher Blanc	+ 500 lits les Longes 600 lits SFL 1450 13 200 lits		/	-900		
	TS Rocher Blanc			/	+2 800		
				6 560	19 600	49.7	
2015	Création Bosse à Hélène			/	+2800		
				6 560	22 400	49.7	

VALMOREL- SITUATION ACTUELLE- EVOLUTION FUTURE		NB DE LITS		DEBIT DEPART	RATIO DEBIT/LIT	
		VALMOREL STATION	AVEC VILLAGES		VALMOREL STATION	AVEC VILLAGES
Situation actuelle		9 200	9 700	6 200	67%	64%
Evolution	Dépose TS Crève Coeur	/		-1 200		
	Dépose TCB Pierrafort			-1 400		
	Dépose Altispace			-2 400		
	Avec TCB Crève coeur			3 200		
	Avec TCB Altispace			3 600		
	Delta			+1 800		
Avec UTN Bois de la Croix	1500 lits	12 200	12 700	8 000	66%	63%
+ Projets complémentaires	Le Pré-700 lits					
	Lanchettes (800 lits)					
Equilibre par secteur (villages inclus)	Appareils centre station	11 000 à 11 500		6 800	59% à 62%	
	TS Lanchettes	1000 à 2000		1 200	60% à 120%	

#### 4.7.4 LE TRAFIC ROUTIER ET LA CIRCULATION LOCALE

##### 4.7.4.1 Impact sur la desserte autoroutière

CHIFFRES 2008	AUTOROUTE DE LA MAURIENNE (A43)	TUNNEL ROUTIER DU FREJUS
Longueur Dont rampe d'accès au tunnel	67,46 km 4,4 km	12,87 km
Trafic Moyen Journalier VL	5 484	2 364
Trafic Moyen Journalier PL et cars	2 415	2 303
Trafic Moyen Journalier Total	7 900	4 667



Le trafic autoroutier sur l'A43 comptabilise entre 4.1 M et 4.25 M de transits annuels. Sur les trois dernières années, ce trafic a tendance à baisser au global. On constate une baisse sensible du trafic PL et une légère augmentation du trafic VL. Quelques données peuvent l'expliquer :

Pour les VL :

- § l'augmentation des déplacements professionnels dans le bas de la vallée,
- § l'augmentation importante du nombre de lits touristiques par la construction de nombreuses résidences de tourisme en station.

Pour les PL, la baisse notable, est confirmée cette année, en raison :

- § du rééquilibrage avec le tunnel du Mont Blanc qui dépasse ce qui était prévu,
- § la part prise par la Suisse,
- § la baisse des échanges avec l'Italie
- § le transfert sur les navettes.

**En période de forte fréquentation, l'autoroute A43 est suffisamment dimensionnée pour absorber le trafic supplémentaire lié à 400 véhicules / jour supplémentaires.**

#### 4.7.4.2 Impact sur la desserte routière

Saint François Longchamp est accessible par 2 routes :

- § **Depuis la Maurienne**, Saint François Longchamp est la première station desservie par l'autoroute A 43 ; l'accès à St François est possible par la route départementale 213 qui relie La Chambre au Col de la Madeleine.
- § **Depuis la Tarentaise**, l'accès à St François est possible par le Col de la Madeleine via la station de Valmorel (uniquement en été).



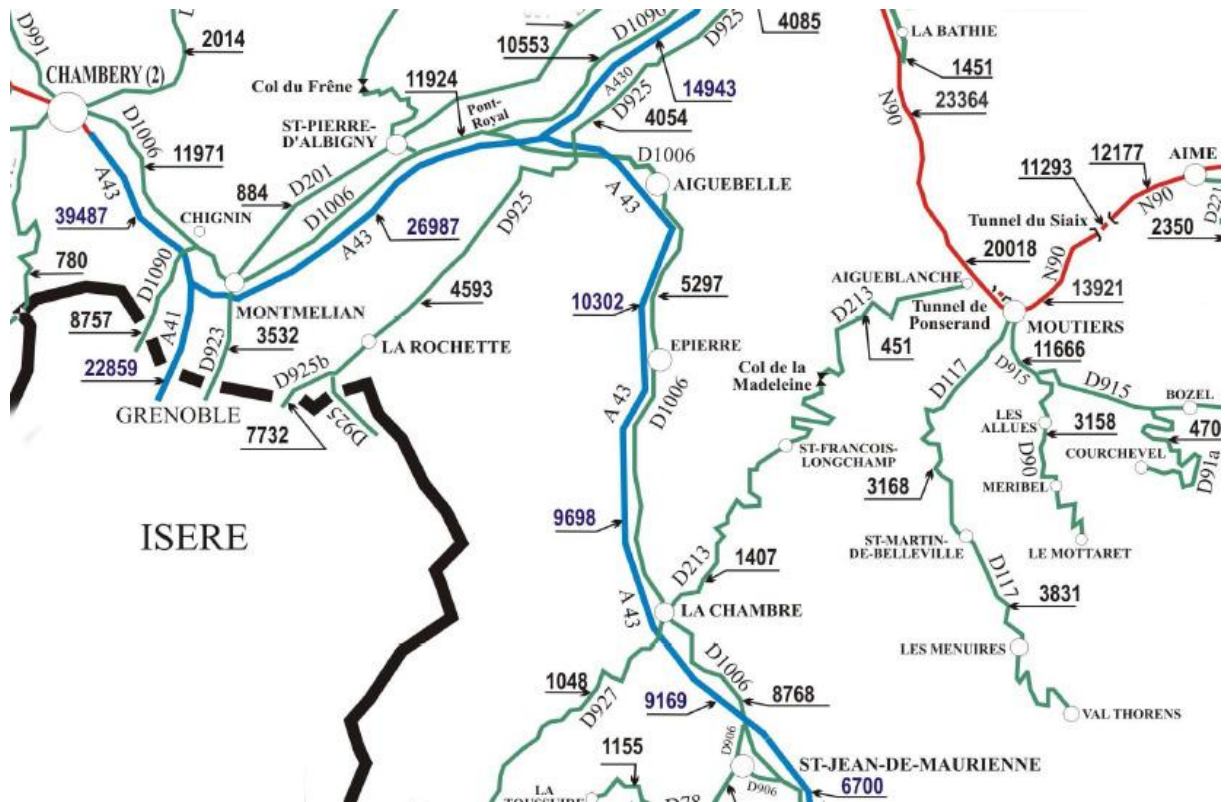
En hiver, seule la RD213 permet d'atteindre la station située à moins de 12 km de La Chambre.

Bien dimensionnée et entretenue, cette route n'est pas soumise à des risques naturels importants et absorbera sans problème majeurs le trafic majoré par l'afflux de clientèle touristique lié au projet de la Lauzière.

Hors saison estivale, l'accès à Saint François Longchamp est doublé par la route du Col de la Madeleine, route emblématique panoramique très utilisée par les touristes contemplatifs et les cyclistes.

SECTIONS ROUTE	MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE 2006	MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE 2007	Evo
Route 213 St-Avre / La Chambre	5704	5623	-1.4%
Route 213 La Chambre / Col de la Madeleine	1428	1407	-1.5%
Route D1006 La Chambre St J de Maurienne	8703	8768	+0.7%
RN 90 - Col de la Madeleine	429	451	+5.1%





Les 2 400 lits créés engendreront un afflux supplémentaire sur la station sur 10 mois de l'année avec des pointes prévisibles en particulier en février et mars suivant le calendrier des vacances scolaires. Ces 2 400 lits représentent 510 logements. Sur une hypothèse haute de fréquentation où près 80% des touristes arrivent en station en simultanément avec leur véhicule, le trafic supplémentaire représente environ 400 véhicules supplémentaires.

**La desserte routière de la station de Saint François Longchamp est adaptée à une augmentation du trafic sur la station, lequel représente 400 véhicules supplémentaires par jour en période de forte fréquentation touristique.**

#### 4.7.5 LA PRISE EN COMPTE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Dossier d'enquête publique pour la mise en place des périmètres de protection des sources des Ruines, des Pérelles basses, des Fées et d'Ancenay

##### 4.7.5.1 Adéquation des ressources aux besoins futurs

La commune de Saint François Longchamp possède une forte attraction touristique grâce à sa station de ski dont la capacité doit s'accroître d'ici 2020 pour atteindre une capacité de 13 500 lits touristiques.

Ainsi, d'après la même démarche qui a été adoptée pour qualifier les besoins actuels (en partie 1 de ce dossier), une estimation des besoins futurs peuvent être évalués en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- La situation future correspond à l'extension de la station à 13 500 lits touristiques,
- La population permanente reste stable,
- Le nombre de saisonnier passe de 50 à 295,
- Le linéaire de réseau suite aux diverses extensions passe à 13 kml,
- L'indice linéaire de fuite reste stable (2,5 m<sup>3</sup>/j/km).

Besoins	Désignation	Eq Habitants Actuels (Taux 100%)	Eq Habitants Futurs (Taux 100%)	Demande Actuelle	Demande Future
	Population permanente	285	285	42,75 m <sup>3</sup> /j	42,75 m <sup>3</sup> /j
	Saisonniers	50	295	7,50 m <sup>3</sup> /j	44,25 m <sup>3</sup> /j
	Lits Touristiques	9700	13500	1455,0 m <sup>3</sup> /j	2025,0 m <sup>3</sup> /j
	Industriels	0	0	0,00 m <sup>3</sup> /j	0,00 m <sup>3</sup> /j
	Linéaire de distribution			12 kml	13 kml
	Indice Linéaire de Fuites	<i>Données SDAEP et projetée exploitant</i>		2,50 m <sup>3</sup> /j/km	2,5 m <sup>3</sup> /j/km
	Fuites			30,00 m <sup>3</sup> /j	32,50 m <sup>3</sup> /j
	Ecoulements permanents			0,00 m <sup>3</sup> /j	0,00 m <sup>3</sup> /j
	<b>Besoins Totaux</b>			<b>1 535,25 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>2 144,50 m<sup>3</sup>/j</b>

A partir de ces besoins futurs, un premier bilan besoins/ressources peut être effectué à partir des ressources actuelles :

D'après ces projections à l'horizon 2020, afin de rechercher un bilan équilibré (besoins représentent 91 % des ressources) durant la période dite de pointe (mois de février - mars notamment), une ressource complémentaire aux autres captages utilisés actuellement s'avère indispensable.

Ressources actuelles	Ressources	Etiages l/s	Mode d'apport		Situation actuelle	Situation future
	Pérelles Hautes	10,00 l/s	Gravitaire Partagée 2/17		101,6 m <sup>3</sup> /j	101,6 m <sup>3</sup> /j
	Ruines	0,12 l/s	Gravitaire / GEH		10,4 m <sup>3</sup> /j	10,4 m <sup>3</sup> /j
	Pérelles Basses	0,59 l/s	Gravitaire / GEH		51,0 m <sup>3</sup> /j	51,0 m <sup>3</sup> /j
	Ancenay	1,84 l/s	Gravitaire		159,0 m <sup>3</sup> /j	159,0 m <sup>3</sup> /j
	Fées 1	10,00 l/s	Pompage 24h / GEH		864,0 m <sup>3</sup> /j	864,0 m <sup>3</sup> /j
	Fées 2&3	6,60 l/s	Pompage 24h / GEH		570,2 m <sup>3</sup> /j	570,2 m <sup>3</sup> /j
	<b>Pertes traitement GEH / Arsenic</b>					- 5,0 m <sup>3</sup> /j
<b>Ressources Totales Mobilisables</b>					<b>1751,2 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>1751,2 m<sup>3</sup>/j</b>
Besoins futurs	Désignation		Eq Habitants Actuels (Taux 100%)	Eq Habitants Futurs (Taux 100%)	Demande Actuelle	Demande Future
	Population permanente		285	285	42,75 m <sup>3</sup> /j	42,75 m <sup>3</sup> /j
	Saisonniers		50	295	7,50 m <sup>3</sup> /j	44,25 m <sup>3</sup> /j
	Lits Touristiques		9700	13500	1455,0 m <sup>3</sup> /j	2025,0 m <sup>3</sup> /j
	Industriels		0	0	0,0 m <sup>3</sup> /j	0,0 m <sup>3</sup> /j
	Linéaire de distribution		<i>Données SDAEP et projetée exploitant</i>		12,0 kml	13,0 kml
	Indice Linéaire de Fuites				2,50 m <sup>3</sup> /j/km	2,5 m <sup>3</sup> /j/km
	Fuites				30,0 m <sup>3</sup> /j	32,5 m <sup>3</sup> /j
	Ecoulements permanents				0,0 m <sup>3</sup> /j	0,0 m <sup>3</sup> /j
	<b>Besoins Totaux futurs</b>					<b>1 535,25 m<sup>3</sup>/j</b>
<b>BILAN BESOINS RESSOURCES</b>					<b>215,98 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>-407,27 m<sup>3</sup>/j</b>
					<b>Equilibré</b>	<b>Déficitaire</b>

D'après les calculs réalisés, les prises d'eau des ruisseaux de Cochinières et de Colombes devront être sollicitées à hauteur de 7,5 l/s pour pallier les étiages des autres ressources du SIVOM et assouvir aux besoins futurs de la collectivité.

La méthodologie appliquée intègre un coefficient de remplissage de 100 % de la station alors que le maximum observé est de 68 %.

Ressources actuelles et futures	Ressources	Etiages l/s	Mode d'apport	Situation actuelle	Situation future
	Pérelles Hautes	10,00 l/s	Gravitaire Partagée 2/17	101,6 m³/j	101,6 m³/j
	Ruines	0,12 l/s	Gravitaire	10,4 m³/j	10,4 m³/j
	Pérelles Basses	0,59 l/s	Gravitaire	51,0 m³/j	51,0 m³/j
	Ancenay	1,84 l/s	Gravitaire	159,0 m³/j	159,0 m³/j
	Fées 1	10,00 l/s	Pompage 24h	864,0 m³/j	864,0 m³/j
	Fées 2&3	6,60 l/s	Pompage 24h	570,2 m³/j	570,2 m³/j
	<b>Prises d'eau de Cochinières et de Colombes</b>	<b>7,5 l/s</b>	<b>Pompage 24h</b>		<b>648 m³/j</b>
	Pertes Traitement GEH / Arsenic			- 5,0 m³/j	- 5,0 m³/j
	Pertes dues à l'exploitation du nouveau traitement*				- 47,0 m³/j
<b>Ressources Totales Mobilisables</b>			<b>1751,2 m³/j</b>	<b>2352 m³/j</b>	

Besoins futurs	Désignation	Eq Habitants Actuels (Taux 100%)	Eq Habitants Futurs (Taux 100%)	Demande Actuelle	Demande Future
	Population permanente	285	285	42,75 m³/j	42,75 m³/j
	Saisonniers	50	295	7,50 m³/j	44,25 m³/j
	Lits Touristiques	9700	13500	1455,00 m³/j	2025,00 m³/j
	Industriels	0	0	0,00 m³/j	0,00 m³/j
	Linéaire de distribution	<i>Données SDAEP et projetée exploitant</i>		12,0 kml	13,0 kml
	Indice Linéaire de Fuites			2,50 m³/j/km	2,5 m³/j/km
	Fuites			30,0 m³/j	32,5 m³/j
	Écoulements permanents			0,0 m³/j	0,0 m³/j
	<b>Besoins Totaux futurs</b>			<b>1535,25 m³/j</b>	<b>2144,50 m³/j</b>

<b>BILAN BESOINS RESSOURCES</b>			<b>215,98 m³/j</b>	<b>207,73 m³/j</b>
---------------------------------	--	--	--------------------	--------------------

#### 4.7.5.2 Programmation des études et des travaux

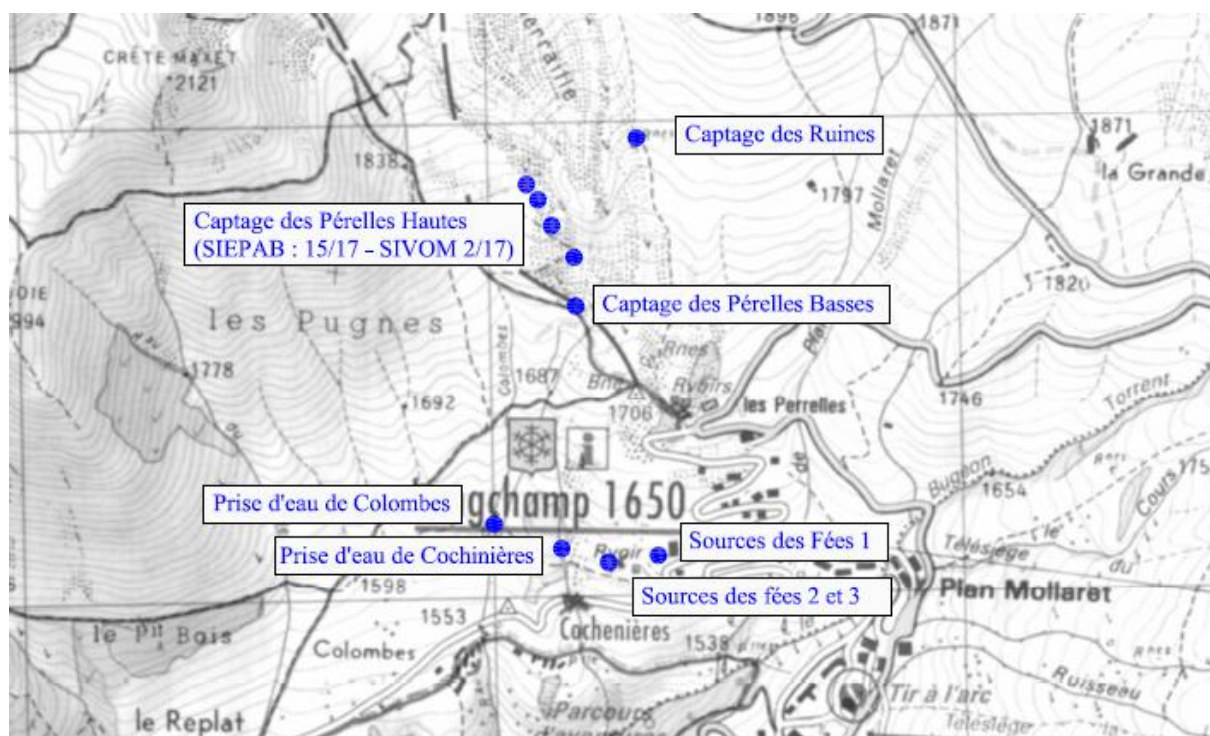
Une demande d'autorisation d'utilisation d'eau potable et de création d'une unité de traitement sur le site des Pérelles a été réalisée par le cabinet Euryece en mai 2010. Après avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé, les travaux ont démarré le 15 juillet 2010 pour une mise en service des installations le 1<sup>er</sup> septembre 2011 permettant 1600 m<sup>3</sup> de stockage supplémentaire pour la collectivité. Les travaux relatifs au répartiteur des Pérelles sont programmés pour septembre 2011 afin de garantir au Sivom 2/17<sup>ème</sup> de la ressource. L'unité de traitement du site des Pérelles remplacera le dispositif existant et se décline comme suit :

Installations prévues au niveau des réservoirs de tête des Pérelles recevant les eaux issues du réservoir des Fées ainsi que les sources des Ruines, des Pérelles basses, des Pérelles hautes et d'Ancenay :

1. Une bâche de collecte des eaux d'une capacité de 1 m<sup>3</sup> pour les captages des Ruines et des Pérelles basses, d'une capacité de 1.5 m<sup>3</sup> pour les captages des Pérelles Hautes et d'une capacité de 1 m<sup>3</sup> pour le captage d'Ancenay,
2. Traitement pour l'élimination de l'arsenic par adsorption sur hydroxyde ferrique, type GEH. Ce dispositif, dimensionné pour un débit de 93 m<sup>3</sup>/h reçoit les eaux du réservoir des Fées, ainsi que celles des captages des Ruines et des Pérelles Basses.
3. Reminéralisation par filtration sur carbonate de calcium, précédée d'une injection de gaz carbonique dosée à 40 g/m<sup>3</sup> et suivie d'une injection de soude dosée à 11 g/m<sup>3</sup> pour une remise à l'équilibre du ph. L'ensemble des eaux est dirigée sur ce dispositif, dimensionné pour un débit de 150 m<sup>3</sup>/h,
4. Désinfection aux rayons ultra-violet, à l'aide de 2 unités dimensionnées pour un débit de 60 m<sup>3</sup>/h chacune. Une chloration asservie au débit complète ce dispositif en amont du répartiteur prévu avant les 3 réservoirs de tête.
5. Les eaux de lavage du filtre GEH et du filtre à Béatite sont rejetées au milieu naturel après décantation dans une bâche de 135 m<sup>3</sup>. Ce stockage permettra également un lissage des débits rejetés.
6. Les boues recueillies seront évacuées vers un centre de stockage approprié ou valorisées.

2 dossiers d'enquête publique relatifs à la mise en place des périmètres de protection des sources des Ruines, Pérelles basses, des fées et d'Ancenay d'une part et des prises d'eau des ruisseaux de Cochinières et de Colombes d'autre part, ont été réalisés par le cabinet Euryece au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 et ont fait l'objet d'une enquête publique.

L'autorisation de prélèvement aux ruisseaux de Colombes et Cochinières a été accordée par les services de l'état à certaine période de l'année (en Février Mars).



LES RESSOURCES EN EAUX DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP

L'analyse du bilan besoins/ressources à horizon 2020 a permis d'identifier le besoin de recourir à une nouvelle ressource pour assurer un complément d'alimentation en eau potable en période de pointe et lors des étiages des ressources actuelles.

La ressource des Pérelles Hautes est partagée avec le SIEPA du Bugeon, le SIVOM dispose de 2/17ème du débit de cette ressource. Un nouvel ouvrage de répartition sera réalisé en septembre 2011, de manière à retrouver la répartition conventionnée non respectée dans le fonctionnement actuel des sources des Pérelles hautes.

Le réservoir des Pérelles desservira gravitairement les hameaux de Cochinières, Colombes, le Replat et le Praz situés sur la commune de Montgellafrey.

#### 4.7.6 L'ASSAINISSEMENT

Sources : Etude d'impact du système d'assainissement du SIEPAB-Sage Environnement-2010

Le schéma directeur d'assainissement approuvé en 2000 par le SIEPAB a pris en compte les besoins de la collectivité de Saint François Longchamp. A cet effet, le SIEPAB a projeté, outre la poursuite des travaux relatifs à l'extension et à la réhabilitation des réseaux de collecte, la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale d'une capacité de 18 000 équivalents habitants sur le territoire de Notre Dame de Cruet, à proximité de la microcentrale hydroélectrique de cette commune.

Cette station d'épuration sera conçue pour assurer le traitement d'un débit d'eaux usées de référence de 2 700 m<sup>3</sup>/jour et la charge polluante associée correspondant à 18 000 EH. Les performances épuratoires retenues permettront de répondre aux dispositions réglementaires en vigueur et aux objectifs de préservation de l'Arc en conditions hydrologiques normales et en période d'étiage.

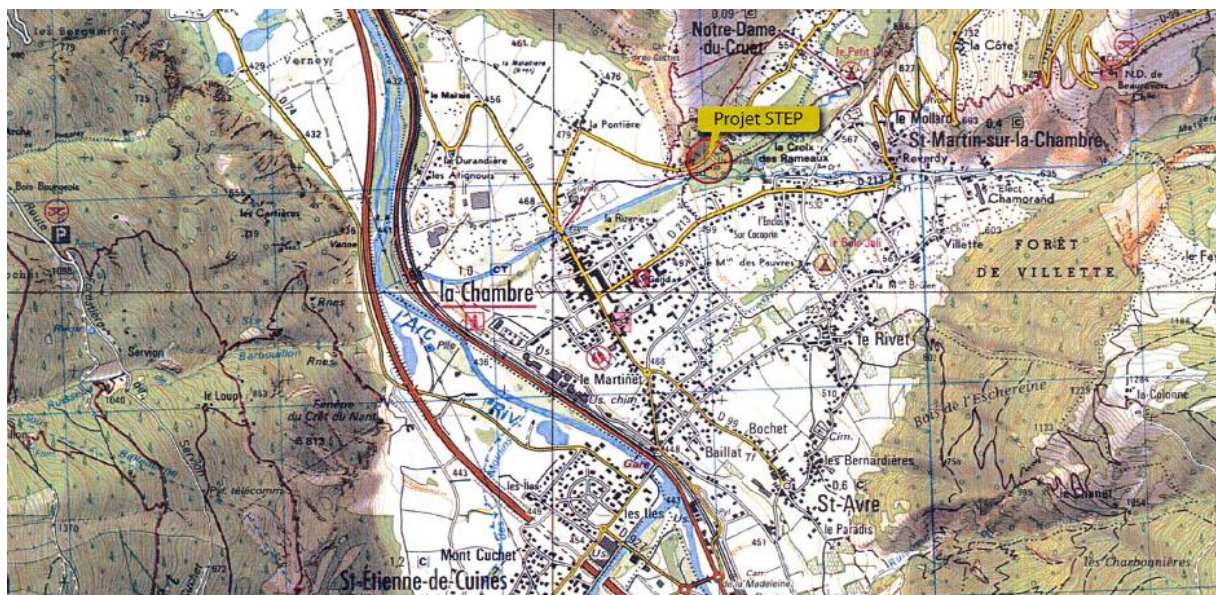
Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable (CR SIEPAB en Annexes) à la construction de la station d'épuration et au raccordement des communes au titre de la loi sur l'eau et pour la déclaration d'intérêt générale de la digue de protection, sur le territoire de la commune de Notre Dame du Cruet, sous réserve du respect des préconisations ERDF concernant la digue de protection au regard du croisement de la ligne 20 000 volts et de la « non construction » d'une unité de boues sur le site de la station d'épuration de Notre Dame du Cruet.

Ces réserves ont été levées après délibération du SIEPAB au cours de la séance du 16 novembre 2010.

Le SIEPAB a retenu le groupement Ternois-Eiffage TP pour réaliser les travaux (CR du Conseil Syndical en Annexes)

En attente de l'arrêté préfectoral, le marché de travaux sera notifié auprès de ce constructeur, qui aura 18 mois pour réaliser la totalité des travaux (études d'exécution, réalisation, mise en services, réception de travaux). La mise en service générale de l'installation est donc programmée pour l'été 2012.

#### LOCALISATION DU PROJET DE STEP A NOTRE DAME DU CRUET



#### **4.7.7 LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

---

La gestion des déchets sur la commune de Saint François Longchamp est assurée par le SIRTOMM, installé aujourd'hui dans la zone d'activités commerciales de Saint Jean de Maurienne. D'ici 2 ans, le SIRTOMM prévoit de s'installer sur Saint Julien Mont Denis.

Depuis peu, l'installation de 70 conteneurs (tous flux confondus) permettent une forte optimisation des collectes de déchets sur cette station. Ainsi, le rythme de collecte des ordures ménagères est tombé de 7 fois par semaine à 3 fois/semaine (en haute période) à laquelle s'ajoute 1 collecte/semaine des emballages recyclables (le nombre de conteneurs a été multiplié par 7) ainsi qu'un ramassage hebdomadaire des cartons des commerces et collectivités.

Le dispositif récent de ramassage fonctionne parfaitement. L'augmentation de la fréquentation touristique de la station prévisible nécessitera une **adaptation du nombre de tournées de collectes des ordures ménagère** par le SIRTOMM.

**Les aspects liés aux infrastructures de la station attestent que les dispositifs en place ou programmés sont en adéquation avec le projet de développement touristique de Saint François Longchamp sur le secteur de la Lauzière.**



## **4.8 LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE**

---

### **4.8.1 LES IMPACTS SUR L'ACTIVITE ET LES EMPLOIS DE LA STATION**

---

La réalisation du projet touristique de la Lauzière induit la création de **25 emplois** directement liés au fonctionnement interne de la nouvelle résidence, puis à **15 emplois** liés à la création de services et de commerces sur la zone amont du projet (2 000 m<sup>2</sup> qui représentent 10 unités pour 1.5 personnes)

Par ailleurs, le niveau de service et ses implications en termes d'emplois induits produisent un ratio largement supérieur à celui de 4 emplois pour 100 lits observé sur l'ensemble des stations des Alpes. Ce ratio peut facilement être doublé au regard de la qualité des services et prestations attendues en projet 3 et 4 étoiles.

Si nous évaluons le ratio à 8 pour 100 lits, le nombre d'emplois induits par la création de 2 400 lits atteint **192 emplois indirects**.

Ce sont donc **232** nouveaux emplois générés par le projet de la Lauzière.

Ces observations nous permettent d'avancer l'installation de **60 à 115 nouveaux ménages** sur la station.

### **4.8.2 LES IMPACTS SUR LA VIE SCOLAIRE**

---

L'école maternelle et primaire de Saint François Longchamp accueille aujourd'hui 42 élèves (effectif maximum en saison).

Actuellement, la commune compte 48 familles avec enfants sur 215 personnes et plus de 80 ménages.

Les perspectives d'évolution démographique liées au projet de la Lauzière permettent d'envisager une augmentation importante de l'effectif scolaire.

Sur la base de 60 nouveaux ménages dont 1/3 a des enfants de moins de 12 ans (ratio actuellement observé sur Saint François), pour un ratio de 1 enfant de moins de 12 ans par ménage, l'effectif pourrait augmenter d'un tiers (une vingtaine d'élèves), induisant la création d'une nouvelle classe.

### **4.8.3 LA PRISE EN COMPTE DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

---

Actuellement, la majorité des travailleurs saisonniers de Saint François Longchamp préfèrent se loger dans la vallée dans la mesure où l'accès à la station est très court et facile (15 à 20 mn depuis la Chambre).

Les emplois saisonniers (ou permanents) créés directement ou indirectement par le projet seront logés dans les 25 nouveaux lits proposés pour les employés du projet de La Lauzière.

**Le projet renforce les capacités de la station en logements destinés aux travailleurs saisonniers.**

#### 4.8.4 LES IMPACTS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

Faisant partie intégrante de la Petite Région Agricole<sup>1</sup> (PRA) Maurienne sur une surface de 1297.81 ha, la totalité du territoire agricole de Saint François Longchamp est concernée par l'Appellation d'Origine Contrôlée « Beaufort ».

L'enquête pastorale de 1996 fait état de **8 unités pastorales** sur le territoire communal de Saint François Longchamp pour une surface de **1 096.61 ha**.

NOM DE LA ZONE	SURFACE INDICATIVE
CHALET PENAT	70.88 ha
CHALET RIMOLARD	385.97 ha
CHALETS DE MAMIE	51.53 ha
COURS D'EN HAUT - COSTERG	354.51 ha
L'ARPETTAZ	27.93 ha
LE FRENE-GRANDE COMBE	133.47 ha
LE PLANAY	32.57 ha
ROUGEMONT	39.75 ha
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1096.61</b>

Le projet de la Lauzière concerne une surface de 35 000 m<sup>2</sup> de SHON établi sur 2 unités pastorales :

- § Chalet Penat
- § Cours d'en Haut Costerg

La surface prise par le projet représente 0.82% de la surface cumulée de ces 2 unités pastorales et 0.32 ha de la surface totale des alpages.

Cependant, cet espace toujours gorgé d'eau, s'avère impropre au pacage et se trouve donc peu utilisé comme alpage. De ce fait, l'impact du projet est quasi nul.

En revanche, la collectivité reste très concernée par l'équilibre voire le développement de la vie agricole sur son territoire, c'est pourquoi elle poursuit différentes actions en faveur de cette activité :

- § La mise à disposition gratuite de foncier
- § La mise en place récente d'un magasin coopérative

<sup>1</sup> Le découpage du territoire français en « Régions Agricoles » ou « Petites Régions Agricoles » en né en 1946 pour répondre à la demande du Commissariat Général au Plan de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement destinées à accélérer le développement de l'agriculture

#### 4.8.5 LES MESURES DE REDUCTION

Le calendrier des travaux sera communiqué aux alpagistes afin d'éviter au maximum la gêne des troupeaux venant paître à proximité du chantier. Ceux-ci pourront être conviés à la première réunion préparatoire du chantier afin de déterminer les conditions d'accès aux alpages, les besoins éventuels de clore certains espaces et les dispositions qui leur seront utiles pour ne pas perturber leur activité.

#### 4.8.6 LES MESURES DE COMPENSATION

Malgré le très faible impact sur la vie pastorale de St François Longchamp, la mise en place du projet de la Lauzière s'accompagnera de mesures supplémentaires visant à améliorer la vie agricole de ce secteur.

Une plateforme permettant l'installation d'une machine à traire sera aménagée à l'occasion des travaux de terrassement.

Le chantier sera l'occasion d'améliorer la desserte agricole sur les alpages d'altitude (piste de chantier à étudier).

La terre végétale sera récupérée pour la réaffecter sur des zones qui en sont dépourvues.

La nouvelle zone urbaine disposera de son commerce de produit du terroir pour constituer une vitrine des agriculteurs locaux

##### PLATEFORME MACHINE A TRAIRES

Terrassement plateforme machine à traire 200 m<sup>2</sup> \* 0.30 m de profondeur sur 30 m<sup>3</sup>  
 ..... 400 € HT (Montant arrondi)  
 Base de 6€/m<sup>3</sup>

Remaniements de terrain pour réaffectation de terre végétale sur une surface d'emprise au sol (3 500 m<sup>2</sup>)\*0.20 m..... 20 000 € HT  
 Base de prix : 20€/ m<sup>3</sup>-remaniement+10€/ m<sup>3</sup> pour transport

Piste d'accès au chantier et desserte agricole sur 1200 ml sur 7 m de large et 0.20 m de profondeur ..... 10 100 € HT (Montant arrondi)  
 Base de 6€/m<sup>3</sup>

---

**TOTAL DES MESURES DE COMPENSATION POUR L'ACTIVITE AGRICOLE.....**  
 ..... **30 500 € HT**

---

**Le programme UTN engendrera la création de nouveaux emplois directs et indirects et contribuera à développer la fréquentation touristique et l'économie générale de la station. Des logements seront mis en place afin d'accueillir les nouveaux employés. Une bonne communication sur le phasage des travaux et de l'accessibilité aux pâturages permettra de ne pas léser les activités traditionnelles agricoles du secteur. Plusieurs mesures seront prises pour améliorer le fonctionnement agricole de ce secteur (accès, plateforme machine à traire et remaniements de terrain).**

## 4.9 RECAPITULATIF DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION LIEES AUX PROJETS

### MESURES POUR LA VEGETATION

#### PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL

Inventaire et zones humides SFL 1650 .....	50 000 € HT
Campagne d'observation annuelle .....	5 000 € HT /an
Plan d'entretien des milieux humides .....	5 000 € HT /an
<b>TOTAL DES MESURES POUR LA VEGETATION ANNEE 1 .....</b>	<b>50 000 € HT</b>
<b>TOTAL DES MESURES POUR LA VEGETATION ANNEES SUIVANTES .....</b>	<b>10 000 € HT/AN</b>

### MESURES POUR LE PAYSAGE

#### TRAITEMENT PAYSAGER COMPRENANT :

Les plantations et la création d'espaces verts

Plantations et entretien des plantations pendant 3 ans..... 270 000 € HT

La revégétalisation

Comprenant le décapage, la remise en place de la terre végétale et le réenherbement sur environ 20 000 m<sup>2</sup>, à 1,5 € HT/m<sup>2</sup>..... 30 000 € HT

**TOTAL DES MESURES POUR LE PAYSAGE .....** **300 000 € HT**

### MESURES POUR L'AGRICULTURE

Terrassement plateforme machine à traire 200 m<sup>2</sup> \*0.30 m de profondeur sur 30 m<sup>3</sup>  
..... 400 € HT (Montant arrondi)

Base de 6€/m<sup>3</sup>

Remaniements de terrain pour réaffectation de terre végétale sur une surface d'emprise au sol (3 500 m<sup>2</sup>)\*0.20 m..... 20 000 € HT

Base de prix : 20€/ m<sup>3</sup>-remaniement+10€/ m<sup>3</sup> pour transport

Piste d'accès au chantier et desserte agricole sur 1200 ml sur 7 m de large et 0.20 m de profondeur ..... 10 100 € HT (Montant arrondi)

Base de 6€/m<sup>3</sup>

**TOTAL DES MESURES POUR L'AGRICULTURE .....** **30 500 € HT**

**TOTAL DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION .....** **380 500 € HT**  
..... puis 10 000 € toutes les années suivantes.

# 5.

## LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER



<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>5. LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>229</b>
5.1 PREAMBULE.....	233
5.2 LE CHIFFRAGE.....	234
5.3 LA PROGRAMMATION DU PROJET .....	235
5.3.1 Méthodes de calcul .....	235
5.3.2 La vente du foncier communal .....	236
5.3.3 Consultation et convention conformément aux articles 300 -1 et suivants du code de l'urbanisme .....	237
5.3.4 Le phasage opérationnel.....	238
5.4 IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET.....	239
5.5 LISSAGE DES PROJETS .....	241
5.5.1 Perspectives communales .....	242
5.5.2 Évolution du Fonctionnement.....	243
5.5.3 Endettement .....	245
5.6 PROJECTIONS FINANCIERES DU SIVOM .....	247
5.6.1 Prospective du fonctionnement .....	247
5.6.2 Endettement .....	250
5.6.3 Analyse des ratios financiers Commune et SIVOM .....	252
5.7 CONCLUSION .....	254





## **5.1 PREAMBULE**

---

L'analyse financière effectuée précédemment (Etat initial-chapitre 1) nous a permis d'apprécier la situation financière de la collectivité et du SIVOM de façon rétrospective sans prise en compte des nouveaux investissements.

Dans cette partie, nous déterminerons de manière précise :

- les chiffrages du projet (projet UTN, autres équipements du SIVOM, etc.),
- le phasage des investissements,
- le montage financier pour chaque investissement,
- l'impact financier des nouveaux investissements sur les comptes de la collectivité,
- l'impact financier des nouveaux investissements sur les comptes du SIVOM.

Concernant les investissements liés à la mise en place de la station d'épuration. Ceux-ci n'impacteront pas directement le budget principal de la collectivité et du SIVOM. En effet, le SIEPAB a provisionné par le biais d'une surtaxe appliquée aux communes adhérentes, le financement de cet équipement.

Par ailleurs, les travaux du réservoir des Pérelles, programmés à court terme et évalués à environ 2.5M €, sont pris en charge par le fermier, à savoir la Lyonnaise des Eaux, qui répercutera directement la charge de cet investissement sur les consommateurs d'eau.

Enfin, la charge des investissements afférents aux travaux de mise en place du captage des sources Colombes et Cochinières sera affectée au budget annexe du SIVOM.

## 5.2 LE CHIFFRAGE

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE VIABILITE	En €HT
Voierie primaire, 611ml, terrassement enrobé, largeur 6m de trottoir sans bordure de trottoir	452 000
Tunnel, 50 ml et têtes de tunnel	780 000
Murs cyclopéens, 40 ml	240 000
Busage ou pont	500 000
Assainissement	50 000
Eaux pluviales	60 000
Dévoisement de ruisseau	20 000
Eau et incendie	40 000
Electricité hors transformateur	50 000
Téléphone	20 000
Eclairage public	64 000
Traitement paysager (revétilisation et traitement paysager)	300 000
<i>Imprévus Etudes et Assurances</i>	515 000
<b>TOTAL HT (arrondi)</b>	<b>3 100 000 €HT</b>
MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	En €HT
Plan de gestion environnemental	20 000
Revitalisation et traitement paysager	Déjà budgété
Terrassement plateforme machine à traire	400
Remaniements de terrain pour réaffectation de terre végétale	20 000
Piste d'accès au chantier et desserte agricole	10 100
<b>TOTAL HT</b>	<b>50 500 €HT</b>
TRAVAUX DE STABILISATION GEOTECHNIQUE ET HYDRAULIQUE	En €HT
Aménagements de stabilisation hydraulique	191 000
Aménagements de stabilisation géotechnique	500 000
<b>TOTAL HT</b>	<b>691 000 €HT</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 841 500 €HT</b>

## **5.3 LA PROGRAMMATION DU PROJET**

---

### **5.3.1 METHODES DE CALCUL**

---

Hypothèses :

Les appartements de résidence hôtelière 3\* et 4\* ont des taux d'occupation potentiels de

- 70% sur les 18 semaines de la saison d'hiver
- 50% sur les 12 semaines de la saison d'été
- 70% de remplissage des lits
- ces remplissages nécessitent une réelle mise en marché de l'équipement pour avoir une saison vendue et exploitable sur 30 semaines d'ouverture. NB : les centre de cure (ex : Aix-les-bains) ont une période d'ouverture de 9 mois (38 semaines).
- 70% de skieurs
- Forfait moyen à 15€ en croissance de 4% par an

Concernant la commune :

- La TLE finit d'être perçue en 2017 ; un montant de 881 000 € n'apparaît pas comme recette dans le tableau ci-dessus mais reste à percevoir à l'issue du planning considéré.
- Pour les taxes professionnelles, les taxes sur le foncier bâti, et les taxes d'habitation, ... nous avons retenu la quote-part dévolue à la commune, respectivement de 33% et 40%.
- Une hypothèse de 50% de perception de taxe de séjour à 3€ en moyenne.

Nous avons retenu une croissance moyenne de 2% des recettes sur le volume actuel lié à une évolution tarifaire. L'impact des recettes des nouveaux lits explique l'infléchissement et la forte croissance à partir de 2014.

### 5.3.2 LA VENTE DU FONCIER COMMUNAL

---

Les terrains concernés sont propriétés du SIVOM.

Le SIVOM vend la SHON correspondant au périmètre du projet. La vente est faite à différents promoteurs/investisseurs qui réaliseront le programme de constructions et aménagements annexes sur la totalité des lots concernés.

Une consultation nationale pourra être lancée afin d'ouvrir le programme à des investisseurs offrant les garanties nécessaires à la réalisation d'un programme de qualité et à l'organisation fiable du mode de gestion locative.

**Le promoteur ou l'investisseur patrimonial mettra ensuite en gestion l'ensemble de résidences en confiant la gestion à un établissement commercial d'hébergement.**

Les logements des résidences peuvent être vendus à des particuliers. La location confiée à un établissement commercial d'hébergement libère le propriétaire du souci de trouver régulièrement des locataires. L'investisseur ou les propriétaires sont ainsi dégagés des soucis de location et d'entretien. Le propriétaire est assuré d'une rentabilité de la mise en gestion de son bien. La définition du mode de gestion est primordiale dans la réussite d'un tel projet.

Les surfaces communales disponibles pour la vente de SHON constructible sont estimées à **35 000 m<sup>2</sup>**.

Actuellement la valeur de la SHON constructible est estimée à 140-145 €/m<sup>2</sup>. Il en ressort que ces droits à construire sont évalués à **5 000 000 €**

### **5.3.3 CONSULTATION ET CONVENTION CONFORMEMENT AUX ARTICLES 300 -1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME**

---

Les promoteurs des programmes immobiliers seront consultés conformément aux articles 300-1 et suivants du code de l'urbanisme en tenant compte des dernières interprétations des directives européennes (obligation de mise en consultation pour la collectivité publique). La consultation se fait sur la base d'un cahier des charges<sup>1</sup> établi par la commune qui précisera notamment :

- Le détail précis du programme à mettre en œuvre (surfaces hors œuvre nette à construire, hauteur de bâtiments, style de façades...etc. en conformité avec le parti d'aménagement architectural),
- Le parti environnemental de l'aménagement,
- L'échéancier de réalisation,
- Les conditions de rupture du contrat (si le programme n'est pas réalisé dans les délais précisés),
- L'obligation pour le promoteur d'organiser un mode de gestion locative (groupement avec un établissement commercial d'hébergement, organisation avec une centrale de réservation ...etc) garantissant un taux d'occupation maximale,
- La durée (le nombre d'années) de l'obligation pour le promoteur de respecter la contrainte de gestion locative du programme,
- La période minimale d'ouverture des résidences à la location (saisons été/hiver et nombre de mois),
- Les conditions de compensation financière pour la commune (voire de rupture du contrat) si les conditions locatives ne sont pas respectées,
- Les conditions d'entretien des voiries (dénivellement des voiries et emprises affectées à la circulation à l'occasion de la réalisation de l'opération d'aménagement),
- La prise en charge des investissements et l'organisation en matière de distribution d'eau potable, d'assainissement et de ramassage des ordures ménagères.

Les actes de cession de vente de terrain devront reprendre ces exigences, notamment le maintien de la banalisation des lits dans le temps, de manière à pérenniser le fonctionnement touristique de ce nouveau parc d'hébergements.

---

<sup>1</sup> Cahier des charges en annexes

### **5.3.4 LE PHASAGE OPERATIONNEL**

---

Compte tenu de l'avancement actuel du projet et des différents contacts avec les promoteurs, nous avons retenu le planning de réalisation suivant :

Le projet sera réalisé en 4 phases opérationnelles sur un rythme allant de 8 000 à 10 000 m<sup>2</sup> de SHON par an. Le rythme de la construction suivra le rythme de commercialisation/vente et l'avancée du chantier sera faite par zone successive.

- 2009-2010 .....négociations
- 2011 .....dépôt des permis de construire
- 2011-2012 .....début des travaux-première tranche opérationnelle
- 2013 .....deuxième tranche opérationnelle
- 2014 .....troisième tranche opérationnelle
- 2015 .....quatrième et dernière tranche opérationnelle - fin du programme.

## 5.4 IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET

La station de St François Longchamp repose de manière importante sur l'activité touristique de séjours. La répartition (lits marchands / non-marchands) est proche de celle des grandes stations intégrées, ce qui donne à la station un taux élevé de remplissage.

La mise en place de ces lits marchands aura un impact significatif sur la station. Avec actuellement 9401 lits marchands, l'activité doit croître de près de 25% mais dans la catégorie phare du développement actuel : les résidences de tourisme.

CA HT actuel estimé : 65 M € en dépenses globales

- § 1 M€ issus des résidences secondaires pour 305 lits,
- § 64 M€ issus des 9 401 lits marchands.

Les appartements de résidence hôtelière 3\* et 4\* ont des remplissages potentiels de

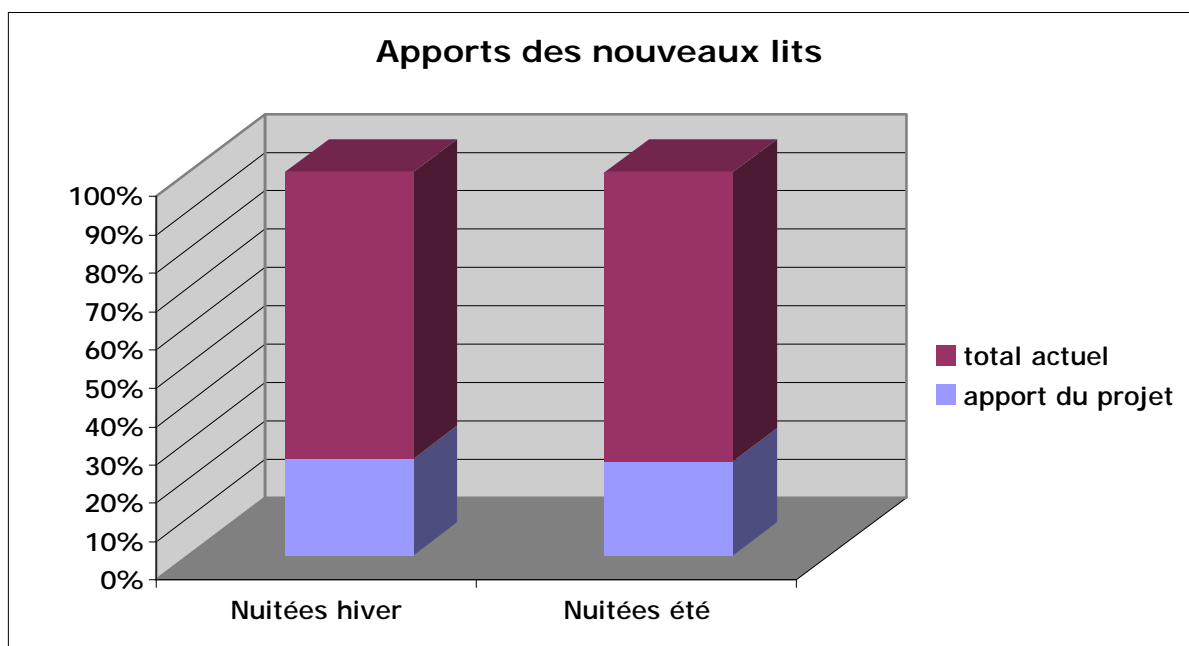
- 70% sur les 18 semaines de la saison d'hiver
- 50% sur les 12 semaines de la saison d'été

Le flux global de touristes est donc estimé à :

- 212 000 en hiver

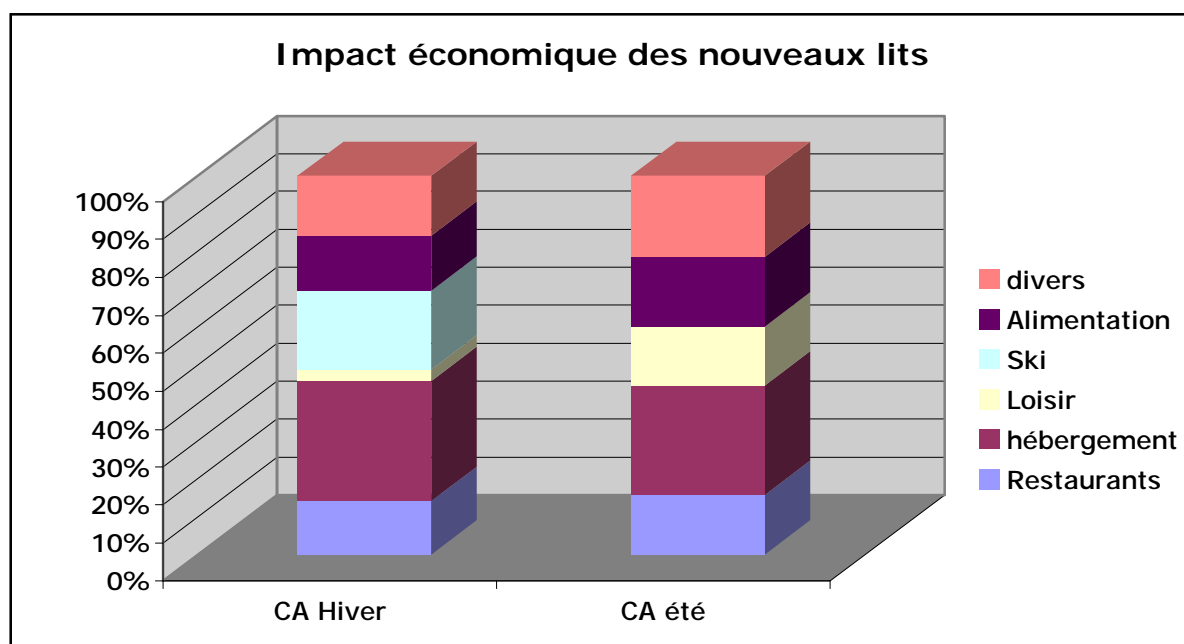
et

- 175 000 en été



La création des 2 400 lits peut donc générer un CA de 20 M € TTC :

- § Hébergement 5,5 M€
- § Restauration 2,7 M€
- § Loisirs divers 1,5M€
- § Ski 2,2 M€ (base 19€ de journée skieur en moyenne)
- § Alimentation 2,9 M€





## 5.5 LISSAGE DES PROJETS

Les impératifs techniques ne permettent pas un lissage important des travaux qui se trouvent donc concentrés en amont du projet (hormis le tunnel et les mesures de compensation). Le projet important du SIVOM est la livraison du bâtiment « Centre de mise en forme » entre les mains du futur gestionnaire (DSP). Cet investissement lourd a une incidence forte sur l'équilibre financier du SIVOM.

PHASAGE OPERATIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012
Centre remise en forme	801 €	5 000 €			
Total investissement hors UTN	801 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €
Voierie primaire, terrassement, ...			452 000 €		
Tunnel				780 000 €	
Murs cyclopéens			240 000 €		
Busage du pont			500 000 €		
Assainissement			50 000 €		
Eaux pluviales			60 000 €		
Dévoisement du ruisseau				20 000 €	
Eau et incendie			40 000 €		
Électricité hors transformateur			50 000 €		
Téléphone			20 000 €		
Éclairage public			64 000 €		
Traitement paysager					300 000 €
Mesures Compensatoires					80 440 €
Aménagement risques torrentiels			191 000 €		
Stabilisation géotechnique			500 000 €		
Divers (études, assurances, imprévus) 17%		- €	368 390 €	136 000 €	59 575 €
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>801 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>2 535 390 €</b>	<b>936 000 €</b>	<b>440 015 €</b>

### 5.5.1 PERSPECTIVES COMMUNALES

Nous avons extrapolé les éléments fournis en prenant en compte tenu d'une hausse maîtrisée des charges sur les dernières années.

La commune n'a pas de projet identifié sur la période projetée. Nous avons inclus dans notre hypothèse des investissements et travaux courants pour 200 000 € annuels.

500 K€ ont été provisionné en 2008 et 2009 pour l'acquisition de terrains et la réalisation de travaux d'aménagement d'un bikepark.

COMMUNE DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP	2009	N/N-1 (%)	2010	N/N-1 (%)	2011	N/N-1 (%)	2012	N/N-1 (%)	2013	N/N-1 (%)	2014	N/N-1 (%)	2015
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>	1 797		1 832		1 867		1 956		2 183		2 274		2 551
ATTENUATION DE CHARGES	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0
PRODUITS DES SERVICES	72	2,0%	74	2,0%	75	2,0%	77	2,0%	78	2,0%	80	2,0%	82
IMPOTS ET TAXES	1 287	2,0%	1 313	2,0%	1 339	2,0%	1 366	2,0%	1 393	2,0%	1 421	5,5%	1 499
CESSION, TLE, TF, TH, TP, DU PROJET							53		244		297		488
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	300	1,5%	305	1,5%	309	1,5%	314	1,5%	318	1,5%	323	1,5%	328
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	138	2,0%	140	2,0%	143	2,0%	146	2,0%	149	2,0%	152	2,0%	155
AUTRE	0												
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	1 085		1 109		1 109		1 062		1 112		883		904
CHARGES A CARACTERE GENERAL	588	2,0%	599	2,0%	611	2,0%	624	2,0%	636	2,0%	649	2,0%	662
FRAIS DE PERSONNEL	197	3,5%	204	3,5%	211	3,5%	218	3,5%	226	3,5%	234	3,5%	242
APPORT AUX SIVOM	300		306		240		245		250				0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE, ATTENUATION	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0	2,5%	0
<b>1) ÉPARGNE GESTION</b>	713		722		804		869		1 071		1 391		1 648

### **5.5.2 ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT**

---

Les recettes courantes de fonctionnement ainsi que les impôts et taxes de la commune ont crû de manière significative sur la période 2003-2008 soit 44%.

Cet accroissement a été réalisé par l'élargissement de l'assiette obtenue grâce aux nouveaux équipements.

Les recettes induites de l'UTN (cession, TLE, TF, TH et TP) sont identifiées sur une ligne spécifique.

Nous avons retenu l'hypothèse d'une stabilisation des dotations et participations sur le niveau de 2008.

Il est en effet indispensable d'apporter au SIVOM un complément pour maintenir son équilibre de gestion. Les dotations doivent donc s'élever à 333K€ complétés par un versement de 250 K€ jusqu'en 2014.

Nous avons prévu une stabilisation des charges à caractère général (essentiellement affectées au SIVOM sur la période 2003-2008).

Les frais de personnel doivent rester stables sur la période (+3,5%/an).

Les transferts liés à l'investissement de l'UTN sont financés dans la ligne « investissement du projet ».

Elle va même réduire son niveau d'endettement sur la période considérée.

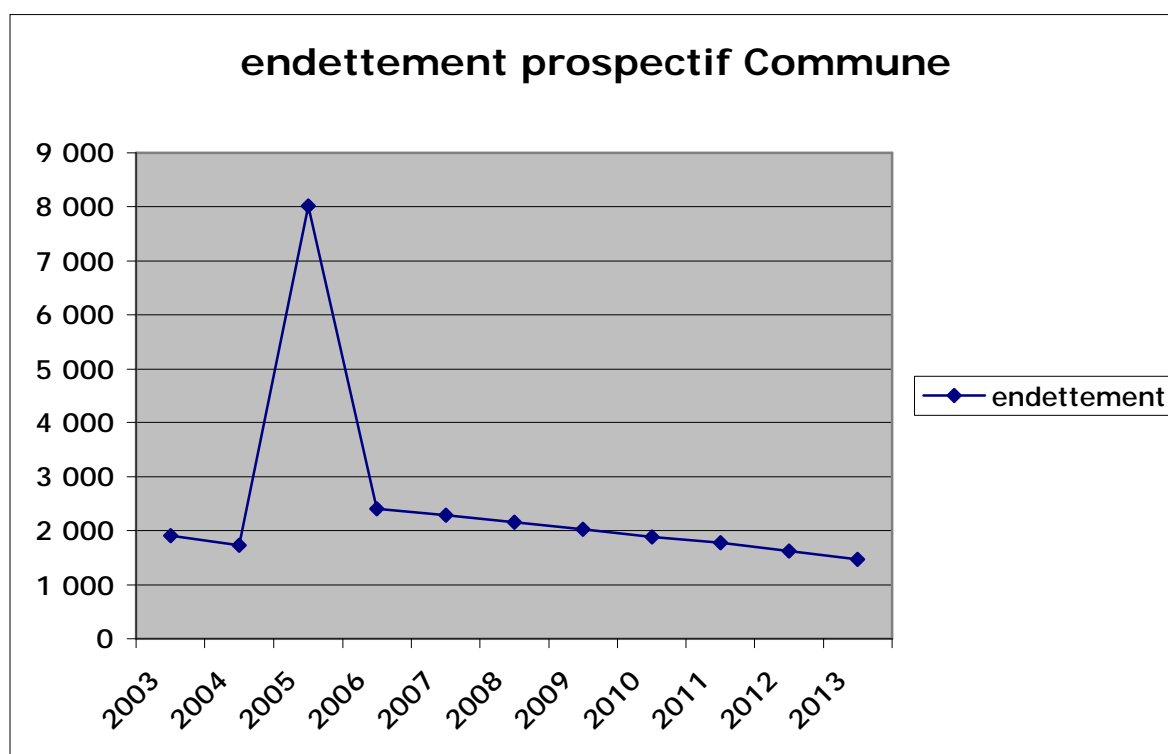
L'épargne de gestion reste stable. Elle s'élève à 30% des recettes courantes de la commune.

COMMUNE DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP	2009	N/N-1 (%)	2010	N/N-1 (%)	2011	N/N-1 (%)	2012	N/N-1 (%)	2013	N/N-1 (%)	2014	N/N-1 (%)	2015
<b>1) ÉPARGNE GESTION</b>	<b>713</b>		<b>3 222</b>		<b>3 232</b>		<b>796</b>		<b>996</b>		<b>1 391</b>		<b>1 648</b>
INTERETS DE LA DETTE	98		89		83		77		67		56		48
INTERETS DE LA DETTE ANCIENNE	23		18		17		15		10		5		2
INTERETS DE LA DETTE NOUVELLE	75		71		66		62		57		51		46
<b>2) ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>614</b>		<b>634</b>		<b>721</b>		<b>792</b>		<b>1 004</b>		<b>1 334</b>		<b>1 600</b>
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	127		143		165		82		74		65		54
REMBOURSEMENT DETTE ANCIENNE	102		95		89		81		73		65		54
REMBOURSEMENT DETTE NOUVELLE	0		0		0		0		0		0		0
<b>3) ÉPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>487</b>		<b>491</b>		<b>556</b>		<b>711</b>		<b>930</b>		<b>1 269</b>		<b>1 545</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	600		2 700		1 500		200		200		200		100
ACQUISITIONS ET TRAVAUX (21 ET 23)	500		100		100		100		100		100		
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (20)	100		100		100		100		100		100		100
AUTRES	0		0		0		0		0		0		0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	430		50		50		50		50		50		50
DOTATION DIVERSES, AUTRES	400		50		50		50		50		50		50
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	30												
<b>4) BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>170</b>		<b>150</b>		<b>150</b>		<b>150</b>		<b>150</b>		<b>150</b>		<b>50</b>
EMPRUNT (HORS REFINANCEMENT DE DETTE)													
EMPRUNT AUTRES PROJETS													
EMPRUNT DU PROJET													
<b>ENDETTEMENT<sup>1</sup></b>	<b>2 026</b>		<b>1 885</b>		<b>1 771</b>		<b>1 623</b>		<b>1 468</b>		<b>1 306</b>		<b>1 090</b>

L'intérêt de la dette baisse régulièrement grâce au remboursement des emprunts sans nouveaux engagements de crédits.

<sup>1</sup>Niveau de la dette

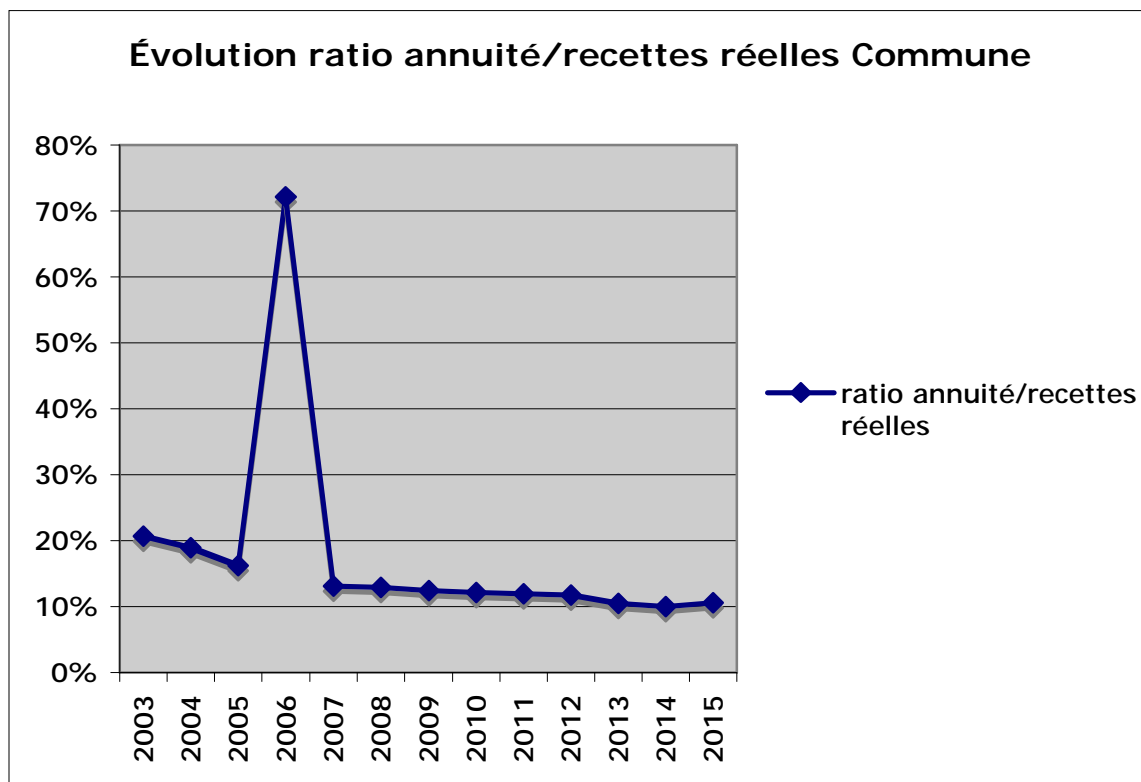
### 5.5.3 ENDETTEMENT



La mairie de St François Longchamp a vu sa dette légèrement augmenter depuis 2003.

L'année 2005 marque un pic le temps de céder des matériels à la société des Remontées mécaniques (TS le Frêne) qui a repris la charge de l'appareil.

La dette décroît régulièrement compte tenu de l'absence de projets lourds et en raison d'une capacité d'autofinancement retrouvée.



Le ratio des annuités / recettes montre une amélioration très significative.

De ce fait, la hausse des charges de gestion courante par l'apport de moyens au SIVOM doit donc être maîtrisée pour conserver une latitude d'action pour la mairie.

## 5.6 PROJECTIONS FINANCIERES DU SIVOM

### 5.6.1 PROSPECTIVE DU FONCTIONNEMENT

SIVOM ST FRANCOIS LONGCHAMP EN K€	2009	N/N-1 (%)	2010	N/N-1 (%)	2011	N/N-1 (%)	2012	N/N-1 (%)	2013	N/N-1 (%)	2014	N/N-1 (%)	2015
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>	<b>1 693</b>		<b>4 056</b>		<b>4 094</b>		<b>1 713</b>		<b>1 849</b>		<b>2 133</b>		<b>2 254</b>
ATTENUATION DE CHARGES	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0	2,0%	0
PRODUITS DES SERVICES	161	2,0%	164	2,0%	168	2,0%	171	2,0%	174	2,0%	178	2,0%	181
IMPOTS ET TAXES	475	5,5%	501	2,0%	511	2,0%	521	2,0%	532	2,0%	542	2,0%	553
VENTE DROITS A CONSTRUIRE, LOI MONTAGNE, TAXE OM, TAXE SEJOUR DU PROJET			2 500		2 500		92		199		306		403
LOYER DSP REMISE EN FORME					10		10		10		500		500
DOTATIONS PARTICIPATIONS ET	870	1,5%	700	1,5%	711	1,5%	721	1,5%	732	1,5%	400	1,5%	406
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	187	2,0%	191	2,0%	195	2,0%	198	2,0%	202	2,0%	206	2,0%	211
AUTRES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		0										
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>1 350</b>		<b>1 383</b>		<b>1 427</b>		<b>1 476</b>		<b>1 523</b>		<b>1 572</b>		<b>1 623</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	511	2,0%	521	2,0%	531	2,0%	542	2,0%	553	2,0%	564	2,0%	575
FRAIS DE PERSONNEL	165	3,5%	171	3,5%	177	3,5%	183	3,5%	189	3,5%	196	3,5%	203
CHARGES SUPPLEMENTAIRES					10		25		36	%	49		63
ATTENUATION DE PRODUITS	26	2,5%	26	2,5%	27	2,5%	28	2,5%	28	2,5%	29	2,5%	30
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	501	2,5%	514	2,5%	527	2,5%	540	2,5%	553	2,5%	567	2,5%	581
DOTATIONS AMORTISSEMENTS AUX ET PROVISIONS	148	2,5%	151	2,5%	155	2,5%	159	2,5%	163	2,5%	167	2,5%	171
<b>1) ÉPARGNE GESTION</b>	<b>343</b>		<b>2 673</b>		<b>2 667</b>		<b>237</b>		<b>326</b>		<b>561</b>		<b>631</b>

Les recettes courantes de fonctionnement croissent de manière significative à partir de 2013 en raison de :

- § La hausse des taxes de séjour et de la redevance des RM liées à la mise en service des nouveaux lits.

- § Le financement du centre de remise en forme est prévu sur 30 ans. Afin d'aider au lancement de l'activité un loyer fixe de 10 K€ sera perçu pendant les trois premières années, le loyer sera alors augmenté pour correspondre au montant de l'annuité. Le SIVOM réalise donc un effort financier sur cette période avant d'être à l'équilibre sur ce projet. Le remboursement annuel moyen étant de 450 000 €. Le loyer doit donc passer à 500 K€ annuels pour réaliser une opération blanche sur la période considérée.
- § Nous avons également pris l'hypothèse que les recettes issues des impôts & taxes augmentent légèrement de 2% / an.

L'équilibre de gestion sur la période considérée ne peut être atteint avant 2014. Cependant la vente des droits à construire procure une trésorerie significative (1 M€) en 2011 qui permet d'assurer le remboursement des emprunts et les dernières dépenses du projet en 2012.

La charge du remboursement du centre de remise en forme pèse en quasi-totalité sur le SIVOM.

Celui-ci ne peut donc assurer son équilibre de gestion que grâce à des dotations supplémentaires de 300 K€ de la part de la commune de SFL et de 100 K€ de celle de Montgellafrey en 2010.

Nous avons pris l'hypothèse 2008 d'une dotation stabilisée de la commune de 333 K€/ an avec un complément de 300 K€, le solde étant abondé par les autres partenaires comme dans les années précédentes à hauteur de 200 K€

Les frais de personnel ont évolué de manière significative de plus de 50% de 2003 à 2008 avec une évolution du nombre de salariés.

Cette évolution est proportionnelle à l'accroissement de l'activité du SIVOM. L'extension de la masse salariale est essentiellement due à de l'emploi saisonnier :

- § L'hiver pour accueil sur les parkings et le déneigement
- § L'été sur la gestion des espaces verts.

Un niveau de prestation satisfaisant étant atteint, ces charges ne devraient augmenter que de manière marginale (cf. ligne spécifique).

L'épargne de gestion s'élève régulièrement pour tendre vers une situation de plus faible dépendance du SIVOM vis-à-vis de la commune (2014).

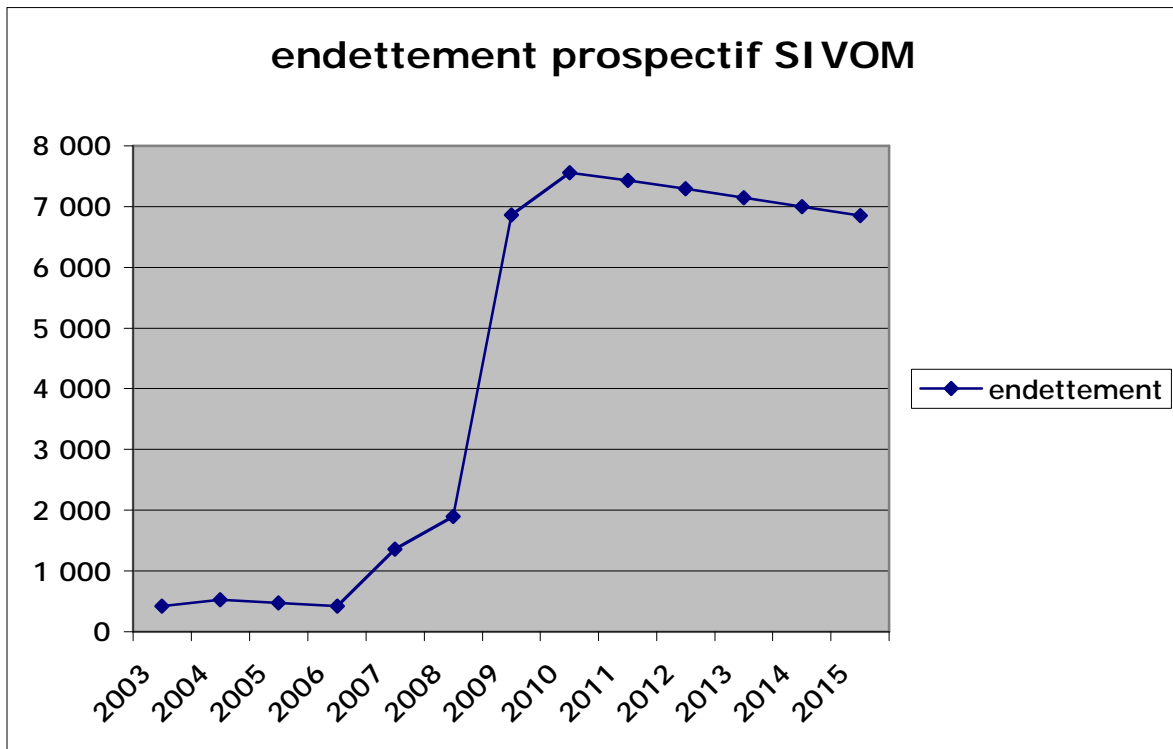


SIVOM ST FRANCOIS LONGCHAMP EN K€	2009	N/N-1 (%)	2010	N/N-1 (%)	2011	N/N-1 (%)	2012	N/N-1 (%)	2013	N/N-1 (%)	2014	N/N-1 (%)	2015
<b>1) ÉPARGNE GESTION</b>	343		2 673		2 667		237		326		561		631
INTERETS DE LA DETTE	345		434		438		431		424		416		409
INTERETS DE LA DETTE ANCIENNE	23		18		17		15		10		5		2
INTERETS DE LA DETTE NOUVELLE	322		416		421		416		414		411		407
<b>2) ÉPARGNE BRUTE</b>	-2		2 238		2 229		-194		-97		144		222
REMBOURSEMENT EN CAPITAL (HORS RA)	28		105		129		135		142		149		149
REMBOURSEMENT DETTE ANCIENNE (HORS RA)	28		30		31		33		35		36		36
REMBOURSEMENT DETTE NOUVELLE (HORS RA)			75		98		102		108		113		113
<b>3) ÉPARGNE DISPONIBLE</b>	-30		2 133		2 100		-329		-240		-5		73
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 105		2 635		1 036		510		100		100		100
ACQUISITIONS ET TRAVAUX (21 ET 23)	5 000		50		50		50		50		50		50
INVESTISSEMENTS NET DU PROJET	5		2 535		936		410		0		0		0
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (20)	100		50		50		50		50		50		100
AUTRES	0		0		0		0		0		0		0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	386		0		0		0		0		0		386
DOTATION DIVERSES, AUTRES	386												
CESSION IMMOBILISATIONS													
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES													
<b>4) BESOIN DE FINANCEMENT*</b>	4 719		2 635		1 036		510		100		100		100
EMPRUNT (HORS REFINANCEMENT DE DETTE)	5 000		400		0				0		0		0
EMPRUNT AUTRES PROJETS													
EMPRUNT DU PROJET	4 750		400										
<b>ENDETTEMENT</b>	6 864		7 559		7 430		7 294		7 152		7 003		6 853

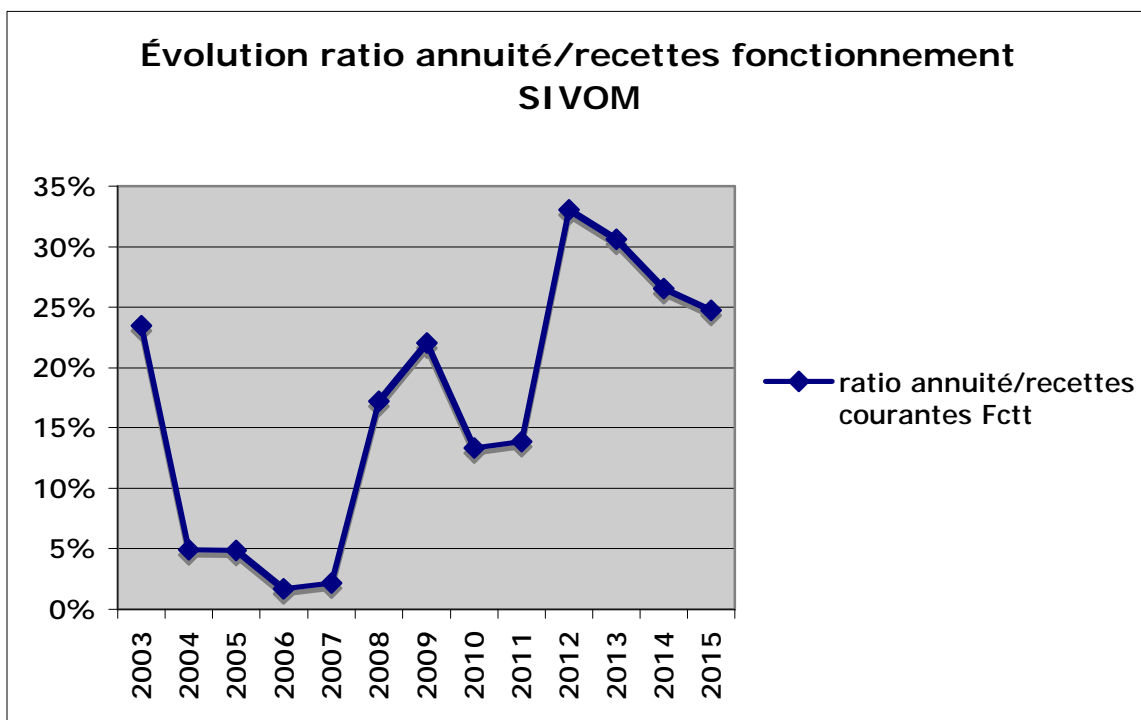
L'intérêt de la dette ne progresse que très peu sur la période grâce aux apports massifs de la vente des terrains pour financer les projets de l'UTN.

L'épargne disponible reste négative jusqu'en 2014, date à laquelle les loyers du centre de remise en forme viennent pleinement compenser les annuités souscrites. Les droits à construire constituent un épisode spécifique.

**5.6.2 ENDETTEMENT**



Le centre de remise en forme pèse pratiquement à 95% sur l'évolution de la dette. Seule la vente des terrains par la commune permet de réaliser la suite de l'opération en fonds propres.



Le taux d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement remonte à son apogée en 2012. 2010 et 2010 sont améliorés de manière exceptionnelle par la vente des droits à construire.

Les recettes issues des lits et le versement du loyer par le délégataire du centre de remise en forme permettent une amélioration régulière de ce ratio de 2012 à 2015.

À cette date, les recettes permanentes du SIVOM (impôts et produits des services) ne pèsent que 50% des recettes courantes de fonctionnement.

La capacité de remboursement du SIVOM est donc directement proportionnelle aux abondements fournis par ses mandants.

### 5.6.3 ANALYSE DES RATIOS FINANCIERS COMMUNE ET SIVOM

Nous n'avons pas considéré les dotations au SIVOM comme une charge ordinaire de gestion, ce qui contribue à avoir une CAF élevée.

Cela nous semble plus significatif de la capacité réelle de la commune à investir.

COMMUNE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>CAPACITE COURANTE DE FINANCEMENT HORS DOTATIONS SIVOM</b>	960	1013	1028	1044	1114	1321	1391	1648
<b>ANNUITES</b>	227	225	232	248	158	141	122	102
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	732	787	797	796	956	1180	1269	1545
<b>ANNUITE/RECETTES DE GESTION</b>	13,16%	12,54%	12,66%	13,28%	8,10%	6,45%	5,35%	4,01%
<b>CAF/RECETTES DE GESTION</b>	42,43%	43,81%	43,49%	42,66%	48,85%	54,06%	55,82%	60,57%

La capacité d'autofinancement se situe de manière normée autour de 55% des recettes de gestion, en progression sur la période.

La commune, à son échelle, maîtrise bien ses coûts de gestion et dispose de moyen d'actions.

Ses annuités en proportion des recettes courantes de gestion diminuent en valeur absolue, ce qui indique une baisse de son endettement pour le périmètre d'action spécifique de la commune.

Le SIVOM présente également une bonne maîtrise de sa gestion mais essentiellement soutenue par les dotations des mandataires pour les missions définies (financement à 80% des travaux par la vente des terrains). Les dotations représentent 50% à 80% de ses recettes selon les années (en baisse sur la période) ;

SIVOM	2 009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAPACITE COURANTE DE FINANCEMENT	1 017	3364	3376	963	1071	1324	1413
ANNUITES	373	540	567	566	566	566	558
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	644	2825	2809	397	505	758	855
ANNUITE/RECETTES DE GESTION	22,04%	13,30%	13,84%	33,06%	30,61%	26,53%	24,76%
CAF/RECETTES DE GESTION	38,05%	69,64%	68,61%	23,18%	27,31%	35,55%	37,93%

Sur ses missions de base, le SIVOM est peu endetté. Mais son engagement dans le centre de remise en forme le rend plus fortement dépendant.

## **5.7 CONCLUSION**

---

**La mairie et le SIVOM participent de manière complémentaire au développement de la station.**

**L'engagement pris dans le montage du centre de remise en forme enlève temporairement toute autonomie au SIVOM qui est fortement dépendant de la commune pour l'aider à faire face à ses emprunts.**

**La commune et le SIVOM présentent des structures financières saines, mais qui ne peuvent guère aller beaucoup plus loin dans leur politique d'investissement sans prendre des risques d'équilibre structurels.**

**Le SIVOM ne peut être regardé comme indépendant de la mairie du fait de ressources propres qui lui permettent uniquement d'assurer ses strictes missions de bases**

**La vente des terrains permet de mettre en place l'opération de cette UTN sans avoir recours de manière significative à l'emprunt.**

**La commune a mis en place un dynamisme économique certain et doit maintenant attendre l'augmentation du dynamisme privé à partir de 2012 pour avoir un impact financier significatif au niveau des deux structures.**



# **6.**

## **Annexes**





**SOMMAIRE**

**6. ANNEXES ..... 255**

6.1 PIECE 1- ARRETE N° 2010-15-DEMANDE D'AUTORISATION UTN PRESENTEE PAR LE SIVOM DE ST FRANÇOIS LONGCHAMP-MONTGELLAFREY-13 JANVIER 2010

6.2 PIECE 2-RELEVES FLORISTIQUES

6.3 PIECE 3-ETUDE SPECIFIQUE LIE AU RISQUE TORRENTIEL ASSOCIE A LA REALISATION D'UNE UTN - HYDRETUDES

6.4 PIECE 4-EXPERTISE GEOTECHNIQUE - SAGE

6.5 PIECE 5-CREATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE SUR LE SITE DES PERELLES – DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

6.6 PIECE 6-MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES SOURCES DES RUINES-PERELLES BASSES-FEES-ANCENAY / PRISES D'EAU DES RUISSEAUX DE COLOMBES ET COCHINIERES

6.7 PIECE 7-AVIS DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DU 3 AOUT 2010 POUR LA CREATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

6.8 PIECE 8-ASSAINISSEMENT, COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS -RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SAGE ENVIRONNEMENT-2010

**Les annexes numérotées sont gravées sur le Cdrom joint ci-après.**



Insérer CDrom